Le Monde

55e ANNÉE – No 17044 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — SAMEDI 13 NOVEMBRE 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

La justice niçoise sous l'influence de réseaux affairistes

IL Y A un mois, le nouveau procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier, avait dénoncé le *« manque de rigueur »* de la justice niçoise et évoqué publiquement le rôle d'*« une franc-maçonnerie d'affaires »*. Notre enquête lui donne raison, révélant en effet de graves dysfonctionnements : des élus semblent avoir été opportunément épargnés par les procédures pénales, des dossiers ont disparu et des enquêtes laissées en jachère sont tombées sous le coup de la prescription. Ces derniers mois, plusieurs enquêtes ont été relancées et certains dossiers reconstitués. M. de Montgolfier, qui a rencontré la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, le 14 octobre, a transmis à la chancellerie un rapport sur ces dysfonctionnements.

Lire page 7 et notre éditorial page 13

L'Europe à l'épreuve du bœuf

● La France rechigne à respecter la levée de l'embargo sur le bœuf britannique décidée par l'Union européenne ● Bruxelles menace Paris de poursuites judiciaires ● Au nom du « principe de précaution » face à la maladie de la « vache folle », Paris réclame des garanties supplémentaires

D'ULTIMES TRACTATIONS au plus haut niveau, jeudi 11 novembre, n'avaient pas permis de régler le différend opposant la France à la Grande-Bretagne sur les importations de bœuf britannique. La Commission de Bruxelles est prête à engager dès mardi des poursuites contre la France qui, faute de garanties supplémentaires, rechigne à obtempérer à la levée de l'embargo sur le bœuf britannique récemment décidée par l'Union européenne. Toujours sous le coup du traumatisme de l'affaire du sang contaminé, la France, par crainte de la maladie dite de la « vache folle », met en avant le *« principe de précaution »*.

Tony Blair et Lionel Jospin ont eu un entretien téléphonique de plus d'une demi-heure, jeudi, à ce sujet. Le premier ministre a ensuite reçu, à Matignon, Romano Prodi, le président de la Commission. Aucun compromis n'est intervenu, la France jugeant toujours que les conditions sanitaires n'étaient pas réunies pour qu'elle se conforme à la décision de la Commission. Une nouvelle réunion d'experts devait se tenir, vendredi, à Bruxelles avec la participation de représentants de l'Allemagne – dont le Parlement doit encore se prononcer sur la levée de l'embargo – pour faire le point sur les garanties exigées par la France, notamment dans deux domaines : traçabilité de la viande et étiquetage.

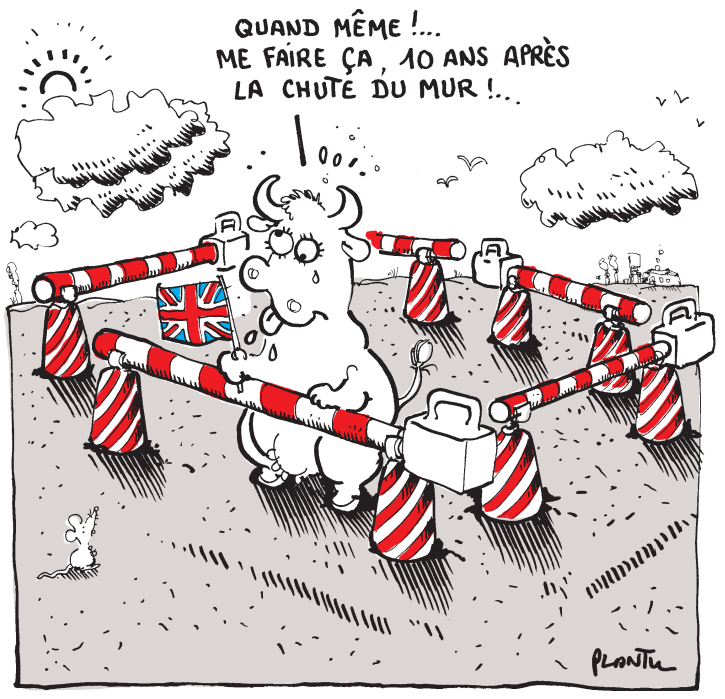

La Commission a réaffirmé que l'Union européenne engagerait dès mardi des poursuites judiciaires contre la France si, d'ici là, Paris n'avait pas changé d'attitude. Reçu également, jeudi, à l'Elysée, M. Prodi a déclaré, à l'issue d'une entretien avec le président Jacques Chirac, que la Commission ferait tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un accord mais qu'elle prendrait *« ses responsabilités »* concernant d'éventuelles poursuites contre la France.

Lire page 2

OLIVIER ROLLER

DISPARITION

Robert Kramer dernière route

Un cinéaste militant

Le cinéaste américain Robert Kramer est mort à Rouen, mercredi 10 novembre, à l'âge de soixante ans, des suites d'une méningite. Installé en France depuis 1975, cet intellectuel militant avait réalisé et produit de nombreux documentaires et courts-métrages destinés à filmer *« une histoire en continuel devenir »*. Il a donné ses lettres de noblesse au cinéma politique et social, contre l'injustice et la bêtise, dont *Route One/USA* constitue l'œuvre la plus aboutie. p. 25

Jacques Chirac à Marseille

LES JEUNES et l'union de la droite figurent au programme du déplacement du chef de l'Etat à Marseille, vendredi 12 et samedi 13 novembre. M. Chirac participera notamment à la « Cité de la réussite », qui réunit, tous les deux ans, des jeunes, des intellectuels et des chefs d'entreprise. Le président de la République devrait également s'exprimer sur la politique de la ville. Ce déplacement présidentiel, qui apparaît comme un soutien marqué à l'équipe municipale composée du maire (DL), Jean-Claude Gaudin, et de son premier adjoint (RPR), Renaud Muselier, intervient dans un contexte difficile pour le Parti socialiste, dont le premier secrétaire fédéral, François Bernardini, est mis en examen dans l'affaire de la MNEF.

Lire page 5

Le jour où M. Blair licencia 667 aristocrates de la Chambre des lords

LONDRES
de notre correspondant

Quatre siècles après les tentatives manquées du rebelle catholique Guy Fawkes, qui essaya sans succès de les faire sauter au baril de poudre, en 1605, puis d'Oliver Cromwell, qui parvint à les dissoudre temporairement, en 1649, Tony Blair a réussi l'impossible : au soir du 11 novembre de l'an de grâce 1999, six cent soixante-sept pairs héréditaires du Royaume-Uni, héritiers des puissantes familles aristocratiques, ont définitivement perdu le privilège de s'opposer, eux que nul n'a jamais élus, aux volontés législatives de la Chambre du peuple, celle des Communes. Avec leur départ, sept cent vingt-cinq ans après que le roi Edward Ier les eut réunis en une « assemblée nationale » qui excluait alors les roturiers, c'est toute une tradition qui disparaît et, chacun l'admet – pour le déplorer ou s'en féliciter –, le Parlement de Westminster ne sera plus tout à fait le même.

La chronique retiendra que l'ultime séance de l'auguste Chambre s'est finalement déroulée, à la veille de l'an 2000, dans une atmosphère de grande tristesse et d'amertume. Quelques vieux Lords endimanchés que nul n'avait plus vus là depuis des décennies ont même laissé couler des larmes de bon aloi. Silencieuse et grave sur son banc de cuir écarlate, la baronne Thatcher de Kesteven, qui n'est pas concernée par cette « révolution » puisque, en tant qu'ancien premier ministre, elle fut faite pairesse à vie, et non héréditaire, avait choisi de laisser son célèbre tailleur bleu au vestiaire et revêtu, pour l'occasion, robe et chapeau noirs de deuil. Cinq cent trente-cinq Lords à vie restent en place ainsi que vingt-six pairs religieux et douze Lords de justice. Le baron Thomas Galloway Galbraith de Strathclyde, chef du groupe des Lords conservateurs à la Chambre, salua les *« nobles Lords désormais exclus de nos rangs »* et déclara que cette séance fut pour lui *« la plus difficile du siècle »*.

A l'autre bout du couloir du palais de Westminster, dans cette chambre des « Communes » que Messires les Lords, par tradition, n'ont jamais nommée autrement que *« l'autre endroit »*, l'annonce du vote final mettant un terme à sept siècles de privilèges fut accueillie par un énorme brouhaha de satisfaction. Chef du groupe travailliste aux Lords, la baronne Margaret Jay laissa éclater sa satisfaction : *« Ce gouvernement a réussi là où tous ses prédécesseurs, depuis 1911, se sont cassé les dents. »*

En réalité, l'histoire n'est pas tout à fait terminée puisque, pour obtenir l'assentiment des seigneurs héréditaires à leur propre mort politique, Tony Blair a dû accepter une mesure transitoire qui va permettre à quatre vingt-douze d'entre eux, récemment élus pour la première fois de leur vie – mais par leurs pairs – de continuer à siéger à la Chambre des lords. Au moins pour un moment. Le temps pour le premier ministre de décider de ce qui remplacera à l'avenir ladite Chambre, à savoir un sénat élu, partiellement élu, ou autre chose encore. M. Blair a une nouvelle fois démontré la maîtrise qu'il exerce sur sa majorité : celle-ci a en effet voté la disparition des Lords sans avoir la moindre idée de ce qui va les remplacer. Une commission d'étude appointée par le premier ministre devait présenter ses suggestions à la fin de l'année, mais nul n'imagine que la réforme puisse entrer en vigueur avant les prochaines élections, dans deux ans.

Patrice Claude

« AGENCE DES GARES »

RÉGIONS

Les gares en chantier

La SNCF entreprend un vaste programme de rénovation de ses gares, pour résorber le décalage entre la modernité du voyage et l'archaïsme de l'accueil. Ces chantiers, qui devraient être réalisés d'ici à 2003, ont pour ambition de redonner une fonction urbaine aux gares. Ainsi, en 2001, pour l'arrivée du TGV Méditerranée, la gare de Lyon, à Paris, sera entièrement restructurée (*notre illustration*). p. 9

Le gaz, énergie convoitée

PIERRE GADONNEIX

Le président de Gaz de France, Pierre Gadonneix, a du souci à se faire. Avec l'ouverture à la concurrence de tout le secteur de l'énergie, en Europe, les frontières entre spécialités (pétrole, gaz, électricité) tombent. GDF, petit et riche de sa seule distribution, devient l'objet des convoitises de TotalFina Elf comme d'EDF.

Lire page 16

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1113 - 7,50 F

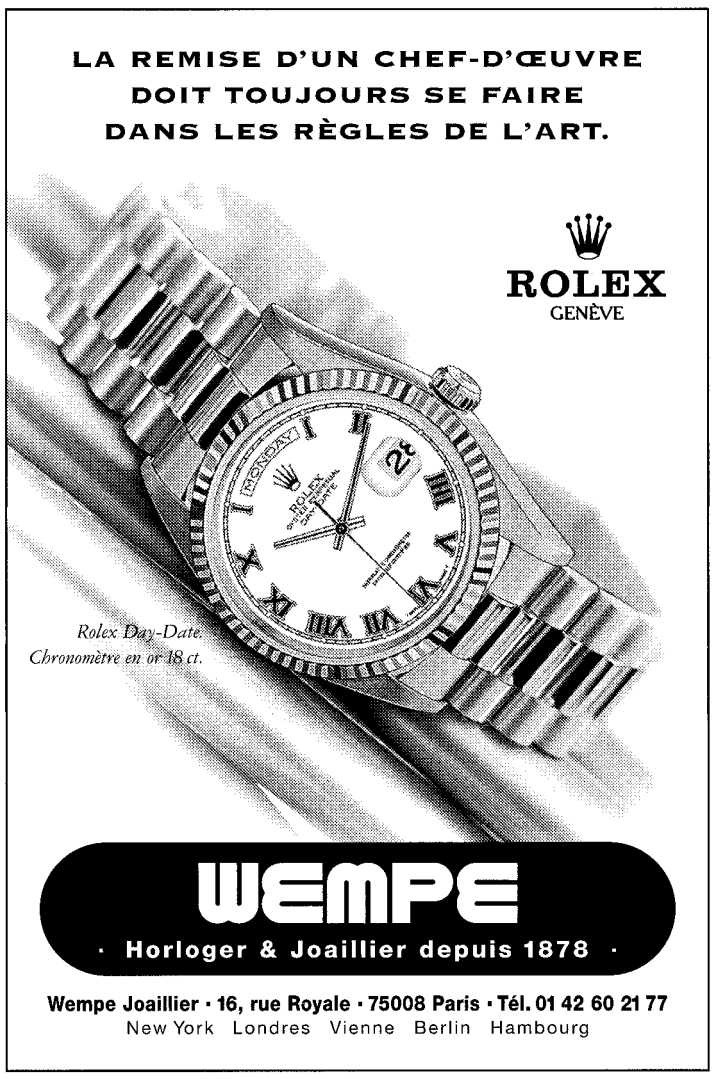

Kosovo, la question taboue de l'indépendance

FAUT-IL déclarer l'indépendance du Kosovo ? La question taraude nombre de responsables occcidentaux. Mais à l'ONU, à Moscou, à Washington et dans les capitales européennes, elle ne sera pas posée. Tabou, débat inutile, piège, dit-on. Il y a pourtant un risque à glisser ainsi ladite question sous le boisseau. C'est celui de voir la Mission de l'ONU pour le Kosovo (Minuk), que dirige Bernard Kouchner, passer, au fil des jours, pour une force d'occupation auprès des Kosovars. Et ce risque n'est jamais évoqué sans que soit, parallèlement, mentionnée la possibilité que la Minuk et la KFOR, la force internationale assurant la sécurité du Kosovo, deviennent la cible des plus radicaux des indépendantistes kosovars. Scénario noir, qui, lui aussi, trotte dans la tête des diplomates.

Car, s'il y a des doutes sur l'opportunité politique de déclarer l'indépendance de cette province méridionale de la Serbie, il n'y en a, en revanche, aucun sur l'état d'esprit de ses habitants : l'écrasante majorité des Kosovars d'origine albanaise – plus de quatre-vingt-dix pour cent d'une population de quelque deux millions d'habitants – veut l'indépendance.

Deuxième certitude : dans la pratique, le Kosovo est en état de sécession de la Serbie. Telle était l'opinion unanime d'experts et hauts fonctionnaires, américains et européens, lors d'un séminaire réuni, fin octobre, à Paris, par le Aspen Strategy Group. Le Kosovo est séparé du reste de la Serbie. Belgrade n'y exerce plus le moindre pouvoir. La KFOR assure le contrôle des « frontières » de la province. Les plaques d'immatriculation automobile, le code téléphonique, les services postaux portent encore la marque de la souveraineté yougoslave. Mais la monnaie est devenue le deutschemark ; l'ONU émet des documents d'identité kosovars ; la Minuk imagine un autre système judiciaire et met en place une administration kosovare. La sécurité est dans les mains de la KFOR et d'une police internationale. Les enclaves abritant les quelque soixante-dix mille à quatre-vingt mille habitants serbes – sur deux cent mille avant l'intervention de l'OTAN – sont sous la protection de la KFOR.

Afsané Bassir Pour et Alain Frachon

Lire la suite page 13

DR

PORTRAIT

Mme Boutin en vérité

La députée apparentée UDF s'est fait connaître du grand public à l'occasion du débat sur le PACS, brandissant sa bible en pleine séance. Dans sa famille politique, cette catholique passionnée occupe une place singulière. Portrait d'une fervente qui joue habilement de ses propres clichés. *« Si mon image était ma vérité,* confie-t-elle au *Monde*, *je ne me fréquenterais pas moi-même. Je n'aime ni les réacs, ni les ringards, ni les homophobes. »* p. 12

International	2	Tableau de bord	19
France	5	Aujourd'hui	22
Société	7	Météorologie, jeux	24
Régions	9	Culture	25
Carnet	11	Guide culturel	27
Horizons	12	Kiosque	28
Entreprises	16	Abonnements	28
Communication	18	Radio-Télévision	29

LeMonde Job: WMQ1311--0002-0 WAS LMQ1311-2 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 11:11 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0330 Lcp:700 CMYK

COMMERCE L'Union européenne engagera à partir de mardi 16 novembre des poursuites judiciaires contre la France si, d'ici là, Paris ne lève pas son embargo sur la viande de bœuf britannique. ● LA CONVERSATION téléphonique entre MM. Blair et Jospin, jeudi, n'a pas permis de débloquer les négociations. Paris estime toujours que les cinq conditions sanitaires posées pour la levée de l'embargo ne sont pas réunies. ● LA TRAÇABILITÉ des viandes et des produits dérivés fait toujours l'objet d'une différend tout comme, semble-t-il, l'étiquetage. ● UNE RÉUNION d'experts devait se tenir vendredi à Bruxelles, en présence d'un observateur allemand. ● ROMANO PRODI, président de la Commission européenne, qui a rendu visite à Lionel Jospin puis à Jacques Chirac, a admis qu'il subsistait des obstacles « techniques » mais qu'il existait une « volonté politique » pour trouver un accord.

La France reste intransigeante sur le bœuf britannique

Une nouvelle réunion d'experts devait faire le point, vendredi, sur les conditions sanitaires imposées par la France à la levée de son embargo. Invoquant le principe de précaution, le gouvernement français cherche un appui plus marqué de Bonn

UNE NOUVELLE réunion d'experts français, britanniques et européens devait tenter, vendredi 12 novembre à Bruxelles, de trouver des solutions aux problèmes techniques soulevés par la France pour lever son embargo sur les exportations de viandes bovines britanniques, en application des décisions de Bruxelles. Le principe de cette nouvelle réunion avait été arrêté jeudi par les premiers ministres français et britannique, Lionel Jospin et Tony Blair, qui avaient eu dans l'après-midi une conversation téléphonique d'une demi-heure pour examiner les solutions permettant d'éviter que le ton monte encore de part et d'autre de la Manche.

Si Paris – comme Londres – continue d'affirmer vouloir tout faire pour trouver une issue, celle qui permettrait aux deux gouvernements de s'en sortir la face sauve n'est apparamment pas encore sur la table. Une réunion très restreinte des principaux ministres français concernés s'était tenue mercredi soir autour de Lionel Jospin à l'hôtel Matignon, sans que rien ne filtre de la teneur des discussions. Paris cherche toujours, officiellement, à obtenir des garanties supplémentaires sur cinq points : les procédures de contrôle et les tests de dépistage de la maladie de la « vache folle » dans les troupeaux britanniques, la question des produits transformés, la traçabilité des animaux et enfin l'étiquetage des viandes exportées.

La précédente réunion d'experts, il y a une semaine, avait permis quelques progrès, mais pas suffisamment aux yeux de Paris, notamment sur les deux derniers points. En France, comme d'ailleurs en Allemagne, où les Länder exigent eux aussi des garanties pour autoriser au Bundesrat la levée de l'embargo, on estime nécessaire de rendre plus transparent le système d'étiquetage britannique. Une exigence qui laisse apparemment perplexes les experts bruxellois. On indique dans l'entourage de la Commission que les viandes britanniques destinées à l'export sont bien estampillées d'un label reconnaissable.

Conscient d'être isolé, le gouvernement français tentait vendredi d'obtenir un appui plus marqué du gouvernement allemand, qui est resté jusque-là extrêmement prudent malgré les pressions des Länder. Le ministre français de l'agriculture, Jean Glavany, a déclaré vendredi matin sur la chaîne de télévision LCI, qu'il souhaitait voir l'Allemagne s'impliquer davantage. *« Nous demandons que, dans les discussions qu'il y a entre nos experts, les Allemands soient présents et qu'on arrête de se masquer les yeux sur cette situation »*, a-t-il dit. Il était cependant seulement prévu à Bruxelles qu'un membre de la représentation permanente de l'Allemagne auprès de l'Union assiste à la réunion à titre d'observateur.

Dans l'entourage du commissaire européen chargé de la santé et des consommateurs, l'Irlandais David Byrne, on restait vendredi optimiste sur l'issue du bras-de-fer engagé entre Londres et Paris. Mais on estimait peu probable d'assister à un dénouement avant le conseil des ministres de l'agriculture, prévu pour lundi 15 et mardi 16 novembre à Bruxelles. Le 16 est précisément la date-butoir fixée à la France pour décider de se conformer à la décision de Bruxelles de lever l'embargo. Si des mesures en ce sens ne sont pas prises à cette date, a réaffirmé jeudi M. Byrne, *« les premiers pas de la procédure légale contre la France pour non-respect de la loi communautaire seront engagés »*.

Cette position a été confirmée par Ricardo Levy, porte-parole du président de la Commission, Romano Prodi. *« La Commission prendra ses responsabilités »*, a-t-il dit. On peut considérer que l'ancien président du conseil italien a été ferme sur ce point auprès des dirigeants français qu'il a rencontrés jeudi à Paris. Il a été reçu successivement par Lionel Jospin et le président Chirac, accompagné du commissaire français Michel Barnier.

A sa sortie de l'Elysée, M. Prodi a déclaré qu'il y avait de tous côtés une *« volonté politique »* de parvenir à une solution, mais que subsistaient *« des problèmes techniques difficiles »*. Le président de la République a réaffirmé pour sa part qu'il fallait *« un certain nombre de garanties »* pour arriver à une solution et que, *« quoi qu'il arrive, la France exigera le respect du principe de précaution »*. On ne se montrait guère plus loquace du côté de Matignon. La conversation entre Lionel Jospin et Tony Blair y était décrite en fin d'après-midi comme *« professionnelle »* et *« cordiale »*, mais inconclusive.

Henri de Bresson

Londres s'estime de bonne foi

LONDRES
de notre correspondant

« Achetez notre bœuf parce qu'il est d'excellente qualité ! », affirmait, lundi à Paris le premier ministre britannique, Tony Blair. *« Je suis sûr,* ajoutait-il, *que nous pouvons satisfaire à toutes les préoccupations du consommateur français ! »*. La suite a prouvé que non et dans cette affaire, au fond plus politique et psychologique que scientifique, les Anglais, comme les Français, s'abritent derrière l'avis des experts. Même approche extrêmement prudente, de part et d'autre du « channel », de la gestion politique du risque.

C'est précisément parce que le gouvernement conservateur précédent avait *« ignoré les avis scientifiques qui lui étaient fournis »*, rappelait la semaine dernière le ministre écossais Brian Wilson, que l'épizootie de « vache folle » a tué 43 personnes au total, dont 42 au Royaume-Uni. Si les experts ne sont pas d'accords entre eux, le pouvoir politique s'abstient. A preuve, l'interdiction de consommer de la viande de bœuf à l'os. Bien que la commission scientifique anglaise ait estimé il y a déjà plusieurs mois que le risque de contracter la maladie de Creuzfeld Jakob en consommant ces morceaux était *« minimal »* et donc *« gérable »* – les experts écossais, gallois et nord-irlandais étant d'un avis différent – le gouvernement de Tony Blair, au risque d'être quotidiennement dénoncé aux Communes par l'opposition conservatrice pour « donner des arguments aux français », n'a toujours pas autorisé la reprise de leur vente sur le territoire britannique. *« Si des experts travaillant à quelques centaines de kilomètres de distance les uns des autres donnent des avis divergeants sur une question comme celle-ci,* argumentait Brian Wilson, *notre devoir est d'écouter les plus prudents.* » Confronté aux conseils divergents des scientifiques de l'agence française Affsa et de la Commission ad hoc de l'Union européenne, le gouvernement français n'agit pas, finalement, autrement que Tony Blair.

AVIS UNANIME

« Depuis l'avis unanime des seize experts européens présidés par un Français, argumente Londres, *tout est réglé, notre bœuf à l'exportation a été déclaré aussi sain que n'importe quel autre »*. Certes, reconnaît-on, il y aura encore cette année plus de deux mille cas de « vache folle » – contre 3 200 en 1998 et seulement une vingtaine en France. Mais *« cela ne concerne pas les animaux promis à l'exportation puisqu'aucun cas – aucun - n'a été enregistré depuis 1996 parmi les animaux âgé de six à trente mois, les seuls qui, au terme des conditions fixées en août par la Commission européenne pour lever l'embargo, peuvent être vendus à l'étranger »*. Le consommateur britannique a largement accepté cette analyse puisque les dernières statistiques publiées la semaine dernière par le ministère de l'agriculture montrent que les ventes de steaks et de rôtis, en Grande Bretagne, sont pratiquement en train de revenir à leur niveau d'avant la crise déclenchée en 1996. *« La grande peur des années passées ne détournent plus les consommateurs britanniques du bœuf anglais »*, se félicite le ministère.

Reste à convaincre les 47 pays du monde, dont les USA, qui refusent toujours de lever l'embargo et, parmi eux, la France, qui était le premier marché à l'exportation du bœuf britannique avant la crise. Paris a soulevé deux problèmes particuliers : la traçabilité des animaux exportés et l'étiquettage. Sur le premier point, qui semble pouvoir être réglé, Londres réplique que la Commission européenne qui *« contrairement aux experts français »* est venue sur place inspecter la fiabilité du système mis en place, s'est montrée totalement satisfaite. La France a fait valoir que ce système ne prenait pas en cause les produits dérivés du bœuf anglais, à quoi Londres réplique qu'aucun produit dérivé n'est pour l'instant autorisé à l'exportation. Reste l'étiquetage, réclamé avec insistance à Paris. Là, au motif que la chose relève pour le moment des gouvernements – et non de la Commission qui n'envisage la mise en place d'un système d'étiquetage unique et communautaire que dans trois ans – les autorités britanniques rétorquent que si Paris veut indiquer l'origine géographique des viandes mises en vente, c'est son problème.

Patrice Claude

L'Elysée et Matignon sur la même ligne

SUR LE BŒUF BRITANNIQUE, Jacques Chirac et Lionel Jospin partagent exactement les mêmes positions. En douterait-on, d'ailleurs, que Romano Prodi, reçu successivement, jeudi 11 novembre, pendant une heure et quart à chaque fois, par les deux « têtes » de l'exécutif français, pourrait jouer les garants, indiquet-on à l'Elysée, et confirmer que MM. Chirac et Jospin souhaitent une *« issue positive »* de la crise, mais ne transigeront pas sur l'essentiel.

L'Elysée et Matignon partagent la même conviction : aujourd'hui, la sécurité alimentaire est devenue l'un des principaux sujets de préoccupation des Français et un enjeu majeur pour les pouvoirs publics. Depuis l'affaire du sang contaminé, la santé publique, le principe de précaution, voire les chaînes de traçabilité – qu'a mangé celui que l'on mange ? – ont quitté les cénacles pour tomber dans le langage courant. *« La sécurité, c'est aussi – et on l'a trop souvent oublié – la sécurité sanitaire »*, soulignait le premier ministre dans sa déclaration de politique générale, en juin 1997. Lors de l'autorisation donnée à la culture du maïs transgénique, le 27 novembre 1997, Laurent Fabius avait été l'un des premiers à émettre des réserves sur la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM). *« Cela rappelle des histoires qu'on a connues »*, avait déclaré l'ancien premier ministre sur TF 1.

Au départ, M. Jospin souhaitait lever rapidement l'embargo sur le bœuf britannique. Aujourd'hui encore, il désire rien moins qu'une crise avec M. Blair. Très vite, pourtant, il s'est aperçu qu'il n'y avait pas de solution. Il s'est même fâché : le 16 octobre, au sommet européen de Tampere, en Finlande, il avait pris les journalistes britanniques à partie, rappelant que l'attitude de la France *« n'est en rien protectionniste »*, qu'il s'agit *« d'un débat de principe, scientifique »*, et qu'elle n'est pas la seule à maintenir un embargo.

ENTRETIENS RÉGULIERS

De son côté, M. Chirac aurait pu être tenté de jouer les modérateurs européens et de se poser en arbitre entre le premier ministre britannique et son homologue français. Il n'en a rien été. Le dossier est géré à Matignon ; l'Elysée, qui n'a mis en place aucun dispositif particulier sur le sujet, n'est pas représenté aux réunions interministérielles.

M. Jospin, qui le 1er octobre, lorsqu'il avait décidé de refuser d'autoriser les importations, s'était assuré auparavant du soutien de M. Chirac, s'entretient régulièrement du suivi de la crise avec lui. Il lui a encore rendu compte, jeudi, de son nouvel entretien avec M. Blair. Sur les questions agricoles, il vaut mieux avoir M. Chirac avec soi que contre soi.

Ariane Chemin

La notion de risque est au centre du différend

LE GOUVERNEMENT français et la commission européenne ont fondé leurs positions antagonistes à propos de la levée de l'embargo sur le bœuf britannique à partir du

ANALYSE

Deux points opposent les experts : l'infectiosité des tissus et les tests de dépistage

1er août sur les avis de leurs experts scientifiques. Du côté français, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, qui a rendu un avis défavorable le 1er octobre, mettait en avant la décroissance moins rapide que prévue du nombre de cas de vache folle en Grande-Bretagne (1298 cas d'ESB entre le 1er janvier et le 20 août cette année) ainsi que des éléments nouveaux, intervenus après le vote, en juin à Bruxelles, par les Etats-membres de la levée de l'embargo, qui faisaient que *« le risque que la Grande-Bretagne exporte des viandes de bovins contaminés ne peut pas être considéré comme totalement maîtrisé »*.

Les experts français et européens s'opposent pour l'heure sur deux séries de constatations :

● **L'infectiosité des tissus.** Un colloque scientifique, qui s'est tenu à la fin du mois de septembre à Tübingen (Allemagne), a notamment examiné les données expérimentales les plus récentes sur le caractère infectieux de certains tissus animaux. Pour l'heure, des travaux expérimentaux consistant à injecter par voie intracérébrale du tissu cérébral infecté par l'agent de l'ESB sont menés chez la souris et chez les bovins. Selon les experts de l'agence française, *« la distribution de l'infectiosité dans l'organisme au cours du temps chez le bovin reste encore insuffisamment connue, en l'absence de test sensible, pour que les mesures adoptées puissent être considérées* a priori *comme totalement efficaces »*.

Dans son avis du 29 octobre, le Comité scientifique directeur de la Commission européenne retient qu'*« il n'a jamais été retrouvé que le tissu musculaire soit infectieux, même chez du bétail atteint par l'ESB au stade tardif de l'infection, en dépit du fait que les nerfs périphériques, le tissu lymphatique et le sang soient associés au muscle. »*

Le point de vue français insiste donc sur la démonstration de l'innocuité compte tenu d'éléments préoccupants ; les experts européens mettent l'accent sur le fait que le risque n'a pas été prouvé.

● **Les nouveaux tests de dépistage de l'ESB.** Les experts européens reconnaissent que différentes publications scientifiques récentes concernant ces tests permettent de commencer à mieux comprendre certains aspects jusqu'ici méconnus de la physiopathologie de la maladie, de la répartition et de la réplication du prion pathologique dans les organismes infectés. Pour autant, ils estiment que l'heure n'est pas venue qui permettrait d'établir de solides corrélations entre l'usage systématique de ces tests à des fins sanitaires.

Côté français, on explique que l'on doit, dès maintenant, avoir recours aux tests disponibles, non pas de manière exhaustive mais dans certaines situations particulières, afin d'avoir des éléments objectifs quant à la prévalence de l'infection dans un cheptel donné. Plusieurs tests utilisables chez l'animal mort ont été agréés par Bruxelles.

Les résultats de l'un des tests, celui de la firme suisse Prionics, ont permis de démontrer que le prion pathologique responsable de l'ESB pourrait être nettement plus répandu qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Ainsi, en Suisse (pays faiblement touché par l'épidémie de l'ESB), ce prion a ainsi été retrouvé chez des bovins retrouvés morts (10 cas sur 3 639) et chez d'autres abattus en urgence pour diverses raisons (3 cas sur 1 508). Il peut aussi être présent chez des animaux apparemment sains et conduits à l'abattoir (1 cas sur 3 113).

Les experts européens estiment que les nouveaux tests diagnostics *« n'ont pas encore été évalués quant à leur utlité potentielle pour le diagnostic des cas pré-cliniques d'ESB »*.

Paul Benkimoun et Jean-Yves Nau

Les événements dans Le Monde

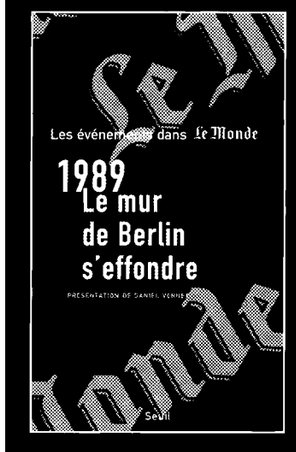

1989, la chute du mur de Berlin. Les articles de l'époque présentés par Daniel Vernet.

Déjà parus :
1949, Mao Président
1959, Castro prend le pouvoir

Editions du Seuil

LeMonde Job: WMQ1311--0003-0 WAS LMQ1311-3 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0331 Lcp:700 CMYK

La BCE pose ses conditions sur l'avenir de la zone euro

Les pays candidats à l'élargissement ne pourront pas bénéficier de dérogations lors de leur entrée dans l'Union

FRANCFORT
de notre correspondant

Les négociations sur l'élargissement de l'Union européenne sont suivies de très près par la Banque centrale européenne (BCE), dont les dirigeants ont multiplié les visites, depuis le lancement de l'euro au 1er janvier 1999, dans les pays candidats. Leur stratégie a franchi un nouveau cap cette semaine avec l'organisation, du 10 au 12 novembre, à Helsinki, d'une rencontre avec les banques centrales des douze pays candidats pour discuter du futur de la zone euro.

La Commission européenne a récemment recommandé de boucler les négociations d'adhésion avec les pays les plus avancés dès 2002, et de lancer des négociations avec six autres prétendants en 2000. Membre du directoire en charge des relations internationales et européennes, Tommaso Padoa-Schioppa *« prend acte »* de la volonté politique des responsables européens d'accélérer l'élargissement. Mais sur un dossier- clé pour l'avenir de l'euro, la BCE tient au respect de certains engagements. *« Les pays candidats doivent négocier leur adhésion à l'ensemble de ce qui constitue l'acquis communautaire, ils ne pourront pas négocier de possibilité d'*opting out [clause qui permit à certains pays d'entrer dans l'UE tout en restant en dehors de la zone euro], *c'est un point très important »*, avertit M. Padoa-Schioppa dans un entretien au *Monde* : les dérogations accordées à la Grande-Bretagne et au Danemark ne seront plus possibles.

« Nous ne sommes pas à la table des négociations pour l'entrée dans l'Union, mais il est clair que dans les domaines où nous avons des compétences, exclusives ou partagées, la position de l'Union européenne devra tenir compte pleinement de notre point de vue », souligne-t-il. Pour M. Padoa-Schioppa, *« il est très important que l'Eurosystème et l'euro restent la banque centrale et la monnaie de l'Union »*.

Concrètement, le processus devrait se dérouler en trois étapes distinctes, aux yeux de la BCE : l'adhésion à l'Union européenne, la participation au système de change SME *bis*, destiné à limiter les fluctuations monétaires, et l'engagement d'adopter l'euro. L'Eurosystème – qui regroupe la BCE et les banques centrales de la zone – entend jouer un rôle avant même cette ultime phase, indique M. Padoa-Schioppa, pour qui la coopération avec Bruxelles est actuellement *« très étroite »*.

Malgré la perspective d'une accélération du processus, la BCE plaide pour le maintien des conditions d'adhésion fixées ces dernières années, et se veut très vigilante en matière économique. Conformément au traité, *« comme tous les Etats membres, les pays candidats devront considérer leur politique économique comme une question d'intérêt commun ; ils ne seront pas sur ce point exemptés de toute obligation communautaire »*, indique M. Padoa-Schioppa. En clair, précise-t-il, il faudra faire attention *« aux situations budgétaires déséquilibrées qui seraient source d'instabilité, ou aux taux d'inflation très forts qui remettraient en cause les relations commerciales entre les pays partenaires »*.

En principe, selon les critères dits de Copenhague (1993) qui stipulent la reprise de l'acquis communautaire, les futurs membres doivent disposer d'une économie de marché viable, susceptible de faire face à la concurrence au sein du marché unique. C'est un point *« essentiel »*, selon la BCE. Les futurs promus devront par exemple respecter les obligations communes en termes de libéralisation de mouvements de capitaux, ou de discipline budgétaire. Ils seront aussi tenus d'assurer l'indépendance de leur institut d'émission, qui fera partie du système européen des banques centrales avant même d'adopter la monaie unique.

UNE « ENTITÉ MODESTE »

Obligatoire, le passage à l'euro proprement dit *« n'est pas automatique »*, tient à préciser M. Padoa-Schioppa. Les candidats devront tout d'abord remplir les critères de convergence du traité de Maastricht. *« Ce seront exactement les mêmes critères que ceux prévus pour les pays fondateurs de l'euro »*, souligne-t-il, sans se prononcer sur un calendrier précis, applicable à tous. *« La lettre et l'esprit du traité est de ne pas poser de calendrier ni en terme maximal ni en terme minimal, aucune possibilité n'est exclue, mais l'ancienneté dans l'union ne donnera pas de priorité »*, indique celui qui fut directeur général de la Commission en charge des affaires économiques et financières entre 1979 et 1983, prévenant qu'*« il n'est pas sûr que le cheminement sera identique pour tous les pays »*.

La situation des pays candidats inspire-t-elle confiance à la BCE ? *« Il est très difficile de juger des progrès des uns et des autres »*, observe le dirigeant de l'institut d'émission, sans vouloir juger pays par pays. Il minimise les risques encourus par l'euro : avec une centaine de millions d'habitants, les douze candidats représentent un tiers de la population de la zone euro, mais seulement 6 % de son PIB. *« C'est-à-dire une entité relativement modeste en termes de PIB »*, constate M. Padoa-Schioppa : *« l'élargissement ne peut être un facteur de déstabilisation, car nous disposons d'une zone euro économiquement énorme, dont la monnaie est gérée par un système fort sur le plan institutionnel »*.

Philippe Ricard

La visite d'un responsable tchétchène à Paris provoque la colère de Moscou

La presse russe adopte un ton très anti-occidental : la France est accusée d'« encourager le terrorisme »

Le ministère russe des affaires étrangères a convoqué, jeudi 11 novembre, l'ambassadeur de France à Moscou, pour lui signifier que l'accueil à Paris du « ministre des affaires étrangères » de Tchétchénie, Ilias Akhmadov, représentait *« un geste inamical »*, qui pourrait nuire aux *« relations bilatérales »*. Moscou cherche à désamorcer les critiques contre son offensive en Tchétchénie, à l'approche du sommet de l'OSCE.

MOSCOU
de notre correspondant

Les autorités russes ont vivement haussé le ton, jeudi 11 novembre, pour rejeter les avertissements et mises en garde de l'Occident à propos de la guerre de Tchétchénie. L'objectif est clair : faire que le sommet de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), qui doit se tenir à Istanbul, du 17 au 19 novembre, ne se transforme pas en chambre d'accusation de la Russie. *« La Russie ne répond pas et ne répondra pas au langage des ultimatums »*, a prévenu le Kremlin. *« Si certains veulent utiliser la tribune d'Istanbul pour des accusations ou des confrontations, ils devront en assumer toutes les conséquences »*, a menacé Igor Ivanov, le ministre des affaires étrangères.

La France est tout particulièrement visée par ces déclarations aux intonations de guerre froide. La visite à Paris, mardi, d'Ilias Akhmadov, « ministre des affaires étrangères » tchétchène, sa réception par un haut-fonctionnaire du Quai d'Orsay et sa conférence de presse à l'Assemblée nationale, ont soulevé la colère des autorités russes. Tout comme les déclarations du ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, affirmant que la Russie *« se fourvoie en Tchétchénie »* et annonçant que les Occidentaux exerceront *« de façon claire une pression »* sur Moscou.

Dans une réaction à l'agence russe Interfax, Igor Ivanov a accusé son homologue français de *« jouer avec le terrorisme »*. *« Jouer sur ce registre encourage en fait le terrorisme* (...). *Un tel flirt peut entraîner de très graves conséquences et ne correspond pas à l'esprit de nos relations bilatérales. »* Jugeant que l'accueil du responsable tchétchène à Paris était *« un geste inamical, qui rend quasiment complice des séparatistes et terroristes tchétchènes »*, le ministère russe des affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur de France à Moscou, Hubert Colin de Verdière.

Alexandre Avdeïev, ministre adjoint des affaires étrangères, lui a signifié que *« les actions des autorités françaises peuvent avoir un effet négatif sur l'atmosphère de nos relations bilatérales »* et que *« les tentatives d'intervenir dans les affaires intérieures de la Russie seront repoussées fermement »*. La presse russe s'est également indignée, jeudi, de la réception du dirigeant tchétchène. *« Les Tchétchènes occupent Paris. Les Français s'asseoient à la table de négociations avec les terroristes »*, titrait le quotidien *Izvestia*.

Le journal *Kommersant* estime, pour sa part, que le premier ministre *« Vladimir Poutine est prêt à une confrontation avec l'Occident plutôt que d'accéder à ses demandes sur le problème tchétchène »*. Le ton n'est en effet guère au compromis. Jeudi, M. Goussarov, également ministre adjoint des affaires étrangères, a choisi lui de s'en prendre à l'administration américaine, qui dénonçait la veille les violations des conventions de Genève. *« Les Etats-Unis auraient dû s'en souvenir avant de bombarder la Yougoslavie »*, a-t-il rétorqué. Moscou s'est également opposée, jeudi, à une demande formulée par le Canada pour que le Conseil de sécurité des Nations unies examine la situation humanitaire en Tchétchénie.

Dans le même temps, les autorités russes ont fait quelques petits pas. En admettant, d'abord, que *« des erreurs tragiques »* ont été commises lors des opérations militaires. *« Nous avons de la peine pour ces erreurs et en portons la responsabilité morale »*, a déclaré Igor Chabdourasoulov, chef adjoint de l'administration présidentielle, lors d'une conférence de presse. Ensuite, en ne fermant pas complètement la porte à d'éventuelles négociations. *« La situation est en train d'empirer et la résolution* [de la crise tchétchène] *passe par une solution politique »*, a assuré Igor Ivanov. Mais il y a trois semaines, M. Ivanov expliquait déjà que les négociations pouvaient *« débuter aujourd'hui même »*.

François Bonnet

« Ratissage » de la deuxième ville de Tchétchénie

Le général Valery Manilov, premier chef d'état-major adjoint des forces russes, a déclaré, vendredi 12 novembre, que ses hommes avaient entrepris une opération de ratissage de Goudermès, la deuxième ville de Tchétchénie, pour en déloger les rebelles. *« Nos structures de sécurité et nos militaires ont commencé à 8 heures ce matin »*, a dit le général, affirmant que la population locale *« coopérait »* pour cette *« opération de nettoyage »*. Il a par ailleurs répété que les forces russes n'avaient pas l'intention de lancer un assaut frontal contre Grozny, la capitale de la Tchétchénie, mais qu'elles pourraient effectuer une opération de ratissage semblable à celle de Goudermès.

Selon le « ministre des affaires étrangères » de Tchétchénie, Ilias Akhmadov, les forces tchétchènes avaient annoncé, jeudi, qu'elles quitteraient Goudermès. Cette ville, qui comptait 150 000 habitants avant la précédente guerre de Tchétchénie (1994-1996), abrite aujourd'hui environ 80 000 personnes.

La police russe pratique « systématiquement » la torture

***« UN USAGE** systématique de la torture et des mauvais traitements comme moyens pour obtenir des aveux et autres déclarations des personnes soupçonnées de crimes »* : telle est la situation dans les commissariats et centres de détention russes, d'après une étude menée par l'organisation américaine de défense des droits de l'homme Human Rights Watch. Son rapport, publié mercredi 10 novembre, est basé sur plus d'une cinquantaine d'entretiens avec des victimes de torture, et des dizaines d'entretiens avec des avocats, juges, anciens policiers et des procureurs dans cinq régions de Russie. Selon des estimations d'experts, près de 50 % des personnes arrêtées subiraient des violences physiques. Les femmes et les mineurs ne sont pas épargnés.

L'usage de la torture s'est intensifié ces dernières années, relève Human Rights Watch. Les plaintes déposées par des victimes sont de plus en plus nombreuses, même si la police bénéficie en général d'une impunité totale. Face à la hausse de la criminalité depuis la chute de l'URSS, la police cherche à améliorer par la torture ses statistiques de résolution des crimes. De nombreuses condamnations sont obtenues uniquement sur la base des aveux extorqués. La torture est utilisée *« avec une fréquence croissante »* pour résoudre des délits et crimes légers, comme des vols.

Les méthodes employées dans les commissariats russes rappellent les traitements infligés à l'époque soviétique dans les établissements pénitentiaires. La torture la plus courante est le passage à tabac, mais d'autres sont suffisamment répandues pour être connues par leurs surnoms. Par exemple, *« l'éléphant »* (*« slonik »* en russe), une pratique qui consiste à menotter le détenu à une chaise et à couvrir sa tête avec un masque à gaz ou un sac en plastique, pour bloquer ensuite toute arrivée d'oxygène. Les policiers rouent en même temps le prisonnier de coups pour le faire suffoquer plus vite. Des victimes ont raconté avoir perdu connaissance, avant que la police ne les réanime pour leur présenter un document à signer.

Dans le supplice de *« l'hirondelle »* (*« lastochka »*), le détenu se retrouve pendu par les bras menottés dans son dos. Il est en même temps frappé avec des matraques. L'*« enveloppe »* (*« convertik »*) consiste à forcer le prisonnier à s'asseoir, la tête placée entre les genous et les mains attachées aux pieds. Il est roué de coups de bâton. Cette pratique peut, comme d'autres, entraîner la mort : à Nijni Novgorod, un médecin légiste a relevé quarante blessures sur le cadavre d'un détenu ainsi supplicié. Dans plusieurs cas, la torture a entraîné une paralysie ou un handicap durable, note Human Rights Watch.

SORT RÉSERVÉ AUX MINEURS

D'anciens détenus racontent avoir subi des électrochocs. *« Ils m'ont menotté au radiateur »* dit l'un d'eux, Igor Akhrimenko, *« ils avaient une petite machine, avec une poignée. Ils l'ont reliée à mes oreilles et ont branché le courant. Ils tournaient la poignée, d'abord lentement, puis de plus en plus vite. C'est impossible de supporter ça ! »*. Human Rights Watch décrit une autre pratique, la *« salle de compression »* (*« press-khata »* en russe). La personne venant juste d'être arrêtée est jetée dans une cellule où sont assemblés des criminels confirmés, qui se mettent à cogner le nouvel arrivant. Les prisonniers qui coopèrent ainsi avec les geôliers sont récompensés. L'un de leurs privilèges est d'avoir accès à la *« cellule rouge »*, où les conditions de détention sont relativement confortables (un lit par personne, une télévision et un magnétophone dans la pièce). On leur donne aussi accès à *« des drogues ou des femmes »*, note Human Rights Watch.

Pour illustrer le sort réservé à des mineurs, le rapport mentionne le cas d'Oleg Fetiosov, quinze ans, vivant à Ekaterinbourg dans l'Oural. En 1996 il est arrêté et subi le sévice de *« l'éléphant »* pour avoir volé une veste à l'un de ses camarades de classe. Il est au bord de l'asphyxie lorsque les policiers lui retirent le masque. Lorsqu'ils s'approchent pour reprendre l'« interrogatoire », Oleg n'y tenant plus saute par la fenêtre du troisième étage et se fracture le crâne.

D'après les données recueillies par Human Rights Watch, seuls vingt-cinq policiers ont été poursuivis et condamnés en Russie pour torture et mauvais traitements au cours des six dernières années. Pour l'immense majorité des victimes, faire connaître son sort et obtenir justice relève de l'impossible. La présence d'avocats leur est refusée, de même que l'accès rapide à des médecins pour faire constater les traces des sévices. Celles-ci finissent avec le temps par s'effacer, de telle sorte que *« les preuves se perdent presque toujours »*, dit le rapport.

La Russie fait partie depuis 1996 du Conseil de l'Europe, qui pose comme condition aux Etats membres de respecter les normes démocratiques. Moscou a créé en 1998 un bureau de *« médiateur »* fédéral pour les droits de l'homme, habilité à recevoir des plaintes de victimes de la torture, mais selon Human Rights Watch cette institution n'a pas encore eu l'occasion de démontrer son efficacité.

Natalie Nougayrède

Le « mouton noir » de la famille royale belge se rebiffe

BRUXELLES
de notre correspondant

Longtemps murée dans le silence et un quasi-anonymat, la monarchie belge affronte désormais la tempête des révélations et de la médiatisation. Après la récente annonce de l'existence d'une fille adultérine du roi Albert II, une jeune artiste prénommée Delphine, et vivant à Londres, voici que l'un des fils du monarque, le prince Laurent (cadet du couple Albert et Paola), s'est plaint, à *La Dernière Heure*, de la pauvreté des moyens financiers qui lui étaient alloués, tout en s'étonnant que sa sœur Astrid, deuxième dans l'ordre de succession au trône, voie, quant à elle, sa dotation annuelle passer de 0 à 11 millions de francs belges (1,95 million de francs) ! C'est un récent projet de loi qui est à l'origine de la déconvenue de Laurent. Soucieux de permettre à Philippe, l'aîné des trois enfants royaux, de disposer de moyens suffisants pour régler l'addition de son mariage, le 4 décembre, avec la jeune Mathilde d'Udekem d'Acoz, le 4 décembre, le gouvernement à décidé de faire passer la dotation de Philippe de 2,3 à 5,6 millions de francs. Dans le même temps, les moyens d'Astrid enflaient eux aussi, une décision officiellement motivée par le fait que la princesse a trois enfants.

Chaque année, le gouvernement belge alloue au total quelque 60 millions de francs, non soumis à l'impôt, aux membres de la famille royale, dont 46 millions à Albert et à Paola. Pourquoi Laurent, qui vit de son travail à la tête d'un institut pour l'environnement (en grande partie créé pour lui), est-il privé de moyens publics ? *« Parce que sa situation familiale est différente »*, explique-t-on dans l'entourage du premier ministre. Certes, le cadet des Saxe-Cobourg est célibataire, mais sa sœur Astrid est, elle, mariée et mère depuis plusieurs années. Or, elle ne bénéficiait pas, jusqu'ici, des largesses de l'Etat.

Il faut donc sans doute chercher ailleurs la cause de cette étrange décision. Les spécialistes de la monarchie la trouvent dans la personnalité remuante du prince Laurent. Roulant dans une Ferrari immatriculée en France, ne craignant pas d'apparaître au bras de jolies jeunes femmes, affichant ses préoccupations pour le sort des animaux, il se distinguerait aussi par ses convictions : alors que le Palais affiche un catholicisme radical, il serait, lui, le seul non-croyant du Palais.

Cela suffit-il à en faire le « mouton noir » de la famille ? La presse flamande a trouvé une autre explication : Laurent n'est peut-être pas le fils d'Albert II. *« Je sais qu'on m'a traité de bâtard. Je considère cela comme une insulte. Mais, quoi qu'il en soit, je n'étais pas là le jour où j'ai été conçu »*, explique le prince désargenté. – *(Intérim.)*

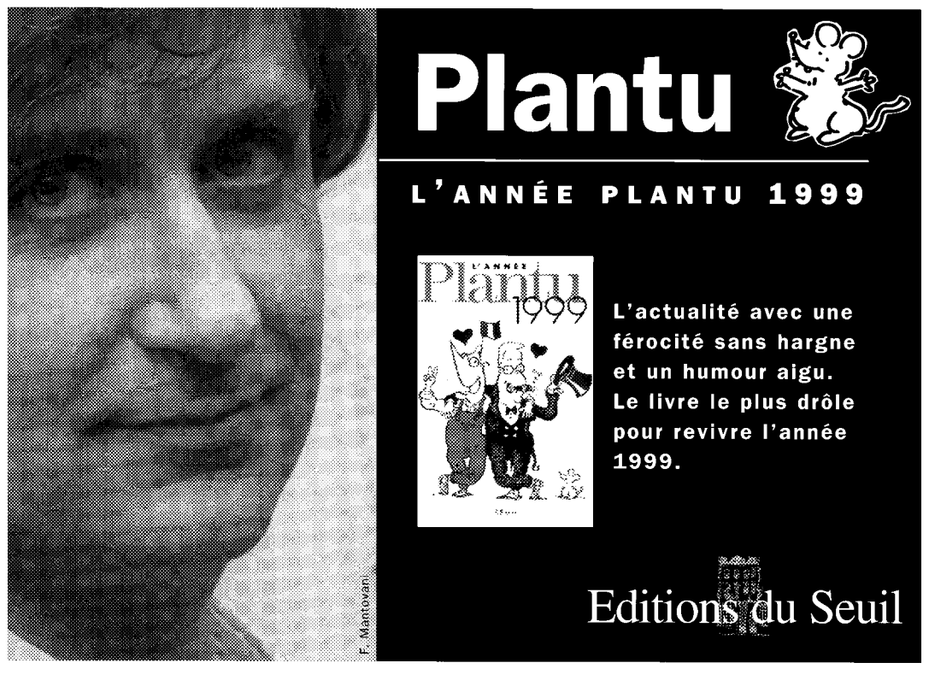

LeMonde Job: WMQ1311--0004-0 WAS LMQ1311-4 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 11:01 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 14Fap:100 N°:0332 Lcp:700 CMYK

La répression s'intensifie à Cuba à la veille du sommet ibéro-américain

Fidel Castro prévient que la rencontre n'entraînera aucune impunité

A trois jours de l'ouverture du IXe sommet ibéro-américain, qui doit se tenir à La Havane les 15 et 16 novembre, les autorités cubaines multiplient les signes d'impatience face à la dissidence intérieure. Une quarantaine de personnes auraient été arrêtées et une tentative de manifestation de rue a été rapidement réprimée. Fidel Castro a de nouveau accusé l'opposition d'être à la solde des Etats-Unis.

UNE VINGTAINE de personnes étaient toujours détenues, jeudi 11 novembre, au terme d'une *« des plus grandes vagues de répression politique »* qu'ait connue Cuba, selon les termes d'Elizardo Sanchez, l'un des porte-parole de l'opposition interne au régime castriste. Ce durcissement du régime s'inscrit dans la préparation du sommet ibéro-américain qui doit réunir les chefs d'Etat de l'Espagne, du Portugal et ceux de l'Amérique latine à La Havane les 15 et 16 novembre.

Le roi d'Espagne Juan Carlos, les présidents vénézuélien et brésilien, Hugo Chavez et Fernando Henrique Cardoso, doivent participer à cette réunion, que boycotteront les chefs d'Etat argentin et chilien, Fernando de la Rua et Eduardo Frei. Le ministre cubain des affaires étrangères, Felipe Enrique Roque, a déclaré que les participants au sommet pourront rencontrer des dissidents s'ils le souhaitaient mais que toute *« activité illégale »* serait réprimée. Au total, quarante opposants ont été interpellés et ceux qui n'ont pas été maintenus en détention ont été assignés à résidence. Pour M. Sanchez, il y a *« une certaine effervescence dans les milieux dissidents, qui, d'une manière totalement pacifique, essaient d'exprimer leurs points de vue »*.

« FLOTTILLE DE PROTESTATION »

Dans la matinée du mercredi 10 novembre, plusieurs groupes avaient appelé à manifester dans un parc de La Havane, mais cette tentative a été rapidement étouffée. Des centaines de militants pro-castristes avaient organisé des bals et entouré les lieux de sonorisations diffusant des slogans à la gloire du régime et du sommet ibéro-américain. Les quelques personnes qui ont tenté de défendre des positions hostiles à Fidel Castro ont été prises à partie par la foule et remises à la police. Il semble que deux personnes aient été arrêtées.

Au cours d'une interview nocturne de presque huit heures avec des journalistes étrangers, Fidel Castro a déclaré jeudi que *« personne ne jouit de l'impunité, ni en ce moment, ni en aucun autre »*. *« La révolution n'est pas l'otage du sommet »*, a-t-il ajouté. Pour le dirigeant cubain, la dissidence n'a pas l'appui *« de la masse ouvrière ou paysanne »*. Il s'agit de *« micro-groupuscules »*, tolérés par le gouvernement, *« ce qui ne veut pas dire qu'ils sont légalisés »*.

M. Castro s'en est aussi pris à Bill Clinton. Le président américain avait déclaré qu'il s'était *« plié en quatre pour tendre la main »* au dirigeant cubain et que celui-ci avait *« à chaque fois abattu des avions, tué des gens illégalement, ou les avait mis en prison »*. Ces déclarations sont *« mensongères »* et M. Clinton fait preuve de *« faiblesse »* face aux pressions anticastristes, a estimé Fidel Castro. Celui-ci voudrait que le sommet ibéro-américain encourage l'émergence d'une alliance entre l'Amérique latine et l'Europe afin d'éviter que ces deux régions ne soient *« dévorées »* par les Etats-Unis.

Toujours dans la perspective du sommet, une organisation anticastriste basée à Miami a prévu la formation d'une *« flottille de protestation »* contre le régime cubain. Mais les garde-côtes américains ont refusé à l'organisation Mouvement démocratie l'autorisation de faire sortir l'un des deux bateaux qui devaient se diriger vers Cuba. L'organisation anticastriste espère faire appareiller un autre bateau qui serait escorté de deux avions. – *(AFP, Reuters.)*

Le processus de paix se heurte à de profondes divergences syro-israéliennes

DAMAS
de notre envoyée spéciale

Le premier ministre israélien a eu beau multiplier les déclarations de bonnes intentions, le ton être devenu un peu plus amène entre la Syrie et l'Etat hébreu, et les diplomates n'avoir épargné aucun effort pour remettre sur les rails le volet syro-israélien du processus de paix, totalement bloqué depuis avril 1996, rien n'y a fait jusqu'à maintenant. Le président syrien, Hafez El Assad, exige toujours que le gouvernement d'Ehoud Barak fasse sien un engagement pris, selon lui, par l'ancien premier ministre assassiné Itzhak Rabin : celui de retirer l'armée israélienne jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, c'est-à-dire avant le déclenchement de la guerre dite de « six jours ». Israël refuse.

Aussi le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, n'a-t-il pu que constater, jeudi 11 novembre, au terme d'un entretien de près de deux heures à Damas avec M. Assad, suivi d'un autre avec son homologue syrien, Farouk El Chareh, que *« les conditions d'une reprise de la négociation directe entre Israël et la Syrie ne sont pas encore réunies »*. Le désaccord, a précisé le ministre, porte toujours sur *« la base à partir de laquelle la négociation pourrait reprendre »*.

Damas affirme, depuis 1996, que l'ancien premier ministre de l'Etat hébreu avait accepté le principe du retrait jusqu'aux lignes de 1967. Ce qui paraît à peu près certain, c'est qu'à un point donné de la négociation avec les Syriens, Itzhak Rabin a effectivement envisagé un tel retrait. Reste à savoir quelle interprétation donner à cette affaire. *« Etait-ce un engagement ou une hypothèse de travail ? Là-dessus, les points de vue divergent »*, a expliqué le chef de la diplomatie française. S'agissait-il d' *« un élément préalable à la négociation, d'un élément à traiter dans le cours de la négociation, ou d'un élément qui doit être traité comme un aboutissement de la négociation »* ?

NÉCESSAIRE EFFORT COLLECTIF

Pour le président Assad, les choses sont claires : un engagement est un engagement. La Syrie veut négocier, a toujours voulu la paix, et la veut aujourd'hui plus que jamais, parce que le premier ministre israélien se dit bien disposé. Mais il n'y a aucune raison de revenir à la case départ dans les pourparlers. Damas est dans son droit. Le crédit médiatique ou international de M. Barak n'y changera rien et ne suffit pas pour lui donner raison. C'est ce que le chef d'Etat syrien a développé en substance devant M. Védrine. Les autorités syriennes ne paraissent pas être saisies par un quelconque sentiment d'urgence, ni être pressées par le temps.

Les entretiens du ministre dans la capitale syrienne lui ont ainsi permis de prendre la juste mesure de la situation après la quasi-euphorie avec laquelle ont été accueillis, en Europe et aux Etats-Unis en particulier, après l'élection de M. Barak, les échanges inédits d'aménité entre lui et le président syrien au début de l'été. Ces entretiens ont été *« très denses »*, mais surtout *« extrêmement utiles »*, pour M. Védrine, parce qu'ils lui ont permis d'avoir *« une perception exacte de la politique syrienne aujourd'hui »*, de saisir la juste mesure des choses et d'évaluer le décalage entre les faits et la perception que l'on peut ou que l'on veut en faire à distance.

Les divergences de vue entre Israël et la Syrie ne sont pas pour autant *« insurmontables »*, estime le ministre, pour qui *« les mécaniciens du processus de paix »* doivent s'ingénier à faire un *« effort collectif »* pour éviter que la situation ne vire au blocage. La France, dont Damas apprécie la sollicitude – Hafez El Assad l'a redit à son hôte – et dont Israël accepte pour la première fois la *« contribution »*, est de ceux-là. Tout en insistant sur la *« situation historique »* actuelle, *« où un accord paraît envisageable »*, dans la mesure où *« tout le monde en Israël veut une solution »* et où la Syrie souhaite récupérer le Golan, Hubert Védrine a également échangé avec ses hôtes des idées sur d'éventuels accords possibles, dans l'espoir que la projection des garanties éventuelles dans le cadre de tels accords pourrait faciliter le déblocage de la situation actuelle. Mais, à ce stade, et bien qu'ils soient *« tout à fait attentifs »* à ces propos, les dirigeants syriens campent sur leur position.

La visite de M. Védrine à Damas est survenue dans la foulée de rencontres très denses que les autorités françaises ont eues ces derniers jours avec plusieurs partenaires du processus de paix *(Le Monde* du 9 novembre). Le ministre s'était rendu en Israël et en Palestine à la mi-octobre. Il était attendu vendredi 12 novembre à Beyrouth et le lendemain au Caire.

Mouna Naïm

Le mystérieux décès d'un Français au Nigeria

SONJA SERLOOTEN, une expatriée française, se démène depuis plus d'un an au Nigeria, pour élucider le mystère entourant la mort de son mari, qui occupait le poste de directeur adjoint d'Alscon (Aluminium Smelter Company of Nigeria), un complexe industriel produisant de l'aluminium dans le sud-est du pays. Son époux, Jean-Pierre Serlooten, en charge, notamment, du département financier et commercial de l'entreprise, avait été retrouvé mort dans la résidence qu'il occupait dans le *compound* de la compagnie à Ikot Ibasi, dans l'Etat d'Akwa Ibom, le 17 septembre 1998.

La direction d'Alscon et la police locale avaient aussitôt affirmé qu'il s'était donné la mort. *« L'enquête a établi que la cause du décès est le suicide »*, avait écrit Dieter Matron, directeur général de l'entreprise, dans une lettre aux autorités consulaires françaises au Nigeria. La police avait affirmé, de son côté, que de nombreux cachets avaient été retrouvés près du corps. Mme Serlooten, qui se trouvait à Lagos au moment du drame, conteste fermement – résultats d'examens post-mortem à l'appui – la thèse du suicide. Elle a constaté également que tous les effets et documents personnels appartenant à son époux avaient disparu au moment du transfert du corps d'Ikot Ibasi à Lagos.

MALVERSATIONS

Au mois d'avril, les services de l'ambassade de France au Nigeria ont demandé aux autorités locales de fournir à Sonja Serlooten un certificat établissant formellement les causes de la mort de son mari, ainsi que les résultats définitifs de l'enquête menée par la police. Ces demandes sont restées lettre morte. Mme Serlooten n'a jamais eu la possibilité de s'entretenir avec la direction d'Alscon en dépit de ses demandes répétées. Elle considère que la direction de l'entreprise *« a tout mis en œuvre pour entraver toute recherche sur la cause réelle du décès de* [son] *mari »*.

Mme Serlooten vient de déposer une plainte contre X... pour homicide volontaire auprès du procureur de la République à Paris, et les services d'Interpol ont été saisis au Nigeria. De son côté, la police nigériane a finalement rouvert l'enquête sur la mort de Jean-Pierre Serlooten, selon la presse locale. Dans son édition du 3 octobre, le quotidien *Champion* rapporte que huit personnes, *« des cadres d'Alscon et l'officier de police d'Ikot Ibasi »*, ont été interpellées et interrogées par la brigade criminelle de Lagos. Tous *« ont fait des dépositions et ont été relâchés sous caution, mais, s'il s'avérait qu'il ne s'agit pas d'un suicide comme ils l'affirment, nous aurions alors affaire à un meurtre »*, a déclaré au journal le porte-parole du chef de la police à Lagos.

Plusieurs hypothèses ont été rapportées par la presse locale, étayées par divers témoignages, qui laissent entendre que Jean-Pierre Serlooten, de par ses fonctions, avait découvert un certain nombre de malversations dans les comptes de l'entreprise. Dans son édition du 14 juin, *Newswatch* ajoute qu'il avait pris la décision d'accepter de payer les ouvriers de l'usine au salaire minimum garanti par le gouvernement fédéral, en désaccord avec les autres membres de la direction d'Alscon.

L'usine de production d'aluminium, dans laquelle ont été investis plusieurs millions de dollars depuis 1989, avait été créée en partenariat entre le Nigeria (70 %), le groupe allemand Ferrostaal (20 %) et la compagnie américaine Reynolds International Inc. (10 %). Elle avait commencé à tourner – à seulement 20 % de ses capacités – en 1998. Mais la partie nigériane avait failli à ses engagements et Alscon avait été contraint de cesser toute production en juin.

La nouvelle administration nigériane du président Olusegun Obasanjo, qui a succédé à la junte militaire, après quinze ans de dictature, a décidé d'ouvrir une enquête sur les circonstances qui ont conduit à la fermeture de ce complexe industriel. Le ministre de l'énergie et de l'acier, Bola Ige, a accusé explicitement la direction d'Alscon (ainsi que celle de la gigantesque aciérie d'Ajaokuta (Sud-Ouest), de malversations financières.

Frédéric Fritscher

DETAILLANT GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...
MATELAS & SOMMIERS
Toutes dimensions - Fixes ou relevables
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...
CANAPES, SALONS, CLIC-CLAC
Cuirs - Tissus - Alcantara
Steiner - Coulon - Duvivier - Sufren - Etc...
Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France
MOBECO
247, rue de Belleville PARIS 19 M° Télégraphe
50, avenue d'Italie PARIS 13 M° Pl. d'Italie
01.42.08.71.00 - 7j/7

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

Un attentat fait huit morts en Colombie

BOGOTA. L'explosion d'une voiture piégée sur une grande avenue de Bogota a fait huit morts et quarante-deux blessés jeudi matin 11 novembre. Bien que le maire de la capitale ait affirmé que *« rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un acte narcoterroriste »*, chacun en Colombie est convaincu du contraire. L'avant-veille, la Cour suprême avait en effet autorisé l'extradition vers les Etats-Unis de Jaime Orlando Lara, accusé de diriger un réseau de trafic d'héroïne.

L'extradition de nationaux avait été interdite par la Constitution en 1991. Elle a été rétablie en décembre 1997 à la demande des Etats-Unis. L'extradition d'Orlando Lara est intervenue alors que l'opinion publique colombienne est rétive devant les pressions américaines. Elle craint en effet une reprise des attentats, alors que les désaccords budgétaires au Congrès empêchent le déblocage de l'aide exceptionnelle promise par Washington à Bogota, de 1,5 milliard de dollars sur trois ans, pour lutter contre les barons des drogues. – *(Corresp.)*

Série d'explosions dans la capitale pakistanaise

ISLAMABAD. Plusieurs personnes ont été blessées près du Centre américain d'Islamabad, vendredi 12 novembre, par une des trois explosions qui ont secoué le centre de la capitale pakistanaise, a annoncé la police. Une voiture a explosé devant le Centre américain dans le quartier commerçant d'Islamabad, deux autres déflagrations ont eu lieu au centre-ville, l'une près de la tour Saudi Pak et l'autre à proximité d'un bâtiment abritant des services gouvernementaux. Une quatrième voiture piégée a été désamorcée à l'extérieur du marché couvert Siraj, très fréquenté par les étrangers.

Cette série d'explosions se produit à un moment où le sentiment anti-américain est de plus en plus fort au Pakistan et juste deux jours avant la mise en application des sanctions des Nations unies à l'encontre de l'Afghanistan voisin qui est également un pays allié. Ces sanctions décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU sont motivées par le refus de Kaboul de livrer le terroriste présumé Oussama ben Laden, accusé par Washington des attentats à la bombe commis contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie en août 1998. Ces attentats avaient coûté la vie à 224 personnes. – *(AFP.)*

Les procès de détenus kosovars en Serbie se poursuivent

BELGRADE. Le procès pour activités liées au *« terrorisme »* d'une Albanaise du Kosovo, militante des droits de l'homme, s'est ouvert jeudi 11 novembre à Nis, dans le sud de la Serbie. Il a été aussitôt ajourné au 25 novembre, à la demande de l'accusation. Flora Brovina, médecin pédiatre de 50 ans, fondatrice de la Ligue albanaise des femmes au Kosovo, risque jusqu'à quinze ans de prison pour *« association en vue de commettre des activités hostiles »* liées au *« terrorisme »*.

Mme Brovina a été arrêtée le 20 avril à son domicile de Pristina, pendant la campagne de bombardements de l'OTAN. Comme elle, environ 2 000 Kosovars albanais sont détenus en Serbie, où ils avaient été transférés par les autorités serbes avant l'arrivée au Kosovo des forces de l'OTAN. Mardi, douze Albanais du Kosovo arrêtés en septembre 1998 ont été condamnés par un tribunal serbe à quinze ans de prison chacun pour *« terrorisme »*. – *(AFP.)*

Vingt-cinq ans de prison pour le Serbe Dusan Tadic

LA HAYE. Le plus ancien prisonnier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), le Serbe de Bosnie Dusan *« Dusko »* Tadic, a vu sa peine aggravée à 25 ans de prison, jeudi 11 novembre à La Haye, par une chambre présidée par la présidente du TPIY Gabrielle Kirk McDonald. Cet homme de 44 ans, ancien patron de café de Kozarac, près de Prijedor (nord-ouest de la Bosnie), avait été condamné en 1997 à vingt ans de prison par une autre chambre de première instance du tribunal.

Dusko Tadic était poursuivi en particulier pour des exactions perpétrées de mai à décembre 1992 dans les camps de détention serbes dans la région de Prijedor (Omarska, Keraterm et Trnopolje). Il a aussi été jugé coupable en 1997 du meurtre de deux policiers musulmans, qu'il avait égorgés devant l'église de Kozarac. Reconnu par des victimes, Tadic avait été arrêté le 12 février 1994 à Munich. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **CHINE : quatre responsables locaux de la secte Fa Lun Gong** ont été condamnés, vendredi 12 novembre, à des peines de prison allant de deux à douze ans de prison par la cour populaire de Haikou, dans le sud de la Chine, a indiqué un porte-parole du tribunal. Il s'agit du premier verdict prononcé contre des responsables du mouvement d'inspiration bouddhiste, interdit en juillet par les autorités. – *(AFP.)*

■ **DJIBOUTI : Mohamed Kadamy, l'un des chefs du FRUD**, le Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (opposition armée), détenu depuis deux ans à la prison de Gabode, a été hospitalisé le 6 novembre, a-t-on appris jeudi 11 novembre, de source judiciaire. M. Kadamy mène depuis plusieurs semaines une grève de la faim avec plusieurs autres détenus. Une dizaine de dirigeants du FRUD ont été extradés d'Ethiopie en 1997 et emprisonnés. Ils attendent depuis lors un procès. – *(AFP.)*

■ **SERBIE : le Parlement serbe a adopté jeudi 11 novembre une nouvelle loi sur l'administration locale** instaurant pour les élections municipales un scrutin majoritaire à un tour. Favorisant largement la coalition au pouvoir, cette loi pourrait permettre au régime de Slobodan Milosevic de « reprendre » en cas de scrutin les municipalités contrôlées par l'opposition. Ce vote a donné lieu dans la soirée à une série de protestations de militants d'opposition, dans différentes villes de province. – *(AFP.)*

La distribution du « Monde » suspendue en Tunisie

TUNIS. Depuis le mardi 21 octobre, *Le Monde* n'est plus distribué en Tunisie. Cette interdiction qui, outre le quotidien, frappe l'ensemble des publications du groupe, n'a fait l'objet d'aucune confirmation officielle de la part des autorités tunisiennes. D'autres publications françaises font l'objet d'une interdiction de facto similaire. Outre les magazines d'actualité, c'est le cas notamment de *Libération* et de *France-Soir*, tandis que *le Figaro* est distribué avec un jour de retard.

La télévision est également touchée. Les émissions de France 2, normalement captées en Tunisie en hertzien, après avoir été brouillées une journée, ont été suspendues depuis l'élection présidentielle du dimanche 24 octobre marquée par la réélection du président Zine El Abidine Ben Ali avec plus de 99 % des suffrages.

LeMonde Job: WMQ1311--0005-0 WAS LMQ1311-5 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:42 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0333 Lcp:700 CMYK

ÉLYSÉE Après une période de tensions dans la cohabitation, Jacques Chirac se rend à Marseille, vendredi 12 et samedi 13 novembre ; ce déplacement devrait donner l'occasion au chef de l'Etat d'intervenir sur des sujets qui relèvent de l'action gouvernementale. M. Chirac a notamment inscrit à son programme la visite de deux quartiers populaires de Marseille, au moment où Lionel Jospin s'apprête à s'exprimer sur la politique de la ville. Le chef de l'Etat tient aussi, par cette visite, à marquer son soutien au maire (DL), Jean-Claude Gaudin, et à son premier adjoint (RPR), Renaud Muselier. ● LA CITÉ de la réussite, qui réunit près de trois mille étudiants, chefs d'entreprise et intellectuels, accueillera M. Chirac pour la deuxième fois depuis 1994. ● LA GAUCHE prépare les municipales dans la division, secouée par les « affaires » qui mettent en cause le premier secrétaire fédéral du PS, François Bernardini.

Jacques Chirac célèbre les jeunes et l'union de la droite à Marseille

Ce déplacement de deux jours, vendredi 12 et samedi 13 novembre, qui a fait l'objet d'une préparation très minutieuse de Claude Chirac, devrait permettre au chef de l'Etat d'intervenir sur la politique de la ville, quelques semaines avant Lionel Jospin

MARSEILLE
de nos correspondants

Lorsque Claude Chirac est descendue, fin octobre, à Marseille avec toute l'équipe élyséenne, elle a fait savoir que le déplacement présidentiel, vendredi 12 et samedi 13 novembre, devait être placé sous la signe de la jeunesse. La Cité de la réussite, qui met en contact des étudiants, des intellectuels et des chefs d'entreprise, offrait donc la tribune rêvée pour délivrer le message « *jeune* » et « *européen* » auquel Jacques Chirac cherche à s'identifier. Organisée pour la deuxième fois dans la cité phocéenne par l'établissement public Euroméditerranée, en alternance avec Paris, cette manifestation présente, en outre, l'avantage d'avoir laissé le souvenir d'un accueil enthousiaste à celui qui n'était alors que maire de Paris et candidat à la présidence de la République... en octobre 1994.

Le reste de la visite a fait l'objet de négociations serrées jusqu'à la dernière minute. Outre les demandes de l'Elysée, il fallait satisfaire les desiderata de la mairie sans inquiéter trop les services préfectoraux, qui n'aiment guère les périples dans les zones réputées agitées. Le maire et son premier adjoint Renaud Muselier voulaient à tout prix intégrer la visite dans la célébration du XXVI[e] centenaire de la ville, qui a connu son point culminant en juin lors de la fête de la Massalia. Les équipes se sont entendues sur un dîner vendredi aux Docks, haut lieu de la modernité marseillaise, avec des représentants des communautés ayant participé à la Massalia.

La proposition d'une visite dans la zone franche urbaine (ZFU) des quartiers nord a également permis de trouver un habile compromis : Jean-Claude Gaudin pouvait vanter son bilan de ministre de la ville et de l'intégration dans le gouvernement d'Alain Juppé, et le président trouvait là l'occasion de doubler Lionel Jospin, qui prépare un déplacement sur le terrain pour relancer la politique de la ville.

La cité de La Bricarde, au cœur des quartiers nord de Marseille, où Jean-Pierre Chevènement s'est déjà rendu ce printemps, a été retenue. M. Chirac est censé y appréhender un peu de la réalité complexe des 15[e] et 16[e] arrondissements de la ville. Là, de grandes barres d'immeubles – trois mille logements et dix mille habitants dans trois cités, La Castellane, Plan d'Aou, La Bricarde – cohabitent avec un gigantesque centre commercial et avec la ZFU, qui a poussé comme un champignon. Ces deux mondes, qui semblent se télescoper sans communiquer encore, seront représentés à la table de M. Chirac, samedi à La Bricarde, au restaurant Aux Bonnes Mères, géré par l'Association des femmes de toutes origines. Une quinzaine d'acteurs économiques et sociaux partageront une paella avec le chef de l'Etat.

UNE « RECONNAISSANCE »

Cité-ghetto il y a quinze ans, La Bricarde s'est assagie. La paix sociale y règne à peu près, conviennent les habitants, alors qu'à une époque « *on battait le record marseillais avec 180 cambriolages par an* ». Le taux de chômage y est toujours de 30 %, comme pour l'ensemble des 15[e] et 16[e] arrondissements, et atteint même 50 % pour les moins de vingt-cinq ans. « *Ici, les jeunes passent leur journée assis à tenir les murs* », ironise Nordine Taguelmint, trente-deux ans, contremaître de la Régie Services Nord Littoral, qui sera des agapes et recevra des mains de M. Chirac un trophée de boules. Il est, à lui seul, un condensé de cette évolution. Délinquant à seize ans, il se sent investi d'un rôle de « *grand frère* » et, lorsqu'il le peut, il fait travailler les jeunes du quartier pour la Régie, leur offrant « *leur première feuille de paie, leurs premiers 4 000 francs* ».

La Bricarde offre donc l'avantage d'être au cœur de la zone franche, dont le dispositif a été sévèrement critiqué dans un rapport remis au gouvernement de M. Jospin. Le maire présentera à M. Chirac cette opération comme une réussite marseillaise. Entièrement commercialisée, la zone a vu s'installer 1 171 nouveaux établissements, dont une moitié sont des créations, l'autre des transferts et reprises de sociétés. On y trouve des maçons turcs de la cité du Plan d'Aou qui sortent de la clandestinité ou des sièges régionaux de groupes comme Matra Nortel Communication. Et un récent licencié des cinémas UGC voisins profite du dispositif pour monter son auto-école. Au total, la ZFU a créé 5 244 emplois, dont la moitié sont des transferts mais, à l'exception de quelques postes peu qualifiés, ils ne profitent guère aux habitants du quartier, contrairement au projet initial.

El Hassan Bouod, qui préside l'Association des entrepreneurs de la zone franche, sera l'un des convives de M. Chirac comme représentant de ces nouveaux milieux économiques. Marocain, PDG d'Islam Viandes (150 salariés) – où il a embauché l'ancien jardinier Omar Raddad après sa sortie de prison –, encensé par toute la ville mais ne parvenant pas à obtenir sa naturalisation, il se réjouit de la visite du chef de l'Etat. « *Quand un président de la République vient à La Bricarde, c'est une reconnaissance, une considération* », explique-t-il.

RÉCEPTION PRIVÉE

La visite du Panier, quartier historique de la ville en pleine réhabilitation, n'a été validée qu'au dernier moment par l'Elysée. Pour la mairie, il s'agit encore de montrer que, ici, tout va bien « *entre tradition et modernité* ». Le président de la République devrait parcourir quelques-unes de ces ruelles et escaliers étroits qui dévalent la butte. On lui montrera ces immeubles étroits et sombres inscrits aujourd'hui dans un périmètre de restauration immobilière (PRI). On lui vantera la qualité de la restauration des placettes ou du parking en hauteur dissimulé dans un immeuble. Mais on évitera le dernier îlot de la rue du Poirier, où un « marchand de sommeil » inexpugnable loge dans dix-huit immeubles, tous déclarés insalubres et interdits d'habitation, plus de cent familles comoriennes dans des conditions d'hygiène épouvantables.

Le périple terminé, et comme il le fait désormais à chacun de ses déplacements en province, M. Chirac retrouvera ses amis politiques à l'occasion d'une réception privée offerte par M. Gaudin.

Luc Leroux et Michel Samson

La vitrine de l'opposition

PARIS, avec son maire, ses règlements de comptes, son quotidien judiciaire, n'est décidément plus montrable. Lyon a laissé un souvenir cuisant et promet un avenir compliqué. Heureusement, il reste Marseille. On aurait eu du mal à l'imaginer il y a encore quelques années, mais la cité phocéenne est devenue la « ville-vitrine » de la droite. Pas d'« affaires », ou alors celles-ci concernent la gauche. Et, surtout, pas de divisions. Mieux que cela, même, un modèle d'union : entre le maire (DL) Jean-Claude Gaudin et son premier adjoint (RPR) Renaud Muselier, les relations sont au beau fixe et tout est fait pour qu'elles le restent.

Certes, l'entourage de M. Gaudin veille, à chaque seconde de la vie municipale, à « bordurer » l'impatient premier adjoint et à conserver l'essentiel des leviers de pouvoir. Mais cette concurrence ordinaire n'a jusqu'à présent jamais menacé la cohésion de la majorité. L'union repose sur un principe simple : M. Gaudin se représentera en 2001, car sa différence d'âge avec M. Muselier permet à celui-ci d'attendre son tour. Chacun a besoin de l'autre : le maire, car il est convaincu que seule l'union de la droite lui permettra d'exercer ce second mandat dont il rêve ; le premier adjoint, parce qu'il a parfaitement conscience qu'isolé il ne peut rien.

Enfin, après des années beaucoup plus troublées, la droite marseillaise a rompu sa dangereuse liaison avec l'extrême droite. Lors des élections régionales de mars 1998, malgré les douloureux tiraillements du « vendredi noir », elle n'a pas cédé aux sirènes de l'alliance avec le Front national, contrairement à son homologue de Rhône-Alpes qui, au même moment, était entraînée par Charles Millon dans une alliance de fait avec l'extrême droite.

Unie, efficace et républicaine, donc, la droite marseillaise offre, en ces temps de disette, un précieux miroir à l'opposition nationale. C'est d'ailleurs à Marseille que, le 5 mars, Philippe Séguin, alors président du RPR et tête de liste aux élections européennes, et Alain Madelin, président de DL et deuxième de liste, avaient animé leur premier meeting de campagne. C'est encore à Marseille que, fin septembre, l'ensemble des députés et des sénateurs RPR se sont retrouvés pour préparer la rentrée parlementaire. Il ne restait qu'une toute petite ombre à ce tableau idyllique pour convaincre le président de la République de faire, à son tour, le pèlerinage vers la cité phocéenne : la candidature de M. Muselier à la présidence du mouvement gaulliste, qui pouvait gêner le candidat « officiel », Jean-Paul Delevoye. Elle vient fort opportunément d'être levée.

Pascale Robert-Diard

Divisions et règlements de comptes à gauche

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Invités à la réception de Jacques Chirac à l'hôtel de ville de Marseille, les élus socialistes attendent sa visite d'un œil inquiet. Ils apprécient peu que le périple présidentiel se déroule exclusivement dans des arrondissements qui leur sont favorables : les secteurs nord et du centre-ville dont ils sont les élus, mais où le maire Jean-Claude Gaudin, qui a lancé sa campagne électorale de 2001, vient vanter sa politique. Cela leur est d'autant plus douloureux que le PS est loin d'être en ordre de marche pour la reconquête de Marseille.

Si le choix de la tête de liste est fixé au mois de mars, la précampagne a commencé dans une fédération secouée par la contestation de son premier secrétaire fédéral, François Bernardini, mis en examen dans l'affaire de la MNEF (*Le Monde* du 9 novembre). Celui-ci a fait savoir qu'il n'était pas question qu'il renonce à son poste, comme le demandent quatre conseillers généraux, mais une conférence fédérale devrait d'ici quelques semaines aborder la question.

Ces remous ne font pas l'affaire des candidats à la candidature, officieux ou déclarés. Poussé par des militants soucieux de changer l'image de leur parti, Michel Vauzelle répète partout qu'il ne viendra pas à Marseille, ce qui n'empêche pas ses supporteurs de garder espoir. Le premier à entrer en lice a été Marius Masse, conseiller général issu d'une ancienne lignée socialiste qui n'en est pas à sa première tentative. Sa déclaration n'a pas surpris ses camarades : ils pensent qu'en se faisant entendre le fils de feu le député Jean Masse vise surtout à préserver ses positions dans un secteur décisif pour le décompte des sièges municipaux. Autre postulant, plus discret : René Olmetta. Ce conseiller général, qui fut proche de Gaston Defferre et de Robert Vigouroux, exclu puis réintégré au PS, se voit bien en sage fédérateur des clans.

LA PEUR D'UN RETOUR DE M. TAPIE

Sylvie Andrieux, enfin, fille et filleule de sénateur, députée des quartiers nord, conseillère régionale et municipale, est, pour sa part, déterminée à aller jusqu'au bout. Elle décline volontiers ses atouts : jeune, femme, militante de toujours, elle croit à sa bonne étoile et prépare déjà la constitution de ses listes. Elle table sur leur renouvellement, en faisant émerger des jeunes gens qu'elle a aidés à s'implanter, et espère gagner des personnalités non socialistes à son combat. Labourant son terrain, travaillant habilement sa notoriété à Paris, M[me] Andrieux se prépare à une campagne dure contre M. Gaudin.

Dans cette ville longtemps réputée de gauche, mais où les dernières élections ont révélé un penchant droitier incontestable, il faudra au PS réussir une union de la gauche parfaite pour espérer vaincre, d'autant que le temps des triangulaires avec le FN est probablement révolu. L'unité sera facile avec les autres forces : le PCF, en désarroi profond, manque de force pour peser seul et les velléités contestataires de Guy Hermier ne devraient pas gêner la manœuvre. Les Verts, dont les résultats croissent légèrement, restent faiblement organisés. Mais le PS craint encore les dissidences qui ont marqué tous les derniers rendez-vous.

Michel Pezet, qui fut son porte-drapeau jusqu'en 1989 et a retrouvé un poste de conseiller général en 1998, attend le résultat d'un sondage lancé par les instances nationales du PS pour jauger ses chances, mais il fait savoir qu'il ne tentera plus d'aventure solitaire. Lucien Weygand, dissident de la dernière élection régionale, s'est rappelé au souvenir de ses amis en collant des affiches. Et pour se faire mieux comprendre, il a dit avoir quelques contacts avec Bernard Tapie, dont l'éventuel retour permet de se faire peur dans les dîners en ville. Et cela augmente encore les tourments socialistes.

M. Sn

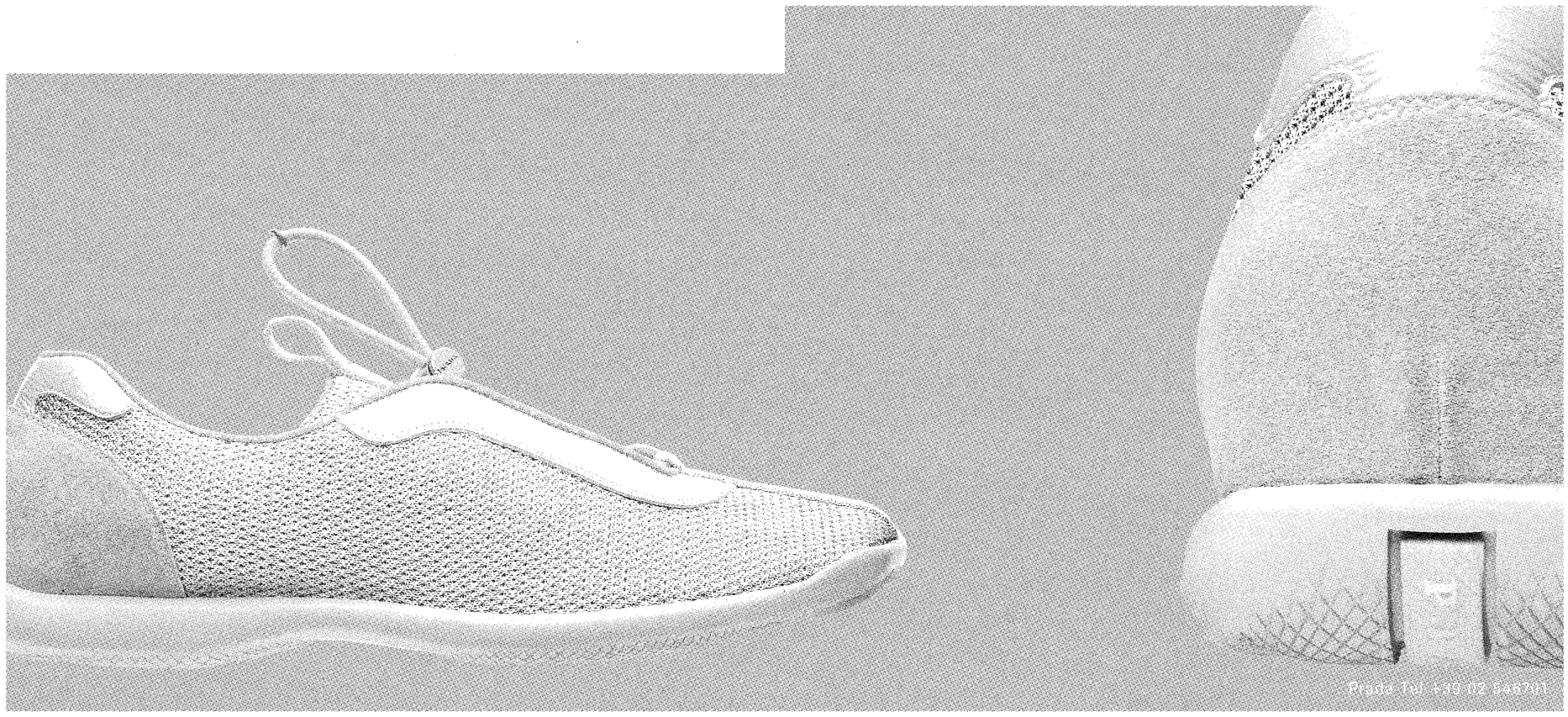

LeMonde Job: WMQ1311--0006-0 WAS LMQ1311-6 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 11:11 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0334 Lcp:700 CMYK

Le climat social est perturbé par de multiples mécontentements sectoriels sur les 35 heures

Les associations de chômeurs relancent leur mouvement de protestation

Alors que les associations de chômeurs appellent à une journée d'action, mardi 16 novembre, le climat social est marqué par une série de mécontentements sectoriels. La plupart résultent des conditions d'application d'accords sur la réduction du temps de travail. Jusqu'à présent très atomisée, cette grogne pourrait se cristalliser autour de l'appel de la CGT à une mobilisation nationale le 30 novembre

JOURNÉES d'action, rassemblements, manifestations : le programme social de la deuxième quinzaine de novembre affiche d'ores et déjà complet. Tandis que les associations de chômeurs redémarrent, dès mardi 16 novembre, leurs mouvements de protestation, avec pour toile de fond l'arrivée à échéance de la convention Unedic, fin décembre, les négociations sur les 35 heures ou les conditions de leur application dans les branches et dans certaines entreprises, donnent lieu à plusieurs appels à la mobilisation de la part des syndicats.

C'est ainsi que les syndicats CGT, UGICT-CGT (cadres), FO, CFTC et CGC des grands magains et magasins populaires appellent leurs 40 000 salariés à *« faire grève »* et à *« manifester »* le 24 novembre pour appuyer leurs revendications sur les 35 heures et sur les conventions collectives que l'organisation patronale du secteur – l'Union du commerce de centre-ville (UCV) – a dénoncées en mars 1998. Pour les syndicats, si les discussions avec l'UCV *« commencent à évoluer après dix-neuf mois de négociations »*, des *« points de blocage importants »* subsistent sur *« l'annualisation et l'emploi »*. De leur côté, les syndicats CGT, CFDT, CGC et CFTC des services informatiques invitent à une demie-journée de grève, le 26 novembre, dans l'après-midi, avec des rassemblements, pour demander *« de réelles négociations »* sur les 35 heures.

A La Poste, de multiples débrayages sur l'application de l'accord 35 heures au niveau local et sur les problèmes d'effectifs touchent les départements, à tour de rôle, avec deux gros conflits, à Bordeaux et en Corse-du-Sud, qui durent depuis maintenant un mois. A France Télécom, un projet de grève nationale est en discussion pour début décembre, alors que les négociations sur les 35 heures doivent reprende le 25 novembre. A la SNCF, SUD-Rail organise une semaine d'actions du 22 au 29 novembre, toujours sur les conditions d'application au niveau local de l'accord 35 heures.

Dans le transport urbain de province, les syndicats CGT, FO et FNCR (autonomes) ont appelé, pour leur part, à une *« journée de grève et d'actions »* le 3 décembre, pour s'opposer à une éventuelle modification du cadre réglementaire régissant le temps de travail dans ce secteur. Dans l'audiovisuel public, la plupart des organisations syndicales ont déposé un préavis de grève pour le 16 novembre afin de dénoncer, là encore, les conditions de négociation sur la réduction du temps de travail. Enfin, les confédérations CGT et CGC organisent, pour la première fois, une manifestation nationale à Paris, le 24 novembre, sur la question du temps de travail des cadres.

Cette grogne autour de la réduction du temps de travail reste, pour l'heure, très atomisée. Elle pourrait toutefois trouver un débouché plus interprofessionnel avec la journée nationale d'actions et de manifestations organisée par la CGT, le 30 novembre, à l'occasion de l'examen en seconde lecture, par les députés, du projet de seconde loi sur la réduction du temps de travail. D'autant que le Groupe des Dix (syndicats autonomes, dont SUD) et la FSU ont d'ores et déjà décidé de se joindre à cette initiative.

Le climat social est, par ailleurs, perturbé par d'autres sources de mécontentement. Ainsi, les fédérations FO, CFDT, CGT, SNB-CGC du secteur bancaire invitent tous les établissements à cesser le travail, le 30 novembre, pour rejoindre une grande manifestation nationale à Paris, sur la renégociation de la convention collective. L'intersyndicale CGT-FO et CFTC des pompiers professionnels a appelé à la grève *« totale »* les 23 et 29 novembre, pour réclamer, entre autres, le classement de leur profession en catégorie dangereuse et insalubre. Aux impôts, une journée d'action est prévue le 16 novembre et une grève en Ile-de-France, le 26, à l'initative du SNUI et de la CGT, pour protester contre *« le blocage »* des mouvements de mutation.

Dans l'immédiat, les organisations de chômeurs CGT-chômeurs et AC ! ont appelé à une journée nationale d'action le 16 novembre dans toute la France, pour exiger des *« secours d'urgence »* et l'ouverture rapide de négociations pour une meilleure indemnisation. La CGT-chômeurs réclame une *« prime de Noël de 3 000 francs »* et *« l'ouverture très rapide »* de la renégociation de la convention Unedic. AC ! réclame *« une augmentation massive des minima sociaux »* et *« la suppression de la dégressivité »* des allocations chômage. Le MNCP a, de son côté, invité l'ensemble des collectifs de chômeurs à participer à une journée d'action, le 11 décembre.

Caroline Monnot

Les Français approuvent l'action de la justice dans les « affaires »

Un sondage après la démission de « DSK »

LES Français paraissent, pour l'heure, insensibles aux derniers épisodes qui ont secoué le gouvernement et la cohabitation, depuis la démission de Dominique Strauss-Kahn jusqu'au harcèlement effectué par l'opposition à propos de l'affaire de la MNEF, en passant par les mises en causes réciproques du chef de l'Etat et du premier ministre. La dernière enquête, réalisée les 5 et 6 novembre par Ipsos auprès d'un échantillon national de 941 personnes et publiée par *Le Point* (daté 13 novembre), témoigne de cette stabilité de l'opinion.

Ainsi, le jugement porté par les personnes interrogées sur l'action de Jacques chirac reste très positif : il recueille 64 % de bonnes opinions (soit un point de plus qu'il y a un mois et un point de moins que durant l'été), contre 30 % de mauvaises. De même pour Lionel Jospin, dont l'action est approuvée par 61 % des personnes interrogées (soit le même niveau que depuis la fin juillet), contre 34 % qui la désapprouvent. M. Strauss-Kahn reste, au lendemain de sa démission, l'une des personnalités politiques les plus appréciées, avec 47 % de bonnes opinions (en hausse de 3 points par rapport au mois précédent). Quant au PS, il ne souffre pas de l'évocation répétée par la droite de ses liens éventuels avec la MNEF : avec 56 % d'opinions favorables (+ 1 point en un mois), contre 37 % de jugements négatifs, il se situe toujours au niveau des Verts (57 %) et loin devant le RPR (43 %), l'UDF (40 %) et le RPF (39 %).

Enfin, les tensions actuelles entre M. Chirac et M. Jospin n'empêchent pas les Français de continuer à plébisciter la cohabitation : 78 % des personnes interrogées (contre 18 %) souhaitent qu'elle aille jusqu'à son terme normal, en 2002. En outre, plus de deux Français sur trois (69 %, dont 72 % parmi les sympathisants de gauche et 65 % parmi ceux de droite) pensent que la cohabitation ne sera pas écourtée. Il se trouve le même pourcentage de personnes interrogées (70 %) pour juger que l'attitude de M. Chirac vis-à-vis de M. Jospin favorise un bon fonctionnement de la cohabitation ; 66 % pensent de même de l'attitude du premier ministre à l'égard du chef de l'Etat. C'est sans conteste M. Jospin qui reste le principal bénéficiaire de la situation : pour un Français sur deux (48 %), c'est lui qui profite le plus de la cohabitation, alors qu'un sur quatre seulement (24 %) en accordent le bénéfice au chef de l'Etat.

« ASSAINIR LA VIE POLITIQUE »

Cette placidité des Français devant les péripéties liées aux « affaires » n'est guère surprenante, tant leur attitude en la matière est claire : 71 % des personnes interrogées estiment que l'action des juges dans ces affaires est *« plutôt une bonne chose pour la démocratie, car elle a permis d'assainir le fonctionnement de la vie politique »*, tandis que 18 % seulement assurent que c'est *« plutôt une mauvaise chose pour la démocratie, car cela a contribué à discréditer de manière excessive les responsables politiques »*. De même, une majorité relative de personnes interrogées (45 %) estime que les juges n'ont pas assez de pouvoirs dans le domaine des affaires politico-financières, contre 15 % qui jugent qu'ils en ont trop et 35 % qu'ils en ont suffisamment.

Enfin, s'ils jugent positive l'action de la justice, les Français n'ont pas la même confiance dans les responsables politiques pour *« faire toute la lumière dans les affaires politico-financières »* : une très courte majorité (50 %, contre 47 %) fait confiance à M. Chirac sur ce point. M. Jospin bénéficie d'un capital un peu plus consistant : 56 % des personnes interrogées le jugent décidé à faire toute la lumière sur les « affaires », contre 41 % qui sont d'avis opposé.

Gérard Courtois

Face aux Verts européens, Pascal Lamy défend les vertus de la mondialisation

MÈZE (Hérault)
de notre envoyé spécial

José Bové et Pascal Lamy s'étaient seulement croisés, le 9 novembre, à l'Assemblée nationale. Jeudi 11 novembre, ils ont pu s'expliquer en public devant le groupe des parlementaires européens Verts, réuni pendant trois jours à Mèze, dans l'Hérault. En l'absence de Dominique Voynet, retenue à Dole pour les cérémonies du 11 novembre – le cabinet de Lionel Jospin avait demandé aux ministres de respecter la tradition républicaine en ces temps de cohabitation crispée –, le syndicaliste de la Confédération paysanne et le commissaire européen mandaté pour suivre les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont tenu la vedette.

Interpellé directement par M. Bové qui plaidait en faveur d'un droit à la souveraineté alimentaire pour les petits pays, M. Lamy ne s'est pas dérobé. *« Je ne suis pas pour la souveraineté alimentaire dans le sens où vous l'entendez. L'autonomie, d'une manière générale, je ne suis pas très pour. Je suis partisan de l'économie de marché et* (...) *je pense d'ailleurs que les Verts en sont les meilleurs défenseurs puisqu'ils cherchent à préserver les ressources, qui sont rares »*, a répondu le commissaire européen. Faisant la grimace, le représentant de la lutte contre la « malbouffe » n'a pas semblé convaincu par ces explications. En aparté, il estimait que M. Lamy n'aurait pas de mal à s'entendre avec les autres négociateurs, à Seattle, à la fin du mois.

Pendant trois heures, la salle s'est montrée volontiers critique avec l'ancien collaborateur de Jacques Delors. Une dizaine de membres du comité Attac (Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens) de Montpellier étaient venus faire la claque contre le commissaire européen. Tour à tour pédagogue et séducteur, souvent ironique, parfois cassant, M. Lamy a écouté, mais n'a rien cédé sur le fond de ses convictions. *« La libéralisation des échanges n'est pas responsable du sous-développement. Cette idée n'est pas acceptable, et c'est un socialiste qui vous dit ça »*, a-t-il répondu à une question sur l'appauvrissement des pays africains. Face à la demande, applaudie par la salle, d'un bilan du précédent *round* avant d'ouvrir le nouveau cycle de négociations, M. Lamy répond par une pirouette : *« Je suis très content d'être devenu commissaire européen. Quand j'étais banquier, je n'ai jamais réussi à faire applaudir un bilan, alors qu'ici... »*

« Est-ce que vous comprenez les incompréhensions entre ce que vous dites et ce qui est entendu ? L'OMC, c'est quelque chose de positif, c'est vrai, mais cela ne sert à rien si cela n'est pas compris. » : posée par Daniel Cohn-Bendit, la question a désarçonné un temps la brillante mécanique intellectuelle du commissaire européen, avant qu'il ne se reprenne : *« Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est la raison pour laquelle je suis ici. Il faut faire en sorte que l'OMC incarne autre chose qu'une "boîte noire" invisible. »* Le dialogue est passé. C'était le but recherché.

Alain Beuve-Méry

« La présomption de culpabilité a remplacé la présomption d'innocence », estime M. Fabius

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), a affirmé, vendredi 12 novembre sur France 2, que *« la présomption de culpabilité a remplacé la présomption d'innocence »*. Invité à commenter l'affaire de la MNEF et la récente démission de l'ancien ministre de l'économie, M. Fabius a estimé que Dominique Strauss-Kahn *« avait dû tenir compte de cela »*. L'ancien premier ministre a réaffirmé publiquement les réserves qu'il avait formulées auprès de ses collègues lors de l'examen en première lecture du projet de réforme du parquet. *« La question n'est pas essentiellement celle de l'indépendance de la justice, mais de la responsabilité des juges »*, a-t-il déclaré, en soulignant que, *« puisque les juges ont un pouvoir considérable, il faut qu'il y ait aussi la responsabilité »*. M. Fabius a évoqué *« la question de la rapidité et de l'accès à la justice »* et *« le scandale de la condition pénitentiaire,* (...) *à la fois pour les prisonniers et les gardiens »*. *« Ce serait à l'honneur de notre démocratie à la fin du XXe siècle de changer cela profondément »*, a-t-il conclu.

DÉPÊCHES

■ **MNR : Bruno Mégret, président du Mouvement national républicain (MNR), a présenté,** mercredi 10 novembre, un nouvel organigramme de son parti. La délégation générale et le secrétariat général sont remplacés par une seule structure, la direction nationale. Outre M. Mégret, celle-ci comprend un vice-président, Serge Martinez, un délégué général, Jean-Yves Le Gallou – intronisé *« numéro deux »* du parti par M. Mégret –, et un secrétaire général, Franck Timmermans. Interrogé sur les risques de débauchages au profit du RPF, M. Mégret a affirmé qu'il avait *« pleine confiance »* en ses cadres, et souligné que Charles Pasqua n'avait pas indiqué qu'il était *« prêt à accueillir des élus du MNR »*.

■ **CHASSE : Philippe Vasseur, député (DL) du Pas-de-Calais, souhaite** *« dépassionner le débat sur la chasse dont l'approche globale mélange tout »*. *« Il y a de bons et de mauvais chasseurs »*, et *« les bons chasseurs sont des écologistes »*, estime l'ancien ministre de l'agriculture dans un entretien publié vendredi 12 novembre dans *Le Figaro*. M. Vasseur affirme que le député PS François Patriat, qui doit remettre son rapport à Lionel Jospin le 18 novembre, *« a une approche pragmatique »* qu'il *« approuve »*.

■ **MARTINIQUE : un protocole de fin de conflit a été décidé,** mercredi 10 novembre, entre la direction du concessionnaire automobile Toyota et le syndicat de l'entreprise, mettant fin à une grève commencée le 25 mai (*Le Monde* du 19 octobre). L'accord a été conclu sous les auspices du médiateur Antoine Lyon-Caen, professeur de droit social à l'université de Nanterre. Outre une augmentation de 250 francs par mois, la CGT de la Martinique a obtenu l'annulation du licenciement de douze salariés. Le sort des quatre représentants du personnel contre lesquels une procédure de licenciement a été engagée est entre les mains de la direction du travail. Le travail devrait reprendre normalement le 15 novembre. – *(Corresp.)*

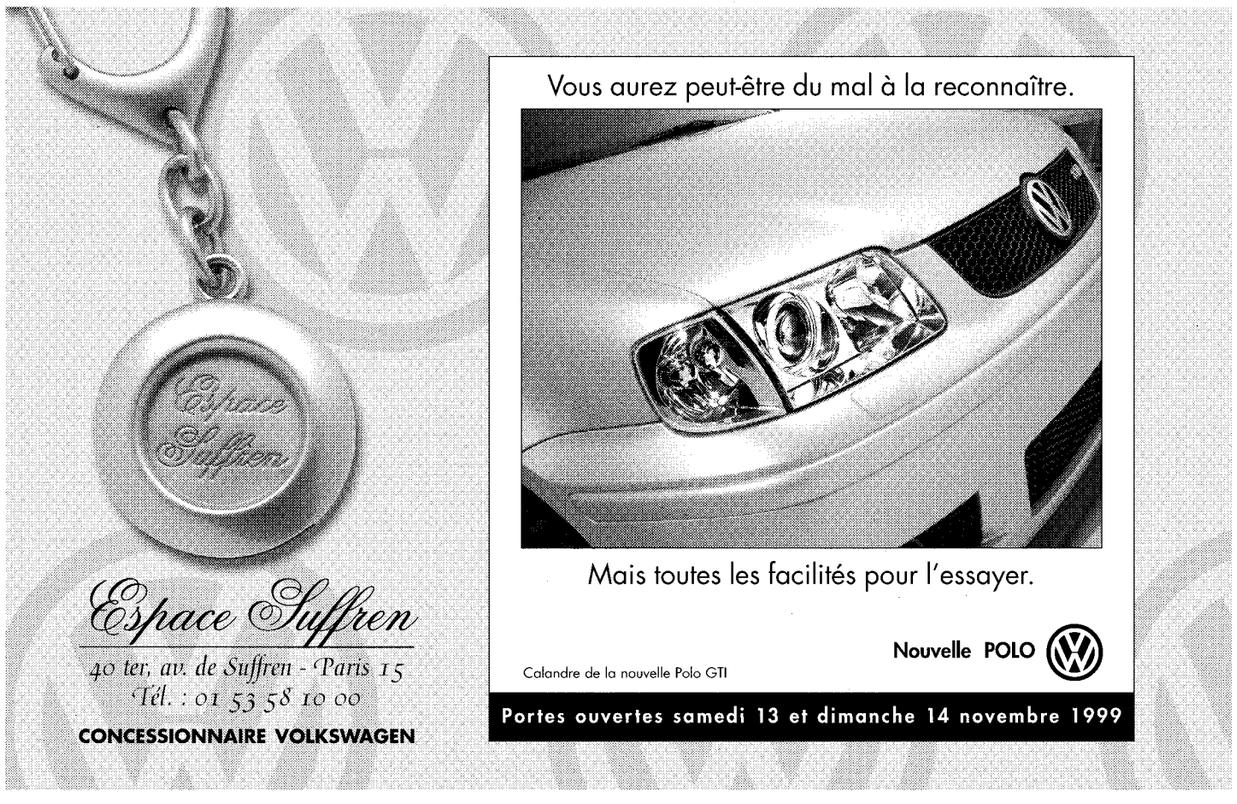

LeMonde Job: WMQ1311--0007-0 WAS LMQ1311-7 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:53 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0335 Lcp:700 CMYK

JUSTICE **Huit mois après sa nomination au poste de procureur de la République de Nice, Eric de Montgolfier avait dénoncé, dans un entretien au *Nouvel Observateur,* les dysfonctionnements de la justice niçoise et évoqué le rôle d'une *« franc-maçonnerie d'affaires ».* ● L'ÉTAT DES LIEUX laisse effectivement entrevoir des dysfonctionnements : des élus semblent avoir été opportunément épargnés, des procédures ont étrangement disparu, et des dossiers, laissés en jachère, sont tombés sous le coup de la prescription. M. de Montgolfier a remis à la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, un rapport sur cette question. ● UN JUGE D'INSTRUCTION DE GRASSE, Jean-Pierre Murciano, fait l'objet d'une procédure disciplinaire devant le Conseil supérieur de la magistrature. La ministre lui reproche un *« manquement à l'obligation de discrétion professionnelle »* et un manquement *« à l'honneur ». (Lire notre éditorial p. 13.)*

Enquête sur les dysfonctionnements de la justice niçoise

Il y a un mois, le nouveau procureur de Nice, Eric de Montgolfier, avait dénoncé les entraves posées à la justice niçoise par les « réseaux » affairistes. Elus opportunément épargnés, dossiers disparus, plaintes promptement classées : l'état des lieux révèle de graves carences

NICE
de notre envoyé spécial

Dans le palais de justice fraîchement rénové, les ascenseurs sont en verre, mais d'une extrême lenteur – quand ils ne sont pas en panne. Libre à chacun d'y voir une métaphore. Depuis la dénonciation, par le procureur Eric de Montgolfier, de *« réseaux »* affairistes entravant le cours de la justice, la transparence progresse, à Nice, mais avec difficulté. Pour avoir ainsi mis en cause, dans *Le Nouvel Observateur*, les *« influences »* exercées sur le cours des procédures et ouvertement évoqué le rôle d'une *« franc-maçonnerie d'affaires »* (*Le Monde* du 9 octobre), le chef du parquet s'est attiré l'hostilité d'une majorité de magistrats niçois : protestations indignées, motions de défiance et demandes de sanctions ont été émises à son encontre – jusqu'ici en pure perte. La chancellerie ne fait pas mystère du soutien qu'elle apporte au perturbateur : *« Cette juridiction avait besoin d'un procureur à poigne »*, explique un conseiller d'Elisabeth Guigou. Savourant les effets de sa sortie médiatique, M. de Montgolfier en relativise toutefois la portée : *« Mon arrivée, il y a huit mois, a suscité frénésie et inquiétude. Maintenant, chacun sait ce que je veux faire. Ceux qui se sentent visés ont commencé à bouger. Tant mieux. Mais le plus dur reste à faire. »*

Avant sa nomination, le ministère avait dépêché à Nice l'inspection générale des services judiciaires, à la recherche d'éventuels *« dysfonctionnements »* locaux, évoqués avec insistance au détour de plusieurs affaires depuis trois ans. Remises à la ministre au début de l'année, les conclusions des inspecteurs concentraient les critiques sur... le fonctionnement du greffe. Depuis, c'est au fil d'entrevues avec fonctionnaires, avocats et justiciables locaux que M. de Montgolfier dit avoir vu se dessiner le paysage sinistré de la justice niçoise : dossiers étrangement disparus, plaintes promptement classées, notables opportunément préservés... *« On m'a montré des choses qu'on ne leur avait pas montrées »*, explique-t-il modestement.

Le secret sur ces spécificités niçoises s'était entrouvert en novembre 1998, lors du procès d'une affaire de corruption à l'office HLM des Alpes-Maritimes (OPAM). Le président du tribunal correctionnel de Nice, Jean-Pierre Ferry, avait alors souligné, à l'audience, *« les carences de l'instruction »* et déploré sans ambages que l'ancien président de l'OPAM, le sénateur (RI) José Balarello, n'ait jamais été interrogé. Dans un rapport, daté du 10 juillet 1996, les policiers avaient pourtant constitué *« à l'encontre de M. Balarello »* les délits de *« trafic d'influence »* et d'*« abus de confiance »*, signalant que l'élu avait excipé de l'immunité parlementaire pour ne consentir à être interrogé que par un juge. Mais le magistrat chargé de l'enquête – le doyen des juges d'instruction, Jean-Paul Renard – ne le convoqua jamais. Le 5 novembre 1997, les réquisitions du procureur adjoint, Didier Durand, exonérait M. Balarello, concluant que *« l'information n'*[avait] *pas permis de caractériser une infraction pénale* [...] *imputable à un dirigeant de l'OPAM »*. Un mois et demi plus tard, le 22 décembre, le juge Renard ordonnait le renvoi de quatre prévenus, mais faisait l'impasse sur le sort du sénateur.

QUIPROQUO FINANCIER

Les archives judiciaires niçoises ont également été prises en défaut lorsque le procureur, interrogé par plusieurs avocats, a voulu s'assurer du devenir d'actions judiciaires visant indirectement le député (RPR) Christian Estrosi. En 1989, ce dernier avait sollicité et obtenu une subvention de 750 000 francs du conseil général des Alpes-Maritimes – dont il était l'élu – au profit de l'association Golf club de Nice, dont il était l'un des fondateurs. Mais le département versa la somme sur le compte d'une SARL dénommée Golf de Nice, et dont l'épouse du député détenait un tiers du capital. Dévoilé par *Nice-Matin*, ce quiproquo financier fit l'objet d'une plainte contre X... pour *« détournement de fonds publics »* déposée par un conseiller général, le 24 décembre 1992, sur fond de règlements de comptes entre anciens partisans de Jacques Médecin, alors exilé en Uruguay.

Cette plainte fut, elle aussi, classée avec une remarquable promptitude. Le 12 janvier 1993, soit deux semaines après le dépôt de la plainte, fêtes de fin d'année comprises, le procureur adjoint informait le plaignant qu'une *« enquête diligentée à* [son] *initiative »* et visant *« d'autres faits délictueux relatifs à la gestion de la SARL Golf de Nice »* n'avait *« pas permis de remettre en cause les conditions dans lesquelles avaient été utilisées les subventions accordées à l'association Golf de Nice »*. Seule la constitution de partie civile du conseil général put entraîner l'ouverture d'une information judiciaire, le 19 février suivant. Elle semble s'être enlisée dans un marais procédural dont M. Estrosi est sorti indemne. Et lorsque le nouveau procureur a réclamé le dossier, le rejet de la première plainte n'y figurait pas. *« On m'a parlé d'une erreur de classement »*, s'amuse M. de Montgolfier.

L'évocation du sort réservé à un autre député du département, également tenu pour l'un des héritiers du « système Médecin », Rudy Salles (UDF), suscite, elle, des interrogations d'une nature différente. Conduite par le juge Renard, l'instruction sur Radio Baie des Anges, station locale vouée à la propagande médeciniste et à la fausse facturation, a mené à un procès, le 22 mars 1996, dont furent épargnés certains de ses anciens dirigeants. A l'audience, plusieurs avocats ont insinué que les relations maçonniques avaient joué un rôle dans le tri effectué par le juge. M. Salles, pour sa part, fut le seul parmi les responsables successifs de la station à ne pas être mis en examen. Or un document – dont *Le Monde* détient une copie – atteste que le juge et le député ont appartenu à la même loge maçonnique – au sein de la Grande Loge nationale française (GLNF) –, baptisée « Le Tetra Gramme ».

Cet épisode n'aurait sans doute pas été soulevé si le juge Renard n'avait lui-même apporté, dans *Nice-Matin*, des précisions sur son appartenance à la GLNF. Assurant n'avoir *« rien à* [se] *reprocher »*, le magistrat affirmait avoir adhéré à la franc-maçonnerie en 1991 et en avoir démissionné en 1997, tout en certifiant avoir *« posé une condition »* lors de son adhésion : *« ne jamais devoir rendre de service ni faire d'intervention dans le cadre de* [sa] *profession »*. Or, M. Renard a précisé avoir quitté la GLNF *« pour éviter une "chasse aux sorcières", quand* [il avait] *appris que le dossier Mouillot allait arriver à Nice »*, admettant implicitement que l'engagement maçonnique notoire de l'ex-maire (UDF-PR) de Cannes pouvait jeter un doute sur son impartialité. Pourtant ce n'est qu'au mois de mars 1998 que la procédure visant les faits de corruption dans les casinos cannois, qui avait provoqué la mise en examen et l'incarcération de M. Mouillot, fut retirée par la Cour de cassation au juge d'instruction de Grasse, Jean-Pierre Murciano *(lire ci-dessous)* et confiée à la juridiction niçoise. M. Renard n'explique pas comment il pouvait en avoir été informé plusieurs mois à l'avance. En outre, c'est un autre juge de Nice, et non lui, qui fut désigné pour poursuivre cette instruction, de sorte que ses affinités maçonniques ne pouvaient guère peser, en théorie, sur le devenir de l'enquête.

Avant même cette controverse, l'attitude du doyen des juges d'instruction de Nice avait été critiquée dans plusieurs affaires. Saisi d'une plainte des grands-parents de la petite Lauriane Kamal, dont le témoignage évoquait des *« fêtes »* à caractère pédophile, M. Renard avait rendu une ordonnance de *« refus d'informer »* sans indiquer aux plaignants qu'une précédente enquête sur les mêmes faits avait été effectuée hors leur connaissance, et qu'elle s'était soldée par un non-lieu. La divulgation de cette affaire, en 1996, avait secoué la juridiction niçoise, avant que ne soit établie la connivence d'un magistrat du parquet avec la mère de la fillette, au moment où celle-ci s'était enfuie pour soustraire Lauriane à un placement dans un foyer (*Le Monde* des 9 avril et 13 décembre 1996).

Le nom de M. Renard devait encore être cité, cette fois sur un procès-verbal, par la gouvernante d'un affairiste libanais maintes fois condamné par la justice française, Anthony Tannouri. Celle-ci avait assuré que son employeur avait *« toujours été aidé pour échapper à la justice* [...] *par les interventions permanentes qu'il faisait faire aux policiers et aux juges qu'il connaît »* (*Le Monde* du 7 mai 1998). Si l'enquête confiée à la police niçoise a, elle aussi, abouti à un classement sans suite, M. Renard a déposé, quant à lui, une plainte pour *« dénonciation calomnieuse »* dont a été saisi un juge de Lyon. *« Ainsi, des vérifications seront nécessairement entreprises »*, estime M. de Montgolfier.

Hervé Gattegno

Anomalies dans des affaires visant l'extrême droite

A la suite des doléances d'avocats niçois, des anomalies ont été découvertes dans des dossiers visant l'extrême droite. Plusieurs associations ont recensé des agressions et des actes de vandalisme perpétrés autour de l'université de Nice contre des militants antiracistes. La plupart des plaintes déposées n'ont pas abouti. L'une d'elles, émanant du Club de la presse des Alpes-Maritimes après des incidents survenus lors d'un colloque sur « La sémantique des extrêmes droites », en février 1998, n'aurait jamais été enregistrée au parquet. L'agression d'un militant communiste, par quatre hommes armés de poings américains, le 18 juillet 1998 après une distribution de tracts, n'a pas davantage été poursuivie, alors qu'une brève enquête avait permis d'identifier l'un des agresseurs : le 22 juillet, le parquet a classé sans suite, considérant que *« la victime, par son comportement,* [s'était] *rendue responsable de l'infraction dont elle se plaint »*. Plus récemment, la plainte de la MNEF après la diffusion d'un autocollant antisémite à l'effigie d'Astérix et signé par le Groupe union défense (GUD) semble n'être jamais parvenue au tribunal.

Clémence envers les Zygofolies

Les bizarreries de la justice niçoise n'ont pas bénéficié qu'aux élus locaux. En 1991, le parquet s'était curieusement fourvoyé dans une affaire née de la déconfiture du parc d'attractions Zygofolies et de sa société d'exploitation. Dirigée par quatre hommes d'affaires libanais, celle-ci avait obtenu de la ville de Nice l'usage d'un terrain communal contre un franc symbolique et une série de cautions auprès des banques, avant de creuser un passif de plusieurs centaines de millions de francs. Aiguillonné par un article du *Canard enchaîné*, le fisc avait saisi la justice le 31 mai 1991. Or, en dépit d'instructions écrites du parquet général d'Aix requérant l'ouverture d'une information judiciaire, le procureur-adjoint fit juger les dirigeants du parc par la voie d'une simple citation directe devant le tribunal correctionnel. En l'absence de toute investigation, les prévenus furent relaxés – sans que le parquet interjette appel.

La « liste noire » des dossiers au traitement judiciaire incertain

Reçu par Elisabeth Guigou le 14 octobre, le procureur de Nice, Eric de Montgolfier, lui a remis, depuis, un rapport sur les *« dysfonctionnements »* constatés depuis son arrivée à Nice, en mars. Ce document revient sur une « liste noire », établie par des avocats, qui mentionne 23 dossiers au traitement judiciaire incertain. M. de Montgolfier nous a indiqué que plusieurs de ces dossiers *« auraient pu être traités différemment »*, mais que le respect de la prescription ou de l'autorité de la chose jugée interdisait de les réexaminer.

Seules les enquêtes sur la station d'épuration de Menton et une fraude à l'Urssaf des Alpes-Maritimes ont pu être relancées. Introuvables, les dossiers concernant des agressions attribuées à l'extrême droite ont été *« reconstitués »* et pourront être rouverts si la prescription n'est pas acquise. Quant à l'instruction sur les évacuations de SDF vers le Mont-Chauve, en 1997, elle a conduit à la mise en examen de deux agents municipaux niçois.

Les tourments d'un juge d'instruction de Grasse, Jean-Pierre Murciano

GRASSE
de notre envoyé spécial

La tempête soulevée par le procureur de Montgolfier à Nice n'est pas parvenue jusqu'à Grasse. Dans la juridiction voisine, qui vient d'abandonner son vieux palais de justice haut perché et sa vue imprenable pour un tribunal banalement moderne, les vents du soupçon semblent curieusement tourner autour d'un seul magistrat : le juge d'instruction Jean-Pierre Murciano. Le paradoxe vient de ce que celui-ci dispose, à l'inverse de certains de ses collègues niçois, d'une réputation de sagacité et d'intransigeance qui ne le prédestinait pas, a priori, à subir les foudres de la chancellerie. Depuis le 15 septembre, pourtant, il est l'objet d'une procédure disciplinaire engagée, auprès du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), par la garde des sceaux, qui lui reproche un *« manquement à l'obligation de discrétion professionnelle »* et un *« manquement à l'honneur »*.

L'origine de cette poursuite est fort ancienne. Le 1er décembre 1997, M. Murciano avait adressé à Bernard Tapie – qu'il avait connu cinq ans plus tôt en qualité de partie civile – un témoignage écrit susceptible d'aider sa défense dans son affrontement judiciaire avec le Crédit lyonnais. Le juge y relatait les confidences sur la revente d'Adidas que lui avait faites, hors procès verbal, un ancien dirigeant du Crédit lyonnais, mis en examen dans l'un des dossiers visant l'ancien maire (UDF) de Cannes, Michel Mouillot. Si elle servait les intérêts de M. Tapie, la publication de ce document dans plusieurs journaux avait fourni aux avocats du promoteur Maurice Gozlan, mis en examen dans le même dossier, la matière d'une attaque contre l'impartialité du juge Murciano : une requête en *« suspicion légitime »* entraîna son dessaisissement par la Cour de cassation, le 25 mars 1998, et la transmission du dossier au tribunal de Nice.

> M. Murciano avait, en 1997, adressé à Bernard Tapie un témoignage écrit susceptible de l'aider dans sa défense face au Crédit lyonnais

A lire le rapport adressé au CSM par Elisabeth Guigou, cet épisode constitue aujourd'hui le fondement de la procédure disciplinaire engagée contre M. Murciano près de deux ans après les faits. La chancellerie justifie un tel délai par la *« lenteur des services »*. Pourtant, en 1998, parallèlement à la saisine de Cour de cassation, les défenseurs de M. Gozlan avaient déjà interrogé la ministre sur d'éventuelles sanctions contre le juge. Questionné par *Le Monde*, l'un d'eux, Me Jean-Pierre Versini-Campinchi, assure se souvenir que le cabinet de la ministre avait alors écarté cette hypothèse.

Le 9 septembre, la chancellerie adressait son dossier au CSM le jour où la Cour de cassation rejetait une requête en dessaisissement déposée cette fois par les avocats de M. Mouillot, afin d'écarter le juge Murciano d'un autre dossier en cours. Durant l'été, un banquier d'Indosuez avait déclaré à M. Murciano avoir fait verser deux millions de francs au maire de Cannes en marge d'une opération immobilière, assurant que les fonds avaient été remis à l'oncle de M. Mouillot, Jean Cotto. Mis en examen le 24 juillet, ce dernier, âgé de soixante-quinze ans, avait lâché : *« Humainement, ma situation est cornélienne, mais je suis contraint de m'expliquer : par deux fois, on est venu me porter des enveloppes que je remettais aussitôt à M. Mouillot. »*

La requête en dessaisissement déposée par les avocats de M. Mouillot s'appuyait sur les témoignages extraits d'une procédure prud'homale opposant la compagne du juge Murciano à son employeur, le groupe Noga Hilton, dont le dirigeant, Nessim Gaon, avait été poursuivi, en 1996, par le même magistrat dans l'affaire des casinos cannois. Les défenseurs de M. Mouillot soutenaient que le juge avait fait recruter sa compagne après avoir laissé en liberté M. Gaon, qui avait signé des aveux accusatoires contre l'ex-maire de Cannes. La preuve d'une telle collusion n'a pas été apportée. D'une part, plusieurs témoins dignes de foi affirment que le juge n'avait rencontré la jeune femme que plusieurs mois après son engagement. En outre, l'inspection du travail avait relevé, lors de la procédure prud'homale, que les attestations fournies par le groupe Noga – puis exhumées par M. Mouillot - émanaient de trois salariés ayant *« fait l'objet d'augmentations substantielles de leurs salaires à des dates concomitantes »*.

Bredouilles à Paris, les avocats de M. Mouillot ont demandé des investigations sur ce point au juge d'instruction de Nice chargé du dossier des casinos – qui n'a guère progressé depuis le dessaisissement de M. Murciano. Si la première salve a manqué sa cible, l'ancien édile cannois, miné par de multiples mises en cause dans des affaires de corruption, espère profiter de ce répit pour affaiblir son juge.

H. G.

LeMonde Job: WMQ1311--0008-0 WAS LMQ1311-8 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 11:11 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0336 Lcp:700 CMYK

Ségolène Royal est renvoyée devant la Cour de justice de la République pour diffamation

Poursuivie par deux enseignants, la ministre s'est pourvue en cassation

La ministre déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, a été renvoyée devant la Cour de justice de la République (CJR) pour diffamation à l'égard de deux enseignants. Elle s'est pourvue en cassation, estimant que les textes sur la CJR sont incompatibles avec la loi sur la presse. Elle est par ailleurs visée par une plainte pour *« travail dissimulé »* émanant de trois anciennes collaboratrices.

LA MINISTRE déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, a été renvoyée pour *« diffamation »* devant la Cour de justice de la République (CJR), dans une affaire l'opposant à deux enseignants du sud de la France. C'est la première fois que la CJR, qui instruit et juge les crimes et délits commis par les ministres dans l'exercice de leurs fonctions, se trouve face à une affaire de diffamation. Ségolène Royal a formé un pourvoi en cassation contre son renvoi devant la CJR, estimant que cette juridiction n'offre pas les garanties de procédure nécessaires aux affaires de presse.

AFFAIRE DE BIZUTAGE

Mme Royal était poursuivie, depuis l'automne 1997, par deux professeurs d'une classe préparatoire à l'école vétérinaire du lycée Thiers de Marseille, qui s'étaient reconnus dans une déclaration à *La Provence* sur une affaire de bizutage. Selon la ministre, ce bizutage n'avait pu avoir lieu *« sans la complicité d'adultes qui avaient établi de faux emplois du temps »*. La ministre se fondait sur les conclusions d'un rapport d'inspection. Bien qu'elle n'ait jamais cité de noms, les deux enseignants ont porté plainte pour diffamation devant la CJR. Leur plainte a été jugée recevable par la commission des requêtes, chargée de filtrer les dossiers qui lui sont soumis. Dès lors, la mise en examen et le renvoi devant la Cour était quasi – automatique : en matière de diffamation, les juges d'instruction ont, en effet, pour seule mission de vérifier que les propos évoqués dans la plainte ont bien été tenus.

La ministre déléguée a formé un pourvoi en cassation contre son renvoi de la CJR. Son avocat, Jean-Pierre Mignard fait valoir *« l'incompatibilité »* entre les textes de la CJR et la procédure en matière de diffamation. La loi sur la CJR interdit, en effet, aux plaignants de se constituer partie civile au procès : si la Cour de cassation entérinait le renvoi de Mme Royal devant la CJR, la ministre déléguée serait donc contrainte de s'expliquer sur ses propos, en l'absence de la partie adverse. Interrogée par *Le Monde*, vendredi 12 novembre, Mme Royal estime *« normal d'aller devant les tribunaux ordinaires comme tout citoyen pour avoir le droit à la défense, prévu par le droit de la presse en matière de diffamation »*. *« S'il faut aller devant la CJR pour combattre le bizutage, j'irai avec la même sérénité. Le débat parlementaire sur ce sujet a été difficile. On paye parfois chèrement le prix de ce genre de combat. »* La ministre déléguée est par ailleurs visée par une autre procédure judiciaire, concernant cette fois-ci, un litige qui l'oppose à trois de ses anciennes collaboratrices à l'Assemblée nationale. Lors de la dissolution, en juin 1997, l'assistante parlementaire de Mme Royal et ses deux secrétaires ont été licenciées, avec préavis, paiement d'indemnités et congés-payés, comme le veut le règlement de l'Assemblée. Les trois collaboratrices participant à la campagne de réélection de Mme Royal se sont vu proposer par le directeur de campagne, un contrat à durée déterminée de trois semaines, ainsi que l'assurance de leur réembauche en cas de victoire électorale. Ce contrat n'a cependant pas été validé par l'Urssaf, un employeur ne pouvant immédiatement réembaucher une personne qu'il vient de licencier.

Les élections passées, les trois anciennes collaboratrices ont pu être réembauchées par le suppléant de Mme Royal, devenue ministre. Elles ont cependant intenté une action devant les prud'hommes, estimant qu'elles avaient travaillé gratuitement pendant la campagne électorale. Le conseil des prud'hommes des Deux-Sèvres leur a donné raison, en février, mais leur a refusé des dommages-intérêts. Bien que l'affaire doive être rejugée prochainement par la cour d'appel de Poitiers, elles ont décidé de porter plainte, avec constitution de partie civile, pour *« travail dissimulé »*. La ministre se réserve le droit de déposer en retour une plainte pour dénonciation calomnieuse et diffamation.

Béatrice Gurrey et Cécile Prieur

La Cour européenne des droits de l'homme condamne la France

Une détention trop longue dans le dossier Chalabi

LA COUR EUROPÉENNE des droits de l'homme a condamné la France, mardi 9 novembre, pour violation de l'article 5 alinéa 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme qui exige que toute personne soit jugée *« dans un délai raisonnable »*. Le recours avait été déposé par Ismaïl Debboub, ressortissant algérien de cinquante ans, condamné à six ans d'emprisonnement lors du procès de 138 membres présumés d'un réseau de soutien logistique aux maquis algériens, dit *« réseau Chalabi »* qui s'est tenu en septembre et octobre 1998. Considéré comme l'un des membres importants du réseau, il était poursuivi pour participation à une *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*, *« infraction à la législation sur les armes et les munitions »*, *« infraction à la législation sur les explosifs »*, *« falsification et usage de documents administratifs »* et *« infraction à la législation sur les étrangers »*. La Cour européenne lui a alloué une somme de 30 000 francs pour *« frais et dépens »*.

M. Debboub avait été interpellé à Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), le 8 novembre 1994, lors d'un vaste coup de filet dans les milieux proches du Groupe islamique armé (GIA). Après 96 heures de garde à vue, il avait été placé sous mandat de dépôt. A neuf reprises le magistrat instructeur avait prolongé sa détention provisoire, malgré les nombreuses demandes de mise en liberté déposées par le prévenu. M. Debboub avait donc comparu détenu lors du procès qui s'était déroulé dans un gymnase de l'administration pénitentiaire de Fleury-Mérogis (Essonne).

A l'issue du jugement, rendu le 22 janvier, M. Debboub avait été condamné à six ans d'emprisonnement et finalement remis en liberté le 6 mai, après avoir passé près de quatre ans et demi en prison, dont quatre ans, deux mois et dix jours de détention provisoire.

Dans son arrêt, la Cour européenne rappelle que *« si la persistance de raisons plausibles de soupçonner la personne arrêtée d'avoir commis une infraction est une condition* sine qua non *de la régularité du maintien en détention, au bout d'un certain temps elle ne suffit plus »*. *« Les motifs invoqués par les autorités judiciaires doivent se révéler alors pertinents et suffisants »*, poursuit l'arrêt qui estime que *« si les juridictions compétentes ont pu estimer qu'il y avait un risque que l'intéressé s'enfuie en cas de mise en liberté, ce danger s'était amenuisé avec le temps et qu'il ne persistait plus après plus de trois ans »*.

Les juges européens considèrent également que *« les impératifs liés à la préservation de l'ordre public et la nécessité d'empêcher le renouvellement de l'infraction ne justifient pas à eux seuls une telle durée de la détention provisoire »*. La Cour européenne reproche également à la justice française de n'avoir pas fait *« preuve d'une grande célérité »* : Ismaïl Debboub n'a en effet été interrogé en moyenne que deux fois par an pendant toute la durée de l'instruction.

La décision de la Cour européenne renforce la position de la Fédération internationale des droits de l'homme qui, dans un rapport rendu public la veille du jugement du *« réseau Chalabi »*, dénonçait l'*« arbitraire »* de la justice antiterroriste française. Ce rapport critiquait notamment la longueur excessive des détentions provisoires et l'utilisation abusive de l'incrimination d'*« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*.

Acacio Pereira

Les étudiants juifs en appellent au dialogue intercommunautaire

NICE
de notre correspondant

La mémoire et la tolérance seront les deux thèmes de la convention de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), qui a lieu jusqu'à samedi à Nice. Forte de huit mille membres, de vingt-cinq sections en province et de quinze sur Paris, l'équipe dirigeante de l'UEJF a dû, dans un premier temps, apurer les comptes grâce, en particulier, à des apports financiers de différents « mécènes ». Aujourd'hui, son ambition est de devenir un vaste rassemblement, par-delà les sensibilités religieuses, laïques ou sionistes. A en juger par les débats qui ont eu lieu jeudi 11 novembre en présence de l'ambassadeur d'Israël en France, Elihaou Ben Elissar, la principale interrogation des étudiants a porté sur la paix au Proche-Orient. *« Ce n'est pas facile dans la communauté, mais notre volonté est de favoriser le dialogue intercommunautaire pour transposer cette paix qui se construit dans notre quotidien entre feujs, beurs et blacks. Une rencontre entre responsables israéliens et palestiniens n'est plus un événement en soi. Mais un match de foot avec des beurs, ou entre Israéliens et Palestiniens, nous apparaît plus important »*, explique Yga El Harrar, président de l'UEJF.

LES AIGUILLONS DE LA COMMUNAUTÉ

L'attachement à Israël et le sionisme restent les points d'ancrage des jeunes juifs, qui souhaitent toutefois être les aiguillons de leur communauté pour faire évoluer les mentalités. *« Nous sommes une organisation sioniste, mais la redéfinition du sionisme est d'actualité,* dit M. El Harrar. *Il faut, par exemple, adapter son principe fondamental aux réalités sociales. L'alyah est aujourd'hui essentiellement économique. Nous sommes, les jeunes, les seuls à avoir la liberté pour s'exprimer en la matière. »*

Ayant à faire face à des problèmes locaux spécifiques, les étudiants niçois essaient d'organiser, au mois de mars 2000 à la faculté de droit de Nice, un meeting sur le thème de la tolérance. *« C'est intolérable de voir ce qui se passe à la fac de droit, le pouvoir que prennent des étudiants fascistes,* dénonce Yohan Niddam, responsable local de l'UEJF. *A peine nos affiches sont-elles posées qu'elles sont arrachées. Mes amis me disent : "On a peur de faire ce meeting ici." Si des étudiants juifs ont peur à la fac de droit, on est obligé de le faire ! »* Les étudiants niçois s'inquiètent, en outre, de la disparition de pièces du dossier judiciaire du GUD évoquée récemment par le procureur Eric de Montgolfier *(lire page 7)*. Les étudiants ont déjà pris contact avec les associations antiracistes de la Côte d'Azur et avec les doyens des facultés.

Jean-Pierre Laborde

DÉPÊCHES

■ **EXCLUSION : plus d'un tiers des patients exclus des soins reçus dans les centres de Médecins du monde (MDM) sont des jeunes entre 15 et 29 ans,** selon une étude statistique effectuée sur 75 742 consultations. La majorité des consultants (52,8 %) a entre 30 et 59 ans. Le plus souvent, ils vivent seuls (54 %) et n'ont aucun enfant à charge (72 %). 70 % d'entre eux ont un revenu inférieur ou égal au RMI, 60 % n'avaient pas de couverture sociale en 1998 et la majorité sont étrangers.

■ **EDUCATION : deux sondages, réalisés par la Sofres à la demande du SNUipp-FSU,** montrent que les Français et les enseignants du primaire apprécient différemment les priorités pour l'école. Les enseignants placent la lutte contre l'échec scolaire au premier plan (76 %), alors que les Français mettent en avant la lutte contre la violence (80 %). De fortes divergences apparaissent, en revanche, sur les missions de l'école. Pour les instituteurs, l'objectif premier de l'école est de développer l'esprit critique et l'imagination (64 %) et de transmettre des connaissances et une culture commune (53 %). Les Français mettent en tête la préparation aux exigences de la vie professionnelle (58 %).

Les matières les plus chaudes ont parfois les prix les plus doux.

Exemples :
Homme
Chemise twill 100% coton ~~225~~ F 175 F
Femme
Manteau pur laine ~~1000~~ F 799 F

JUSQU'AU 27 NOVEMBRE BAISSE DES PRIX SUR UNE LARGE SELECTION TEXTILE HOMME ET FEMME.

MARKS & SPENCER

LeMonde Job: WMQ1311--0009-0 WAS LMQ1311-9 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:16 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0337 Lcp:700 CMYK

Les gares ferroviaires s'ouvrent sur la ville

Après avoir beaucoup investi dans le matériel roulant, notamment les TGV, la SNCF a décidé de redonner de la vie et du confort aux lieux d'accueil des passagers en lançant un vaste programme de rénovation de ses bâtiments

DEPUIS quelques années la SNCF a renoué avec l'architecture : création de nouvelles gares, à Lille, Avignon, Valence ou Montélimar, rénovation de son patrimoine longtemps délaissé, à Paris ou à Marseille. Il était temps. Car si le matériel roulant, du TGV aux TER, est à la pointe du progrès, les gares ont largement quelques décennies de retard. Or ce décalage entre la modernité du voyage et l'archaïsme de l'accueil est supporté avec une mauvaise humeur croissante par les voyageurs.

Depuis quatre ans, les enquêtes annuelles des usagers de la SNCF témoignent de cette insatisfaction. En résumé, les voyageurs se demandent pourquoi dépenser des milliards pour gagner quelques minutes sur un trajet si on perd tellement de temps pour entrer et sortir d'une gare ? Et s'il faut ensuite passer du confort d'un compartiment au froid glacial d'un hall poussiéreux ou d'un trottoir mal éclairé dans l'attente d'un taxi ?

La rénovation des gares a pourtant commencé depuis quelques années. Lorsque Jean-Marie Duthilleul débarque, en 1985, à la direction de l'équipement de la SNCF, l'entreprise publique n'a pas beaucoup d'imagination dans l'architecture ferroviaire. Elle a réussi l'exploit de noyer la nouvelle gare Montparnasse à Paris dans un vaste complexe immobilier, pour la rendre totalement invisible de l'extérieur. Pire, la modernisation nécessaire de son patrimoine bâti tourne souvent au massacre : à Paris, la gare du Nord, chef-d'œuvre de Jacques Hittorff, est flanquée d'un parking hideux au prix de la destruction de légères halles métalliques.

UN NŒUD DE CONTRADICTIONS

Au début des années 80, le TGV fait son apparition. Au départ, il ne s'agit encore que d'une navette sur rail entre Paris et Lyon. La création du TGV-Atlantique popularise ce mode de transport. *« Le TGV n'était plus seulement un moyen de transport réservé au monde des affaires, c'était aussi un train de vacances desservant les plages de la façade atlantique,* remarque M. Duthilleul. *Et l'extension de ce réseau a fait basculer la SNCF car le TGV, c'est la fusion de deux produits devenus distincts, un train plus une gare. »*

Montparnasse devient la tête du nouveau réseau rapide en direction de l'océan. Et c'est justement pour reprofiler ce très médiocre ensemble que M. Duthilleul intervient. Son cahier des charges ? Couvrir les voies ferrées sur une superficie aussi vaste que celle des jardins du Palais-Royal, mettre en place des mégastructures à l'échelle des trains et des foules de voyageurs, régler les problèmes de lumière, établir une liaison avec les lignes de métro, 13 mètres plus bas. La gare est dotée d'une nouvelle façade monumentale, lisible de la ville. L'espace est redécoupé, agrandi au prix de la suppression d'un certain nombre de mètres carrés de plancher.

« On devait résoudre plusieurs problèmes à la fois, se souvient M. Duthilleul. *Rendre l'espace plus lisible, retrouver la notion de distance, supprimer la sensation d'emprisonnement. »* La création d'une grande halle permet de savoir où on est ; la mise en place de rythmes, celui des lampadaires par exemple, donne la mesure du cheminement ; l'élaboration de plans successifs et l'arrivée de la lumière naturelle suppriment l'impression d'étouffement.

Quels que soient les lieux, l'architecte doit résoudre un nœud de contradictions. Ainsi, au centre des villes où convergent simultanément piétons, automobiles et transports en commun, il est impossible de privilégier l'un d'entre eux au détriment de l'autre. Enfin, partout, il est confronté à un même souci : mettre en scène des foules. *« Le paradoxe des gares,* note M. Duthilleul, *c'est que le lieu de la foule doit aussi être celui de l'individu. Et que dans un monde qui tend à abuser du virtuel, les gares restent des espaces de rencontres réelles. Ici, les gens sont tous égaux sous la toise du temps. »*

Mais il aura fallu attendre la révolution culturelle, lancée par le PDG de la SNCF, Louis Gallois, pour que l'entreprise publique décide un véritable programme cohérent de rénovation de son patrimoine immobilier. Ce projet, lancé il y a un an seulement, est intitulé « Mille gares pour l'an 2000 ». D'un coût de 1 milliard de francs sur deux ans (152,45 millions d'euros), il devrait permettre de traiter le tiers des bâtiments de la SNCF. Dans un premier temps, jusqu'au printemps prochain, l'opération ne portera cependant que sur le *« confort d'attente »* de trois cents gares.

INDISPENSABLE SAUT QUALITATIF

Une *« direction du développement des gares »* vient d'être créée pour mettre en œuvre l'ensemble du programme. Ce projet devrait être beaucoup plus ambitieux que la simple rénovation des bâtiments et que le remplacement du mobilier. Deux objectifs ont été fixés. Le premier consistera à ouvrir les gares sur la ville. Une véritable refonte des accès et de la circulation dans les bâtiments devra améliorer l'accueil des voyageurs, mais aussi de ceux qui n'empruntent pas forcément de train le jour de leur passage – 20 % des usagers des gares.

C'est pour ces derniers – mais aussi pour les voyageurs – que les gares devraient voir leurs espaces commerciaux développés et modernisés. La SNCF est disposée à libérer de nouveaux espaces pour ces fonctions. Aussi recherche-t-elle des partenaires privés pour engager cette rénovation. *« Investir dans ce programme, c'est contribuer à développer l'usage du train, mais aussi valoriser les quartiers autour des gares »,* indique Alain Coriat, directeur du département « aménagement des gares ». C'est pour cette raison que des discussions sont engagées avec les élus pour définir les programmes de rénovation : ils seront souvent à l'origine d'opérations d'urbanisme menées par les municipalités.

Il s'agira ensuite d'établir une *« chaîne de services »* entre les différentes fonctions de la gare : de l'information à la prise en charge du client. Cet indispensable saut qualitatif, pour éviter que le voyageur ne soit *« baladé »* d'un guichet à l'autre, devrait passer par une meilleure formation du personnel. Les effectifs seront augmentés, en particulier les jours de grands départs. Et les tenues des agents de la SNCF seront redessinées pour être mieux repérables.

Cette réforme verra surtout le retour d'un personnage oublié : celui du *« chef de gare voyageurs ».* Le célèbre agent à casquette et sifflet, qui arpentait les quais avec sa *« palette »,* aura d'autres fonctions. Hier, il était responsable de l'exploitation et de la sécurité ; demain, il devra coordonner l'ensemble des services liés à la clientèle. Mais aussi se soucier de la propreté des bâtiments. Pour la SNCF, « l'ambiance » des quais est désormais un enjeu aussi important que celle des trains.

Christophe de Chenay et Emmanuel de Roux

ARCHITECTES DE « L'AGENCE DES GARES » DE LA SNCF

Le projet de rénovation de la gare de Lyon vise à modifier le parvis et les cours pour faciliter l'accès des véhicules et des piétons.

Un programme particulier pour Paris

Deux des trois millions de voyageurs de la SNCF empruntent chaque jour une des six gares parisiennes. L'entreprise publique a donc mis en place un programme particulier pour la capitale. Il coûtera 1,6 milliard de francs (244 millions d'euros) et s'étalera jusqu'en 2003. La modification des documents d'urbanisme fait l'objet de négociations avec la Ville de Paris. Le maire (RPR) Jean Tiberi a repris à son compte l'ensemble de ce programme.

● **Gare Montparnasse.** Construite en 1969, elle a été profondément remaniée en 1987 pour l'arrivée du TGV-Atlantique. En 2000, les circulations et les entrées de la façade dite porte Océane vont être revues pour améliorer l'accessibilité, en particulier pour les handicapés. De nouveaux services seront offerts dans les halls.

● **Gare du Nord.** Après la rénovation de la partie « grandes lignes » au début des années 90 pour accueillir le TGV-Nord Europe, Eurostar et Thalys, la SNCF entreprend le réaménagement du pôle d'échanges avec le RER, le métro et les bus. Une zone commerciale sera créée derrière les lignes de contrôle automatiques. Tout devrait être achevé fin 2001.

● **Gare de l'Est.** C'est le projet le moins avancé puisqu'il est lié à l'arrivée du TGV-Est (en 2006). Le parvis et la cour vont être redessinés pour rétablir une communication avec le boulevard de Sébastopol. Les accès aux halls vont être rénovés.

● **Gare d'Austerlitz.** Une première rénovation sera achevée en octobre 2000 pour accueillir une partie des TGV en provenance des Alpes et du sud de l'Italie. La vaste halle sera aménagée pour *« favoriser la dynamique de quartier et le projet Paris-Rive gauche ».*

● **Gare de Lyon.** L'arrivée du TGV-Méditerranée en juin 2001 s'accompagnera d'une restructuration complète des bâtiments, qui ne sont qu'à moitié utilisés. Les quais vont être redistribués. Le parvis et les cours vont être modifiés pour faciliter l'accès des véhicules et des piétons. Le grand hall va accueillir un espace commercial très attendu dans un quartier mal équipé.

● **Gare Saint-Lazare.** C'est le plus grand chantier de la SNCF à Paris puisque cette gare n'a bénéficié d'aucune rénovation ces dernières années. Les liaisons avec les lignes de métro et de RER vont être revues à partir de la salle des pas perdus. Les cours, en travaux depuis douze ans, vont être rouvertes sur les rues avoisinantes, dont le plan de circulation pourrait être revu. La surface de la galerie marchande va être doublée ou triplée (20 000 mètres carrés maximum) et repensée pour devenir *« complémentaire »,* selon les vœux de M. Tiberi, d'un des plus vastes quartiers commerciaux d'Europe.

Jean-Marie Duthilleul, architecte en chef

LA NOUVELLE politique des gares de la SNCF a un nom : celui de son architecte en chef, Jean-Marie Duthilleul, qui vient de signer les nouvelles stations souterraines de la ligne Eole du RER parisien. Ce quadragénaire (il est né en 1952) appartient à une espèce rare.

PORTRAIT

Formé à Polytechnique et à l'Ecole des ponts et chaussées, il a à son actif la rénovation de Montparnasse et l'édification de la gare de Roissy

Tenté par la philosophie – il est l'auteur d'un essai, *On n'arrête pas la liberté* –, il a été formé par l'Ecole polytechnique et celle des ponts et chaussées. Il est passé ensuite par le secrétariat des villes nouvelles, la mission de l'Exposition universelle de 1989 – avortée –, puis la cellule technique des grands projets de l'Etat à Paris. C'est là, au sein de la fonction publique, qu'il a attrapé le virus de l'architecture.

En 1985, il fait son entrée à la direction de l'équipement de la SNCF. Deux ans plus tard, il est à la tête d'un atelier d'architecture. Sa première tâche d'envergure est la rénovation de la gare des TGV-Atlantique. En dépit du temps très court dont il dispose, le nouveau Montparnasse, ouvert en 1989, étonne par la puissance de ses structures. *« La transformation de ce lieu exigeait une réflexion,* note M. Duthilleul. *Or toute la matière grise de la SNCF était focalisée sur le système de transport lui-même. Ainsi, dans le programme RER, on avait oublié de songer aux gares de banlieue. »*

Le nouveau terminus est loin d'être parfait, mais le changement est néanmoins radical. Du coup, M. Duthilleul est invité à intervenir sur les gares de la ligne Atlantique. Là encore, le temps conduit à des bricolages pas toujours heureux, qui se résument trop souvent à quelques structures entoilées. *« Le coup de la toile, c'était presque de l'ordre publicitaire,* reconnaît M. Duthilleul, *mais il fallait aller vite avec peu de moyens. Cela a néanmoins permis de montrer que le TGV pouvait tirer avec lui un réseau d'architecture. »*

Avec la nouvelle gare de Roissy - Charles-de-Gaulle, connectée à l'aéroport, qu'il réalise avec Paul Andreu, on mesure mieux qu'une gare peut devenir un carrefour tourné vers l'avenir. A Lille, où M. Duthilleul travaille avec Rem Koolhaas, on redécouvre qu'un tel édifice peut structurer un quartier entier – ce que savaient très bien les urbanistes du XIXe siècle. Le problème est identique à Marseille, mais compliqué par l'existence de la vieille gare Saint-Charles, à laquelle il s'agit de redonner tout son éclat.

Les nouvelles stations du TGV-Méditerranée sur lesquelles M. Duthilleul travaille posent toutes un problème spécifique : à Lyon-Satolas, l'architecte espagnol Calatrava a imposé un grand geste architectural destiné à symboliser la région Rhône-Alpes ; à Valence, la gare est au pied du Vercors ; à Avignon, elle se trouve à la périphérie de la ville, face à la Durance ; à Aix-en-Provence, elle se mesure à la montagne Sainte-Victoire, voisinage redoutable. Et tous ces problèmes relèvent d'abord de l'urbanisme : *« Il est impossible de réfléchir à la forme urbaine de demain sans prendre en compte les nouveaux transports en commun qui se greffent sur la cité,* constate M. Duthilleul. *Il doit y avoir un dialogue incessant entre l'ingénieur, l'architecte et l'urbaniste, chacun devant digérer les contraintes de l'autre. »*

E. de R.

Vitrolles : décision attendue pour la paillote de Carrefour

LE TRIBUNAL DES RÉFÉRÉS du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence, saisi le 9 novembre à propos de la jardinerie du Carrefour de Vitrolles (*Le Monde* du 15 octobre), rendra un jugement civil le 30 novembre. A la requête de commerçants et de pépiniéristes du département, et se fondant sur une circulaire de la préfecture des Bouches-du-Rhône affirmant que l'annexe de l'établissement avait été installée dans des conditions douteuses, Me de Villepin a demandé que cette *« exploitation de surface illicite »* soit fermée. On a appris lors de l'audience que des responsables de Carrefour avaient été mis en examen dans cette affaire portée en justice par l'association En toute franchise, qui traîne depuis plus d'une décennie et qui devrait donc rebondir bientôt sur le plan pénal. – *(Corresp. rég.)*

DÉPÊCHES

■ **PARIS : la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) fête** jusqu'au dimanche 14 novembre son cinquantième anniversaire en organisant plusieurs balades dans les quartiers de Paris : les bords de Seine, le Quartier latin, Montmartre et un itinéraire allant de l'ancienne gare des guinguettes au nouveau Bercy. Dimanche, elle organise une longue marche, du parvis de Notre-Dame jusqu'au parc de La Villette. Départ à 9 heures (tél : 01-44-89-93-90 ; e-mail : ffrp.communication@wanadoo.fr).

■ **MASSIF CENTRAL : le groupe Sofimac** (Société de financement des PME du Massif Central) et le Commissariat à l'industrialisation viennent de lancer un concours doté de 20 millions de francs de prix, ouvert à toute personne voulant créer une entreprise dans cette zone. Les entreprises sélectionnées devront relever de trois secteurs : les biotechnologies, les technologies de l'information ou les matériaux et procédés nouveaux.

■ **ÎLE-DE-FRANCE : la maison du docteur Gachet, à Auvers-sur-Oise, devrait être ouverte au public** à la fin de l'année 2000. Le conseil général du Val-d'Oise vient de décider d'investir 2,2 millions de francs (335 000 €) dans les travaux nécessaires à la réouverture de la demeure et du jardin du protecteur de Vincent Van Gogh (*Le Monde* du 6 juillet).

GRANDS INVESTISSEURS

NOS ÉQUIPES DE GESTION D'ACTIFS SONT PRÉSENTES SUR TOUTES LES PLACES DU MONDE.

AXA INVESTMENT MANAGERS

DERRIÈRE LES CHIFFRES, IL Y A LES HOMMES.

CONTACTEZ-NOUS AU 01 55 37 52 15 - www.axa-im.fr

Alice.

AXA Investment Managers Paris, société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément COB 92-08

LeMonde Job: WMQ1311--0011-0 WAS LMQ1311-11 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:30 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0339 Lcp:700 CMYK

DISPARITIONS

Felix Galimir

Un musicien exigeant

LE VIOLONISTE Felix Galimir est mort, mercredi 10 novembre, chez lui, à New York. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans. Né le 12 mai 1910 à Vienne (Autriche), il avait été l'élève du grand violoniste Carl Flesch à Berlin et à Baden-Baden. Avec ses sœurs, il devait former un premier quatuor à cordes, en 1927, pour donner des concerts lors de la commémoration du centenaire de la mort de Beethoven. Maurice Ravel, qui devait alors les écouter, fut l'un de leurs premiers admirateurs. D'ailleurs, le Quatuor Galimir devait peu de temps après enregistrer le *Quatuor* du compositeur français, et cette interprétation leur valut de remporter le Grand Prix du disque en France.

En 1938, l'Anschluss contraint Felix Galimir à émigrer aux Etats-Unis, où il fonde un nouveau quatuor qui remporte vite un grand succès. En 1939, Galimir devient violon solo de l'Orchestre de la NBC, une formation constituée sur mesure pour Arturo Toscanini. En 1954, il devient violon solo du Symphony of the Air, poste qu'il quitte en 1956, pour se consacrer au quatuor et à l'enseignement. Professeur très renommé, il enseigne et joue à Marlboro, le festival-école de musique fondé par le pianiste Rudolf Serkin et par les frères Busch, dans une petite ville du Vermont (Etats-Unis), et dont le rayonnement s'étendait au monde entier. Il enseigne aussi à la Juilliard School, au Curtis Institute et au Manne College, où son quatuor est invité en résidence.

Felix Galimir était un musicien exigeant, d'une tenue artistique irréprochable et d'un professionnalisme reconnu de tous les musiciens. De nombreux jeunes violonistes et jeunes quatuors à cordes ont su trouver auprès de lui les conseils les plus sûrs. Quand on lui demandait comment un quatuor pouvait parvenir au degré d'excellence et de cohésion des formations dont il avait été le leader, il répondait : *« Il faut beaucoup travailler séparément chez soi et ne répéter à quatre que quand chacun connaît parfaitement sa partie. »* Galimir insistait sur la nécessité d'une grande maîtrise instrumentale, à une époque où l'enseignement était tenté d'orienter vers la musique de chambre les instrumentistes moins doués sur le plan technique. La musique de chambre était pour lui une vocation bien dans la manière des musiciens d'Europe centrale de la fin du siècle dernier et de la première moitié de celui qui s'achève, honnêtes hommes dont la culture allait bien au-delà de la simple connaissance de leur métier.

Alain Lompech

■ **ROBERT KRAMER,** cinéaste américain, est mort mercredi 10 novembre dans un hôpital de Rouen des suites d'une méningite. Il était âgé de soixante ans *(lire p. 25)*.

LÉGION D'HONNEUR

John Hume, président du parti catholique modéré des travaillistes et sociaux-démocrates d'Irlande du Nord, Prix Nobel de la paix en 1998 avec le chef du parti unioniste John Trimble pour leur rôle déterminant dans les négociations de paix en Ulster, a été fait chevalier de la Légion d'honneur. La distinction lui a été remise, mercredi 10 novembre au Quai d'Orsay, par Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes. Ancien professeur de français, député européen, John Hume a insisté, dans sa réponse, sur l'importance du processus d'intégration européenne comme modèle pour la réconciliation entre les communautés nord-irlandaises.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 10 novembre sont publiés :

● **Vache folle :** un arrêté suspendant la mise sur le marché de certains tissus animaux issus de ruminants et de produits les incorporant. Cet arrêté est pris après avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, rendu le 5 novembre, et considérant que l'ingestion ou l'administration des produits incorporant en l'état ou après transformation des éléments issus du crâne, y compris la cervelle et les yeux, de la moelle épinière, des amygdales des bovins, des ovins et des caprins de plus de douze mois et de la rate des ovins et des caprins, est susceptible de faire courir un risque grave pour la santé des consommateurs, compte tenu de la probable transmissibilité de l'encéphalopathie spongiforme bovine à l'homme.

● **Bruit :** un arrêté relatif au bruit des infrastructures ferroviaires.

Au *Journal officiel* du jeudi 11 novembre sont publiés :

● **Justice militaire :** une loi portant réforme du code de justice militaire et du code de procédure pénale.

● **Coopération :** un décret portant nomination du Haut Conseil de la coopération internationale.

● **Sup de Co :** un arrêté portant changement de nom de l'Ecole supérieure de commerce de Paris, qui devient l'« Institut de management Europe-Paris », et de son règlement pédagogique.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– M. Vincent Berthier de Lioncourt,
M. et Mme Henri Roumégoux,
M. et Mme Bernard de Pierrefeu,
Le comte et la comtesse
Jean-Christophe d'Andigné,
ses enfants,

Geoffroy Berthier de Lioncourt,
Thomas, Cécile et Marc de Pierrefeu,
Guy, Eynard, Dauphine
et Onéida d'Andigné,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques BERTHIER,
née **Germaine de LIONCOURT,**

survenu le 6 novembre 1999, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation au cimetière de Boffres (Ardèche), ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Une messe à son intention sera célébrée à Paris ultérieurement.

21, rue Gramme,
75015 Paris.

– Lydia, Muriel, Laurence et Adrien,
ses enfants,
Henri, Samuel, Marcel, Georges
et Elie Jollès,
ses frères,
ont la douleur d'annoncer le décès brutal de

Marie JOLLÈS,

survenu à Paris, le 30 octobre 1999.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le mercredi 10 novembre.

43, avenue de Suffren,
75007 Paris.

– François, Mathias, Fanny, Alain, Lise,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont le chagrin d'annoncer que

Vincent LE NOUËNE,

a choisi de quitter la vie le 10 novembre 1999.

Ses obsèques auront lieu le mardi 16 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Jacques de Montgeron.

Fanny Lesage,
7, rue de Blaignerie,
91230 Montgeron.

– Le docteur et Mme Daniel de Pariente,
Mme Aimée-Jacqueline de Pariente,
Le docteur et Mme Edmond Journet,
M. et Mme Elias Pariente,
Mme Maritza Pariente
et ses enfants,
David et Charlotte,
Thomas et Radia,
Visnia et Julien,
Tresnia,
ses petits-enfants,
Victor,
son arrière-petit-fils,
ont la tristesse de faire part du décès, le 9 novembre 1999, de

Mme Lucienne de PARIENTE,
née **MEZEIX,**

à l'âge de quatre-vingt-dix ans,
et rappellent le souvenir de son époux,

le docteur Jacques de PARIENTE,

décédé le 3 septembre 1976.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Ils expriment leur gratitude au personnel de la MAPAD à Giat (Puy-de-Dôme).

7, rue Massenet,
75116 Paris.
9, rue Rosa-Bonheur,
75015 Paris.

Luc VALDELIÈVRE.

Pousse-Caillou a perdu son âme.

Luc sera incinéré samedi 13 novembre 1999, à 11 h 15, au Père-Lachaise.

Ses cendres seront dispersées à la bergerie, à Roquefort-des-Corbières, le 20 novembre, vers 15 heures.

Anniversaires de décès

– Paris. Genève.

Il y a dix ans,

Nathalie COUTIN-SORAND

nous a quittés à l'âge de vingt-cinq ans.

Elle reste à jamais dans nos cœurs.

Roger (†), Marie et Anne.

– 10 juin 1943 - 13 novembre 1997.

Michel GROSSET.

A ceux qui l'ont aimé.

– 13 novembre 1979 - 13 novembre 1999.

A la douce mémoire de

Benedykt GRYNPAS,

mort il y a vingt ans.

Colloques

– **Loi Debré : paradoxes de l'Etat éducateur ?**
Université de Picardie, Amiens, 9 et 10 décembre 1999.
Inscriptions : 03-22-38-05-58.
Fax : 03-22-47-38-77.

Débats

GALLIA INFORMATIONS
à l'heure du cédérom
Revue archéologique
de renommée internationale,
GALLIA INFORMATIONS
passe au cédérom
Vous êtes invité à découvrir ce remarquable outil de travail, à dialoguer avec ses concepteurs, à participer au débat sur l'avenir des publications en archéologie.
MARDI 16 NOVEMBRE, à 16 heures,
au CNRS,
Auditorium du campus Michel-Ange,
3, rue Michel-Ange, Paris-16e

Sur réservation uniquement auprès de la communication de CNRS EDITIONS : Tél. : 01-53-10-27-15.

Soutenances de thèse

– Mardi 16 novembre 1999, à 14 heures, salle des colloques, université Charles-de-Gaulle - Lille-III, **Francis Danvers** présentera ses travaux : « Fragments pour une lecture anthropologique de l'orientation au XXe siècle », au titre de l'habilitation à diriger des recherches.

CARNET DU MONDE
Tél. : 01-42-17-39-80 – 01-42-17-29-96
01-42-17-38-42

SOUTENANCES DE THÈSE
83F TTC - 12,65 € la ligne
Tarif Etudiants 99

LES ATELIERS TAMALET
Perles de culture

Enfilages & créations personnalisées
01.42.00.21.71 (Paris 10e)

Manière de voir
Le bimestriel édité par
LE MONDE diplomatique
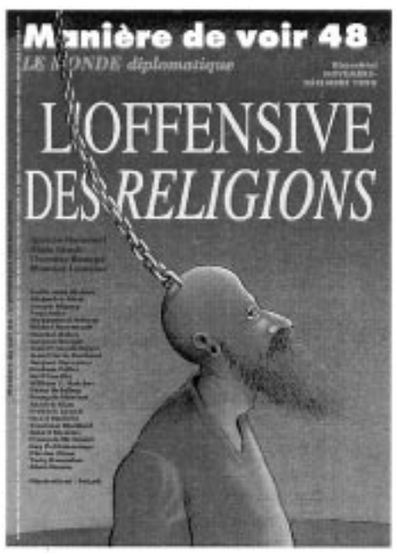

Pourquoi un tel renouveau spirituel
■ Géopolitique des religions, par **Ignacio Ramonet.** ■ L'Europe sanctifiée de Jean Paul II, par **Jacques Decornoy.** ■ L'Opus Dei, arme secrète du pape, par **François Normand** ■ La force du mouvement charismatique, par **Stanislas Maillard.** ■ Les nouvelles légions du Vatican, par **Michel Arseneault.** ■ Théologie de la libération, par **Guy Petitdemange.** ■ Ces prêtres qu'on assassine en Amérique latine, par **Maurice Lemoine.** ■ Drewermann l'imprécateur, par **Rémy Hebding.** ■ Rome et la Shoah, par **Henri Madelin.** ■ Au miroir de l'Occident, par **Sadik Jalal Al-Azm.** ■ De puissantes forces modernisatrices, par **Graham Fuller.** ■ Du Coran et de la tradition, par **Alain Gresh.** ■ Maghreb : que veulent les islamistes ? par **Jacques Berque.** ■ Mobilisation des femmes iraniennes, par **Azadeh Kian.** ■ Oppressions afghanes, par **Chantal Aubry.** ■ Dans l'attente de l'Europe, par **Mohammed Arkoun.** ■ Les musulmans du Vieux Continent sortent de l'isolement, par **Tariq Ramadan.** ■ L'ascension des « hommes en noir » en Israël, par **Joseph Algazy.** ■ L'Inde sous la marée hindouiste, par **Rolf Gauffin.** ■ L'extrémisme sikh, par **Jean-Pierre Dardaud.** ■ Les ambitions de la secte Fa Lun Gong, par **François Houtard.** ■ La foi baha'ie contre les fanatismes, par **William S. Hatcher.** ■ Vers une religiosité sans Dieu, par **Florence Beaugé.** ■ Controverses à propos des sectes, par **Frédéric Lenoir.** ■ L'international Moon, par **Jean-François Boyer** et **Alejandro Alem.** ■ La Scientologie contre la République, par **Paul Ariès.** ■ La « tentation » bouddhiste, par **Alain Renon.** ■ Nouveaux mysticismes, par **Pierine Piras.** ■ Intégrismes et laïcité, par **Albert Memmi.**
Chronologie, glossaire, bibliographie
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 45 F – 6,86 €

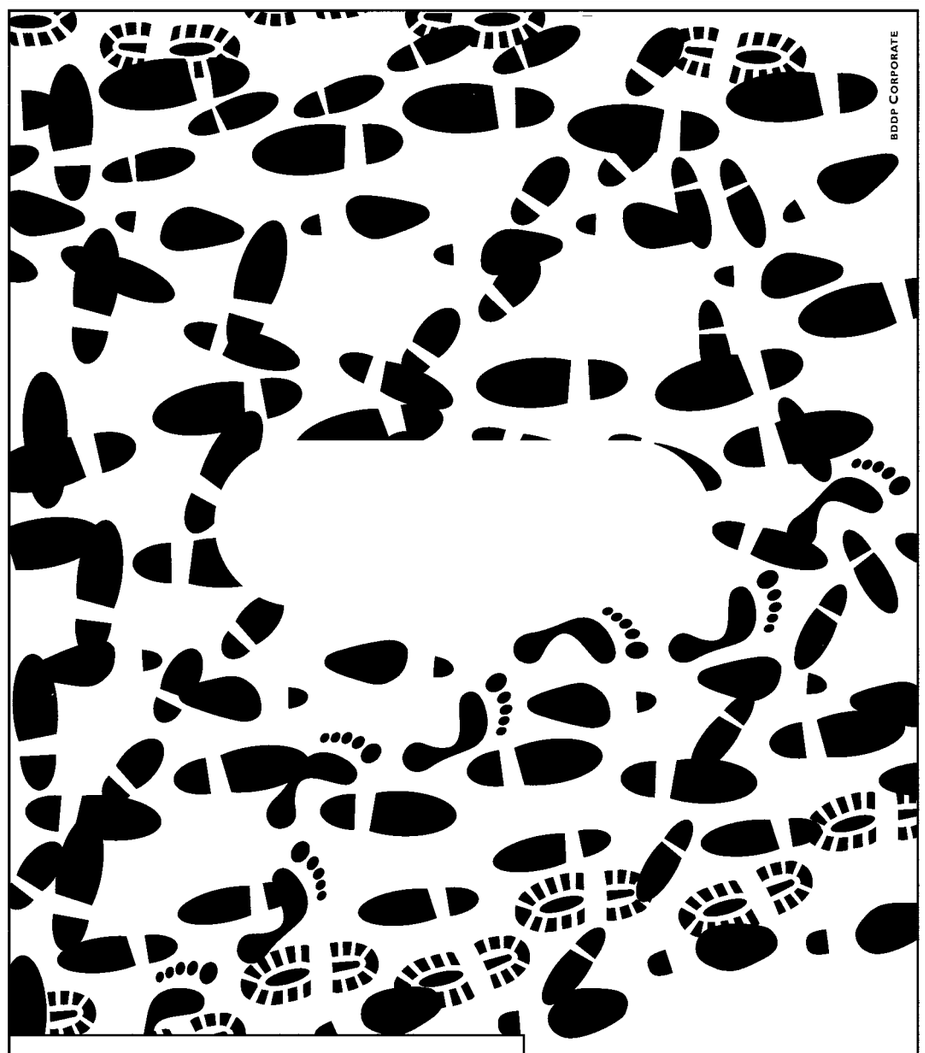

LeMonde Job: WMQ1311--0012-0 WAS LMQ1311-12 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 09:38 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0340 Lcp:700 CMYK

Les drôles de larmes de dame Boutin

FAIRE ou ne pas faire du Boutin, la question commence à se poser. Depuis les débats sur le pacte civil de solidarité (PACS), M. Boutin pourrait bien entrer dans le dictionnaire, au moins sous forme d'une expression usuelle. Non seulement son confrère Claude Goasguen, porte-parole (DL) sur le PACS, s'est récemment juré de *« ne pas faire du Boutin en pantalon »*, mais Christine Boutin elle-même a tendance à se prendre pour un nom commun : dans le livre de souvenirs politiques qu'elle vient de publier, *Les Larmes de la République* (Plon), elle explique l'échec de l'homme qu'elle a longtemps soutenu, Raymond Barre, par cette *« grande erreur »* : n'avoir pas *« multiplié les Boutin un peu partout en France »*.

Ce qu'est précisément une Boutin, les nombreux bibelots et photographies qui ornent le bureau de la députée des Yvelines, dans sa permanence de Rambouillet, où elle est maire adjoint, peuvent contribuer à le définir. On trouve, en vrac : une sainte vierge en bois, un poster de la même Sainte Vierge, le drapeau de la Croatie, un tableau représentant un vieillard assis – *« l'épreuve de la vie »*, dit-elle –, des photos de famille, Christine et Jean Paul II, Christine faisant le « V » de la victoire lors de son élection au conseil général, en 1982, Christine en brune et en mince – *« à l'époque où j'étais jeune et jolie »*.

« Une Boutin, analyse sans sourciller Christine Boutin en tirant sur ses Gitanes légères, vêtue d'un tailleur-pantalon et chaussée de petites bottines noires, *dans ce cas précis, c'est une personne indépendante des partis politiques. Quant à faire du Boutin, il faut qu'on m'explique. »* Elle tranche la question d'un air cabotin, sans ignorer ce par quoi on caractérise cette militante singulière de l'UDF, inscrite au parti mais seulement « apparentée » au groupe à l'Assemblée nationale : une façon de plaider pour la tradition et les « valeurs » de manière radicale, jusqu'à la caricature, en s'inspirant d'un catholicisme fougueux. De tout cela on put faire l'expérience, particulièrement ces quelques jours fameux où Christine se mit à faire, plus que jamais, « du Boutin ».

C'était il y a un an, à l'Assemblée nationale. Envoyée au front par l'UDF, elle y défendit en cinq heures et vingt-sept minutes l'exception d'irrecevabilité sur la proposition de loi du PACS. Le grand public découvrait soudain une pasionaria du combat pour la famille traditionnelle, ouvertement hostile à toute forme d'union sociale des homosexuels et peu conforme, par la radicalité de son style, aux principes de raison dont se prévaut généralement sa très sage famille centriste.

L'émotion fit du désordre. Devant l'Hémicycle, le premier ministre, Lionel Jospin, mentionnait l'intervention d'une députée *« marginale (...) et outrancière »*. Pour cette dure-à-cuire qui n'a pas hésité à brandir sa Bible en pleine séance parlementaire pour interrompre la ministre de la justice, ç'aurait pu n'être que bagatelles. Mais Christine Boutin, ce jour-là, craque. Elle fond en larmes, brièvement, se reprend. Le lendemain, elle annonce fièrement qu'une personne *« haut placée »* lui a offert un bouquet de fleurs. Qui ? Lionel Jospin ? Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF à l'Assemblée ? Un admirateur anonyme ? A moins que ce ne fût elle-même ?

L'affaire du bouquet a permis à Christine Boutin de se faire l'héroïne d'un petit polar dont elle n'est pas mécontente. L'expéditeur du bouquet, elle prévient qu'elle ne révélera pas son identité avant dix ou quinze ans. Et précise, quant au reste, que son sanglot *« n'a pas duré longtemps »*. Elle s'explique : *« Ce n'était pas glorieux. Je me suis dit : "Christine, tu arrêtes, tu te ressaisis. Comment tu vas gérer ce truc ?" Puis j'ai vite compris que je pouvais en tirer les royalties. En disant que j'avais reçu le bouquet, je montrais du doigt l'erreur politique de Jospin. »*

Un « as de la com » n'aurait pas fait mieux. En la matière, Christine Boutin sait s'y prendre. Le bouquet est devenu pour elle un étendard. Les larmes, elle en a fait le titre de son livre, *Les Larmes de la République*. Deux signes de reconnaissance qui, avec l'écharpe qu'elle arbore constamment sur l'épaule – *« pour cacher que j'ai grossi et ne pas être un boudin »* –, contribuent à une stratégie de l'apparence bien comprise. *« C'est une bête politique »*, reconnaît, amusé, Dominique Paillé, député (UDF) des Deux-Sèvres. *« Elle a une conception messianique de la politique*, note quant à elle Roselyne Bachelot (RPR, Maine-et-Loire), sa seule adversaire de droite, à l'Assemblée, sur le PACS. *Avec ses écharpes, c'est un peu Jeanne d'Arc sur son cheval, c'est " Ralliez-vous à mon panache blanc". »*

D. R.

La pourfendeuse du PACS à l'Assemblée a imposé une image singulière avec ses discours passionnés et radicaux plus dictés par sa foi catholique que par ses choix politiques

SE démarquer. C'est, selon certains de ses camarades centristes, son obsession et son habileté. Comment expliquer autrement l'inscription persistante de Christine Boutin à l'UDF, quand elle ne partage pas les combats fondamentaux du parti et laisse entendre qu'elle n'a pas voté pour son président, François Bayrou, aux élections européennes du 13 juin ? Férocement opposée au traité de Maastricht et à celui d'Amsterdam quand l'UDF en a fait un de ses fers de lance, *« dame Boutin »*, comme elle se désigne elle-même, ne veut pas d'une fédération qui *« gomme le génie des nations »*.

Les sujets de dissension avec l'UDF ne manquent pas. Sans être soupçonnée d'aucune sympathie pour le Front national, Christine Boutin a pu néanmoins paraître équivoque en soutenant publiquement Charles Millon, accusé d'avoir obtenu la présidence de la région Rhône-Alpes avec les voix du FN – *« Il m'a dit ne pas avoir passé d'accord avec le FN, et je le crois »*, s'explique-t-elle. D'autre part, violemment opposée à l'avortement – comme à la peine de mort ou à l'euthanasie –, elle ne mâche pas ses mots pour évoquer sa prestigieuse consœur centriste Simone Veil, *« une diva qui joue à la diva, caractérielle et soupe au lait »*, à l'origine de cette *« loi eugéniste, inhumaine »* qui autorisa l'interruption volontaire de grossesse.

De l'hostilité à l'Europe au combat pour les valeurs familiales, morales et religieuses, en passant par une haine de la gauche sans appel, c'est de Philippe de Villiers que Christine Boutin est, objectivement, le plus proche. Ils voguèrent d'ailleurs de conserve, fondant ensemble le mouvement Combat pour les valeurs, en 1991. Puis mirent fin à ce très bref pacte de solidarité politique. Le député de la Vendée, à l'heure qu'il est, ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet. Elle non plus, se contentant de dire que *« de Villiers* [la] *colle un peu trop »*, et de renvoyer le Rassemblement pour la France (RPF), des souverainistes Pasqua et de Villiers, à l'image périmée de *« parti sans avenir, fait d'ambitions personnelles »*. Elle préfère dire son admiration pour Jean-Pierre Chevènement, Michel Rocard, Vaclav Havel et Lech Walesa. Et réaffirmer, non sans malice : *« Je suis très bien à l'UDF. »*

On se croirait chez mère Ubu : à l'UDF, c'est-à-dire nulle part. C'est un peu ainsi, comme dans une auberge espagnole où elle peut aisément détonner, que Christine se sent si bien à l'UDF. La réciproque est moins sûre. Au sein du parti, la députée est aussi utile qu'encombrante. Alternativement, on tire profit de sa passion et de sa radicalité pour rassurer la partie plus droitière et catholique de l'électorat centriste, et on feint de prendre ses distances avec elle pour se donner une mine plus moderne. Ces allées et venues embarrassées se sont exprimées lors de l'université d'été de l'UDF, à Risoul, fin août. Devant des jeunes centristes furieux de voir leur parti *« emboutiné »* sur le PACS, Philippe Douste-Blazy condamne le discours *« pour une partie homophobe »* de Christine Boutin. François Bayrou renchérit. *« Après ça*, raconte Christine, *je trouve sur ma boîte vocale des messages de Douste qui s'excuse. Le lendemain, c'est Bayrou. »* « Douste » dit que non. Christine s'en fiche. *« Il gère comme il peut, le malheureux. Moi, je pardonne. La religion m'a dit qu'il fallait le faire, et la politique l'exige. »*

A cinquante-cinq ans, cette mère de trois enfants qui était venue à la politique par hasard – *« Je n'avais qu'un but : me marier et avoir une famille nombreuse »* – se bat seule. Après avoir épuisé des admirations successives – Giscard d'Estaing d'abord, son premier mentor, qu'elle finit par « lâcher » parce qu'*« il* [lui] *avait raconté des craques »*, puis Raymond Barre au début des années 80 –, elle roule maintenant pour elle-même. Avouant d'un air polisson *« tomber souvent amoureuse »*, mais n'écoutant que Dieu. Bien plus que ses convictions politiques, c'est le catholicisme qui définit Christine Boutin. Elle revendique hautement ses activités auprès du Vatican, où elle est consulteur pontifical – *« de tous mes titres, celui dont je suis la plus fière »*. Si elle assure défendre la laïcité de l'Etat, sa foi détermine pour l'essentiel ses prises de position. Lorsque Maurice Papon était en fuite, elle avait paru ainsi s'inquiéter avant tout de son salut, déclarant : *« J'espère qu'il n'a pas pensé à se suicider. »* En revanche, c'est par le hasard d'une rencontre, et non par solidarité catholique, que Christine Boutin s'est retrouvée, dès le début de la guerre en Yougoslavie, à la tête d'une croisade pour défendre la Croatie. Pour preuve, elle est présidente du groupe d'amitié France-Croatie, mais aussi vice-présidente de France-Bosnie.

Soupçonnée d'intégrisme, elle multiplie dans sa conversation les signes de sa tolérance et de son souci de la personne humaine, au nom de l'Evangile. Accusée d'homophobie, elle s'en défend en dénonçant la banderole isolée *« Les pédés au bûcher »* visible dans la manifestation anti-PACS de janvier. Plus maladroitement, elle évoque systématiquement, avec une distance compatissante et un peu gênée, les *« personnes homosexuelles »*.

Le réseau qui la soutient n'est pas toujours aussi prudent. Ses ennemis politiques directs font état des menaces qu'ils reçoivent chaque fois qu'ils mettent en cause le nom ou les combats de Christine Boutin. Un des jeunes UDF de l'université d'été, Philippe Meynard, a reçu des lettres anonymes, un cercueil et un message téléphonique enregistrant un coup de feu. *« Je ne dis pas que c'est Christine Boutin qui orchestre tout cela »*, reconnaît Jean-Luc Roméro (RPR), président d'une association d'élus locaux contre le sida, et victime des mêmes menaces. Un réseau de groupuscules multiples, autour d'elle, échappe largement à la présidente de l'Alliance pour les droits de la vie. Condamnant toute forme de violence, celle qui fut l'amie du professeur Lejeune note plus mollement que le mode d'action des commandos anti-IVG n'est *« pas le bon »*. Avant de comparer, subrepticement, l'avortement et le génocide. A propos de Simone Veil, encore : *« J'éprouve du respect pour cette femme juive qui a subi dans sa chair le nazisme et l'élimination de la race. Que la même femme défende l'avortement, cette atteinte à la vie, cette philosophie eugéniste, c'est pour moi une situation personnelle et spirituelle tragique. Je prie, oui, je prie souvent pour Simone Veil. »*

> « Si mon image était ma vérité, je ne me fréquenterais pas moi-même. Je n'aime ni les réacs, ni les ringards, ni les homophobes »

COMME pour compenser les propos qui figent sa réputation d'intégriste, Christine Boutin s'est forgé une image à son contraire. Pleine d'esprit de repartie, disons même franchement rigolote, jouant habilement de ses propres clichés, elle avoue sans gêne avoir étudié l'utilisation des médias. Prête à tout, même à se rendre sur le plateau de Thierry Ardisson pour répondre sur son propre usage des préservatifs ou préciser tranquillement qu'elle ne porte jamais de boucles d'oreilles quand les invités revêtent la « panoplie Boutin » : perruque blonde, lunettes, écharpe rouge... et les boucles. Entourée d'une attachée de presse sortie d'un magazine de mode et d'une équipe jeune venue du monde de l'entreprise, elle suit leurs conseils : *« Si mon image était ma vérité, je ne me fréquenterais pas moi-même. Je n'aime ni les réacs, ni les ringards, ni les homophobes. Les extrémistes, j'ai envie de leur taper dedans. »*

Christine Boutin prépare ses prochains combats. La famille, la mondialisation, les exclus. Toujours catholique avant d'être politique, ou pour l'être. Elle savoure sa dernière petite victoire : avant que le Conseil constitutionnel ne déclare conforme la loi sur le PACS, Jacques Chirac, qu'elle avait interpellé, s'était décidé à prendre position contre. *« C'est un service que j'ai rendu au président »*, note-t-elle, espiègle, non sans remarquer qu'il n'a jamais jugé bon de la rencontrer – *« d'ailleurs, moi non plus »*. Peut-être est-ce aussi pour lui « rendre service » qu'elle n'écarte pas l'hypothèse de se présenter à l'élection présidentielle. *« J'ai maintenant des moyens pour peser sur le débat politique, et je ne vais pas les gaspiller. Je ne serai jamais président ni ministre. Je m'en fous, je suis libre. »*

Marion van Renterghem

LeMonde Job: WMQ1311--0013-0 WAS LMQ1311-13 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0341 Lcp:700 CMYK

Justice et politique : la lassitude des Italiens

AU MOMENT où, en France, les « affaires » relancent une fois de plus la controverse sur les rapports entre justice et politique, en Italie, la double relaxe dont a bénéficié Giulio Andreotti, figure historique de la Démocratie chrétienne, est apparue à certains comme une occasion inespérée de condamner les excès de ce qu'ils appellent la *« justicialisation de la vie politique »*. Cette mise en cause du fonctionnement du pouvoir judiciaire a été d'autant plus vive que s'est posée en même temps la question de savoir s'il fallait ou non autoriser l'ancien secrétaire du Parti socialiste, Bettino Craxi, à rentrer dans son pays en raison d'une aggravation de son état de santé.

En exil depuis cinq ans et demi à Hammamet, en Tunisie, l'ancien président du conseil, diabétique et souffrant de problèmes cardiaques, a fui la justice de son pays. Condamné, au total, à vingt-six ans d'emprisonnement pour diverses affaires de corruption, dont dix de façon définitive, il souhaitait rentrer en Italie pour se faire soigner. L'éventualité de son retour est aujourd'hui de moindre actualité en raison de l'amélioration de son état de santé. Mais elle a permis de rouvrir le débat sur les prétendus errements de la machine judiciaire. Et certains de se demander si le moment n'était pas venu de tirer un trait sur le passé et de tourner définitivement la page d'une époque qui a profondément bouleversé la physionomie politique de la Péninsule.

Le premier intéressé à clore cette période de grandes secousses, qui ont ébranlé également le secteur économique en raison de certaines collusions avec la politique, a été Silvio Berlusconi. Le chef de l'opposition n'a pas hésité à saluer le *« début de la fin de la révolution judiciaire en tant que cancer de la vie politique »*. L'un de ses quotidiens, *Il Giornale,* a titré en énormes caractères, au lendemain de la sentence du procès Andreotti, « FIN ». Comme si la double absolution d'Andreotti permettait désormais d'envisager sérieusement la fin des tracas judiciaires pour le Cavaliere. Ce dernier a déjà été condamné en première instance à deux peines de prison ferme, et trois autres affaires sont soit en cours d'instruction, soit pendantes devant les tribunaux.

L'ENLISEMENT DES AFFAIRES

S'il n'est pas sérieusement question de procéder à une amnistie générale, est-il pour autant possible de refermer complètement l'opération « Mani pulite » (« Mains propres ») et donc d'enterrer d'une certaine façon une époque ? Plusieurs tentatives ont déjà été effectuées par le truchement de la création d'une commission d'enquête afin de savoir si les juges du pool de Milan ont effectué leur travail correctement et sans parti pris. Cette initiative a été refusée, en juillet 1998, mais la proposition refait souvent surface, notamment de par la volonté de Silvio Berlusconi, lequel cherche à démontrer qu'il est victime d'une véritable *« vendetta politique »* des « juges rouges ».

De fait, l'opération « Mani pulite » est pratiquement morte. Depuis son coup d'envoi, en février 1992, le noyau de magistrats milanais qui avait contribué à l'effondrement de la Démocratie chrétienne et du Parti socialiste, favorisant ainsi une nouvelle donne politique en Italie, n'est plus que l'ombre de lui-même. Son chef historique, Francesco Saverio Borelli, a été nommé procureur général au mois de mars. Son juge vedette, Antonio Di Pietro, s'est depuis lancé en politique et les scandales mis au jour se sont souvent enlisés dans le magma de la procédure. Certaines affaires sont maintenant sujettes à prescription, comme ce fut encore le cas, il y a une semaine, pour un dossier de corruption et de financement illégal de parti concernant Silvio Berlusconi et Bettino Craxi.

Sur les 4 500 personnes mises en cause, plus de 3 000 ont été renvoyées devant la justice et, pour le moment, 567 ont été condamnées et 182 relaxées, dont la moitié en raison de la prescription des faits reprochés. Et le phénomène ne pourra que s'amplifier au fil des mois en raison de l'utilisation par les prévenus de tous les artifices procéduriers pour retarder le jugement de l'affaire. Au-delà de cet aspect technique, les héros de cette épopée judiciaire hors du commun sont fatigués. A l'occasion du septième anniversaire du début des enquêtes anticorruption, Francesco Saverio Borelli avait reconnu, en février, qu'il ne fallait pas *« chanter victoire car, si des progrès ont été réalisés contre la corruption systématique qui a caractérisé des décennies de vie publique, la corruption individuelle est un mal difficile à éradiquer »*.

Cet été, Gerardo Colombo, substitut du nouveau procureur Gerardo D'Ambrosio, a fait part de sa lassitude face aux freins de toute nature qui ralentissent le cours de la justice. Aucune des personnes impliquées n'est actuellement incarcérée. Un sentiment d'impunité prévaut. Et l'opinion publique s'est quelque peu lassée de ces redresseurs de torts qui ont fini par exposer sur la place publique leurs différends et leurs appréciations sur tous les événements, au point qu'ils sont en quelque sorte devenus les acteurs de la scène politique. Ce n'est pas tout à fait à tort que l'on parlé du « parti des juges » après avoir critiqué la « république des juges ». Aujourd'hui, le séisme a laissé la place au retour malaisé d'une normalité imprécise. Un air de revanche commence à souffler. La mémoire peut-elle être aussi courte ?

Michel Bôle-Richard

Dérives *par Leiter*

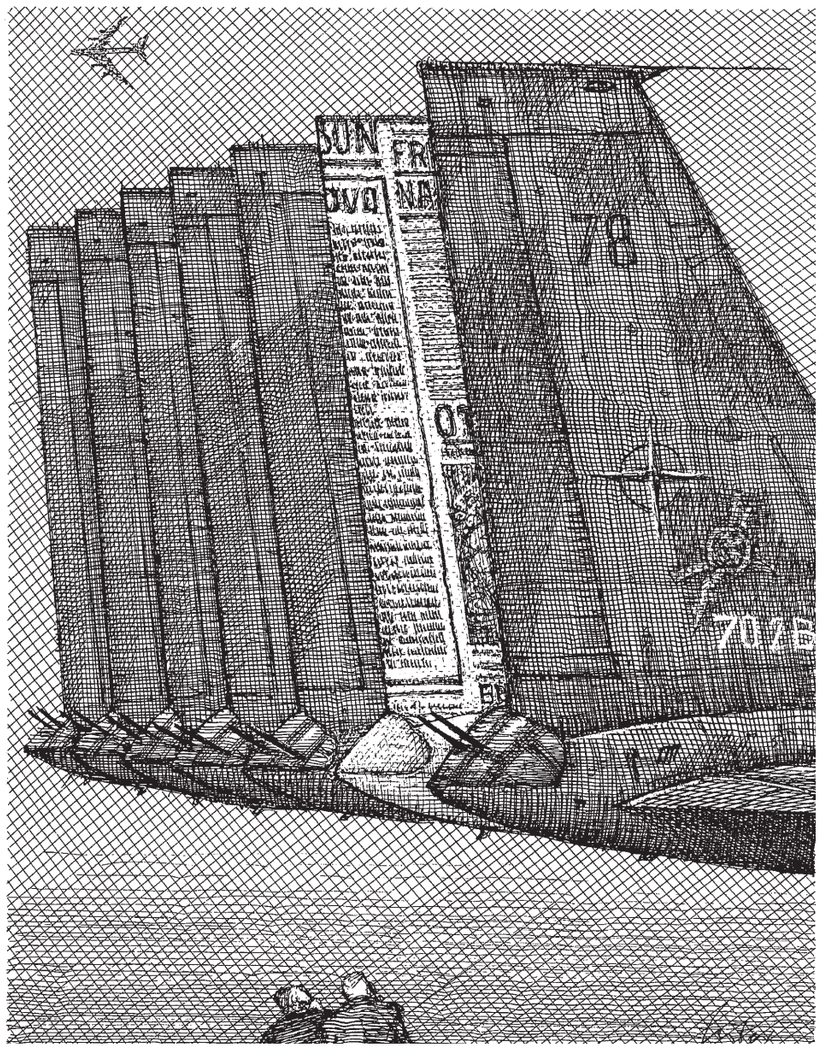

Kosovo, la question taboue de l'indépendance

Suite de la première page

En fait, sinon en droit, cela s'appelle un protectorat. Il est fondé sur la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. *« Il y a une vraie contradiction entre l'évolution sur le terrain et la résolution que je dois appliquer et que j'appliquerai »,* observe M. Kouchner. Le représentant de l'ONU au Kosovo est chargé d'organiser la séparation de la province d'avec le reste de la Serbie ; mais il est censé le faire en maintenant le Kosovo, au moins formellement, sous souveraineté yougoslave...

Votée en juin 1999, au lendemain de l'entrée des troupes de l'OTAN au Kosovo, la résolution 1244 ne parle pas d'indépendance. Elle ne prévoit pas de référendum sur le statut à venir de la province. Elle réaffirme *« l'engagement de tous les Etats membres à maintenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie »* (RFY) – donc à garder le Kosovo dans la RFY. Elle charge la Minuk d'établir *« une administration intérimaire »* devant *« permettre à la population du Kosovo de bénéficier d'une large autonomie au sein de la RFY »*. La brave Minuk devra *« faciliter une évolution politique destinée à déterminer le statut futur du Kosovo* (...), *surveiller un transfert d'autorité des institutions intérimaires à des institutions établies dans le cadre d'un règlement politique »* !

Il n'y a pas de limite de temps à la mission de la Minuk. Il n'y a pas de date fixée pour ce passage d'un régime de transition à un autre, pas de délai pour arriver à ce mystérieux « règlement politique ». C'est une affaire d'années, pas de mois. Mais combien de temps peut-on compter sur la patience des Kosovars ? Combien de temps avant que le régime de transition ne soit vécu comme un régime d'occupation ? Combien de temps le Kosovo peut-il rester sous un mandat onusien lesté de contradictions aussi explosives ?

D'où cette légitime interrogation : si l'on aménage, *de facto,* la sécession de la province du reste de la Serbie, ne vaut-il pas mieux en favoriser tout de suite l'indépendance, plutôt que d'y être un jour acculé sous la pression des Kosovars ? Officiellement, pas un seul membre du Conseil de sécurité n'est partisan de cette solution. Déjà, les Russes tonnent contre la politique de la Minuk pour assurer l'autonomie du Kosovo. Entre Américains et Européens, on joue sur des nuances, qui pourraient devenir des divergences. James Rubin, porte-parole du département d'Etat, assure au *Monde* : *« Nous ne soutenons pas l'indépendance du Kosovo, nous pensons qu'elle ne contribuerait pas à la stabilité des Balkans. »* Mais, à Washington, on défend la politique de séparation rampante menée par la Minuk, laquelle suscite des réserves chez les Européens.

A Londres, à Paris, à Rome, à Berlin, on avance une batterie d'arguments lourds pour s'opposer à toute évolution vers l'indépendance. Dans l'état actuel, la province serait ingouvernable, totalement dépendante de l'ONU pour sa sécurité, sa survie économique ; elle est sans institutions, vulnérable à l'emprise de toutes les mafias. Ce serait un micro-Etat sous perfusion de l'ONU. L'indépendance créerait un précédent dangereux pour la région. Elle donnerait des arguments aux Bosno-Serbes de la République serbe de Bosnie et aux Croates du même pays pour réclamer aussi l'indépendance – ou leur rattachement à Belgrade pour les uns, à Zagreb pour les autres. Elle inciterait, à leur tour, les Albanais de Macédoine à faire sécession et le Monténégro à quitter la RFY.

EN FINIR AVEC LE FLOU

Américains et Européens font valoir que l'avenir du Kosovo ne peut se décider indépendamment de celui du reste de la Serbie. Slobodan Milosevic parti, qui sait si une forme d'autonomie poussée ne serait pas acceptable pour les Kosovars ? A cela, même les Kosovars les plus réfléchis, comme Veton Surroi, le courageux éditeur du quotidien *Koha Dittore,* répondent que jamais les habitants de la province n'accepteront de revenir sous la tutelle – serait-elle lointaine ou symbolique – de Belgrade.

De fait, l'indépendance a sa logique. Les Occidentaux ont pris parti dans le conflit entre Belgrade et les Kosovars. Ils se sont engagés aux côtés de ceux – et notamment le mouvement armé UCK – qui revendiquent ouvertement l'indépendance de la province. Comment leur dire « non » très longtemps encore ? Les partisans de l'indépendance disent que le Kosovo ne peut vivre indéfiniment dans une sorte de flou juridico-diplomatique, un no man's land légal. Cela créerait un climat d'incertitude empêchant à l'avance tout effort d'investissement. Cette absence de perspective favoriserait les radicaux parmi les nationalistes kosovars.

« Construisons d'abord des institutions démocratiques », répond M. Surroi. Commençons à faire revivre la province, ajoutent les responsables de la Minuk. Des élections municipales au printemps ou à l'été pourraient désigner et légitimer des responsables kosovars qui prendraient la responsabilité d'une partie de l'administration du Kosovo. Condamné à vivre sur les sables mouvants de la résolution 1244, M. Kouchner semble dire à ses mandants : la Minuk sera soutenue – et donc ne sera pas vécue comme une force d'occupation – par les Kosovars tant qu'elle remplira sa mission d'assistance. Pour cela, il lui faut de l'argent, faute de quoi on n'empêchera pas les gens de *« recourir à la mafia »,* observe-t-il. C'est une condition expresse pour que la question de l'indépendance ne se pose pas dans l'urgence et puisse l'être, ultérieurement, dans un contexte régional plus large.

Afsané Bassir Pour et Alain Frachon

RECTIFICATIF

TÉLÉVISIONS LOCALES

Dans l'article « Le CSA a auditionné les candidats pour une télévision à Bordeaux » (*Le Monde* du 29 octobre), il fallait lire que TV 7 Bordeaux est présentée par le groupe Sud-Ouest et TVM Gironde par six sociétés régionales, et non l'inverse.

Le Monde

21 *bis,* RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Le pouvoir franc-maçon

PARCE que ses membres se réclament d'un secret qu'ils s'engageaient jadis à respecter *« sous peine d'avoir la gorge coupée, la langue arrachée, le cœur déchiré »* et parce qu'ils ont exercé, tout au long de l'histoire de la République, une influence certaine sur la vie politique, la franc-maçonnerie est à l'origine d'un fantasme persistant qui lui attribue une puissance considérable. La vérité est sans doute plus modeste. Et elle l'est probablement aujourd'hui plus encore qu'hier. La règle du secret, qui s'expliquait autrefois par les risques de la répression, s'est en effet atténuée au fil des années. Et l'importance politique de la franc-maçonnerie a beaucoup diminué au cours du dernier demi-siècle en même temps que s'affaiblissait sa vitalité intellectuelle.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Des réseaux de solidarité plus ou moins occultes, comme ceux dont le procureur de Nice, Eric de Montgolfier, dénonce l'action au sein de la magistrature dans la région placée sous sa juridiction. Des réseaux qui dépassent par leur *« ampleur »,* déclarait-il au *Nouvel Observateur* en octobre, tous ceux qu'il a connus ailleurs. Des réseaux qui, ajoutait-il, *« semblent vraiment influer sur le fonctionnement de la justice »*.

Faudrait-il donc interdire aux magistrats d'appartenir à la franc-maçonnerie ? Eric de Montgolfier le suggère. *« Il n'est pas sain qu'un magistrat ait une appartenance secrète : cela nourrit les soupçons »,* affirmait-il récemment dans nos colonnes (*Le Monde* du 16 octobre) avant de critiquer le *« total mélange des genres entre franc-maçonnerie, politique, économie, justice »*. Il existe en France d'autres réseaux d'entraide et de connivence – religieux, culturels, politiques, syndicaux : nul ne songe à obliger les fonctionnaires à rendre publique leur appartenance à tel ou tel d'entre eux. Ce serait contraire au respect des libertés individuelles.

Doit-on réserver un traitement différent aux membres de la franc-maçonnerie sous prétexte que celle-ci a gardé en partie sa tradition du secret ? Il est difficile de le soutenir. Une telle exception rappellerait les jours sombres de l'Occupation quand les maçons étaient fichés, exclus de la fonction publique, persécutés. Elle transformerait en délit potentiel un engagement intime, à mi-chemin de la croyance privée et de la conviction publique. Mais, pour autant, il n'est pas admissible qu'à l'abri du secret maçonnique des personnes sans scrupules utilisent ces solidarités à leur seul profit et à des fins contraires à une tradition en théorie fidèle aux valeurs de la République, celle d'une école d'hommes *« libres et de bonnes mœurs »,* attachés au progrès des Lumières.

Or notre propre enquête montre que le *« mélange des genres »* dénoncé par le procureur de Nice est, dans cette ville, une réalité. Sauf à se faire complice de ce dévoiement de leurs idéaux, les obédiences maçonniques ne sauraient rester publiquement silencieuses. Sur ce sujet, ces manquements et ces dérives, ces conflits d'intérêts, le secret est une forme de complicité. La transparence serait, en revanche, une preuve de fidélité à la République.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

« Elisabeth d'Angleterre » au Théâtre Marigny

POURVU que notre Madeleine Renaud, à dire cette prose massive, n'abîme pas la voix ravissante qui vocalise Musset et file si joliment les ariettes de Marivaux ! A quoi bon cette tension de tout l'être, cette rigidité du masque plâtré, ces yeux durcis, menaçants, guetteurs ? Pourquoi dépenser un talent immense et rare, et tant d'énergie ? Pourquoi fatiguer des nerfs si fins au service d'une œuvre pédante et, disons le mot, scolaire ?

La comédie des erreurs se poursuit ; de drame historique en drame biblique. Voici le tour de Jean-Louis Barrault ! Il ne reconnaît pas dans la première partie de la pièce de Ferdinand Bruckner tous les défauts, le charlatanisme théâtral, qui nous font hausser les épaules quand au Conservatoire on nous restitue la grande scène de Marie Tudor ! La ressemblance crève les yeux. A part quelques baisers frénétiques, à part les gestes impudiques d'Elisabeth contre la jupe et dans le corsage d'une fille d'honneur dont la beauté l'irrite, la perversité et la grossièreté d'à présent, c'est tout à fait un drame romantique.

Avec les simplifications et toute la lourdeur du genre. Les aperçus politiques s'entassent dans la scène du conseil présidé par la reine. Une scène frappante est la découverte par Essex de la vieillesse de sa protectrice, quand il ose la surprendre à sa toilette, sans fards, sans perruque... Mais nous avions l'équivalent dans *La Femme sans homme,* de M. Josset. Et ici encore c'est du mélo, n'en doutez pas. Du bon mélo historique !

Robert Kemp
(13-14 novembre 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http ://www.lemonde.fr**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

LeMonde Job: WMQ1311--0014-0 WAS LMQ1311-14 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 09:39 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0342 Lcp:700 CMYK

Des anges dans nos campagnes

par François Roux et Daniel Vignat

NOUS avons longtemps rêvé, sans jamais en désespérer, que le discours publicitaire parvienne à s'adresser non seulement aux consommateurs, mais aussi aux êtres humains.

Nous avons rêvé que les responsables des marques et les créatifs des agences de publicité se préoccupent de dire des choses importantes pour tous et pour chacun. Avec des mots vrais, intéressants, utiles, émouvants, joyeux et, aussi souvent que possible, drôles !

Sur ce dernier point, on n'a pas eu à se plaindre. On a toujours bien ri dans notre métier. D'ailleurs, France-Inter nous le rappelait encore récemment : *« Sans humour, le cerveau n'est que de la matière grise, toute grise. »* Et ça continue. Même si nous ne buvons pas tous du Sprite, on peut goûter sans retenue à l'humour de cette campagne montrant un jeune mal parti en snow-board : *« Sprite double effet. Un, tu sautes. Deux, tu te ramasses. »* Avec cette signature délicieusement modeste : *« Sprite, ça désaltère et c'est déjà pas mal. »* Ou encore cette souriante et nourrissante campagne pour le blé Ebly : *« Enfin un paquet de blé qui n'ira pas aux impôts. »* On se régale.

Le rêve, depuis quelques mois, commence à se réaliser. La communication s'extirpe des sentiers battus pour emprunter les chemins de Compostelle. Les faits sont là, en quadrichromie, sur les murs des villes et des campagnes, dans les pages des magazines, sur les petits et grands écrans. Des campagnes paraissent, pleines de chaleur, de convivialité, d'humanisme. On y prend en compte ce qui, si longtemps, a si peu compté : la femme et l'homme dans leur dimension spirituelle. Les mots s'habillent d'intelligence du cœur. Les thèmes se nimbent d'une grâce ailée. Les visuels nous prennent par la main, amicalement. La consommation égoïste rejoint, à pas feutrés, l'art de communier avec les autres.

Un vrai miracle semble avoir touché le marketing, au moment même où le monde entier est devenu, en gros, un supermarché et où les ravages de la dérégulation déboussolent tout un chacun. Le paradoxe n'est qu'apparent. C'est bel et bien parce que le monde est ainsi noyé dans les valeurs d'en-bas qu'émerge une conscience plus haute. Comme le disent les Tibétains, ce n'est pas parce que deux nuages se rencontrent que l'éclair jaillit, mais bien pour que l'éclair jaillisse que se rencontrent les nuages.

Evidemment, la crise mystique de la communication, si l'on peut dire – eh oui, c'est drôle à dire –, a ses dérapages. Bouddha, par exemple, est furieusement tendance en ce moment, et pas seulement dans les communautés spirituelles. UBS, Electrolux, Faure, Leerdammer, Apple, IBM et d'autres en font grand usage. Et là, honnêtement, on est en droit de suspecter plus de récupération que de sacralisation. Mais ne boudons pas notre plaisir. Le marketing éthique tombe juste, à une époque où tant de gens meurent de faim et où l'on meurt de froid dans nos rues, précisément parce que nos cœurs sont devenus froids.

Il n'est pas inutile que la publicité devienne plus subtile, plus humaine, plus solidaire, au moment où l'opinion publique s'interroge sur les inégalités croissantes qui déstructurent nos sociétés. Ce n'est pas un hasard si une agence récente choisit de s'appeler Les Ouvriers du paradis. Et ce n'est pas sans raison qu'un Toscani, dans une interview au sujet de sa façon de travailler avec Luciano Benetton, parle de son *« pire ennemi, le publicitaire traditionnel »*. Il ajoute même : *« Je me suis débarrassé de ces monstres qui vendent du mensonge. »*

Ça a commencé à vraiment bouger il y a deux ans. En juin 1997, le n° 141 de *L'Entreprise* titrait sur « La Vogue du marketing éthique ». Le propos était des plus explicites : *« Le consommateur exige des produits et des services ayant un sens ou fabriqués dans des conditions qui respectent la dignité de l'homme. Bernard Cathelat, directeur du CCA, juge donc qu'il convient de réinjecter une dimension morale dans le commerce. »*

Un an plus tard, la vogue s'affirme. La vague s'enfle, porteuse soudain d'une impressionnante série de campagnes « mystiques ». Puis il y a ce petit entrefilet paru le 4 septembre 1998 en page 13 du *Revenu français*. Titre : « Angel de Thierry Mugler détrône Chanel n° 5 sur le marché français ». Et l'article de préciser : *« C'est l'événement de la rentrée dans le monde des parfums. Angel, de Thierry Mugler (groupe Clarins), prend la première place en France devant Chanel n° 5, qui reste néanmoins le parfum le plus vendu dans le monde. »* D'ailleurs, avec tout le respect que l'on doit à la grande dame de la mode devenue une grande marque, on aurait envie de suggérer à Chanel de lancer, en ces temps de New Age, un parfum baptisé « Channeling ». Succès cosmoplanétaire assuré.

> Il n'est pas inutile que la publicité devienne plus subtile, plus humaine, plus solidaire, au moment où l'opinion publique s'interroge sur les inégalités croissantes qui déstructurent nos sociétés

Suivons notre ange, celui de Thierry Mugler. Dans sa foulée, on rencontre à l'automne 1998 la ravissante – de Mondino – aux ailes diaphanes largement déployées, qui descend dans le métro pour nous dire *« Paix sur le monde »* et nous rappeler que l'Air du temps, grand classique de Nina Ricci, se trouve plus que jamais dans l'air du temps.

Deux thématiques angéliques d'un seul coup dans l'univers symbolique des parfums : le doute n'est plus permis. Oui, *« les anges sont dans nos campagnes »*, comme on le chantait jadis à l'église dans un registre plus rural. Les anges et, avec eux, des sentiments dont on n'osait plus guère parler : le beau, le bien-être, la tendresse, l'authenticité... C'est Kenzo – à tout samouraï, tout honneur – qui signe ses produits : *« Pour que le monde reste beau. »* Et Lacoste nous donne ce conseil que Socrate n'aurait pas renié : *« Deviens ce que tu es. »* C'est Eminence qui propose ce que chacun recherche : *« Etre bien. »* Tandis que Yamaha présente son scooter Majesty avec un magnifique concept : *« Réussir, c'est voir plus souvent ses enfants que ses associés. »* Tellement vraie, cette campagne, que l'Association des femmes journalistes a couronné Yamaha de son premier prix pour une publicité non sexiste.

On pourrait continuer comme ça pendant plusieurs pages, tant la moisson est riche. Il nous suffit de regrouper dans un florilège des nouveaux thèmes toutes les campagnes qui nous ont paru « nominables ». Tiens, à ce propos, qu'est-ce qui nous empêcherait de créer les Anges d'or pour couronner, chaque année, les annonceurs, les agences et les créatifs qui font avancer les choses dans le bon sens ?

Au départ, il a bien fallu que quelques créatifs aient une étincelle. Les autres ont suivi. Demande des consommateurs, marketing éthique, air du temps, intuition, tout cela finit par aboutir à une prise de conscience, ce qui est bien, puis à une prise de décision, ce qui est encore mieux. Cette ligne altruiste continue prophétiquement avec Anaïs, de Cacharel : *« Un jour, la tendresse s'étendra sur le monde. »* Comme en écho, Renault Kangoo répond : *« C'est simple et ça va tout changer. »*

A propos de nos anges dans les campagnes, citons le vieux cantique :

« Les anges dans nos campagnes
Ont entonné l'hymne des cieux
Et l'écho de nos montagnes
Redit ce chant mélodieux
Glooooria in exelcis Deo... »

Il fallait bien qu'un jour Dieu réapparaisse dans la pub. Voilà qui est fait, sur la pointe des pieds, avec la double page de RTL et ses trois bonzes devant l'océan. Titre : *« Et Dieu dans tout ça ? »* La spiritualité se glisse également dans la campagne Air France de cet automne. Parmi les annonces déclinées, on retiendra le beau visuel d'une attitude yogi. Pour une fois, la posture est respectée : le genou touche le sol, le geste des doigts (en sanskrit : *jnâna mudrâ,* le sceau de la connaissance) est correct. Et le petit avion dans la boucle des doigts donne envie de s'envoler avec Air France et de *« faire du ciel le plus bel endroit de la Terre »*. On plane.

Les anges, c'est bien. L'angélisme, en revanche, peut être dangereux, Pascal nous l'avait déjà dit. Il manquait donc, à l'approche de cette fin de siècle et de millénaire, une campagne qui nous rappelle que ce temps finissant aura été un des plus violents de l'histoire humaine, pour autant qu'on sache. *« L'unité de l'histoire humaine pendant ce siècle,* note l'écrivain Jean-Marie Muller, *est le million de morts... »* Eh bien ! Cette campagne, nous l'avons. C'est celle de la RATP, sur le couple violence-indifférence. Un visuel : le célébrissime visage de Gandhi. Un titre bien trouvé : *« Plutôt que de jouer aux cow-boys, jouons aux Indiens »*. Et en signature cette phrase de Gandhi : *« La non-violence est la plus grande force dont dispose l'espèce humaine. »* Ces choses-là, on ne les entend jamais trop. Merci à la publicité de nous les redire, même si ce n'est pas sa vocation première.

François Roux *est concepteur-rédacteur publicitaire indépendant.*
Daniel Vignat *est directeur artistique indépendant.*

AU COURRIER DU « MONDE »

LA FRANCE ET INTERNET

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'excellent article de Michel Alberganti concernant la genèse d'Internet (*Le Monde* daté 10–11 octobre). Succédant à Robert Galley, j'ai été de 1968 à 1974 chargé en tant que délégué à l'informatique de ce que l'on a appelé le « plan calcul ». Nous avions, au prix d'un effort considérable, réussi à créer – vingt ans trop tôt – l'Europe de l'informatique en rassemblant CII/Siemens/Philips au sein d'Unidata.

Après la mort de Georges Pompidou, le nouveau président de la République, cédant aux pressions d'Ambroise Roux, opéra un changement de politique complet en sabordant Unidata et en supprimant la délégation à l'informatique. Ce fut une première occasion manquée. (...)

Quelque temps plus tard, Louis Pouzin, polytechnicien et chercheur de très grand talent, est venu proposer un projet de réseau maillé d'ordinateurs basé sur quelque chose de totalement nouveau : la commutation de paquets. (...) C'est ainsi que fut lancé à l'IRIA (Institut de recherche en informatique et automatique) le projet Cyclades, nom choisi par Louis Pouzin par analogie avec la poussière d'îles de la mer Egée. (...)

Très vite, les recherches ont connu un plein succès, au point que j'ai déployé de grands efforts pour faire adopter le projet par la direction générale des télécommunications comme base pour leur futur réseau de transmissions de données.

Je me suis malheureusement heurté à un mur. Le monde des télécommunications françaises n'était pas, à l'époque, prêt à abandonner la sacro-sainte liaison point à point au profit de paquets suivant leurs parcours propres et simplement recomposés à l'arrivée ! (...)

Nous aurions pu être parmi les pionniers du monde Internet, avec toutes les conséquences économiques qui en seraient découlées. Nous n'en sommes que des utilisateurs fort distants des lieux où s'élabore le futur. (...)

Maurice Allègre
Paris

Fresh ideas are leading to results.™*
Des résultats fondés sur des idées neuves.

LeMonde Job: WMQ1311--0015-0 WAS LMQ1311-15 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 08:35 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0343 Lcp:700 CMYK

La grande surprise du commerce électronique

par Olivier Protard

LE train du commerce électronique a déjà quitté la gare. Si nous voulons le rattraper en marche, n'écoutons pas Bernard Beauzamy, qui, en bon Cassandre gaulois, conclut dans votre page « Débats » que *« L'Internet d'aujourd'hui relève plus de la poubelle que du catalogue »* (*Le Monde* du 5 novembre). Ce train est le vecteur d'une mutation économique et sociale de même ampleur que celle que provoqua l'arrivée du chemin de fer à partir de 1829.

Mais le phénomène du commerce électronique ne peut être appréhendé que si l'on se fait à l'idée que les grandes mutations économiques et sociales sont toujours difficiles à prédire et qu'elles naissent de l'interaction de forces contradictoires qui inventent leurs règles du jeu progressivement. La régulation vient après l'action.

La grande surprise du commerce sur Internet vient de ce qu'un réseau de télécommunications devienne la matrice d'un nouveau marché, où les rapports d'échange s'accélèrent en se dématérialisant partiellement. La promesse de la révolution de l'information se réalise cent quarante ans après l'invention du téléphone et cinquante ans après celle de la machine à calculer mécanographique.

Dans un article récent, (« Beyond the information revolution », *The Atlantic Monthly*, vol. 284, n° 4, octobre), Peter Drucker soulignait que l'analyse de toutes les révolutions industrielles, depuis le XVe siècle, montre que l'impact économique et politique des innovations technologiques majeures se produit souvent plusieurs décennies après leur apparition. Ces révolutions industrielles entraînent dans leur sillage l'apparition d'autres activités qui accélèrent encore la création de richesses et transforment la société.

Le commerce électronique prend des formes contradictoires qui irritent notre mathématicien chroniqueur. La nature a horreur du vide et les esprits cartésiens du trop-plein. Il faut pourtant s'en accommoder et marcher au rythme de son temps qui va à grands pas. Les effets de cette révolution marchande par l'Internet sont multiples et puissants.

Gratuité ou rentabilité ? Bernard Beauzarny pense que le commerce électronique est un puits perdu, dont le fond perméable ne retient pas l'eau. Mais l'Internet n'est pas un océan de pertes. Le commerce électronique fait prospérer des activités d'échange que leurs initiateurs pensent lucratives à terme, même si elles prennent parfois la forme du troc et du marchandage. Le coût du réseau mondial est partagé de fait par tous les grands acteurs de l'économie qui contribuent à décupler sa capacité de transmission de l'information. L'Internet va être la grande utilité du XXIe siècle. Comme tout bien utile et universel, sa disponibilité et son ubiquité le font présumer gratuit ; son usage personnalisé et son appropriation marchande le poussent vers le paiement, cette seconde dimension garantissant à terme la solvabilité de l'ensemble du système.

Globalisation ou fragmentation ? Bernard Beauzamy affirme que le modèle d'économie globale que cherche à imposer l'Internet est inconciliable avec la réalité des marchés qui restent fragmentés et locaux. Une fois de plus, on ne peut plaquer des outils d'analyse anciens à un phénomène aussi récent et proliférant que l'Internet marchand. Le réseau mondial crée de nouvelles foires et marchés *(electronic marketplaces)* où les lois classiques de l'offre et de la demande sont remises en jeu et réinventées. Certains sites marchands inversent même ces lois en agrégeant les demandes des consommateurs en ligne pour lancer des appels d'offres aux producteurs qui devront aligner leur prix sur la concurrence et sur les fourchettes fixées par les consommateurs eux-mêmes.

Certains annonçaient la déflation mondiale avec l'arrivée de l'Internet. Il est plus vraisemblable que les prix seront très fluctuants dans l'univers du commerce en ligne. Mais ils ne seront pas condamnés à baisser.

Sur ces places de marché électroniques, le producteur se trouve dans un environnement vraiment global à partir du moment où n'importe lequel de ses concurrents peut répondre à un appel d'offres sur Internet et l'emporter même s'il est localisé à des milliers de kilomètres du client. Le consommateur restera, lui, ancré dans son marché local mais il va recréer, par l'Internet, des communautés d'intérêt avec d'autres utilisateurs du réseau qui constitueront autant de nouveaux cercles d'influence économique. Le marché du travail, à son tour, va être bouleversé par l'Internet à mesure que les demandeurs d'emploi se transformeront en offreurs de compétences dans une économie où les travailleurs intellectuels *(knowlegde workers)* seront une ressource rare pour maintenir la croissance.

Pour regarder lucidement l'Internet et la révolution économique et sociale qu'il engendre, changeons de lunettes, sans pour autant tomber dans l'utopie de la *« nouvelle économie »* où des cyber-citoyens libres et riches se partageraient les gains d'une croissance sans fin. A défaut, nous risquons, comme Bernard Beauzamy, de rester sur le quai de la gare. Car la cyberlocomotive qui tire le train du commerce électronique a déjà quitté la voie ferrée tracée il y a un siècle pour nous emmener dans la troisième dimension de l'économie du XXIe siècle. A nous de l'inventer, pas de la refuser !

Olivier Protard *est partenaire-associé du fonds de capital-risque Sofinnova Partners.*

Paritarisme et libéralisme

par Marc Blondel

DEPUIS une dizaine d'années, le vent du capitalisme libéral souffle tous azimuts, et notamment sur les pays européens. Vu sous cet angle, le processus de déréglementation financière a joué un rôle accélérateur important. Il a permis l'afflux de capitaux étrangers (dont les fameux fonds de pension), ce qui a conduit certains esprits à une démarche de fuite en avant, au point de considérer qu'il serait nécessaire de créer des fonds de pension français pour contrebalancer l'épargne étrangère.

On retrouve un processus identique à celui engagé au plan des relations sociales depuis le début des années 80. En développant, voire en créant les procédures de dérogation aux accords collectifs nationaux, les pouvoirs publics ont contribué à vider en partie de leur teneur les accords de branche, laissant ainsi sans couverture conventionnelle minimale de nombreux salariés de PME. Pour y remédier, on a cherché à inventer des substituts comme le mandatement.

Dans les deux cas, la déréglementation s'est traduite par une déréglementation, l'entreprise devenant l'objet privilégié des relations tant capitalistiques que sociales. Par sa logique et sa construction, un tel mouvement est destructeur de solidarité et facteur de concurrence accrue.

L'histoire récente des régimes de protection sociale collective atteste de ce double effet de déréglementation-dérégulation qui conduit à envisager comme inéluctable la privatisation.

Qu'était le plan Juppé dans le domaine de l'assurance-maladie si ce n'est la prise en main par l'Etat de la Sécurité sociale, reléguant les interlocuteurs sociaux au rang d'exécuteurs subsidiaires ? Comment ne pas penser que l'acceptation par le patronat de ce plan pouvait avoir, dès 1995, comme motivation à moyen terme de préparer la privatisation au moins partielle de l'assurance-maladie ? Il est en effet toujours plus aisé de s'en prendre à l'Etat plutôt qu'au paritarisme, qui plus est quand les pouvoirs publics non seulement poursuivent, mais encore amplifient cette logique en accentuant la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale.

C'est dans ce contexte qu'il faut tenter d'appréhender les récentes propositions du Medef *« pour une nouvelle Constitution sociale »*. De deux choses l'une :

– Ou le patronat entend effectivement saisir l'opportunité des débats de fond liés au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour commencer rapidement avec les cinq confédérations une discussion sur le paritarisme, les conditions de son efficience, ce qui passe obligatoirement par une clarification des responsabilités et financements entre l'Etat et les organismes paritaires. Dans cette hypothèse, ce n'est pas le paritarisme en tant que tel qui est en cause, notamment au niveau interprofessionnel, mais les conditions de son exercice et de sa crédibilité. Toujours dans cette hypothèse, il n'y a alors aucune raison pour que les négociations pour le renouvellement de la convention d'assurance-chômage et de l'ARPE ne s'ouvrent pas immédiatement.

> La mise en œuvre d'un véritable corporatisme d'entreprise ? Un scénario inacceptable

– Ou le patronat, mettant en pratique l'esprit du passage de « CNPF » en « Medef », entend transformer son organisation en instrument de lobbying de type anglo-saxon. Dans cette éventualité, c'est le niveau interprofessionnel de gestion paritaire qui devient un obstacle. De couverture solidaire et égalitaire devant les aléas de la vie, la protection sociale devrait alors devenir couverture de risques, ouverte à la concurrence et aux techniques assurancielles.

Ce cheminement n'est pas à exclure : la déclaration du Medef fait explicitement référence à un dialogue autonome, décentralisé et partenarial, tenant compte des comportements économiques des ménages et s'inscrivant dans la perspective de la construction européenne.

Si tel était le cas, on pourrait comprendre que la décision des pouvoirs publics de ne pas mettre à contribution les organismes sociaux (décision dans laquelle les deux déclarations communes des cinq confédérations ont grandement pesé) pose finalement, quel que soit le paradoxe, un problème au Medef, qui continue de fait à traîner les pieds pour ouvrir les négociations sur l'assurance-chômage et l'ARPE.

Dans une telle configuration, ce sont non seulement les organismes paritaires qui sont menacés, mais aussi la pratique contractuelle au niveau interprofessionnel et des branches.

L'entreprise « réinternaliserait », selon un mode concurrentiel, la protection sociale. Non seulement ce serait la mise en œuvre de la privatisation avec les réseaux de soins et les fonds de pension, mais ce serait aussi, par le rôle attribué aux syndicats, la mise en œuvre d'un véritable corporatisme d'entreprise. Il va sans dire qu'un tel scénario ne peut être accepté par le mouvement syndical indépendant interprofessionnel, dont l'objectif est de réaliser par le moyen du paritarisme une couverture sociale solidaire et égalitaire.

Au-delà des questions financières, le débat est donc un débat de fond.

Marc Blondel *est secrétaire général de la Confédération générale du travail Force ouvrière (FO).*

A la Deutsche Bank, notre priorité est de proposer à nos clients des solutions sur mesure qui leur permettent d'aller de l'avant. Des solutions fondées sur des idées neuves qui induisent l'avantage compétitif. Parce que nous encourageons et favorisons la réflexion personnelle de chacun, nos équipes brillent par leur capacité à résoudre les problèmes de manière innovante.

Des idées neuves pour des solutions créatives, voilà une autre raison pour laquelle la Deutsche Bank « is leading to results ».™*

* En cours de négociation

LeMonde Job: WMQ1311--0016-0 WAS LMQ1311-16 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:51 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0344 Lcp:700 CMYK

ÉNERGIE Après l'ouverture à la concurrence du marché européen de l'électricité en février, c'est au tour du secteur gazier de se préparer à cette mutation. ● LA LIBÉRALISATION, qui a déjà fait l'objet d'une directive à Bruxelles, démarrera officiellement le 10 août 2000. Reste à la transposer dans la loi française. ● L'AVENIR de Gaz de France est au centre de ces préparatifs. L'entreprise publique est confrontée à des concurrents plus gros qu'elle, sur un marché qui se globalise. ● LES FRONTIÈRES entre les spécialités (gaz, pétrole, électricité) sont en train de tomber. C'est pourquoi TotalFina, Elf et EDF s'intéressent à GDF. ● LES DEUX GROUPES, en accord avec le gouvernement, devraient devenir actionnaires du groupe gazier à l'occasion de sa transformation en société anonyme, dont le capital sera partiellement ouvert. Un projet que les syndicats contestent.

Les transformations du marché de l'énergie fragilisent Gaz de France

Sous l'effet des déréglementations et du progrès technique, le gaz devient un objectif stratégique pour les groupes pétroliers. Le groupe public français tente de préserver son indépendance, tout en ouvrant son capital à EDF et à TotalFina Elf

APRÈS L'OUVERTURE à la concurrence du marché européen de l'électricité en février, c'est au tour du secteur gazier de se préparer à cette mutation. La libéralisation démarrera officiellement le 10 août 2000. Les pouvoirs publics ont donc neuf mois pour adapter la législation française à la directive européenne et décider de la stratégie future de Gaz de France. Dans ce nouvel environnement, l'établissement public, pourtant troisième plus gros acheteur de gaz sur le continent, derrière le britannique Centrica (ex-British Gas) et l'italien SNAM, apparaît subitement plus fragile. Il trouve sur son chemin de nouveaux acteurs, d'une taille beaucoup plus importante. Après les électriciens, les pétroliers s'intéressent au gaz, une énergie permettant de fournir du courant à un prix très compétitif, grâce au progrès technologique. Les industriels multiplient alliances et acquisitions pour s'imposer sur un marché de l'énergie global, et non plus fragmenté, dont le moteur est la production électrique.

« Dans ce nouvel environnement, Gaz de France est comme une noix prise en tenaille dans une pince dont les branches sont EDF et TotalFina Elf, caricature un des experts du secteur. *L'établissement public pèse à peine 60 milliards de francs de chiffre d'affaires, c'est-à-dire peu face aux 200 milliards de l'électricien national et aux 500 milliards du pétrolier privé franco-belge. »*

Trop petit : le constat est sévère, mais réaliste. Gaz de France ne peut rester seul. Malgré ses ressources financières importantes, l'entreprise que préside Pierre Gadonneix ne peut mener de manière autonome son développement, tant les besoins sont importants pour arriver à la taille critique. Elle doit se développer simultanément en amont, en participant au développement des gisements d'hydrocarbures, et en aval, pour répondre aux demandes des clients. Dans cette optique, le principe d'ouvrir le capital à TotalFina Elf et à EDF (*Le Monde* du 29 octobre) est arrêté. L'interrogation porte désormais sur le poids et le rôle futur de ces acteurs. Gaz de France parle de partenariats, alors que l'électricien et le pétrolier envisagent bel et bien d'être, ensemble, les actionnaires de référence du groupe.

Dès son arrivée chez EDF, François Roussely n'a pas caché son intérêt pour le gaz, l'électricien français étant, avec l'italien ENEL, le seul européen à ne pas avoir accès à cette énergie. La solution la plus simple était donc une intégration de GDF, les deux groupes ayant déjà en commun la distribution, par le biais d'EDF-GDF Services. Avec près de 80 000 personnes, réparties sur 200 unités sur le territoire, cette direction est la plus importante des deux entreprises.

L'entreprise préférée des Français

***« Les hommes politiques et les partis avaient depuis longtemps leur baromètre d'image. Les grandes entreprises ont désormais le leur. » Le Nouvel Economiste*, associé à Europe 1, fournira désormais régulièrement un palmarès d'image, établi par l'institut Ipsos. Le premier sondage, réalisé les 29 et 30 octobre auprès de 950 personnes, classe en tête des trente premières entreprises Gaz de France, talonné par EDF. Viennent ensuite Danone, France Télécom et Leclerc.**

Le groupe pétrolier TotalFina Elf est relégué en vingt-troisième position, Vivendi occupe la vingt-septième et Suez Lyonnaise des eaux arrive au vingt-neuvième rang du palmarès. *« Plus l'entreprise est intégrée à l'univers de la vie quotidienne, plus on est disposé à juger favorablement son image »*, analyse Pierre Giacometti, le directeur général d'Ipsos Opinion. Le sondage montre *« l'exceptionnel capital d'image des entreprises publiques »*, tel EDF, GDF, France Télécom et Renault, septième du palmarès.

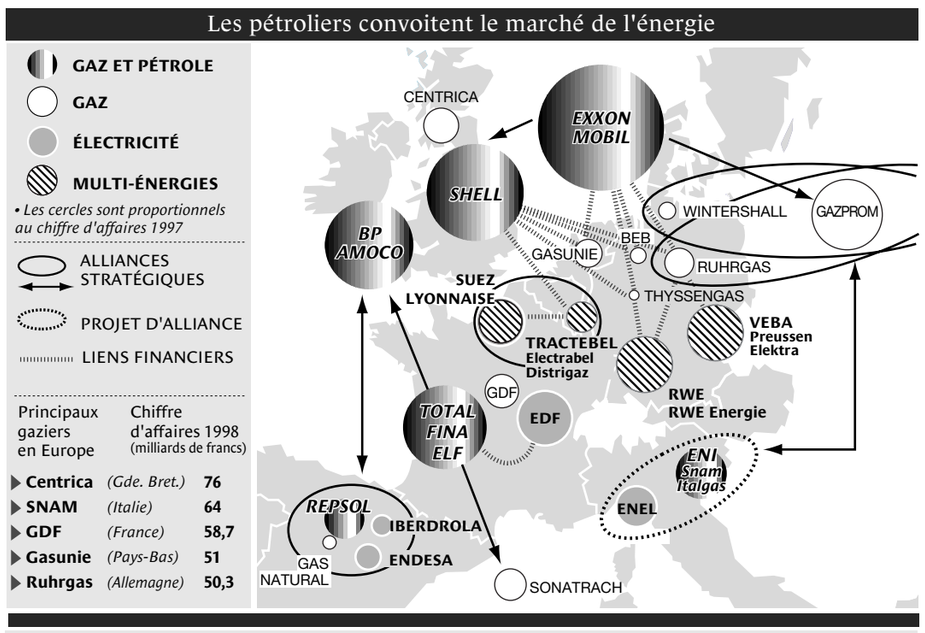

Dans le secteur de l'énergie les manœuvres se multiplient. En Espagne, vendredi 12 novembre, les cotations de la compagnie pétrolière Repsol-YPF, du numéro deux du secteur électrique Iberdrola et du leader du gaz, Gas Natural étaient suspendues. Depuis plusieurs jours, des rumeurs évoquaient une prise de contrôle des deux compagnies par le pétrolier.

Cette volonté de main-mise a bien sûr été vivement combattue par les responsables de Gaz de France. Avec un succès apparent, puisque l'idée était abandonnée en l'état.

RUMEURS D'ABSORPTION

Aux premiers jours d'octobre, la CGT, syndicat majoritaire dans les deux entreprises, a de nouveau repris l'offensive en demandant la création d'un grand pôle public de l'énergie, incluant, de surcroît, les Charbonnages. En interne, chez EDF comme chez GDF, les rumeurs de tentative d'absorption rampante sont alors reparties de plus belle.

Simultanément, dans la bataille boursière de l'été qui a opposé TotalFina à Elf, EDF a préféré le camp de Thierry Desmarest à celui de Philippe Jaffré, dont il était pourtant actionnaire. En apportant ses titres Elf à TotalFina, l'électricien national a acquis d'autres actions, pour porter à 2 % sa présence dans le quatrième pétrolier mondial. L'idée sous-jacente est de renforcer la coopération. En 1998, les deux groupes s'étaient intéressés ensemble à l'acquisition du producteur brésilien d'énergie Gerasul, avant de renoncer, EDF n'ayant pas eu l'aval du Trésor, qui jugeait le pays trop risqué.

Sur ce continent, le pétrolier et l'électricien pourraient, dans le futur, coordonner leurs efforts. TotalFina dispose de gisements, EDF de clients. Des actions communes pourraient être envisagées dans les énergies renouvelables. Mais la priorité est au gaz.

En prenant le contrôle d'Elf, TotalFina, comme ses grands concurrents, prendra pied de manière significative dans la distribution de gaz. Elf dispose d'un réseau de canalisation dans le Sud-Ouest, développé à partir du gisement de Lacq. Le nouveau groupe devient de fait un partenaire incontournable pour GDF.

Entre ces deux acteurs de poids, Gaz de France pourra-t-il garder une marge de manœuvre ? Pour ne pas être étouffé par l'un ou l'autre des opérateurs, l'établissement public ne veut pas se cantonner à un horizon strictement français. D'autres partenariats pourront se nouer, lors de développement dans des activités ou des zones géographiques où les deux futurs actionnaires sont peu présents. La stratégie défendue s'inspire de celle du producteur allemand Ruhrgaz. Le groupe d'Essen a bâti son développement en multipliant les alliances et les partenariats avec ses fournisseurs et ses clients. A son tour de table, se retrouvent des pétroliers, des électriciens, mais aussi des industriels.

Mais à mesure que le temps passe, ce scénario devient de plus en plus difficile à réaliser, vu la vitesse du mouvement de restructuration. Des trois partenaires *« naturels »* – EDF, Elf et Total –, Gaz de France n'en compte déjà plus que deux. L'ouverture se fera de manière concertée avec tous les acteurs, ont prévenu les pouvoirs publics, conscients de la sensibilité du sujet. Cependant, si Gaz de France se transforme en société anonyme et ouvre son capital, il restera une entreprise publique .

ADAPTER LA LÉGISLATION

Pour l'heure, la priorité est à l'achèvement de la rédaction de l'avant- projet de loi adaptant la législation française à la directive européenne. Le texte devrait être présenté en conseil des ministres en décembre, pour être soumis à l'Assemblée en janvier.

La volonté du gouvernement est d'éviter de reproduire la situation vécue actuellement dans l'électricité, où la France n'est toujours pas en conformité avec Bruxelles, bien que le marché soit ouvert depuis la mi-février. Dans le cadre de la procédure d'urgence, une commission mixte paritaire, composée de sept députés et de sept sénateurs, se réunira jeudi 18 novembre pour trouver un accord sur le texte de loi voté par l'Assemblée en février, et amendé par le Sénat en octobre. A cette date, la CGT organise une journée d'action contre la déréglementation de l'électricité, mais également contre l'ouverture du capital de GDF et pour la constitution d'un pôle public de l'énergie.

Si un accord est trouvé entre les parlementaires, la loi sera votée en début d'année prochaine. En cas d'échec, le texte reviendra devant les deux assemblées et ne sera pas adopté avant plusieurs mois. Ce retard sera alors immédiatement critiqué par Bruxelles. De l'issue de la réunion de la commission mixte dépendra aussi l'avancée de l'avant-projet gaz.

Dominique Gallois

1 FRANC. CÔTÉ PILE, C'EST 1 FRANC.

1 FRANC. CÔTÉ FACE, C'EST 2 REPAS MÉDICALISÉS.

Photo : Rip Hopkins

154

PARTICIPEZ À L'OPÉRATION 1 FRANC PAR JOUR.

N°Indigo 0,99F TTC/mn 0825 832 832

www.1francparjour.net

MEDECINS SANS FRONTIERES

Prix Nobel de la Paix 1999

La Commission veut renforcer la concurrence dans les télécoms

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Exploiter le succès de la libéralisation des télécommunications pour aller de l'avant et faire en sorte que la réglementation communautaire continue d'encourager le développement d'un marché unique européen concurrentiel : tel est l'objectif poursuivi par la Commission de Bruxelles dans la communication qu'elle vient de transmettre aux Etats membres.

Rappelant que les industries de l'information apportent déjà une contribution de 15 % à la croissance du PIB de l'Union et créent un emploi nouveau sur quatre dans la Communauté, que l'Internet bouleverse les structures commerciales traditionnelles, elle plaide pour un allègement du cadre réglementaire.

UN CADRE UNIQUE

« Le cadre législatif existant a été essentiellement conçu pour gérer la transition vers la concurrence et était, par conséquent, centré sur la création d'un marché concurrentiel et sur les droits des nouveaux arrivants. Le nouveau cadre politique visera à renforcer la concurrence dans tous les segments de marché, particulièrement au niveau local », lit-on dans le document bruxellois.

L'objectif sera donc de déréglementer encore, de supprimer *« les obligations qui ne sont plus indispensables »*, d'éliminer les entraves qui subsistent à la fourniture des réseaux et services de communications au niveau européen de sorte que des opérateurs du même type soient traités de façon semblable quel que soit le lieu où ils opèrent dans l'UE.

Dans cet esprit, la Commission propose un cadre réglementaire unique pour les infrastructures de communications et les services qui y sont associés. Actuellement, chaque type d'infrastructure est régi par des règles qui lui sont propres. Or la « convergence » technologique implique que les mêmes services puissent être fournis en empruntant n'importe quel réseau : fixe ou mobile, par câble, réseau ou satellite. Si le Conseil suit la Commission, des règles équivalentes, simplifiées, s'appliqueraient à ces différents réseaux.

« Cela est lourd de conséquences, avertissent les services d'Erkki Likanen, le commissaire finlandais responsable. *Par exemple, les autorités nationales appliqueraient les mêmes principes d'octroi de licences (transparence, non-discrimination, proportionnalité et objectivité) à tous les types d'infrastructures de communications et de services associés. »* Cependant, cette nouvelle étape dans la libéralisation ne s'appliquerait pas au « contenu », c'est-à-dire notamment à la radio et à la télévision. Mais ce n'est que partie remise car, en ce qui les concerne, une autre communication est annoncée pour la fin de l'année.

« Il est urgent d'agir pour renforcer la concurrence au niveau de la boucle locale », souligne la Commission. Par boucle locale, on entend la ligne téléphonique entre le commutateur local et l'abonné, entreprise ou particulier. Les nouveaux opérateurs, tels Cegetel ou 9 Télécom en France, ont déployé des réseaux longue distance, mais les derniers mètres de fil de cuivre restent entre les mains des opérateurs historiques.

OPÉRATEURS HISTORIQUES

Ces derniers ne bénéficient plus d'un monopole sur ce segment, mais les investissements y sont tellement élevés que les nouveaux entrants ne rentabiliseraient pas leurs travaux. Il en résulte que, faute de concurrence, les communications locales demeurent coûteuses, ce qui constitue notamment un handicap pour l'utilisation généralisée d'Internet. Contrairement au téléphone traditionnel, les communications Internet sont souvent de longue durée, en moyenne d'une demi-heure au lieu de trois minutes, et il serait opportun pour le développement du Web en Europe que les tarifs demandés diminuent.

Pour y parvenir, la Commission se propose de faire appel aux règles de concurrence du traité afin d'encourager les gouvernements des pays membres à développer ce qu'on appelle le « dégroupage » de la boucle locale : l'opérateur historique, par exemple France Télécom, serait tenu, si un de ses concurrents le réclame, de lui ouvrir l'accès de ses commutateurs, moyennant rémunération. La concurrence pourrait ainsi s'organiser sans que cela implique, pour autant, des investissements en ligne à la fois lourds et d'une rentabilité aléatoire.

Philippe Lemaître

BT prêt à augmenter sa part dans ses filiales européennes

British Telecom (BT) est prêt à augmenter sa part dans les opérateurs européens où il est présent, comme le français Cegetel, dont il possède 26 % aux côtés de Vivendi (44 %). *« Mais pour l'instant il n'existe aucune indication que nous puissions le faire »*, a déclaré à Londres, jeudi 11 novembre, Peter Bonfield, directeur général du géant britannique des télécommunications.

***« S'il y a des possibilités d'accroître ces investissements, nous avons dit à nos partenaires que nous serions heureux d'y participer, parce que c'est notre stratégie »*, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, à l'occasion de la publication des résultats semestriels du groupe. *« Cela s'applique aussi à Cegetel, mais pour l'instant nous n'avons aucun projet en ce sens »*, a-t-il poursuivi. Cegetel est le deuxième opérateur de téléphonie mobile français, derrière France Télécom.**

Le responsable s'est refusé à commenter les informations de la presse selon lesquelles BT s'allierait à News Corp., le groupe du magnat australo-américain Rupert Murdoch, pour démanteler Vivendi. BT pourrait ainsi prendre le contrôle de Cegetel et News Corp., qui contrôle déjà BSkyB, celui de la télévision payante Canal+, selon la presse.

LeMonde Job: WMQ1311--0017-0 WAS LMQ1311-17 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 11:04 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0345 Lcp:700 CMYK

Dopée par les déboires de Microsoft, Be Inc. mise sur la future révolution technologique

Jean-Louis Gassée, son président, explique au « Monde » ses espoirs

Concurrent de Microsoft dans les systèmes d'exploitation, Be Inc. a vu le cours de son action décoller depuis la publication, le 5 novembre, des conclusions du juge Jackson contre le géant mondial des logiciels. Pour Jean-Louis Gassée, fondateur de Be Inc., l'important n'est pas d'obtenir des compensations sur des préjudices passés, mais de participer à la révolution de *« la connexion de tous les objets de vie quotidienne à Internet »*.

JEAN-LOUIS GASSÉE, 55 ans, ancien numéro deux d'Apple et fondateur de Be Inc., une société conceptrice de systèmes d'exploitation pour ordinateurs, affirme ne rien comprendre à la Bourse : en trois jours, le cours de l'action Be Inc. a été multiplié par quatre, passant de 4 à 16 dollars ! Le décollage a eu lieu lundi 8 novembre, après la publication des conclusions du juge américain Thomas Jackson dans le procès contre Microsoft, le géant mondial des logiciels. Le juge a estimé que Microsoft détenait une position de monopole dans les systèmes d'exploitation pour ordinateur, avec au moins 95 % du marché mondial au cours des deux dernières années. Une position qui constitue un obstacle élevé à l'entrée de nouveaux concurrents. *« Ce jour-là, il s'est effectué un grand changement dans la psychologie des investisseurs, même si Microsoft n'est pas encore condamné par la justice américaine »*, reconnaît M. Gassée. *« Les conclusions du juge ne changeront cependant rien pour l'instant,* souligne-t-il, *Microsoft a intérêt à jouer la montre, pour engranger un maximum de profits, avant qu'il ne soit obligé de s'asseoir à la table des négociations. »*

Flambée boursière

ACTION **BE INC.**

cotée au Nasdaq en **dollars**

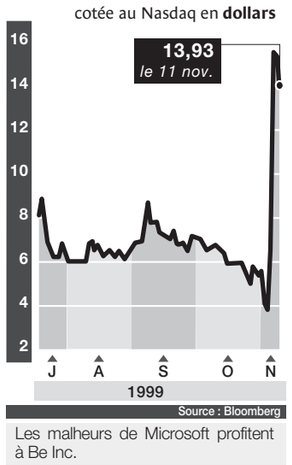

Les malheurs de Microsoft profitent à Be Inc.

« UNE NOUVELLE ÈRE »

Concurrent de Windows, le système d'exploitation de Be Inc., baptisé Be OS, a souffert de la mainmise de la firme de Bill Gates sur le marché. Présenté en mai 1997, ce système d'exploitation a été gêné dans son accès au marché par la domination de Microsoft. Cet exemple a été cité dans l'exposé des faits du juge Jackson et M. Gassée a été invité à témoigner contre Microsoft. *« J'ai refusé de le faire, car, dans le même temps, je préparais l'entrée en Bourse de la société. J'ai choisi de me concentrer sur les opportunités du marché plutôt que de dépendre des aléas d'un procès. »* Mais la justice américaine n'en a pas fini avec Microsoft. Après l'exposé des conclusions, viendront le verdict et d'éventuels procès en réparations pour l'évaluation des dommages subis par les concurrents de Microsoft. *« Mes actionnaires décideront, le moment venu, s'il faut ou non demander des réparations. »*

Pour M. Gassée, l'important n'est pas tant d'obtenir des compensations sur des préjudices passés que de participer à la future révolution technologique. *« Une nouvelle ère s'ouvre : celle de la connexion de tous les objets de vie quotidienne à Internet. C'est la quatrième ruée vers l'or après celle de 1849, l'invention des circuits intégrés et la diffusion de la micro-informatique. Bientôt, il sera possible d'envoyer un message électronique à partir de n'importe quel objet ou de commander, sur Internet, un programme de musique baroque qui se diffusera sur la chaîne hi-fi,* explique-t-il. *Michael Dell, le président du fabricant d'ordinateurs, estime que d'ici deux ans, il y aura 2 milliards d'objets connectés à Internet. Les micro-ordinateurs ne représenteront que 700 millions d'objets et 1,3 milliard d'autres objets se partageront entre les téléphones mobiles et les objets domestiques, agendas personnels, chaînes hi-fi, frigos... »* Tous ces produits auront besoin d'un système d'exploitation pour fonctionner.

Sur ce marché du futur, tous les matériels partent du même point de départ. *« Les pouvoirs publics américains ont bien compris l'enjeu économique et social. Ils ne veulent pas que Microsoft utilise sa position dominante dans les micro-ordinateurs pour la transposer sur les objets connectés »*, estime M. Gassée. Be Inc., dont le chiffre d'affaires est pratiquement inexistant aujourd'hui, espère acquérir une bonne place sur ces nouveaux marchés. *« La force de Be OS est de ne pas avoir de passé et donc pas de couche logiciel superflue. Il est petit, agile et bien adapté pour toutes les applications multimédia. Cette révolution est importante aux yeux du public américain : elle humanise la technologie en la mettant à la portée de tous, les férus d'informatique, comme les réfractaires au PC. »* Mais M. Gassée n'oublie pas les atouts d'Apple, son ancienne société. *« Apple se crée une marge de manœuvre grandissante grâce à sa capacité de proposer des produits simples d'utilisation. Il devrait être un grand acteur dans le monde de l'Internet, ou plutôt, de l'Evernet* [tout Internet], *comme disent les Américains. »*

Le public américain entretient des rapports ambivalents avec Microsoft, conclut M. Gassée : *« Il respecte la réussite de la firme mais ne résiste pas à la tentation de tripoter les franges de la tunique de l'empereur. »*

Enguérand Renault

L'accord Champalimaud-BSCH met fin au conflit entre Bruxelles et Lisbonne

Le gouvernement portugais bloquait l'opération

LA PREMIÈRE banque espagnole, Banco Santander Central Hispano (BSCH), est parvenue, jeudi 11 novembre, à un nouvel accord avec le groupe financier portugais Champalimaud, qui devrait mettre fin au long contentieux entre le gouvernement portugais et les autorités européennes. Le veto de Lisbonne à la première opération, annoncée le 7 juin, qui prévoyait la vente de 40 % du groupe Champalimaud à BSCH, devrait être levé. Le nouveau ministre portugais des finances, Joaquim Pina Moura, a indiqué jeudi que la nouvelle alliance présente des *« différences significatives »*.

Celle-ci prévoit le partage à terme de Champalimaud entre BSCH et Caixa Geral de Depositos (CGD), détenu par l'Etat portugais. BSCH prendrait, dans un premier temps, la totalité du groupe Champalimaud, qui comprend la compagnie d'assurances Mundial Confiança, et quatres banques – Banco Pinto e Sotto Mayor (BPSM), Banco Totta e Açores (BTA), Credito Predial Portugues (CPP) et Banco Chemical Portugal (BC). Dans une deuxième étape, BSCH conserverait BTA et CPP mais céderait les autres banques, BPSM et BC ainsi que l'assureur, à la CGD, qui revendrait ensuite ses actifs à d'autres acteurs.

Le gouvernement portugais avait vu d'un très mauvais œil la prise de pouvoir de Champalimaud par le groupe espagnol BSCH. Au point de bloquer la transaction, ce que les autorités communautaires, qui avaient de leur côté donné leur feu vert le 20 juillet, n'avaient pas apprécié. Malgré les avertissements de Bruxelles, Lisbonne était resté sur sa position. Le 3 novembre, la Commission avait décidé de saisir la Cour européenne de justice. Tout devrait maintenant rentrer dans l'ordre. M. Pina Moura rencontrera, lundi 15 novembre, à Bruxelles, le commissaire européen à la concurrence, Mario Monti, pour poursuivre la discussion *« franche et ouverte »* sur le dossier Champalimaud/BSCH.

P. Sa. (avec AFP.)

■ NOMINATION

Crédit lyonnais : Dominique Ferrero numéro deux

DOMINIQUE FERRERO, directeur général de Natexis Banques populaires, devient numéro deux du Crédit lyonnais. M. Ferrero entrera au comité exécutif du Lyonnais lundi 15 novembre et reprendra les attributions de Pascal Lamy, nommé en juillet commissaire européen.

Cette nomination met fin à une période de flottement de plus d'un mois. M. Ferrero sera chargé principalement de la coordination de la direction générale, des ressources humaines et de l'informatique.

Né en 1947, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, M. Ferrero a été successivement conseiller, puis chargé de mission auprès d'Edith Cresson, au ministère du commerce extérieur, entre 1983 et 1986. Devenu directeur général de la Banque française du commerce extérieur en 1994, il a gardé les mêmes fonctions lorsque la BFCE a fusionné avec le Crédit national en 1996 et pris le nom de Natexis. Lors de la prise de contrôle de Natexis par le groupe des Banques populaires en 1998, il est resté directeur général.

■ **VIVENDI : Jean-Pierre Denis,** (39 ans, HEC, ENA, inspecteur des finances), ancien directeur adjoint de cabinet du maire de Paris, Jacques Chirac (1992-95) et ancien secrétaire général adjoint à l'Elysée (1995-97), prend la présidence de Dalkia, filiale énergie de Vivendi, en remplacement d'Armand Burfin, qui part à la retraite. Entré en 1997 chez Vivendi comme conseiller du président, Jean-Marie Messier, avec la perspective de prendre la direction d'Havas, il a rejoint Dalkia comme numéro deux en 1999. Selon *La Lettre A* du 12 novembre, la promotion de M. Denis pourrait s'expliquer par *« la volonté de M. Messier de réchauffer ses relations avec M. Chirac, au moment où Vivendi fait l'objet de convoitises »*.

■ **VIA GTI : Claire Dreyfus-Cloarec** (53 ans, ENA), devient président-directeur général de Via GTI, la filiale de la SNCF spécialisée dans le transport urbain et interurbain, en remplacement de François Varagne. Ancien directeur général de Servair, Mme Dreyfus-Cloarec est entrée à la SNCF en 1996 comme directeur financier.

■ **FORD : Robert Rubin** (61 ans), ancien secrétaire américain au Trésor, devient membre du conseil d'administration du groupe automobile américain. *« L'apport de quelqu'un de la stature internationale du Robert Rubin amène une remarquable force à Ford »*, a commenté William Ford, président du conseil.

■ **LYONNAISE COMMUNICATIONS : François Guichard** (47 ans, maitrise de physique), directeur général adjoint depuis janvier 1999, a été nommé directeur général, suite au décès d'Alain Hellequin, le PDG. Nicolas Bernadi (35 ans, ENST) est nommé directeur marketing et commercial. Jean-Jacques Creuzon (49 ans, Supelec) devient directeur technique. Guy Dufour (47 ans, expert comptable) est nommé directeur financier.

■ **ELF : Pierre Castillon** (61 ans, Polytechnique), directeur recherche, technologie et environnement d'Elf Aquitaine, a été élu président du Conseil pour les applications de l'Académie des sciences (Cadas).

■ **UNITED AIRLINES : Jean-Marc Grazzini** (40 ans, Sup de Co Rouen) est nommé directeur commercial grands comptes monde chez United Airlines à New York. Entré dans le groupe en 1991, M. Grazzini était précédemment directeur général d'United Airlines France.

■ **MYRYS : Benoît Julien** a été nommé directeur général du fabricant de chaussures Myrys par le groupe britannique Klesch, repreneur de l'entreprise en 1998. Ancien de l'Institut de développement industriel (IDI), M. Julien aura la difficile mission de sauver cette marque de chaussures, en difficulté depuis des années.

LeMonde Job: WMQ1311--0018-0 WAS LMQ1311-18 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:58 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0346 Lcp:700 CMYK

La publicité s'attaque aux « communautés virtuelles » sur Internet

Les forums de discussion et les chambres de dialogue sont un terrain de promotion fertile pour les entreprises. Mais les publicités sont souvent mal acceptées dans ces espaces intimistes où les membres risquent la violation de leur vie privée

*« **PSEUDONYME :** Icare. Identification : Bev@frederic _ gerard-.com. Lieu d'habitation : Bretagne. Date de naissance : 11 octobre. Sexe : féminin. Centres d'intérêts : piano. »* Tout commence par une fiche de membre. Dans le « Deuxième monde », l'espace de communication virtuelle en 3D du site de Canal+, on trouve en permanence une trentaine de « membres » réunis dans les trois chambres de discussion, les *chat rooms*. Ils y échangent près de 400 000 pages de dialogue par mois sur la musique, le cinéma et la cyberculture. Sur le site iBazar, ouvert en octobre, cent dix mille cyberchineurs s'envoient déjà 30 000 courriers électroniques par jour pour acheter ou vendre des objets personnels. Sur Multimania, le premier site communautaire francophone, ce sont les « timides » ou « les acheteurs de thon » qui dialoguent autour de leurs hobbies et de leurs phobies.

Encore embryonnaires en France, les sites de communautés virtuelles sont promis à un développement massif. Ils ont cristallisé l'attention des professionnels réunis, mardi 9 et mercredi 10 novembre, au salon Narrowcast 99, à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris. L'exploitation commerciale des communautés semble être le prochain enjeu de l'Internet marchand. Pour la première fois, les entreprises peuvent envisager de proposer, pour un franc presque symbolique, le « bon » produit au « bon moment » à des consommateurs dont ils connaissent les goûts.

Les avantages des sites communautaires s'imposent d'eux-mêmes. Ces regroupements de personnes préfigurent la nouvelle organisation sociale en tribus et font déjà partie des sites les plus fréquentés. Un internaute y consacre en moyenne dix fois plus de temps que pour un site traditionnel et leur côté ludique accroît la fidélisation. Bref, les communautés virtuelles constitueraient de véritables *« paradis dans un monde hostile »*. *« Nous pouvons accéder à des informations sur les consommateurs plus rapidement tout en jouant la carte de la proximité. Nous avons, donc, toutes les chances d'être mieux compris par un public réceptif »*, affirme Christian Franck, le responsable des produits Sun chez Unilever. Un avis partagé par Frédéric Colas, directeur marketing associé de Procter&Gamble Europe : *« elles nous permettent de cibler plus précisément les gens dans un environnement dans lequel ils se sentent bien »*.

« Comme dans la vie, il y a des gens bien et des brigands »

L'état d'esprit favorable dans lequel l'utilisateur se trouve au moment où il est soumis à une publicité peut jouer en faveur des marques. *« Nous pouvons analyser les réactions des personnes, les marques ont le temps d'instaurer un dialogue avec leurs utilisateurs »*, explique Alexandre Stopnicki, le fondateur de la régie publicitaire Numeriland qui s'occupe notamment du Deuxième monde. *« Les espaces de discussion virtuelle constituent même des zones de tests idéales pour essayer des choses qui ne seraient pas possibles dans la vie réelle »*, ajoute-t-il.

Lorsqu'une marque veut entrer en contact avec les membres d'une communauté virtuelle, il lui suffit, en théorie, d'acheter de l'espace publicitaire ou de proposer aux éditeurs du site une commission sur les ventes réalisées auprès de membres. Pas si évident en réalité, car les organisateurs de communautés filtrent les marques qui n'intéresseraient pas leurs membres ou seraient sujettes à caution. Deuxième écueil, le membre n'est pas un consommateur comme les autres : *« il est là pour s'exprimer, a l'habitude d'être écouté, il attend une réponse immédiate, ce que nous avons encore du mal à faire »*, reconnaît M. Franck.

Fait avéré, dans les espaces de discussion, l'arsenal (déjà) classique de la cyberpub est mal perçu des personnes venues échanger en terrain neutre. Procter&Gamble a fait les frais d'une intrusion publicitaire malheureuse avec une pub, type pop-up, introduite dans la *chat room* d'un site dédiée aux femmes américaines. *« Nous avons reçu immédiatement autant d'e-mails d'insultes que les six mois précédents à propos de toutes nos pubs sur le Net »*, explique Frédéric Colas. Face à la difficulté d'une approche directe, d'autres techniques, plus subtiles, sont expérimentées. Pour lancer le jeu Ridge Racer IV de Playstation, les animateurs de Multimania ont prévenu les habitués d'un espace consacré aux jeux que l'un des créateurs et un responsable de la firme interviendraient en direct pendant deux heures. Au lieu des deux cent cinquante membres habituels, plus de mille personnes étaient au rendez-vous.

Les techniques, plus douteuses, qui consistent à envoyer « un représentant de la marque » comme un membre normal dans un site de dialogue tournent, elles, rapidement au vinaigre. *« Ils sont tout de suite repérés lorsqu'ils sortent du sujet ou insistent lourdement sur quelque chose »*, affirme Vincent Polillo, le directeur commercial de Multimania. Enfin et surtout, les communautés sont courtisées parce qu'elles sont des viviers d'informations socio-comportementales nominatives. Contrairement à d'autres internautes, les membres de communautés virtuelles acceptent de fournir des quantités impressionnantes de renseignements personnels pour accéder à des services gratuits comme une boîte aux lettres ou leur propre page Web. Couplées à ces informations données librement, s'ajoutent l'observation possible des contenus des discussions, et l'identification, par les logiciels chargés de distribuer les bannières publicitaires (ad-managers), des parcours empruntés par chaque ordinateur identifié par un mouchard.

Officiellement, tous les opérateurs respectent les règles édictées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Ils ne loueraient pas leurs fichiers issus des questionnaires et n'autoriseraient pas les passerelles entre données nominatives et mouchards publicitaires. Concrètement, ces informations sont impossibles à vérifier et les particuliers risquent de multiples intrusions dans leur vie privée. Il faut donc faire confiance à l'éditeur de la communauté à laquelle on appartient et savoir que tous ces sites ont aussi une vocation : faire des bénéfices. *« Internet c'est comme dans la vie, il y a des gens bien et des brigands, des boy-scouts et des prédateurs, des choses payantes et des choses gratuites »*, rappelle Frédéric Iselin, le fondateur et directeur associé du site Surgery Online.

Florence Amalou

Première campagne télévisée sur le Net

Jusqu'au 21 novembre, IBM diffuse aussi ses spots publicitaires télévisés sur le Net. Une première sur le Web français. Un des spots extraits de la campagne « e-business », diffusée depuis le 8 novembre sur les chaînes de télévision hertziennes, apparaît sur l'ordinateur de l'Internaute avant chaque émission de CanalWeb. net. L'internaute clique sur le spot et se retrouve sur le site du constructeur informatique. Dans de prochaines versions, Numeriland, la régie publicitaire de CanalWeb, et l'agence d'IBM OgilvyOne chercheront à rendre la publicité réellement interactive : il sera possible de cliquer, par exemple, sur un produit présent dans le spot pour voir sa fiche commerciale apparaître. De futures publicités audiovisuelles devraient également être spécifiquement tournées pour être plus adaptée aux attentes des net-spectateurs.

Le dernier cri de la « cyber-pub »

● **Le bandeau commercial** : forme évoluée du bandeau traditionnel positionné en tête de page. Un menu déroulant est obtenu à partir de la bannière qui s'élargit pour contenir des informations commerciales.
● **Le bandeau commercial animé** : il contient une mini-vidéo.
● **La publicité interstitielle** : une page publicitaire plein écran surgit avant celle demandée par l'internaute. Elle est incontournable et peu appréciée.
● **Le bouton marchand** : plus petit qu'un bandeau, il renvoie au site de la marque ou présente le produit grâce à un menu déroulant.
● **La vignette marchande** : elle intègre un texte publi-rédactionnel qui invite à cliquer sur le bouton.
● **La fenêtre « pop-up »** : une fenêtre d'un format d'un tiers de page environ surgit inopinément et se superpose, en la cachant, à la page consultée par l'internaute. L'une des formes les plus intrusives de la cyber-pub.

DÉPÊCHES

■ **RADIO : le groupe NRJ confirme les départs de trois de ses responsables.** Il s'agit de Christophe Sabot, directeur des antennes du groupe, d'Eric Angioletti, directeur de l'antenne de la station NRJ, et de Jean-Marc Morandini, qui supervisait les programmes de Chérie FM et de Nostalgie. Dominique Eloudyi a été nommée directrice adjointe de l'antenne de NRJ.

■ **PRESSE : l'éditeur allemand BertelsmannSpringer a annoncé le rachat du français SDEP**, éditeur de revues pour les entreprises du bâtiment. Il a également racheté le suisse Forum Press et acquis 66 % de l'éditeur slovaque Metrium, lui aussi spécialisé dans les revues du bâtiment.

■ **TÉLÉVISION : l'Association des chaînes du câble et du satellite (ACCeS) s'étonne** du *« brusque accès de zèle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) »*, qui a décidé la mise en demeure de 19 chaînes thématiques (*Le Monde* du 10 novembre). L'ACCeS estime que *« ces quotas ne sont plus adaptés à l'environnement actuel du câble et du satellite »*.

Dossier : la formation des professeurs

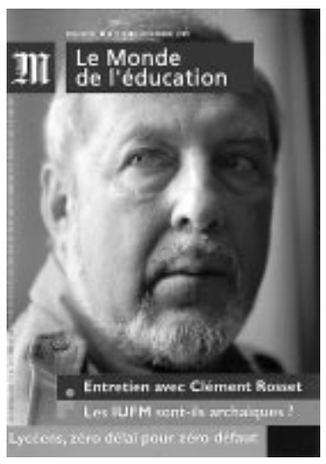

En novembre

- Dossier : La formation des profs. Les IUFM sont-ils archaïques ? L'année de formation-stage. La formation permanente.
- Entretien avec Clément Rosset.
- Mouvement lycéen : zéro délai pour zéro défaut.
- L'école et les gens du voyage.
- Université de Strasbourg : quand le public forme des théologiens.
- Pédagogie : les villes acteurs de l'éducation.
- Voyage au Yémen.
- Petites annonces.

LE MAGAZINE RÉSOLUMENT ENSEIGNANT

Le Monde de l'éducation

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

N°540
NOVEMBRE 99

CAHIERS DU CINEMA

Une histoire vraie de David Lynch

***Cure* et *Charisma* de Kiyoshi Kurosawa**

Rencontre avec Solveig Anspach et Karin Viard

Lars von Trier en tournage avec Björk et Catherine Deneuve

Document : genèse des *Oiseaux* d'Alfred Hitchcock

La chronique de Jacques Rancière

128 pages - 50 F
Chez votre marchand de journaux le 3 novembre

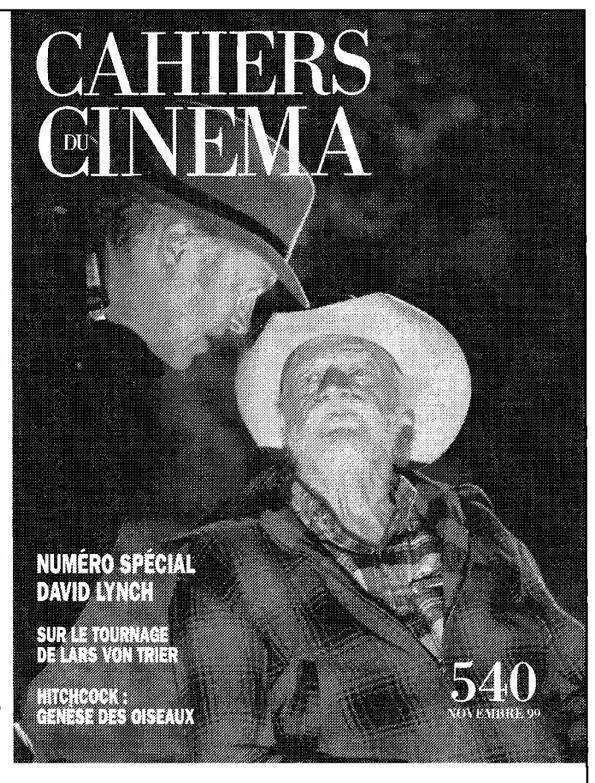

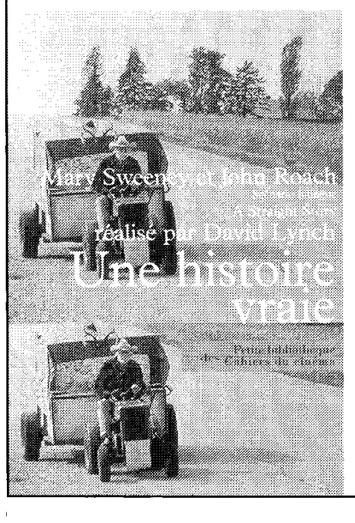

Une histoire vraie

de Mary Sweeney et John Roach, réalisé par David Lynch

Scénario bilingue (anglais/français)
208 pages - 59 F

EN LIBRAIRIE LE 3 NOVEMBRE

LeMonde Job: WMQ1311--0019-0 WAS LMQ1311-19 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:50 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0347 Lcp:700 CMYK

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **MICROSOFT : le groupe de Bill Gates a annoncé une alliance stratégique** sur cinq ans, jeudi 11 novembre, avec les magasins d'électronique RadioShack, une division du groupe Tandy. Il investira 100 millions de dollars dans le site internet de la chaîne de distribution.

● **SHISEIDO : le numéro un japonais des cosmétiques** a affirmé jeudi avoir identifié une substance capable d'empêcher la prolifération des cheveux gris, le Zanthoxylum Piperitum, habituellement utilisé pour des assaisonnements ou des préparations aidant la digestion.

● **ISUZU MOTORS : le fabricant de véhicules utilitaires japonais** contrôlé par l'Américain General Motors, a annoncé des pertes nettes record au premier semestre achevé en septembre, en raison d'un effondrement des ventes de poids-lourds au Japon et de l'appréciation du yen. Sa perte nette s'élève à 26,9 milliards de yens (244,5 millions d'euros), soit plus de dix fois que celles du premier semestre de l'exercice précédent.

● **CITROËN : le constructeur automobile envisage d'augmenter le capital de sa filiale chinoise DCAC**, a indiqué jeudi à Pékin son PDG Jean-Martin Folz. Il devrait être porté de 314 à 724 milliards de dollars.

● **GUCCI : le groupe de luxe italien a pris une majorité du capital des chaussures italiennes haut-de-gamme Rossi.** Le créateur et actionnaire majoritaire de l'entreprise, Sergio Rossi, avait indiqué la semaine passée être en pourparlers avec plusieurs groupes de luxe.

SERVICES

● **COMPAGNIE DES WAGONS-LITS : la grève d'une partie des salariés de la filiale d'Accor spécialisée dans la restauration à bord des trains** devait connaître une suspension partielle vendredi, uniquement sur les lignes desservies par les gares de Paris-Lyon et Paris-Montparnasse, le mouvement devrait se poursuivre sur les lignes *« transversales »*.

● **AEROFLOT : la compagnie aérienne russe, soucieuse de « modifier une image stéréotypée »,** a décidé d'instituer la *« journée du sourire »* pour ses hôtesses et ses stewards pour casser son image traditionnelle. Sur les neuf premiers mois de l'année, Aeroflot a transporté 3,58 millions de passagers.

● **SEMA : le consortium conduit par la société de services informatiques franco-britannique,** avec Deloitte Consulting, CSL et Racal Electronics, qui avait été sélectionné par le ministère britannique de l'intérieur pour la refonte de son système informatique, va devoir répondre à un nouvel appel d'offres. Le ministère a demandé au consortium rival Sirius (ICL, PriceWaterhouseCoopers et British Telecommunications) de déposer une nouvelle offre face à Sema.

● **POSTE : la poste suédoise et son homologue danoise, Posten et Post Danmark**, négocieraient une fusion, selon la presse suédoise. La nouvelle société réaliserait un chiffre d'affaires supérieur à 4 milliards d'euros, et pourrait être introduite en Bourse.

FINANCE

● **AVOIRS JUIFS : Le directeur du Congrès juif mondial, Elan Steinberg,** a déclaré jeudi être proche d'un accord avec le gouvernement français qui permettrait à des Juifs non français de participer aux discussions sur la restitution des biens dérobés à l'époque nazie. De son côté, la Commission Matteoli a presque terminé l'établissement d'une liste de 63 000 comptes en banque détenus par des Juifs.

● **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : la Banque Roumaine de Développement** (filiale à 51 % de SG) a signé avec l'assureur britannique CGU un accord exclusif de distribution de ses produits d'assurance-vie. SG et CGU détiennent en France une filiale commune en assurance-dommages, Sogessur. Pendant la bataille boursière qui a opposé la BNP, Paribas et SG, CGU était monté dans le capital de SG, dont il possède 6,9 %.

● **GENERALI : L'OPA/OPE du groupe italien d'assurances sur son concurrent INA** se déroulera du 22 novembre au 10 décembre, selon l'agence de presse italienne Ansa, qui cite un document actuellement à l'étude par l'autorité de régulation du marché italien Consob.

EUROPE

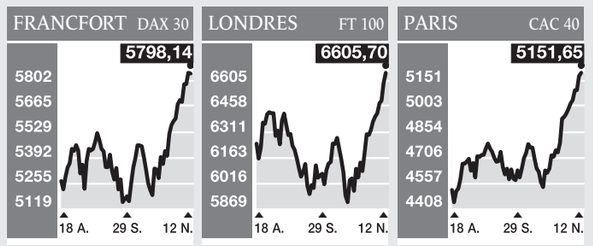

Europe 09 h 50	Indices sélection	cours 12/11	Var.% 11/11	Var.% 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4157,50	0,41	24,39
EUROPE	STOXX 50	4143,51	0,45	24,80
EUROPE	EURO STOXX 324	351,02	0,40	17,65
EUROPE	STOXX 653	333,31	0,47	19,38
PARIS	CAC 40	5151,65	0,38	30,66
PARIS	MIDCAC	0,00	....	....
PARIS	SBF 120	3491,73	0,33	31,45
PARIS	SBF 250	0,00	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00	....	....
AMSTERDAM	AEX	596,81	0,34	10,86
BRUXELLES	BEL 20	3327,95	1,33	– 5,31
FRANCFORT	DAX 30	5798,14	– 0,07	15,81
LONDRES	FTSE 100	6605,70	0,83	12,29
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00	– 0,07	....
MILAN	MIBTEL 30	34093,00	– 0,04	– 3,01
ZURICH	SPI	0,00	....	....

AMÉRIQUES

Amérique 09 h 50	Indices sélection	cours 11/11	Var.% veille	Var.% 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10595,30	– 0,02	15,40
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1381,46	0,58	12,38
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	3197,29	1,31	45,82
TORONTO	TSE INDEX	7488,46	1,66	15,46
SAO PAULO	BOVESPA	13189,00	0,67	94,41
MEXICO	BOLSA	339,40	1,60	45,99
BUENOS AIRES	MERVAL	557,27	– 2,34	29,58
SANTIAGO	IPSA GENERAL	130,45	– 0,03	69,42
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5653,37	0,90	18,06

ASIE - PACIFIQUE

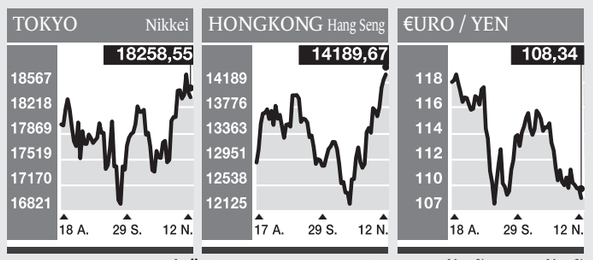

Zone Asie 09 h 50	Indices sélection	cours 12/11	Var.% 11/11	Var.% 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	18258,55	– 0,38	31,91
HONGKONG	HANG SENG	14189,67	0,60	41,21
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	57,02
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	117,40	2,72	80,78
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3010,20	0,92	7
BANGKOK	SET	30,42	0,36	18,46
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4615,13	– 0,52	51,05
WELLINGTON	NZSE-40	2079,72	0,49	0,70

ÉCONOMIE

Un assainissement budgétaire « nécessaire », selon la BCE

LA BANQUE CENTRALE européenne (BCE) juge que sa récente hausse de taux va contribuer à maintenir *« à coup sûr »* les anticipations d'inflation en deçà de 2 %, tout en soutenant la croissance économique, dans son bulletin de novembre publié jeudi 11 novembre.

La BCE ajoute que la poursuite de l'assainissement budgétaire est *« très certainement »* nécessaire dans la zone euro, tout en estimant que les efforts déjà faits ouvrent des perspectives de croissance durable. *« Même si une poursuite de l'assainissement budgétaire est très certainement nécessaire, la convergence atteinte jusqu'à présent a ouvert à la zone euro des perspectives favorables pour une croissance économique réelle durable, de même qu'elle a amélioré les perspectives en matière d'emploi et de stabilité des prix »*, explique-t-elle.

■ **CORÉE DU SUD : l'agence de notation américaine Standard & Poor's** a annoncé jeudi qu'elle avait relevé les notes de la Corée du Sud en raison d'une croissance économique meilleure que prévu. *« Le relèvement de note et et les bonnes perspectives reflètent la force du rétablissement économique de la Corée du Sud, qui allège les pressions fiscales générées par la restructuration des banques et d'autres entreprises »*, explique l'agence dans un communiqué.

■ **CHINE : la représentante américaine pour le commerce, Charlene Barshefsky,** s'est dite, vendredi 12 novembre, *« découragée »* par l'absence de progrès enregistrés lors des négociations de Pékin sur l'adhésion de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). *« Nous étions venus dans l'espoir d'avancer. Nous sommes découragés. Aucun progrès n'a été accompli pour l'instant »*, a-t-elle déclaré à la presse en quittant l'ambassade des Etats-Unis.

■ **VIETNAM : la croissance de l'économie vietnamienne** est en net recul et officiellement évaluée entre 4,7 et 5 % en 1999 seulement, après avoir atteint 5,8 % en 1998, a indiqué vendredi, à Hanoï, le Bureau de l'Assemblée nationale vietnamienne.

■ **FMI : le directeur général du Fonds monétaire international,** Michel Camdessus, qui a annoncé mardi son départ du FMI d'ici à février 2000 pour des raisons personnelles, a demandé une *« mobilisation internationale sur des objectifs de développement »* pour les pays les plus pauvres.

■ **ÉTATS-UNIS : les femmes occupaient 11,9 % des postes de dirigeants** dans les 500 plus grandes entreprises américaines au 31 mars 1999, soit une augmentation de 37 % par rapport à 1995, selon un rapport publié jeudi par la firme de statistiques Catalyst.
Les sociétés qui comptent plus d'une femme parmi leurs dirigeants ont progressé à 56 % en 1999, contre 44 % en 1995, celles avec une femme occupant un poste de direction ont reculé à 23 %, contre 33 %, selon l'étude.

■ **ALLEMAGNE : le Bundestag (Chambre basse du Parlement allemand)** a entériné jeudi les prochaines étapes de la réforme de la taxe verte qui prévoit d'augmenter chaque année le prix de l'essence et de l'électricité jusqu'en 2003.

■ **ESPAGNE : le taux de chômage en Espagne** a continué de reculer au 3e trimestre, mais à un rythme nettement plus lent qu'au trimestre précédent, tombant à 15,45 % de la population active contre 15,63 %, a indiqué jeudi l'Institut national de la statistique (INE).

■ **RUSSIE : la Russie ne prévoit pas pour l'instant d'émissions euro-obligataires** l'an prochain, a indiqué jeudi le ministre russe des finances, Mikhaïl Kassianov, qui estime qu'il n'y a *« aucune nécessité à précipiter le retour de la Russie »* sur les marchés internationaux.

■ **BULGARIE : la Bulgarie table sur près de 720 millions de dollars** (692 millions d'euros) d'investissements étrangers directs en 1999, a annoncé jeudi Ilian Vassilev, chef de l'Agence bulgare des investissements étrangers.

■ **LETTONIE : la production industrielle** a reculé de 1,1 % en septembre, a annoncé, jeudi, le Bureau national des statistiques.

■ **LITUANIE : le déficit des échanges commerciaux de la Lituanie** a atteint sur les neuf premiers mois de 1999 5,3 milliards de lits (1,28 milliard d'euros), a annoncé, jeudi, le Bureau national des statistiques.

■ **BURUNDI : l'économie du Burundi se *« dégrade profondément et rapidement »*,** a estimé, jeudi, le ministre des finances qui présentait le projet de budget de l'Etat pour 2000 au Parlement.

VALEUR DU JOUR

La revanche d'Alcatel

LE 17 SEPTEMBRE 1998, l'action Alcatel s'effondre. Victime de la défiance d'investisseurs s'estimant trompés par la direction du groupe sur ses perspectives de résultats, la valeur abandonne 38,4 % en une seule séance. Du jamais vu à la Bourse de Paris. Le siège du PDG d'Alcatel, Serge Tchuruk, vacille. D'autant plus que le titre cède encore 22 % en trois semaines. Considéré un temps à l'égal des « valeurs Internet » qui flambaient à New York, Alcatel est soudain mis au rebut. Mais les marchés n'ont pas de mémoire.

Passé le mouvement de panique et en dépit de l'extrême prudence des analystes, la valeur n'a cessé depuis un an de s'apprécier. Un mouvement qui s'est soudainement accéléré. Dans un contexte très favorable au secteur des télécommunications, le titre a gagné plus de 40 % depuis la mi-octobre, atteignant, jeudi 11 novembre en fin de journée, 179,3 euros. La hausse atteint 150 % en douze mois ! *« Les investisseurs voient à nouveau en Alcatel une valeur de croissance dans le téléphone et l'Internet : il ne faut pas oublier que le groupe est leader mondial de la technologie ADSL, l'Internet à grande vitesse »*, souligne un analyste.

Les bonnes nouvelles se succèdent pour Alcatel, qui a réussi en septembre une OPA de 1,5 milliard de dollars sur l'américain Genesys Telecommunications Laboratories et surtout a pu enfin, au début du mois, se désengager de Framatome et en contrepartie renforcer son

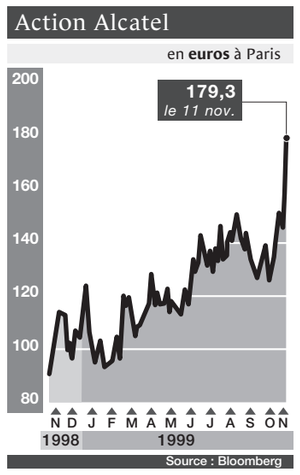

poids dans Thomson-CSF. Enfin, mercredi 10 novembre, le groupe a annoncé de très bons chiffres pour le troisième trimestre.

De juin à septembre, le chiffre d'affaires a progressé de 9 % et le résultat opérationnel a augmenté de 51 % à 296 millions d'euros. Le groupe a confirmé sa prévision d'un bénéfice opérationnel de 1,2 milliard d'euros pour l'année.

Du coup, la banque d'affaires américaine Morgan Stanley Dean Witter a revu, jeudi, son objectif de cours nettement à la hausse à 240 euros, contre 170 euros auparavant. D'autres établissements financiers, dont la Caisse des dépôts, CCF Securities, BNP Equities et CAI Chevreux (Crédit agricole), ont également revu à la hausse leurs prévisions.

Eric Leser

SUR LES MARCHÉS

PARIS

DANS LE SILLAGE de Wall Street, la Bourse de Paris a ouvert en légère baisse, vendredi 12 novembre, de 0,09 %, à 5 127,36 points, après avoir enregistré, jeudi 11 novembre, son dixième record consécutif de clôture.

FRANCFORT

COMME PARIS, la Bourse de Francfort était en repli dans les premiers échanges, vendredi, l'indice DAX cédant 0,22 %, à 5 789,5 points. Jeudi, la place allemande avait battu pour la quatrième fois en sept jours son record de l'année, franchissant le seuil psychologique des 5 800 points, sous l'influence de rumeurs de rapprochement dans le secteur des télécommunications.

LONDRES

LES ACTIONS anglaises étaient elles aussi en baisse à l'ouverture vendredi, le Footsie abandonnant 0,46 %, à 6 521,3 points. La Bourse de Londres a clôturé jeudi en forte hausse, l'indice Footsie repassant au dessus des 6 500 points pour la première fois depuis la mi-juillet, grâce aux valeurs des télécommunications et aux nouvelles technologies.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en baisse, vendredi. L'indice Nikkei-225 a perdu 0,38%, à 18 258,55 points.

NEW YORK

À QUELQUES jours de la réunion du Comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed), les grandes valeurs américaines ont terminé, jeudi 11 novembre, sur une note stable, tandis que les technologiques profitaient toujours d'un courant positif. L'indice Dow Jones des 30 valeurs industrielles a ainsi clôturé en très légère baisse de 0,02%, soit 2,44 points, à 10 595,30 points. Pour la neuvième fois en dix séances, l'indice Nasdaq a terminé sur un record avec un gain de 1,31% à 3 197,21 points après avoir, en séance, dépassé les 3 200 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens progressaient dans les premières transactions, vendredi 12 novembre, au lendemain de la publication du rapport de la Banque centrale européenne (BCE) indiquant que le récent relèvement des taux directeurs en Europe *« contribuera à maintenir à coup sûr les anticipations d'inflation en deçà de 2 % »*. Les taux à 10 ans se situaient à 5,03 % en France et à 4,93 % en Allemagne.

MONNAIES

L'EURO est passé en dessous de la barre des 1,04 dollar vendredi matin, s'échangeant à 1,0396 dollar. De son côté, le yen était en hausse face au dollar (104,88 yens pour 1 dollar) après la décision de la Banque du Japon de ne pas modifier sa politique monétaire.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre	11/11
COURONNE DANOISE	7,4362
COUR. NORVÉGIENNE	8,1925
COUR. SUÉDOISE	8,6475
COURONNE TCHÈQUE	36,423
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6205
DOLLAR CANADIEN	1,5275
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0279
DRACHME GRECQUE	328,40
FLORINT HONGROIS	255,37
ZLOTY POLONAIS	4,4852

Cours de change croisés

12/11 09 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,95634	1,03605	0,15797	1,61710	0,64412
YEN	104,56500	....	108,34500	16,52000	169,10000	67,36500
€URO	0,96520	0,92298	....	0,15245	1,55980	0,62165
FRANC	6,33040	6,05400	6,55957	....	10,23510	4,07685
LIVRE	0,61839	0,59130	0,64110	0,09765	....	0,39830
FRANC SUISSE	1,55250	1,48455	1,60845	0,24520	2,51055	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 11/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,91	2,74	5,08	5,72
ALLEMAGNE	2,88	3,46	4,97	5,63
GDE-BRETAG.	5,19	5,34	5,15	4,28
ITALIE	2,88	3,43	5,23	5,86
JAPON	0,06	0,04	1,79	2,62
ÉTATS-UNIS	5,25	5,20	5,99	6,09
SUISSE	0,50	1,97	3,31	4,36
PAYS-BAS	2,83	3,43	5,11	5,78

Matières premières

En dollars	Cours 11/11	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1732,5	– 0,26
ALUMINIUM 3 MOIS	1492,5	0,10
PLOMB 3 MOIS	484,5	– 0,51
ETAIN 3 MOIS	5870	– 1,01
ZINC 3 MOIS	1144,5	– 0,13
NICKEL 3 MOIS	7985	– 0,19
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,13	– 0,97
PLATINE A TERME	57076,89	2,23
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	247,25	0,10
MAÏS (CHICAGO)	195,5	0,13
SOJA TOURTEAU (CHG.)	149	0,40
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	810	– 1,58
CAFÉ (LONDRES)	1254	0,48
SUCRE BLANC (PARIS)	179	....

Matif

Cours 09 h 50	Volume 12/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 99.	910	88,47	88,27
Euribor 3 mois			
NOVEMBRE 99	....	....	....

Pétrole

En dollars	Cours 11/11	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	24,28	....
WTI (NEW YORK)	24,2	– 0,53
LIGHT SWEET CRUDE	24,33	– 0,08

Or

En €uros	Cours 11/11	Var % 10/11
OR FIN KILO BARRE	8700	....
OR FIN LINGOT	9040	....
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	51,10	....
PIÈCE SUISSE 20 F	51,30	....
PIÈCE UNION LAT. 20 F	51,10	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	219,75	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	397,25	....
PIÈCE 50 PESOS MEX	326,25	....

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

LeMonde Job: WMQ1311--0020-0 WAS LMQ1311-20 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:47 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 Nº:0348 Lcp:700 CMYK

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Cable and Wireless** a bondi de 17,28 %, à 780,5 pence, jeudi 11 novembre. Cable and Wireless a bénéficié de recommandations à l'achat de Goldman Sachs et de la Deutsche Bank, qui se donne un objectif de cours de 1 000 pence.

● Le cours de **British Telecom** s'est adjugé 9,3 %, à 1 254 pence, jeudi. BT a profité de résultats trimestriels meilleurs que prévu. Son bénéfice avant impôts a baissé de 53 % au deuxième trimestre de son exercice (à fin septembre) à 890 millions de livres, mais ce chiffre est nettement au-dessus des prévisions des analystes.

● L'action du conglomérat allemand **Mannesmann** a progressé de 2,85 %, à 178,7 euros, jeudi, après avoir annoncé un bond de son chiffre d'affaires de 16 %, à 16,1 milliards d'euros, sur les neuf premiers mois de 1999.

● Le titre du groupe de télécommunications britannique **Vodafone AirTouch** a perdu 3,5 pence, à 317,25 pence, jeudi, après des informations du *Wall Street Journal* affirmant que le groupe pourrait lancer, la semaine prochaine, une offre d'achat de 100 milliards de dollars sur Mannesmann. Néanmoins, selon d'autres rumeurs, cette offre, déjà souvent évoquée par la presse, pourrait être contrée par une offensive de Mannesmann sur le néerlandais KPN.

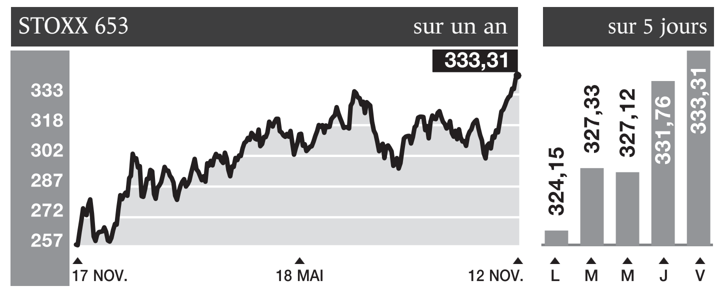

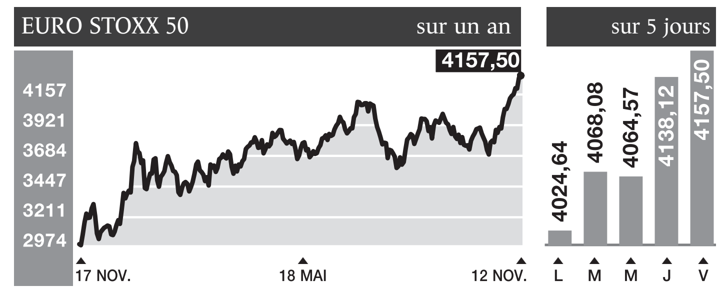

12/11 09 h 54 ▶	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	30,93	....
BASF AG	BE★	41,3	− 0,72
BMW	DE★	28,05	....
CONTINENTAL AG	DE★	21,1	+ 0,48
DAIMLERCHRYSLER	DE★	68,5	− 1,44
FIAT	IT★	28,87	− 0,10
FIAT PRIV.	IT★	13,9	....
MICHELIN /RM	FR★	40,44	+ 0,90
PEUGEOT	FR★	188,6	− 0,58
PIRELLI	IT★	2,06	− 0,48
RENAULT	FR★	46,3	+ 1,05
VALEO /RM	FR★	66,3	+ 0,99
VOLKSWAGEN	DE★	50,3	+ 0,60
VOLVO -A-	SE	26,02	+ 2,27
VOLVO -B-	SE	25,90	+ 0,90
▶ DJ E STOXX AUTO P		236,67	− 0,72

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	17,46	+ 0,90
ABN AMRO HOLDIN	NL★	24,66	+ 0,16
ALL & LEICS	GB	14,11	+ 1,34
ALLIED IRISH BA	GB	19,13	− 0,65
ALPHA CREDIT BA	GR	76,13	....
ARGENTARIA R	ES★	21,95	− 0,45
B PINTO MAYOR R	PT★	20,83	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	51,2	+ 0,39
BANK OF IRELAND	GB	12,86	....
BANK OF PIRAEUS	GR	24,51	....
BK OF SCOTLAND	GB	11,54	+ 3,06
BANKINTER R	ES★	38,2	− 0,65
BARCLAYS PLC	GB	29,45	+ 0,05
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	68	+ 1,95
COMIT	IT★	5,71	− 0,35
BCA FIDEURAM	IT★	6,6	− 0,75
BCA INTESA	IT★	4,13	− 0,48
MONTE PASCHI SI	IT★	3,72	− 0,80
BCA ROMA	IT★	1,25	− 0,79
BBV R	ES★	13,27	+ 0,08
ESPIRITO SANTO	PT★	24,05	....
BCO POPULAR ESP	ES★	67,5	+ 0,45
BCP R	PT★	27	....
BIPOP CARIRE	IT★	42,4	+ 0,83
BNL	IT★	3,13	....
BNP /RM	FR★	92,1	+ 0,33
BSCH R	ES★	10,9	+ 0,37
CCF /RM	FR★	114,4	− 0,35
CHRISTIANIA BK	NO	5,10	....
COMIT	IT★	5,71	− 0,35
COMM.BANK OF GR	GR	69,40	....
COMMERZBANK	DE★	35,05	+ 0,86
CREDIT LYONNAIS	FR★	28,61	− 0,63
DEN DANSKE BK	DK	106,64	....
DEN NORSKE BANK	NO	3,81	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	71,3	+ 0,35
DEXIA CC	BE★	152,4	− 0,33
DEXIA FCE RM	FR★	142	+ 0,50
DRESDNER BANK N	DE★	49,5	+ 0,41
EFG EUROBANK	GR	43,82	....
ERGO BANK	GR	94,70	....
ERSTE BANK	AT★	51,15	− 0,10
FOERENINGSSB A	SE	15,38	+ 0,38
HALIFAX GROUP	GB	11,65	+ 0,13
HSBC HLDG	GB	12,08	− 0,51
IONIAN BK REG.S	GR	50,52	....
KBC BANCASSURAN	BE★	55,95	+ 1,91
LLOYDS TSB	GB	13,25	+ 3,16
MERITA	FI★	5,9	+ 0,17
NAT BANK GREECE	GR	64,63	....
NATEXIS BQ POP.	FR★	75	− 1,12
NATL WESTM BK	GB	21,86	+ 0,79
NORDBANKEN HOLD	SE	5,90	....
ROLO BANCA 1473	IT★	19,59	− 1,31
ROYAL BK SCOTL	GB	20,88	− 1,25
SAN PAOLO IMI	IT★	12,68	− 0,16
S-E-BANKEN -A-	SE	10,41	+ 1,69
STANDARD CHARTE	GB	14,03	+ 2,04
STE GENERAL-A-/	FR★	224	+ 0,90
SV HANDBK -A-	SE	13,76	+ 1,28
UBS REG	CH	294,68	....
UNICREDITO ITAL	IT★	4,62	− 0,43
UNIDANMARK -A-	DK	70,60	+ 0,38
XIOSBANK	GR	24,12	....
▶ DJ E STOXX BANK P		298,77	+ 0,27

PRODUITS DE BASE

ACERINOX R	ES★	28,02	− 1,13
ALUSUISSE LON G	CH	573,20	....
ALUMINIUM GREEC	GR	48,72	....
ARJO WIGGINS AP	GB	2,90	....
ASSIDOMAEN AB	SE	15,50	....
AVESTA	SE	4,42	....
BEKAERT	BE★	509	− 0,10
BILLITON	GB	4,33	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	42,15	....
BUHRMANN NV	NL★	15,99	− 1,30
BUNZL PLC	GB	5,57	+ 0,28
CART.BURGO	IT★	6,7	− 0,45
CORUS GROUP	GB	1,71	+ 0,92
ELKEM ASA, OSLO	NO	16,78	....
ELVAL	GR	15,41	....
JOHNSON MATTHEY	GB	9,12	....
MAYR-MELNHOF KA	AT★	42,53	+ 0,24
METSAE-SERLA -B	FI★	8,98	....
MODO -B-	SE	28,79	....
NORSKE SKOGIND-	NO	39,67	....
OUTOKUMPU OY -A	FI★	10,57	....
PECHINEY-A-	FR★	54,25	− 1
PORTUCEL INDUST	PT★	6,25	....
RAUTARUUKKI K	FI★	5,8	....
RIO TINTO	GB	17,27	+ 1,56
SIDENOR	GR	22,85	....
SILVER & BARYTE	GR	42,69	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,60	....
SOPORCEL	PT★	13,5	....
STORA ENSO -A-	FI★	12,7	....
STORA ENSO -R-	FI★	13,2	+ 2,40
SVENSKA CELLULO	SE	25,56	+ 0,68
THYSSEN KRUPP	DE★	21,5	− 0,92
TRELLEBORG B	SE	9,19	+ 1,92
UNION MINIERE	BE★	38,89	+ 1,28
UPM-KYMMENE COR	FI★	28,6	+ 0,35
USINOR	FR★	12,8	+ 1,19
VIOHALCO	GR	46,13	....
VOEST-ALPINE ST	AT★	32,58	− 0,06
▶ DJ E STOXX BASI P		193,27	+ 0,25

CHIMIE

AIR LIQUIDE /RM	FR★	147,7	+ 0,34
AKZO NOBEL NV	NL★	38,99	+ 0,59
BASF AG	DE★	41,3	− 0,72
BAYER AG	DE★	38,9	+ 0,39
BOC GROUP PLC	GB	20,70	+ 0,38
CELANESE N	DE★	16,95	+ 1,80
CIBA SPEC CHEM	CH	74,76	....
CLARIANT N	CH	430,21	....
DEGUSSA-HUELS	DE★	35,5	+ 1,14
DSM	NL★	33,83	+ 0,09
DYNO	NO	23,92	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4557,04	....
ICI	GB	9,73	+ 0,65
KEMIRA	FI★	5,5	....
LAPORTE	GB	8,42	....
LONZA GRP N	CH	578,80	....
RHODIA	FR★	18,1	....
SNIA	IT★	0,96	− 1,03
SOLVAY	BE★	75,4	+ 1,07
TESSENDERLO CHE	BE★	47,6	+ 0,27
▶ DJ E STOXX CHEM P		336,22	− 0,31

CONGLOMÉRATS

CGIP /RM	FR★	46,59	+ 0,41
CHRISTIAN DIOR	FR★	174	....
CIR	IT★	1,79	....
D'IETEREN SA	BE★	428,5	+ 1,54
GAZ ET EAUX /RM	FR★	46,78	+ 1,90
GBL	BE★	175	+ 1,74
GENL ELECTR CO	GB	13,02	+ 3,09
GEVAERT	BE★	52,2	− 3,15
HAGEMEYER NV	NL★	22	− 0,18
INCHCAPE	GB	4,24	− 1,81
INVESTOR -A-	SE	12,37	− 0,47
INVESTOR -B-	SE	12,66	+ 0,46
KVAERNER -A-	NO	17,33	....
LVMH / RM	FR★	315,1	− 0,13
MYTILINEOS HOLD	GR	18,79	....
NORSK HYDRO	NO	37,90	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	153,87	....
ORKLA -A-	NO	13,92	....
ORKLA -B-	NO	13,92	....
SONAE SGPS	PT★	31,99	....
TOMKINS	GB	3,23	+ 0,98
VEBA AG	DE★	50,7	+ 3,05
▶ DJ E STOXX CONG P		275,96	+ 0,83

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EIRCOM	IE	3,82	....
BRITISH TELECOM	GB	20,08	+ 12,39
CABLE & WIRELES	GB	12,52	+ 4,02
DEUTSCHE TELEKO	DE★	50,35	+ 0,10
ENERGIS	GB	36,47	+ 5,41
EQUANT NV	DE★	89	....
EUROPOLITAN HLD	SE	11,85	....
FRANCE TELECOM	FR★	102,4	+ 2,40
HELLENIC TELE (	GR	19,79	....
KONINKLIJKE KPN	NL★	54,76	+ 1,52
NETCOM ASA	NO	36,62	....
PANAFON HELLENI	GR	11,21	....
PORTUGAL TELECO	PT★	43,64	....
SONERA	FI★	35,7	+ 2,73
SWISSCOM N	CH	329,50	....
TELE DANMARK -B	DK	67,51	....
TELECEL	PT★	114,8	....
TELECOM ITALIA	IT★	9,12	+ 0,22
TELECOM ITALIA	IT★	4,83	+ 0,42
TELEFONICA	ES★	17,59	+ 0,51
TIM	IT★	6,47	+ 1,41
VODAFONE AIRTOU	GB	4,88	− 1,88
▶ DJ E STOXX TCOM P		821,7	+ 0,96

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES★	50	+ 0,20
AKTOR SA	GR	27,98	....
ASKO -A-	FI★	15,57	+ 0,45
AUMAR R	ES★	18,55	− 0,70
ACESA R	ES★	10,59	+ 0,38
BLUE CIRCLE IND	GB	4,85	....
BOUYGUES /RM	FR★	400,8	+ 0,70
BPB	GB	6,21	....
BUZZI UNICEM	IT★	11,34	....
CARADON	GB	2,45	....
CBR	BE★	105,9	+ 1,83
CIMPOR R	PT★	15,58	....
COLAS /RM	FR★	183,7	− 0,54
CRH PLC	GB	26,47	....
GRUPO DRAGADOS	ES★	10,01	+ 0,10
FCC	ES★	23,4	− 1,10
GROUPE GTM	FR★	96,1	+ 0,10
HANSON PLC	GB	7,83	+ 2,03
HEIDELBERGER ZE	DE★	77,8	+ 0,26
HELL.TECHNODO.R	GR	31,62	....
HERACLES GENL R	GR	32,13	....
HOCHTIEF ESSEN	DE★	38,5	....
HOLDERBANK FINA	CH	1212,31	....
IMERYS /RM	FR★	136	....
ITALCEMENTI	IT★	11,16	− 0,62
LAFARGE /RM	FR★	94,2	+ 0,48
MICHANIKI REG.	GR	23,75	....
TARMAC	GB	8,75	− 0,18
PILKINGTON PLC	GB	1,40	+ 1,12
RMC GROUP PLC	GB	13,02	....
RUGBY GRP	GB	2,09	− 0,74
SAINT GOBAIN /R	FR★	165,2	− 0,06
SKANSKA -B-	SE	34,52	− 0,17
SUPERFOS	DK	21,52	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,18	+ 0,72
TECHNIP /RM	FR★	94,9	+ 3,15
TITAN CEMENT RE	GR	119,98	....
WIENERB BAUSTOF	AT★	21,23	+ 0,28
WILLIAMS	GB	5,02	− 0,31
▶ DJ E STOXX CNST P		214,3	+ 0,25

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR★	228,1	+ 0,93
ADIDAS-SALOMON	DE★	77	− 1,28
AIR FCE	FR★	15,72	+ 0,13
AIRTOURS PLC	GB	5,30	− 0,87
ALITALIA	IT★	2,53	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	20	+ 0,25
BANG & OLUFSEN	DK	37,65	− 23,29
BARRATT DEV PLC	GB	4,16	+ 0,38
BEAZER GROUP	GB	2,07	− 0,75
BENETTON GROUP	IT★	2,04	....
BERKELEY GROUP	GB	9,01	....
BRITISH AIRWAYS	GB	5,16	− 1,19
CLUB MED. /RM	FR★	102,5	+ 3,64
COMPASS GRP	GB	11,66	+ 1,77
DT.LUFTHANSA N	DE★	20,25	− 0,10
ELECTROLUX -B-	SE	18,50	....
EMI GROUP	GB	7,92	+ 2,42
EURO DISNEY /RM	FR★	1,15	− 0,86
G WIMPEY PLC	GB	1,84	+ 1,72
GRANADA GROUP	GB	8,76	+ 1,08
HERMES INTL	FR★	118	− 1,67
HPI	IT★	0,59	....
HUNTER DOUGLAS	NL★	26	+ 1,96
KLM	NL★	25,15	− 0,63
HILTON GROUP	GB	3,34	+ 0,94
MOULINEX /RM	FR★	9,23	....
NCL HLDG	NO	2,81	....
PERSIMMON PLC	GB	3,49	− 0,44
PREUSSAG AG	DE★	51,5	+ 1,38
RANK GROUP	GB	3,35	....
SAIRGROUP N	CH	198,94	....
SAS DANMARK A/S	DK	9,41	− 4,76
SEB /RM	FR★	60,65	− 0,49
SODEXHO ALLIANC	FR★	163,2	− 1,09
THE SWATCH GRP	CH	801,99	....
THE SWATCH GRP	CH	166,30	....
WW/WW UK UNITS	IE	0,93	....
WILSON BOWDEN	GB	9,46	....
WOLFORD AG	AT★	45,75	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		165,67	+ 0,07

PHARMACIE

ASTRAZENECA	GB	45,57	+ 0,27
ELAN CORP	GB	24,17	....
GLAXO WELLCOME	GB	29,42	+ 2,83
HOECHST AG	DE★	45,5	+ 0,44
NOVARTIS N	CH	1521,29	....
NOVO NORDISK B	DK	127,08	− 0,32
ORION B	FI★	21,9	− 0,09
RHONE POUL./RM	FR★	57,95	+ 0,26
ROCHE HOLDING	CH	16537,15	....
ROCHE HOLDING G	CH	11504,51	....
SANOFI SYNTHELA	FR★	44,4	+ 1,58
SCHERING AG	DE★	118,8	+ 0,51
SMITHKLINE BEEC	GB	13,75	+ 1,97
UCB	BE★	42,5	+ 2,38
▶ DJ E STOXX PHAR P		430,59	+ 0,86

ÉNERGIE

AKER MARITIME	NO	6,41	....
BG	GB	5,27	+ 0,30
BP AMOCO	GB	9,64	+ 1,48
BURMAH CASTROL	GB	15,86	+ 0,59
CEPSA	ES★	10,12	+ 1
DORDTSCHE PETRO	NL★	50,3	+ 0,60
ENI	IT★	5,37	− 0,56
ENTERPRISE OIL	GB	7,59	− 0,61
F.OLSEN ENERGY	NO	6,41	....
LASMO	GB	2,25	− 1,37
OMV AG	AT★	92,8	+ 0,32
PETROLEUM GEO-S	NO	14,16	....
PRIMAGAZ /RM	FR★	79,9	− 0,12
REPSOL	ES★	21,47	....
ROYAL DUTCH CO	NL★	59,85	+ 1,10
SAIPEM	IT★	3,67	− 0,27
SHELL TRANSP &	GB	7,69	+ 1,02
SMEDVIG -A-	NO	9,83	....
TOTAL FINA /RM	FR★	127,8	+ 0,63
▶ DJ E STOXX ENGY P		306,06	+ 0,63

(Publicité)

www.lemonde.fr/aietek/

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Avec Le Monde INTERACTIF

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	13,70	+ 1,62
ALMANIJ	BE★	57,95	+ 2,39
ALPHA FINANCE	GR	77,68	....
AMVESCAP	GB	8,62	+ 0,36
BENI STABILI	IT★	0,36	....
BPI R	PT★	3,92	....
BRITISH LAND CO	GB	6,52	....
CANARY WHARF GR	GB	4,99	+ 0,31
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,25	....
COBEPA	BE★	63	+ 0,96
CONSORS DISC-BR	DE★	57	+ 1,79
CORP FIN ALBA	ES★	27,67	− 0,11
CS GROUP N	CH	185,58	....
EURAFRANCE /RM	FR★	563	....
FORTIS (B)	BE★	34,72	+ 0,84
FORTIS (NL)	NL★	34,5	+ 1,41
GECINA /RM	FR★	113,8	− 0,09
HAMMERSON	GB	7,05	....
ING GROEP	NL★	59,59	− 0,67
KAPITAL HOLDING	DK	45,72	....
LAND SECURITIES	GB	11,74	+ 0,13
LIBERTY INTL	GB	7,61	....
MEDIOBANCA	IT★	9,65	+ 0,10
MEPC PLC	GB	6,52	....
METROVACESA	ES★	19	− 1,04
PROVIDENT FIN	GB	11,24	....
RODAMCO UK	NL★	38,8	....
RODAMCO CONT. E	NL★	37,1	− 1,07
RODAMCO NORTH A	NL★	35,6	− 0,84
SCHRODERS PLC	GB	19,41	+ 0,57
SIMCO N /RM	FR★	82,5	− 0,60
SLOUGH ESTATES	GB	5,30	....
UNIBAIL /RM	FR★	134,5	....
UNIM	IT★	0,49	....
VALLEHERMOSO	ES★	7,72	− 1,53
WCM BETEILIGUNG	DE★	37,5	+ 1,08
WOOLWICH PLC	GB	5,61	+ 4,35
▶ DJ E STOXX FINS P		262,14	+ 0,11

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	5,02	− 1,23
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,72	− 0,27
BASS	GB	9,96	− 2,14
BBAG OE BRAU-BE	AT★	44	....
BRAU-UNION	AT★	45,29	− 0,55
CADBURY SCHWEPP	GB	5,72	− 0,54
CARLSBERG -B-	DK	35,10	+ 0,19
CARLSBERG AS -A	DK	34,29	....
DANISCO	DK	40,75	+ 1
DANONE /RM	FR★	234,1	+ 0,64
DELTA DAIRY	GR	45,10	....
DIAGEO	GB	8,56	+ 0,55
ELAIS OLEAGINOU	GR	44,03	....
ERID.BEGH.SAY /	FR★	106,5	+ 3,60
GREENCORE GROUP	GB	2,59	....
HEINEKEN HOLD.N	NL★	35	− 1,13
HELLENIC BOTTLI	GR	24,36	....
HELLENIC SUGAR	GR	28,90	....
KERRY GRP-A-	GB	11,66	....
MONTEDISON	IT★	1,58	....
NESTLE N	CH	1794,22	....
KONINKLIJKE NUM	NL★	37,4	− 0,72
PARMALAT	IT★	1,24	....
PERNOD RICARD /	FR★	64,4	+ 1,02
RAISIO GRP -V-	FI★	6,74	− 0,30
RIEBER & SON -B	NO	5,37	....
SCOTT & NEWCAST	GB	7,87	− 2,32
SOUTH AFRICAN B	GB	8,87	+ 1,43
TATE & LYLE	GB	7,33	+ 3,52
UNIGATE PLC	GB	4,47	+ 4,74
UNILEVER	NL★	55,05	+ 1,94
UNILEVER	GB	7,11	+ 0,44
WHITBREAD	GB	9,18	− 1,83
▶ DJ E STOXX F & BV P		212,23	+ 0,26

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB PARTI	CH	1579,11	....
ADECCO N	CH	588,75	....
ALSTOM	FR★	27,55	− 0,40
ASSA ABLOY-B-	SE	11,33	− 1,01
ASSOC BR PORTS	GB	4,60	....
ATLAS COPCO -A-	SE	22,90	− 1
ATLAS COPCO -B-	SE	22,78	− 0,25
ATTICA ENTR SA	GR	18,26	....
BAA	GB	6,83	+ 0,23
BBA GROUP PLC	GB	7,02	....
BERGESEN	NO	14,46	....
BONHEUR	NO	23,80	....
CMG	GB	45,93	....
COOKSON GROUP P	GB	3,21	....
DAMPSKIBS -A-	DK	9413,41	....
DAMPSKIBS -B-	DK	10085,80	....
DAMSKIBS SVEND	DK	14658,02	....
DET SONDENFJ NO	NO	5,48	....
ELECTROCOMPONEN	GB	9,12	....
EUROTUNNEL /RM	FR★	1,22	....
FINNLINES	FI★	26	....
FKI	GB	2,31	− 0,67
FLS IND.B	DK	26,22	....
FLUGHAFEN WIEN	AT★	34,2	+ 0,15
GKN	GB	14,41	− 2,12
GLYNWED INTL PL	GB	3,48	+ 2,76
HALKOR	GR	23,51	....
HAYS	GB	12,61	+ 0,50
HEIDELBERGER DR	DE★	53,7	+ 1,32
HUHTAMAEKI VAN	FI★	30	....
IFIL	IT★	6,75	+ 0,15
IMI PLC	GB	3,48	....
ISS INTL SERV-B	DK	57,83	− 1,15
KOEBENHAVN LUFT	DK	81,63	....
KON.NEDLLOYD	NL★	26,45	....
KONE B	FI★	40	....
LEGRAND /RM	FR★	229,5	− 0,22
LEIF HOEGH	NO	10,74	....
LINDE AG	DE★	53,35	+ 0,66
MAN AG	DE★	31,65	+ 0,16
MANNESMANN N	DE★	184,7	+ 3,24
METALLGESELLSCH	DE★	18,25	− 0,82
METRA A	FI★	18,2	....
METSO	FI★	10,8	+ 0,47
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,74	....
NFC	GB	3,09	....
NKT HOLDING	DK	56,48	....
OCEAN GROUP	GB	15,59	....
PARTEK	FI★	10,75	....
PENINS.ORIENT.S	GB	14,81	+ 2,04
PREMIER FARNELL	GB	4,97	− 1,24
RAILTRACK	GB	18,15	− 0,26
RANDSTAD HOLDIN	NL★	53,4	+ 0,85
RATIN -A-	DK	104,76	....
RATIN -B-	DK	104,22	+ 1,31
RENTOKIL INITIA	GB	3,24	....
REXAM	GB	3,85	− 0,40
REXEL /RM	FR★	82,5	+ 0,12
RHI AG	AT★	26,9	− 1,28
RIETER HLDG N	CH	565,12	....
SANDVIK -A-	SE	23,59	− 0,49
SANDVIK -B-	SE	23,71	− 0,73
SAURER ARBON N	CH	436,43	....
SCHNEIDER ELECT	FR★	67,15	+ 1,21
SEAT-PAGINE GIA	IT★	1,53	− 2,55
SECURICOR	GB	9,59	....
SECURITAS -B-	SE	16,13	....
SHANKS GROUP	GB	3,90	....
SIDEL /RM	FR★	89,2	+ 0,56
INVENSYS	GB	4,68	+ 3,45
SKF -A-	SE	17,92	....
SKF -B-	SE	18,97	− 0,61
SOPHUS BEREND -	DK	23,13	....
SULZER FRAT.SA1	CH	655,89	....
SVEDALA	SE	15,38	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,55	+ 0,96
TOMRA SYSTEMS	NO	33,20	....
VA TECHNOLOGIE	AT★	63,45	− 0,08
▶ DJ E STOXX IND GO P		423,27	+ 1,83

ASSURANCES

AEGON NV	NL★	86	− 0,41
AGF /RM	FR★	53,25	− 0,84
ALLEANZA ASS	IT★	9,46	− 0,73
ALLIANZ AG	DE★	307,4	+ 1,39
ALLIED ZURICH	GB	12,44	+ 1,92
AXA /RM	FR★	136,6	− 0,44
BALOISE HLDG N	CH	798,26	....
CGU	GB	14,78	+ 1,72
CNP ASSURANCES	FR★	28,96	− 0,14
CORP MAPFRE R	ES★	16,75	....
ERGO VERSICHERU	DE★	123,5	+ 0,41
ETHNIKI GEN INS	GR	43,54	....
FORSIKRING CODA	DK	82,70	....
FORTIS (B)	BE★	34,72	+ 0,84
GENERALI ASS	IT★	29,73	− 0,20
GENERALI HLD VI	AT★	149,8	....
INA	IT★	2,92	....
INTERAM HELLEN	GR	30,45	....
IRISH LIFE & PE	GB	9,90	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,57	− 1,20
MEDIOLANUM	IT★	7,72	− 1,15
MUENCH RUECKVER	DE★	227	+ 0,67
NORWICH UNION	GB	7,36	− 1,26
POHJOLA YHTYMAE	FI★	51	....
PRUDENTIAL	GB	16,01	+ 1,48
RAS	IT★	8,9	+ 0,34
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,94	+ 0,68
SAMPO -A-	FI★	33,5	....
SWISS RE N	CH	2060,93	....
SEGUROS MUNDIAL	PT★	44,84	....
SKANDIA INSURAN	SE	21,62	+ 0,27
STOREBRAND	NO	6,77	....
SUN LF & PROV H	GB	7,80	+ 1,42
SWISS LIFE REG	CH	571,96	....
TOPDANMARK	DK	19,90	....
ZURICH ALLIED N	CH	580,67	....
▶ DJ E STOXX INSU P		354,16	− 0,16

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	9,98	+ 0,16
CANAL PLUS /RM	FR★	68,4	− 0,73
CARLTON COMMUNI	GB	7,39	+ 4,41
ELSEVIER	NL★	9,36	− 0,32
EM.TV & MERCHAN	DE★	56,5	− 3,42
EMAP PLC	GB	13,49	+ 1,76
HAVAS ADVERTISI	FR★	311,1	− 0,92
INDP NEWS AND M	IR★	4,8	....
LAGARDERE SCA N	FR★	39,14	+ 0,36
MEDIASET	IT★	10,42	+ 0,97
PEARSON	GB	23,06	+ 1,30
REED INTERNATIO	GB	5,64	+ 1,69
REUTERS GROUP	GB	9,96	+ 0,31
SCHIBSTED	NO	10,62	....
TELEWEST COMM.	GB	4,79	+ 0,99
TF1	FR★	345	− 0,89
UNITED NEWS & M	GB	10,51	+ 4,01
UNITED PAN-EURO	NL★	89	+ 3,49
WOLTERS KLUWER	NL★	30,54	+ 1,43
WPP GROUP	GB	12,24	+ 0,77
▶ DJ E STOXX MEDIA P		340,99	+ 0,44

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL★	31,1	+ 0,48
ATHENS MEDICAL	GR	57,25	....
AUSTRIA TABAK A	AT★	44,3	+ 0,66
BEIERSDORF AG	DE★	67,5	+ 0,75
BIC /RM	FR★	43,38	+ 1,95
BRIT AMER TOBAC	GB	6,13	+ 0,26
CASINO GP /RM	FR★	125,1	− 0,56
CFR UNITS -A-	CH	1955,86	....
DELHAIZE	BE★	74,5	+ 3,04
ESSILOR INTL /R	FR★	288	− 0,69
COLRUYT	BE★	56	+ 2,66
FRESENIUS MED C	DE★	70,1	+ 0,57
FYFFES	GB	1,61	....
GALLAHER GRP	GB	5,74	....
GIB	BE★	40,98	+ 1,31
IMPERIAL TOBACC	GB	10,94	+ 2,03
JERONIMO MARTIN	PT★	19,99	....
KESKO -B-	FI★	10,95	− 0,45
L'OREAL /RM	FR★	633	− 0,94
MODELO CONTINEN	PT★	15,75	....
MORRISON SUPERM	GB	2,09	....
HENKEL KGAA VZ	DE★	64,6	+ 0,70
RECKITT & COLMA	GB	12	+ 0,26
SAFEWAY	GB	3,13	+ 2,55
SAINSBURY J. PL	GB	5,47	+ 0,86
SEITA /RM	FR★	51,3	− 1,82
SMITH & NEPHEW	GB	3,13	....
STAGECOACH HLDG	GB	2,37	+ 2,70
TABACALERA A	ES★	15,35	− 0,20
TESCO PLC	GB	2,85	....
TNT POST GROEP	NL★	25,88	+ 1,09
▶ DJ E STOXX N CY G P		508,22	....

COMMERCE DISTRIBUTION

BOOTS CO PLC	GB	9,62	− 0,16
CARREFOUR /RM	FR★	179	+ 0,56
CASTO.DUBOIS /R	FR★	282,7	+ 0,25
CENTROS COMER P	ES★	17,94	+ 1,01
CONTINENTE	ES★	23	....
DIXONS GROUP PL	GB	18,09	+ 5,26
GEHE AG	DE★	31,3	+ 3,99
GREAT UNIV STOR	GB	7	− 0,66
GUCCI GROUP	NL★	75,5	− 0,66
GUILBERT /RM	FR★	135,5	+ 0,22
HENNES & MAURIT	SE	28,74	....
KARSTADT QUELLE	DE★	44,2	+ 0,68
KINGFISHER	GB	9,84	+ 0,96
MARKS & SPENCER	GB	4,19	....
METRO	DE★	55,2	− 0,09
NEXT PLC	GB	9,68	− 1,11
PINAULT PRINT./	FR★	200,8	+ 2,97
RINASCENTE	IT★	6,52	+ 0,46
VALORA HLDG N	CH	236,87	....
W.H SMITH GRP	GB	6,38	+ 2
WOLSELEY PLC	GB	6,91	....
▶ DJ E STOXX RETL P		419,99	+ 0,87

HAUTE TECHNOLOGIE

AEROSPATIALE MA	FR★	22,2	− 0,13
ALCATEL /RM	FR★	178,2	− 0,61
ALTEC SA REG.	GR	29,43	....
ASM LITHOGRAPHY	NL★	80,65	+ 2,94
BAAN COMPANY	NL★	13,39	− 0,89
BARCO	BE★	137	+ 2,24
BRITISH AEROSPA	GB	6,33	+ 4,37
CAP GEMINI /RM	FR★	166,5	+ 2,34
COLOPLAST B	DK	100,86	+ 0,67
COLT TELECOM NE	GB	34,14	− 0,59
DASSAULT SYST./	FR★	38,76	− 0,23
ERICSSON -B-	SE	44	+ 0,13
FINMECCANICA	IT★	0,97	....
GAMBRO -A-	SE	9,54	....
GETRONICS	NL★	53,5	− 1,20
GN GREAT NORDIC	DK	37,65	+ 3,70
INTRACOM R	GR	44,15	....
LOGICA	GB	18,48	+ 2,60
MERKANTILDATA	NO	8,54	....
MISYS	GB	10,43	+ 0,90
NERA ASA	NO	2,56	....
NOKIA	FI★	113,8	+ 0,53
NYCOMED AMERSHA	GB	5,89	....
OCE	NL★	15,28	− 0,46
OLIVETTI	IT★	2,16	− 0,46
KON. PHILIPS	NL★	116,4	+ 0,78
ROLLS ROYCE	GB	3,38	+ 0,46
SAGE GRP	GB	63,77	− 0,85
SAGEM	FR★	757	....
SAP AG	DE★	365	+ 0,83
SAP VZ	DE★	435,5	+ 0,58
SEMA GROUP	GB	15,43	+ 0,20
SIEMENS AG N	DE★	95,7	+ 0,10
SMITHS IND PLC	GB	12,64	....
STMICROELEC SIC	FR★	105,7	+ 1,34
THOMSON CSF /RM	FR★	31,71	+ 0,03
TIETOENATOR	FI★	36,2	+ 0,84
WILLIAM DEMANT	DK	83,58	+ 0,25
▶ DJ E STOXX TECH P		585,8	+ 0,43

SERVICES COLLECTIFS

AEM	IT★	2,76	+ 1,47
ANGLIAN WATER	GB	10,27	....
BRITISH ENERGY	GB	5,96	+ 0,26
CENTRICA	GB	2,70	+ 0,58
EDISON	IT★	7,85	....
ELECTRABEL	BE★	327,5	+ 0,31
ELECTRIC PORTUG	PT★	14,65	....
ENDESA	ES★	20,1	− 0,50
EVN	AT★	143,1	....
FORTUM	FI★	4,65	+ 0,22
GAS NATURAL SDG	ES★	24,9	....
IBERDROLA	ES★	14,01	....
ITALGAS	IT★	3,71	+ 0,82
NATIONAL GRID G	GB	7,84	+ 0,80
NATIONAL POWER	GB	6,70	+ 0,47
OESTERR ELEKTR	AT★	136	+ 0,15
POWERGEN	GB	8,75	− 0,18
SCOTTISH POWER	GB	8,86	+ 0,35
SEVERN TRENT	GB	13,53	+ 0,46
SUEZ LYON EAUX/	FR★	156	+ 0,06
SYDKRAFT -A-	SE	22,09	....
SYDKRAFT -C-	SE	18,97	....
THAMES WATER	GB	14,06	+ 1,12
TRACTEBEL	BE★	172,6	+ 0,99
FENOSA	ES★	14,5	+ 2,47
UNITED UTILITIE	GB	9,20	+ 1,72
VIAG	DE★	17,3	+ 2,37
VIVENDI/RM	FR★	76,7	− 0,39
▶ DJ E STOXX PO SUP P		301,77	+ 0,40

EURO NOUVEAU MARCHÉ

12/11 09 h 54 ▶	Cours en €uros	% Var. veille

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	19	+ 2,70
ANTONOV	0,92	....
C/TAC	8	+ 23,08
CARDIO CONTROL	6,1	− 1,61
CSS	19,3	− 1,53
HITT NV	6,4	+ 2,40
INNOCONCEPTS NV	19	− 0,52
NEDGRAPHICS HOLD	16,5	+ 0,92
POLYDOC	2,5	+ 3,73
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	5,95	− 3,25
RING ROSA WT	0,42	+ 2,44
UCC HOLDING NV	14,85	− 0,67

BRUXELLES

ENVIPCO HLD CT	1,68	+ 20
FARDEM BELGIUM B	22	....
INTERNOC HLD	2,5	+ 4,17
INTL BRACHYTHER B	9,75	....
LINK SOFTWARE B	7,99	....
PAYTON PLANAR	1,4	....
ACCENTIS	8	....

FRANCFORT

1 & 1 AG & CO.KGAA	75,2	+ 0,27
AIXTRON	122,7	− 6,51
AUGUSTA TECHNOLOGI	56,92	+ 0,04
BB BIOTECH ZT-D	51,7	− 0,10
BB MEDTECH ZT-D	13,3	− 0,37
BERTRANDT AG	71,01	+ 0,01
BETA SYSTEMS SOFTW	13	− 2,26
CE COMPUTER EQUIPM	60,6	+ 0,17
CE CONSUMER ELECTR	89	+ 2,61
CENIT SYSTEMHAUS	35,6	+ 0,28
DRILLISCH	8,2	− 1,20
EDEL MUSIC E 98	335	....
ELSA	56	+ 21,74
EM.TV & MERCHANDI	56	− 4,27
EUROMICRON	17,8	....
GRAPHISOFT NV	10,4	+ 0,48
HOEFT & WESSEL	14,8	− 1,33
HUNZINGER INFORMAT	11	+ 0,46
INFOMATEC	32,49	− 8,22
INTERSHOP COMMUNIC	158,5	+ 0,63
KINOWELT MEDIEN	68,9	+ 2,23
LHS GROUP	25,4	− 1,17
LINTEC COMPUTER	84,8	+ 0,36
LOESCH UMWELTSCHUT	6,6	....
MENSCH UND MASCHIN	26,4	....
MOBILCOM	66	+ 1,54
MUEHL PRODUCT & SE	14,8	+ 1,37
MUEHLBAUER HOLDING	67,5	....
PFEIFFER VACU TECH	30,9	....
PLENUM	19,15	+ 1,86
PSI	36	+ 1,12
QIAGEN NV	66,9	+ 5,85
REFUGIUM HOLDING A	10	− 0,20
SACHSENRING AUTO	13	+ 0,39
SALTUS TECHNOLOGY	15,1	− 0,66
SCM MICROSYSTEMS	51,7	− 2,65
SER SYSTEME	43,9	+ 2,09
SERO ENTSORGUNG	5,8	....
SINGULUS TECHNOLOG	50	− 0,60
SOFTM SOFTWARE BER	32,5	− 1,52
TDS	15,8	+ 1,28
TECHNOTRANS	38,7	+ 1,84
TELDAFAX	13,7	− 1,44
TELES AG	28,6	− 1,38
TIPTEL	6,05	− 0,82
TRANSTEC	40,5	+ 1,25
W.E.T. AUTOMOTIVE	39,9	+ 1,01
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

LeMonde Job: WMQ1311--0021-0 WAS LMQ1311-21 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:47 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0349 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● L'action de l'éditeur de jeux vidéo **Infogrames** avançait de 0,50 % à 100 euros, dans la première heure de cotation, vendredi 12 novembre, après avoir gagné, jeudi en séance, jusqu'à 7,5 %. Le marché bruisse de rumeurs depuis plusieurs jours autour de la stratégie de croissance externe du groupe français. Celui-ci pourrait procéder à l'acquisition de l'éditeur américain de logiciels GT Interactive. *« Cette opération nous semble fondée aujourd'hui »,* estime l'analyste de l'EIFB, qui constate que les deux groupes ont repoussé de quelques jours la publication de leurs chiffres d'affaires.

● Le cours de **Peugeot** cédait 0,58 % à 188,6 euros, vendredi matin. Le PDG du constructeur automobile français, Jean-Martin Folz, a indiqué, jeudi à Pékin, que Citroën envisageait de procéder rapidement à une augmentation de capital en faveur de sa filiale chinoise, DCAC. *« Citroën est tout à fait favorable à ce projet. C'est une question de mois »,* a-t-il ajouté.

● Vendredi matin, **Vivendi,** qui détient 44 % de Cegetel, aux côtés de British Telecom (BT) (26 %), perdait 0,13 % en Bourse à 76,9 euros. BT a indiqué qu'il souhaitait augmenter sa part dans ses sociétés communes en Europe comme Cegetel. *« Mais pour l'instant rien n'indique que nous puissions le faire »,* a déclaré, jeudi, Peter Bonfield, directeur général du géant britannique des télécommunications.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 12 NOVEMBRE **Cours relevés à 09 h 50**

Liquidation : 23 novembre

France ▶	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
B.N.P. (T.P)	143,50	144,50	947,86	+ 0,70	152
CR.LYONNAIS(TP)	137,20	137,20	899,97	....	1000
RENAULT (T.P.)	360	358	2348,33	− 0,56	1000
SAINT GOBAIN(T.P	172	172	1128,25	....	152
THOMSON S.A (T.P	147	145,50	954,42	− 1,02	1000
ACCOR	226	227,70	1493,61	+ 0,75	15
AEROSPATIALE MAT	22,23	22,11	145,03	− 0,54	20
AGF	53,70	53,15	348,64	− 1,02	30
AIR FRANCE GPE N	15,70	15,72	103,12	+ 0,13	54
AIR LIQUIDE	147,20	147,70	968,85	+ 0,34	11
ALCATEL	179,30	177,70	1165,64	− 0,89	10
ALSTOM	27,66	27,54	180,65	− 0,43	6
ALTRAN TECHNO. #	383,10	383	2512,32	− 0,03	10
ATOS CA	134	131,20	860,62	− 2,09	1
AXA	137,20	136,30	894,07	− 0,66	9
BAIL INVESTIS	129	128,20	840,94	− 0,62	100
BAZAR HOT. VILLE	116	117,10	768,13	+ 0,95	50
BIC	42,55	43,10	282,72	+ 1,29	3
BIS	91,15	....	....	....	20
B.N.P.	91,80	91,85	602,50	+ 0,05	4
BOLLORE	169	170	1115,13	+ 0,59	8
BONGRAIN	354,10	353,60	2319,46	− 0,14	50
BOUYGUES	398	400	2623,83	+ 0,50	50
BOUYGUES OFFS	38	38,10	249,92	+ 0,26	10
BULL#	6,95	6,92	45,39	− 0,43	2
BUSINESS OBJECTS	93	94	616,60	+ 1,08	1
CANAL +	68,90	68,20	447,36	− 1,02	....
CAP GEMINI	162,70	167,80	1100,70	+ 3,13	8
CARBONE LORRAINE	38,21	38,60	253,20	+ 1,02	2
CARREFOUR	178	179,30	1176,13	+ 0,73	2
CASINO GUICHARD	125,80	125,20	821,26	− 0,48	10
CASINO GUICH.ADP	85,70	85	557,56	− 0,82	10
CASTORAMA DUB.(L	282	285	1869,48	+ 1,06	25
C.C.F.	114,80	114,10	748,45	− 0,61	5
CEGID (LY)	183,70	180	1180,72	− 2,01	25
CERUS	7,48	7,48	49,07	....	45
CGIP	46,40	47	308,30	+ 1,29	2
CHARGEURS	52,30	51,50	337,82	− 1,53	100
CHRISTIAN DALLOZ	42,90	43,15	283,05	+ 0,58	10
CHRISTIAN DIOR	174	174,20	1142,68	+ 0,11	52
CIC -ACTIONS A.	88	86	564,12	− 2,27	100
CIMENTS FRANCAIS	66,50	66,90	438,84	+ 0,60	4
CLARINS	100	100	655,96	....	50
CLUB MEDITERRANE	98,90	102	669,08	+ 3,13	25
CNP ASSURANCES	29	28,96	189,97	− 0,14	25
COFLEXIP	76,40	76,40	501,15	....	10
COLAS	184,70	183,70	1204,99	− 0,54	40
COMPTOIR ENTREP.	2,02	2,02	13,25	....	5
CPR	46,40	46,01	301,81	− 0,84	8
CRED.FON.FRANCE	19,60	19,30	126,60	− 1,53	42
CFF.(FERRAILLES)	29	29	190,23	....	50
CREDIT LYONNAIS	28,79	28,60	187,60	− 0,66	....
CS SIGNAUX(CSEE)	34	36,10	236,80	+ 6,18	100
DAMART	79,25	....	....	....	1
DANONE	232,60	234,50	1538,22	+ 0,82	10
DASSAULT-AVIATIO	200,10	201	1318,47	+ 0,45	8
DASSAULT SYSTEME	38,85	39,50	259,10	+ 1,67	5
DE DIETRICH	61	61,10	400,79	+ 0,16	4
DEVEAUX(LY)#	67,95	67,80	444,74	− 0,22	20
DEV.R.N-P.CAL LI	14,60	14,80	97,08	+ 1,37	100
DEXIA FRANCE	141,30	142,90	937,36	+ 1,13	....
DMC (DOLLFUS MI)	6,08	6,03	39,55	− 0,82	27
DYNACTION	25,70	25,76	168,97	+ 0,23	25
EIFFAGE	68	67,20	440,80	− 1,18	50
ELF AQUITAINE	150,80	149	977,38	− 1,19	8
ERAMET	51,90	51,80	339,79	− 0,19	20
ERIDANIA BEGHIN	102,80	106	695,31	+ 3,11	10
ESSILOR INTL	290	290,50	1905,56	+ 0,17	20
ESSILOR INTL.ADP	304,90	308	2020,35	+ 1,02	20
ESSO	76,90	77	505,09	+ 0,13	50
EURAFRANCE	563	558	3660,24	− 0,89	200
EURO DISNEY	1,16	1,16	7,61	....	....
EUROTUNNEL	1,22	1,23	8,07	+ 0,82	....
FACOM SA	67	67	439,49	....	25
FAURECIA	53,80	54,10	354,87	+ 0,56	50
FIMALAC SA	105	105	688,75	....	22
FINEXTEL	21,80	21,80	143	....	100
FIVES-LILLE	83	83	544,44	....	50
FONC.LYON.#	127,80	128	839,62	+ 0,16	50
FRANCE TELECOM	100	101,50	665,80	+ 1,50	4
FROMAGERIES BEL	754	754,50	4949,20	+ 0,07	50
GALERIES LAFAYET	134,70	137	898,66	+ 1,71	2
GAUMONT #	61,80	61,60	404,07	− 0,32	50
GAZ ET EAUX	45,91	46,78	306,86	+ 1,90	5
GECINA	113,90	113,80	746,48	− 0,09	100
GEOPHYSIQUE	53,60	55	360,78	+ 2,61	10
GFI INFORMATIQUE	88	89	583,80	+ 1,14	20
GRANDVISION	29,96	29,72	194,95	− 0,80	10
GROUPE ANDRE S.A	160	163,90	1075,11	+ 2,44	50
GASCOGNE	74	74	485,41	....	80
GR.ZANNIER (LY)	36,80	36,02	236,28	− 2,12	10
GROUPE GTM	96	96,90	635,62	+ 0,94	8
GROUPE PARTOUCHE	67	67	439,49	....	91
GUILBERT	135,20	137	898,66	+ 1,33	10
GUYENNE GASCOGNE	488,50	485	3181,39	− 0,72	20
HACHETTE FILI.ME	54,95	53,60	351,59	− 2,46	10
HAVAS ADVERTISIN	314	315	2066,26	+ 0,32	8
IMERYS(EX.IMETAL	136	136,40	894,73	+ 0,29	8
IMMEUBLES DE FCE	19,17	19,25	126,27	+ 0,42	10
INFOGRAMES ENTER	99,50	100	655,96	+ 0,50	20
INGENICO	23,77	24	157,43	+ 0,97	10
INTERBAIL	26,45	....	....	....	15
INTERTECHNIQUE	415,90	416	2728,78	+ 0,02	100
ISIS	61,90	61,80	405,38	− 0,16	50
KLEPIERRE COMP.F	99,30	98,50	646,12	− 0,81	50
LABINAL	117,90	117,80	772,72	− 0,08	8
LAFARGE	93,75	94,80	621,85	+ 1,12	25
LAGARDERE	39	38,91	255,23	− 0,23	40
LAPEYRE	63,55	63,20	414,56	− 0,55	10
LEBON (CIE)	51,90	....	....	....	50
LEGRAND	230	230	1508,70	....	2
LEGRAND ADP	131,20	131	859,30	− 0,15	2
LEGRIS INDUST.	38,40	37,80	247,95	− 1,56	20
LOCINDUS	112,60	114,10	748,45	+ 1,33	150
L'OREAL	639	634,50	4162,05	− 0,70	2
LVMH MOET HEN.	315,50	314,80	2064,95	− 0,22	1
MARINE WENDEL	146,40	146,30	959,67	− 0,07	16
METALEUROP	7,65	7,75	50,84	+ 1,31	25
MICHELIN	40,08	40,42	265,14	+ 0,85	2
MONTUPET SA	30,01	30,18	197,97	+ 0,57	10
MOULINEX	9,23	9,09	59,63	− 1,52	10
NATEXIS BQ POP.	75,85	74,35	487,70	− 1,98	16
NEOPOST	32,75	33	216,47	+ 0,76	1
NORBERT DENTRES.	23,80	23,62	154,94	− 0,76	10
NORD-EST	25,55	....	....	....	50
NORDON (NY)	69	....	....	....	70
NRJ #	356	365	2394,24	+ 2,53	10
OLIPAR	9,14	9,08	59,56	− 0,66	60
PARIBAS	110,60	110,50	724,83	− 0,09	100
PECHINEY ACT ORD	54,80	54,30	356,18	− 0,91	15
PENAUILLE POLY.C	332	331	2171,22	− 0,30	15
PERNOD-RICARD	63,75	64,10	420,47	+ 0,55	20
PEUGEOT	189,70	190	1246,32	+ 0,16	6
PINAULT-PRINT.RE	195	198,20	1300,11	+ 1,64	20
PLASTIC OMN.(LY)	119	118	774,03	− 0,84	20
PRIMAGAZ	80	79,90	524,11	− 0,13	10
PROMODES	1015	1018	6677,64	+ 0,30	20
PUBLICIS #	268	269,50	1767,80	+ 0,56	25
REMY COINTREAU	20,50	20,20	132,50	− 1,46	10
RENAULT	45,82	46,35	304,04	+ 1,16	25
REXEL	82,40	82,45	540,84	+ 0,06	5
RHODIA	18,10	18,07	118,53	− 0,17	15
RHONE POULENC A.	57,80	57,50	377,18	− 0,52	3
ROCHETTE (LA)	4,59	4,75	31,16	+ 3,49	10
ROYAL CANIN	62,10	62,10	407,35	....	20
RUE IMPERIALE (L	1863	1851	12141,76	− 0,64	200
SADE (NY)	39,37	40	262,38	+ 1,60	100
SAGEM S.A.	313	313	2053,15	....	20
SAINT-GOBAIN	165,30	165	1082,33	− 0,18	16
SALVEPAR (NY)	78,40	78	511,65	− 0,51	50
SANOFI SYNTHELAB	43,71	44,25	290,26	+ 1,24	2
SAUPIQUET (NS)	72	73,30	480,82	+ 1,81	50
SCHNEIDER ELECTR	66,35	68	446,05	+ 2,49	50
SCOR	48	48	314,86	....	....
S.E.B.	60,95	60,65	397,84	− 0,49	3
SEITA	52,25	51,30	336,51	− 1,82	50
SELECTIBANQUE	14,39	14,40	94,46	+ 0,07	100
SGE	44,20	44,75	293,54	+ 1,24	13
SIDEL	88,70	89,30	585,77	+ 0,68	2
SILIC CA	161	160,50	1052,81	− 0,31	100
SIMCO	83	82,50	541,16	− 0,60	100
SKIS ROSSIGNOL	15,62	15,60	102,33	− 0,13	25
SOCIETE GENERALE	222	225,20	1477,22	+ 1,44	5
SODEXHO ALLIANCE	165	163,70	1073,80	− 0,79	16
SOGEPARC (FIN)	78,50	79	518,21	+ 0,64	50
SOMMER-ALLIBERT	27,30	28,20	184,98	+ 3,30	1
SOPHIA	41,20	41,16	269,99	− 0,10	75
SOPRA #	69	67,90	445,39	− 1,59	4
SPIR COMMUNIC. #	62,10	63,20	414,56	+ 1,77	20
SR TELEPERFORMAN	163	160,10	1050,19	− 1,78	20
SUEZ LYON.DES EA	155,90	156,50	1026,57	+ 0,38	10
TF1	348,10	343,50	2253,21	− 1,32	10
TECHNIP	92	94,75	621,52	+ 2,99	20
THOMSON-CSF	31,70	31,80	208,59	+ 0,32	20
THOMSON MULTIMED.	29	28,61	187,67	− 1,34	7
TOTAL FINA SA	127	127,20	834,38	+ 0,16	10
UNIBAIL	134,50	134,50	882,26	....	100
UNILOG	72	71,95	471,96	− 0,07	1
UNION ASSUR.FDAL	120	119,10	781,24	− 0,75	10
USINOR	12,65	12,71	83,37	+ 0,47	20
VALEO	65,65	66,50	436,21	+ 1,29	3
VALLOUREC	39,08	39,20	257,14	+ 0,31	100
VIA BANQUE	26,70	26,38	173,04	− 1,20	100
VIVENDI	77	76,70	503,12	− 0,39	5
WORMS (EX.SOMEAL	14,30	14,50	95,11	+ 1,40	1
ZODIAC EX.DT DIV	189,70	189	1239,76	− 0,37	10

International ▶	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
AMERICAN EXPRESS	140,50	139,50	915,06	− 0,71	....
A.T.T. #	44,09	44,63	292,75	+ 1,22	1
BARRICK GOLD #	17,57	17,31	113,55	− 1,48	....
CROWN CORK ORD.#	21,27	....	....	....	5
DE BEERS #	24,05	....	....	....	....
DU PONT NEMOURS	59	57,65	378,16	− 2,29	....
ERICSSON #	43,50	44	288,62	+ 1,15	2
FORD MOTOR #	49,50	51,95	340,77	+ 4,95	1
GENERAL ELECT. #	127,70	129	846,18	+ 1,02	....
GENERAL MOTORS # ■	69,10	....	....	....	1
HITACHI #	11,80	11,92	78,19	+ 1,02	50
I.B.M #	92,70	92	603,48	− 0,76	....
ITO YOKADO #	74,10	82	537,88	+ 10,66	50
MATSUSHITA #	23,50	22,64	148,51	− 3,66	50
MC DONALD'S #	45	45,50	298,46	+ 1,11	....
MERCK AND CO #	74	73,45	481,80	− 0,74	....
MITSUBISHI CORP.	7,11	7,28	47,75	+ 2,39	50
MORGAN J.P. #	128,80	....	....	....	2
NIPP. MEATPACKER	11,67	....	....	....	50
PHILIP MORRIS #	24	24,39	159,99	+ 1,63	....
PROCTER GAMBLE	103	103	675,64	....	....
SEGA ENTERPRISES	16,76	17	111,51	+ 1,43	50
SCHLUMBERGER #	60,80	59,40	389,64	− 2,30	....
SONY CORP. #	166	169	1108,57	+ 1,81	50
SUMITOMO BANK #	14,78	15	98,39	+ 1,49	50

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

JEUDI 11 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 17 h 35**

Valeurs ▶	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	12,82	84,09	− 1,46
AB SOFT	8,95	58,71	+ 2,87
ALPHAMEDIA	9,90	64,94	− 0,50
ALPHA MOS	3,20	20,99	+ 1,59
ALTAMIR & CI	134	878,98	....
APPLIGENE ON	1,74	11,41	− 0,57
ASTRA	1,34	8,79	+ 0,75
ATN	5,28	34,63	− 4
AVENIR TELEC	110	721,55	+ 10
BELVEDERE	63,10	413,91	− 2,92
BIODOME #	15,05	98,72	− 0,33
BVRP EX DT S	46,74	306,59	− 0,32
CAC SYSTEMES	7,77	50,97	....
CEREP	14,99	98,33	+ 7,07
CHEMUNEX #	0,58	3,80	....
COIL	38	249,26	....
CRYO INTERAC	25,50	167,27	− 0,43
CYBER PRES.P	20	131,19	....
CYRANO #	5,65	37,06	− 0,70
DESK #	12	78,71	....
DESK BS 98	0,50	3,28	+ 900
DMS #	9,60	62,97	....
DURAND ALLIZ	5,33	34,96	....
DURAN DUBOI	87	570,68	− 0,11
DURAN DUBOIS ◆	93,95	616,27	....
EFFIK #	13,75	90,19	....
ESKER	30,25	198,43	+ 2,37
EUROFINS SCI	77	505,09	+ 2,53
EURO.CARGO S ◆	8,39	55,03	....
EUROPSTAT #	155	1016,73	+ 8,70
FABMASTER # ◆	12,80	83,96	....
FI SYSTEM #	159	1042,97	+ 14,39
FLOREANE MED	8,13	53,33	+ 1,50
GENERIX #	47	308,30	− 1,05
GENESYS #	22,24	145,88	+ 1,09
GENSET	34,30	224,99	+ 5,51
GROUPE D #	18	118,07	+ 1,12
GUILLEMOT #	71,50	469,01	....
GUYANOR ACTI	0,40	2,62	....
HF COMPANY	74,50	488,69	....
HIGH CO.	48,70	319,45	− 0,20
HOLOGRAM IND	38	249,26	− 4,64
IGE + XAO	5,25	34,44	....
ILOG #	9,55	62,64	+ 0,42
IMECOM GROUP	3,69	24,20	+ 5,13
INFOSOURCES	16	104,95	....
INFOTEL #	27,95	183,34	+ 0,18
INTERCALL #	26,70	175,14	+ 1,52
KALISTO ENTE	28	183,67	+ 1,86
LEXIBOOK #	18,25	119,71	+ 0,83
JOLIEZ-REGOL	7,45	48,87	− 0,80
JOLIEZ-REGOL ◆	0,42	2,76	....
LACIE GROUP	5,95	39,03	− 0,83
MEDIDEP #	19,50	127,91	+ 0,52
MILLE AMIS #	5,40	35,42	....
MONDIAL PECH	7,33	48,08	+ 0,14
NATUREX ◆	9	59,04	....
OLITEC	71	465,73	+ 1,43
OXIS INTL RG	0,52	3,41	− 5,45
PERFECT TECH	17,50	114,79	+ 2,52
PHONE SYS.NE	7,50	49,20	....
PICOGIGA	19,35	126,93	− 0,26
PROSODIE #	146	957,70	....
PROLOGUE SOF	36,10	236,80	+ 0,28
QUANTEL	4	26,24	− 2,20
R2I SANTE	45,90	301,08	....
RADOUX INTL	41	268,94	− 0,97
RECIF #	20,50	134,47	....
REPONSE #	22,85	149,89	− 0,65
REGINA RUBEN	8,30	54,44	− 0,60
SAVEURS DE F	18,70	122,66	− 2,09
SILICOMP #	16,40	107,58	+ 2,50
SERP RECYCLA ◆	108,80	713,68	....
SOI TEC SILI	47	308,30	+ 1,95
STACI #	23,01	150,94	+ 0,04
STELAX	0,69	4,53	....
SYNELEC #	14,70	96,43	− 0,34
LA TETE D.L.	1,85	12,14	....
THERMATECH I	27	177,11	....
TITUS INTERA	28,95	189,90	− 0,14
TRANSGENE #	24,49	160,64	− 0,04
TEL.RES.SERV	14,48	94,98	− 0,07
V CON TELEC	7,70	50,51	+ 0,13
WESTERN TELE	7,80	51,16	+ 4

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 12 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 09 h 50**

Valeurs ▶	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADA	51	334,54	+ 0,79
AIGLE #	94,60	620,54	− 0,42
ALGECO #	79	518,21	....
APRIL S.A.#(	112,50	737,95	....
ARKOPHARMA #	67,30	441,46	− 3,99
ASSUR.BQ.POP ◆	94	616,60	....
ASSYSTEM #	32,60	213,84	+ 0,15
BENETEAU CA#	209,40	1373,57	− 0,76
BISC. GARDEI ◆	4,67	30,63	....
BOIRON (LY)#	58,10	381,11	+ 0,17
BOISSET (LY) ◆	26,50	173,83	....
BOIZEL CHANO	91,50	600,20	− 3,23
BONDUELLE	18	118,07	+ 1,58
BOURGEOIS (L ◆	6	39,36	....
BRICE	57	373,90	− 1,72
BRICORAMA #	64,15	420,80	− 2,80
BRIOCHE PASQ	90	590,36	+ 0,73
SOLERI	71,60	469,67	− 0,56
CDA-CIE DES	29,99	196,72	− 0,03
CEGEDIM #	72,25	473,93	+ 4,94
CERG-FINANCE	100	655,96	− 4,76
CGBI	55	360,78	+ 5,77
CLAYEUX (LY) ◆	5,60	36,73	....
CNIM CA#	40,25	264,02	....
COFITEM-COFI ◆	52,65	345,36	....
CIE FIN.ST-H ◆	72	472,29	....
C.A. PARIS I.	153	1003,61	....
C.A.ILLE & V.	49,50	324,70	....
C.A.LOIRE AT ◆	52,25	342,74	....
C.A.MORBIHAN	49,10	322,07	....
C.A.DU NORD#	89,30	585,77	....
C.A. OISE CC ◆	67,10	440,15	....
C.A.PAS CAL	104	682,20	− 0,48
C.A.TOULOUSE ◆	77,95	511,32	....
CRCAM TOUR.P ◆	68,85	451,63	....
CROMETAL	49	321,42	....
DAPTA-MALLIN ◆	2,21	14,50	....
GROUPE J.C.D.	67	439,49	+ 1,52
DAUPHIN ◆	120,20	788,46	....
DECAN GROUPE ◆	39,80	261,07	....
DU PAREIL AU	71	465,73	+ 0,71
ENTRELEC CB	44,90	294,52	+ 0,11
ENTREPRISE I	99,50	652,68	....
ETAM DEVELOP	33	216,47	+ 1,54
EUROPEENNE C	117,90	773,37	+ 0,77
EUROP.EXTINC	45	295,18	− 4,05
EXEL INDUSTR	57,55	377,50	− 2,46
EXPAND S.A	29,99	196,72	+ 1,66
FACTOREM ◆	150	983,94	....
FAIVELEY # ◆	13,20	86,59	....
FINACOR ◆	5,14	33,72	....
FINATIS(EX.L ◆	116,50	764,19	....
FININFO ◆	191	1252,88	....
FLO (GROUPE)	39,04	256,09	− 0,66
FOCAL (GROUP	61,20	401,45	+ 0,33
FRAIKIN 2# ◆	79,30	520,17	....
GAUTIER FRAN	41,05	269,27	− 0,39
GEL 2000 ◆	1,25	8,20	....
GENERALE LOC ◆	44,50	291,90	....
GEODIS	71	465,73	+ 2,45
G.E.P PASQUI ◆	0,66	4,33	....
GFI INDUSTRI	20,21	132,57	....
GO SPORT ◆	69	452,61	....
GPRI FINANCI ◆	23,76	155,86	....
GRAND MARNIE ◆	5509,50	36139,95	....
GROUPE BOURB ◆	56,10	367,99	....
GUERBET S.A	21,80	143	+ 4,31
GUY DEGRENNE	29,89	196,07	+ 1,32
GUYOMARC H N	55,85	366,35	− 1,59
HERMES INTL	118	774,03	− 1,67
HYPARLO #(LY	122	800,27	+ 0,83
I.C.C.# ◆	36	236,14	....
IMMOB.BATIBA	52,85	346,67	− 0,28
IMS(INT.META	9,70	63,63	....
INFO REALITE	29	190,23	+ 0,69
INT. COMPUTE ◆	2,70	17,71	....
JET MULTIMED	188,10	1233,86	− 2,54
LATECOERE #	113,30	743,20	+ 0,98
L.D.C.	91,20	598,23	+ 0,22
LECTRA SYST.	6,70	43,95	....
LEON BRUXELL	23,80	156,12	− 1,65
LOUIS DREYFU	16,60	108,89	− 0,30
LVL MEDICAL	23	150,87	....
M6-METROPOLE	294	1928,51	− 1,31
MEDASYS DIGI	2,05	13,45	....
MANITOU #	46,01	301,81	− 0,20
MANUTAN INTE	58	380,46	....
MARC ORIAN ◆	94	616,60	....
MARIONNAUD P	63	413,25	+ 0,80
MECATHERM #	36,50	239,42	....
MGI COUTIER	31,70	207,94	− 2,16
MICHEL THIER	140	918,34	− 2,64
NAF-NAF # ◆	12,60	82,65	....
ALES GPE EX.	22,40	146,93	+ 2,75
POCHET ◆	73,50	482,13	....
RADIALL # ◆	83,95	550,68	....
RALLYE(CATHI	77,50	508,37	− 0,06
REYNOLDS	53,35	349,95	....
RUBIS #	22,85	149,89	− 0,61
SABATE SA #	116	760,91	+ 1,93
SEGUIN MOREA	72	472,29	− 0,69
SIDERGIE	154,80	1015,42	− 0,64
SIPAREX (LY) ◆	26,51	173,89	....
SOCAMEL-RESC ◆	20,02	131,32	....
SPORT ELEC S ◆	6,16	40,41	....
STALLERGENES	16	104,95	+ 5,61
STEF-TFE # ◆	48,90	320,76	....
SUPERVOX (B) ◆	1,71	11,22	....
SYLEA	51	334,54	− 3,77
TOUPARGEL (L ◆	13,98	91,70	....
TRANSICIEL #	62	406,69	+ 1,31
TRIGANO	77	505,09	+ 1,32
UBI SOFT ENT	148	970,82	+ 2,07
VIEL ET CIE	24,15	158,41	− 1,63
VILMOR.CLAUS	77,10	505,74	+ 0,13
VIRBAC	57,60	377,83	− 1,54
WALTER #	100	655,96	+ 1,73
AFIBEL ◆	38,50	252,54	....
ARFEO (NS)# ◆	37,85	248,28	....
ALAIN MANOUK	37	242,70	− 1,99
BQUE TARNEAU ◆	80,05	525,09	....
C.A.GIRONDE ◆	95,15	624,14	....

SICAV FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 11 novembre**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires★ €uros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	26,74	175,40	10/11
AGIPI ACTIONS (AXA)	27,75	182,03	10/11
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	123,36	809,19	10/11
BNP ACTIONS FRANCE	169,44	1111,45	10/11
BNP ACT. MIDCAP EURO	112,73	739,46	10/11
BNP ACT. MIDCAP FR.	41,57	272,68	10/11
BNP ACTIONS MONDE	191,58	1256,68	10/11
BNP ACTIONS PEA EURO	203,31	1333,63	10/11
BNP ÉP. PATRIMOINE	30,90	202,69	10/11
BNP ÉPARGNE RETRAITE	33,64	220,66	10/11
BNP MONÉ COURT TERME	2310,04	15152,87	10/11
BNP MONÉTAIRE C	874,74	5737,92	10/11
BNP MONÉTAIRE D	805,17	5281,57	10/11
BNP MONÉ PLACEMENT C	12731,42	83512,64	10/11
BNP MONÉ PLACEMENT D	11637,24	76335,29	10/11
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1785,33	11711	10/11
BNP MONÉ TRÉSORIE	144132,25	945445,58	10/11
BNP OBLIG. CT	166,59	1092,76	10/11
BNP OBLIG. LT	34,57	226,76	10/11
BNP OBLIG. MONDE	181,03	1187,48	10/11
BNP OBLIG. MT C	141,82	930,28	10/11
BNP OBLIG. MT D	135,03	885,74	10/11
BNP OBLIG. REVENUS	165,22	1083,77	10/11
BNP OBLIG. SPREADS	169,63	1112,70	10/11
BNP OBLIG. TRÉSOR	1826,80	11983,02	10/11
BNP SECT. IMMOBILIER	140,37	920,77	10/11
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	201,62	1322,54	09/11
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	439,17	2880,77	09/11
NORD SUD DÉVELOP. D	373,67	2451,11	09/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	72,42	475,04	11/11
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	18,58	121,88	11/11
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,70	266,97	11/11
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	49,57	325,16	11/11
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	46,98	308,17	11/11
ÉCUR. EXPANSION C	13618,52	89331,64	11/11
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,13	256,68	11/11
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	56,80	372,58	11/11
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	209,49	1374,16	11/11
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	188,99	1239,69	11/11
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. C	159,20	1044,28	11/11
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	279,51	1833,47	11/11
ÉPARCOURT-SICAV D	28,44	186,55	11/11
GÉOPTIM C	2118,20	13894,48	11/11
HORIZON C	530,05	3476,90	11/11
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	15,25	100,03	11/11
Fonds communs de placements			
ÉCUR. ÉQUILIBRE C	36,68	240,61	11/11
ÉCUR. PRUDENCE C	32,45	212,86	11/11
ÉCUR. VITALITÉ C	43,05	282,39	11/11
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	46,48	304,89	11/11
ATOUT ASIE	25,58	167,79	11/11
ATOUT CROISSANCE	363,89	2386,96	11/11
ATOUT FONCIER	313,92	2059,18	11/11
ATOUT FRANCE EUROPE	209,89	1376,79	11/11
ATOUT FRANCE MONDE	50,44	330,86	11/11
ATOUT FUTUR C	215,04	1410,57	11/11
ATOUT FUTUR D	199,41	1308,04	11/11
ATOUT SÉLECTION	106,16	696,36	11/11
COEXIS	318,53	2089,42	11/11
DIÈZE	442,41	2902,02	11/11
EURODYN	584,07	3831,25	11/11
INDICIA EUROLAND	123,69	811,35	10/11
INDICIA FRANCE	448,20	2940	10/11
INDOCAM CONVERT. C	254,40	1668,75	11/11
INDOCAM CONVERT. D	224,90	1475,25	11/11
INDOCAM EUR. NOUV.	1859,81	12199,55	10/11
INDOCAM HOR. EUR. C	183,66	1204,73	11/11
INDOCAM HOR. EUR. D	162,10	1063,31	11/11
INDOCAM MULTI OBLIG.	150,83	989,38	11/11
INDOCAM ORIENT C	39,31	257,86	10/11
INDOCAM ORIENT D	35,05	229,91	10/11
INDOCAM UNIJAPON	216,75	1421,79	11/11
INDOCAM STR. 5-7 C	316,32	2074,92	11/11
INDOCAM STR. 5-7 D	216,51	1420,21	11/11
MONÉDYN	1578,93	10357,10	10/11
MONÉ.J C	1921,19	12602,18	12/11
MONÉ.J D	1778,16	11663,96	12/11
OBLIFUTUR C	91,80	602,17	11/11
OBLIFUTUR D	81,65	535,59	11/11
ORACTION	215,93	1416,41	11/11
REVENU-VERT	172,68	1132,71	11/11
SÉVÉA	18,55	121,68	10/11
SYNTHÉSIS	3120,34	20468,09	11/11
UNIVERS ACTIONS	63,05	413,58	11/11
MONÉ ASSOCIATIONS	185,06	1213,91	12/11
UNIVAR C	199,97	1311,72	12/11
UNIVAR D	183,05	1200,73	12/11
UNIVERS-OBLIGATIONS	38,08	249,79	11/11
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	306,03	2007,43	04/11
MASTER ACTIONS	46,83	307,18	09/11
MASTER OBLIGATIONS	28,31	185,70	09/11
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,05	138,08	10/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,50	134,47	10/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,46	127,65	10/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,56	121,75	10/11
OPTALIS EXPANSION C	19,06	125,03	10/11
OPTALIS EXPANSION D	18,98	124,50	10/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,29	113,41	10/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,15	105,94	10/11
PACTE SOL. LOGEM.	79,59	522,08	09/11
PACTE VERT T. MONDE	81,98	537,75	09/11
CIC BANQUES			
FRANCIC	36,51	239,49	10/11
FRANCIC PIERRE	31,32	205,45	10/11
EUROPE RÉGIONS	51,70	339,13	10/11
CIC PARIS			
ASSOCIC	168,94	1108,17	11/11
AURECIC	87,74	575,54	10/11
CAPITAL AVENIR	323,90	2124,64	10/11
CICAMONDE	33,58	220,27	10/11
CONVERTICIC	75,92	498	10/11
EPARCIC	796,26	5223,12	11/11
EUROCIC LEADERS	447,52	2935,54	10/11
MENSUELCIC	1454,02	9537,75	10/11
OBLICIC MONDIAL	667,18	4376,41	10/11
OBLICIC RéGIONS	176,82	1159,86	10/11
RENTACIC	24,31	159,46	10/11
SECURICIC	366	2400,80	11/11
SECURICIC D	330,77	2169,71	11/11
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	219,38	1439,04	11/11
LION 20000 C/3 11/06/99	918,79	6026,87	11/11
LION 20000 D/3 11/06/99	819,74	5377,14	11/11
SICAV 5000	181,38	1189,77	11/11
SLIVAFRANCE	313,05	2053,47	11/11
SLIVARENTE	39,03	256,02	11/11
SLIVINTER	183,89	1206,24	11/11
TRILION	752,33	4934,96	11/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	203,53	1335,07	11/11
ACTILION DYNAMIQUE D *	200,29	1313,82	11/11
ACTILION ÉQUILIBRE C *	185,76	1218,51	11/11
ACTILION ÉQUILIBRE D *	182,19	1195,09	11/11
ACTILION PEA ÉQUILIBRE *	176,40	1157,11	11/11
ACTILION PRUDENCE C *	170,56	1118,80	11/11
ACTILION PRUDENCE D *	167,19	1096,69	11/11
LION ACTION EURO	98,54	646,38	11/11
LION PEA EURO	100,40	658,58	11/11
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	23,37	153,30	11/11
CM FRANCE ACTIONS	38,37	251,69	11/11
CM MID. ACT. FRANCE	29,44	193,11	11/11
CM MONDE ACTIONS	370,77	2432,09	11/11
CM OBLIG. LONG TERME	103,15	676,62	11/11
CM OPTION DYNAM.	31,98	209,78	11/11
CM OPTION ÉQUIL.	50,97	334,34	11/11
CM OBLIG. COURT TERME	151,10	991,15	11/11
CM OBLIG. MOYEN TERME	308,87	2026,05	11/11
CM OBLIG. QUATRE	163,27	1070,98	11/11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	17,97	117,88	11/11
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	90,87	596,07	10/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3283,86	21540,71	10/11
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	70,11	459,89	09/11
ST-HONORÉ PACIFIQUE	140,39	920,90	10/11
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	320,85	2104,64	10/11
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	294,45	1931,47	11/11
STRATÉGIE IND. EUROPE	217,66	1427,76	09/11
STRATÉGIE RENDEMENT	326,85	2144	09/11
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	26,99	177,04	11/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	26,75	175,47	11/11
AMPLITUDE EUROPE C	37,78	247,82	11/11
AMPLITUDE EUROPE D	36,90	242,05	11/11
AMPLITUDE MONDE C	265,20	1739,60	11/11
AMPLITUDE MONDE D	242,92	1593,45	11/11
AMPLITUDE PACIFIQUE C	25,59	167,86	11/11
AMPLITUDE PACIFIQUE D	25,22	165,43	11/11
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	48,18	316,04	11/11
ÉLANCIEL EURO D PEA	117,87	773,18	11/11
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	34,96	229,32	11/11
GÉOBILYS C	107,46	704,89	11/11
GÉOBILYS D	99,97	655,76	11/11
INTENSYS C	19,20	125,94	11/11
INTENSYS D	17,13	112,37	11/11
KALEÏS DYNAMISME C	235,52	1544,91	11/11
KALEIS DYNAMISME D	232,21	1523,20	11/11
KALEÏS ÉQUILIBRE C	199,92	1311,39	11/11
KALEIS ÉQUILIBRE D	196,81	1290,99	11/11
KALEÏS SÉRÉNITÉ C	183,26	1202,11	11/11
KALEIS SÉRÉNITÉ D	179,76	1179,15	11/11
LATITUDE C	23,96	157,17	11/11
LATITUDE D	20,87	136,90	11/11
OBLITYS D	103,16	676,69	11/11
PLÉNITUDE D PEA	46,20	303,05	11/11
POSTE GESTION C	2420,93	15880,26	11/11
POSTE GESTION D	2264,21	14852,24	11/11
POSTE PREMIÈRE SI	6596,52	43270,33	11/11
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39056,61	256194,57	11/11
POSTE PREMIÈRE 2-3	8329,75	54639,58	11/11
REVENUS TRIMESTR. D	787,55	5165,99	11/11
THÉSORA C	168,50	1105,29	11/11
THÉSORA D	145,20	952,45	11/11
TRÉSORYS C	43686,98	286567,80	11/11
SOLSTICE D	359,10	2355,54	11/11
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	83,49	547,66	11/11
POSTE EUROPE D	80,80	530,01	11/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	179,53	1177,64	11/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	173,37	1137,23	11/11
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	158,09	1037	10/11
CADENCE 2 D	156,46	1026,31	10/11
CADENCE 3 D	156,35	1025,59	10/11
INTEROBLIG C	51,89	340,38	10/11
INTERSÉLECTION FR. D	81,90	537,23	10/11
SÉLECT DÉFENSIF C	184,35	1209,26	10/11
SÉLECT DYNAMIQUE C	248,90	1632,68	10/11
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	168,68	1106,47	10/11
SÉLECT PEA 3	165,78	1087,45	10/11
SG FRANCE OPPORT. C	451,81	2963,68	10/11
SG FRANCE OPPORT. D	424,74	2786,11	10/11
SOGENFRANCE C	508,37	3334,69	10/11
SOGENFRANCE D	459,66	3015,17	10/11
SOGEOBLIG C	102,94	675,24	10/11
SOGÉPARGNE D	44,61	292,62	10/11
SOGEPEA EUROPE	252,72	1657,73	10/11
SOGINTER C	75,61	495,97	10/11
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	17,01	111,58	09/11
DÉCLIC ACTIONS FRANC	52,74	345,95	09/11
DÉCLIC ACTIONS INTER.	44,20	289,93	09/11
DÉCLIC BOURSE PEA	54,97	360,58	09/11
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	16,60	108,89	09/11
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,60	115,45	09/11
DÉCLIC PEA EUROPE	20,84	136,70	09/11
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	68,53	449,53	09/11

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

LeMonde Job: WMQ1311--0022-0 WAS LMQ1311-22 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 09:39 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0350 Lcp:700 CMYK

TECHNOLOGIES **Une astuce d'une simplicité confondante a permis à la firme Fujifilm de résoudre un problème technico-économique sur lequel butaient jusqu'à présent les fabricants d'appareils photo numériques. ● SON NOUVEAU MODÈLE grand public, lancé dans six mois, aura des performances globales supérieures de 60 % aux appareils actuels d'un coût équivalent, mais des problèmes de stockage des données restent à régler. ● L'AVANTAGE acquis par le constructeur japonais dans la bataille qui fait rage pour supplanter la filière chimique dans tous ses domaines d'application pourrait être dépassé par la baisse du coût des composants. ● UNE AUTRE TECHNOLOGIE, moins coûteuse et moins gourmande en énergie, apparaît comme une concurrente possible à celle des capteurs actuels. Elle est déjà employée dans les caméras pour ordinateurs personnels.**

De nouveaux capteurs font progresser la photographie numérique

Un simple changement, dans la forme et la disposition des points sensibles des capteurs, améliore de 60 % les performances du nouvel appareil de Fujifilm. Mais cet avantage pourrait n'être que momentané dans la bataille qui oppose le fabricant japonais à ses concurrents

EN PHOTO numérique, la pellicule est remplacée par un capteur CCD (charged coupled device) couvert d'une matrice de points sensibles à la lumière, les photodiodes, qui transforment cette dernière en courant électrique. L'association de quatre photodiodes (deux réagissant à la couleur verte, une au bleu et une au rouge) constitue un pixel, c'est-à-dire un point de la photo.

Le principal problème rencontré par les fabricants d'appareils numériques porte sur la « définition » de l'image, qui est fonction du nombre des pixels que porte le capteur. Pour obtenir, en particulier, une meilleure qualité d'agrandissements, il leur faut augmenter le nombre de ces points élémentaires.

L'idéal est d'utiliser des capteurs CCD de plus grande taille. Mais le coût de ces composants croît alors très rapidement : il est multiplié par quatre lorsque la longueur de leur diagonale double. Cette solution est adoptée sur les appareils destinés aux professionnels, qui peuvent atteindre des prix élevés, mais elle est économiquement inapplicable au matériel grand public.

NID D'ABEILLES

La seconde possibilité, moins coûteuse, serait donc de réduire la taille des pixels, afin d'en mettre un plus grand nombre sur un capteur CCD de taille donnée. Malheureusement, la qualité de chaque point de l'image enregistrée s'en trouve alors dégradée ; la réduction de la surface de capture de la lumière de chaque point nuisant à la sensibilité, à la dynamique et au rapport signal/bruit.

Une matrice de capteurs plus dense

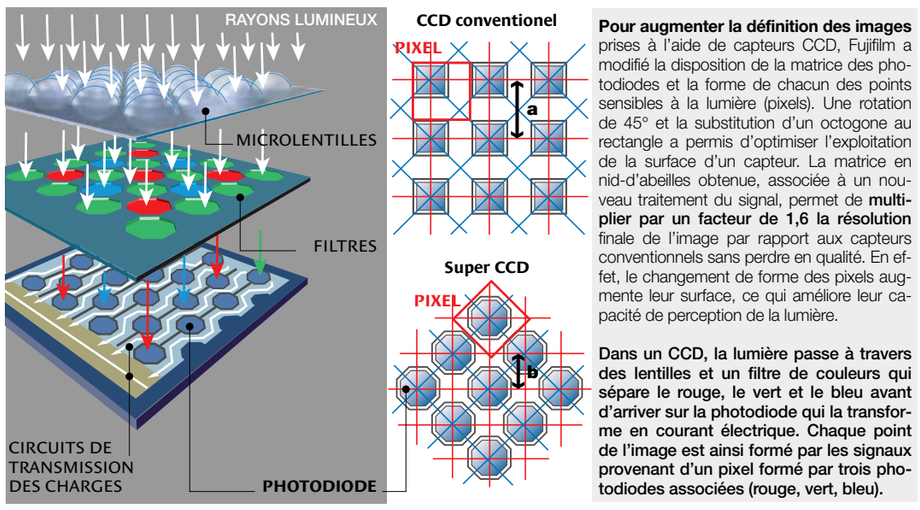

Pour augmenter la définition des images prises à l'aide de capteurs CCD, Fujifilm a modifié la disposition de la matrice des photodiodes et la forme de chacun des points sensibles à la lumière (pixels). Une rotation de 45° et la substitution d'un octogone au rectangle a permis d'optimiser l'exploitation de la surface d'un capteur. La matrice en nid-d'abeilles obtenue, associée à un nouveau traitement du signal, permet de **multiplier par un facteur de 1,6 la résolution** finale de l'image par rapport aux capteurs conventionnels sans perdre en qualité. En effet, le changement de forme des pixels augmente leur surface, ce qui améliore leur capacité de perception de la lumière.

Dans un CCD, la lumière passe à travers des lentilles et un filtre de couleurs qui sépare le rouge, le vert et le bleu avant d'arriver sur la photodiode qui la transforme en courant électrique. Chaque point de l'image est ainsi formé par les signaux provenant d'un pixel formé par trois photodiodes associées (rouge, vert, bleu).

Infographie : Le Monde • *Source :* Fujifilm

Fujifilm a eu l'idée toute simple de modifier à la fois la forme des pixels et leur disposition sur le capteur, afin de pouvoir y placer plus de points sensibles, sans, pour autant, réduire leurs dimensions. Sur les CCD classiques, les photodiodes, de forme rectangulaire, sont rangées en lignes et colonnes perpendiculaires. Sur le « Super CCD » que vient de présenter le fabricant japonais, ils ont une forme octogonale et sont disposés en nid d'abeilles (*voir infographie ci-contre*). Les « blancs » qui les séparent étant ainsi réduits, le nombre des pixels – et donc la résolution physique de l'image numérique – augmente sensiblement pour une même surface de capteur.

Selon le constructeur, l'amélioration globale atteindrait 60 %, soit l'équivalent de 3 millions de pixels sur la même surface qu'un CCD classique de 1,9 million de pixels ! Avantage supplémentaire : plus denses, les photodiodes disposent également d'une surface supérieure. A nombre de pixels égal, le Super CCD multiplie par un facteur de 2,3 la sensibilité et le rapport signal-bruit. *« La qualité de reproduction des couleurs est améliorée de 50 % »*, affirme-t-on chez Fujifilm. Enfin, plus efficace, le nouveau capteur réduit aussi la consommation électrique de l'appareil photo.

Cette nouvelle technique de production des CCD va permettre à Fujifilm de gagner un temps précieux dans la course engagée entre les fabricants d'appareils numériques. Les plus avancés d'entre eux (Olympus, Fujifilm, Kodak, Canon ou Epson) ont tous dépassé, cette année, les 2 millions de pixels pour les appareils destinés au grand public.

AVANTAGE À COURT TERME

Cette résolution permet déjà de réaliser, dans d'excellentes conditions de prise de vue, des tirages au format A4. Mais les composants électroniques évoluent très vite. Le Super CCD confère un avantage à court terme à son inventeur. Mais il suffirait que le prix des capteurs CCD classiques chute pour que le recours à la technique en nid d'abeilles perde une bonne part de ses atouts.

Le but de cette bataille technologico-commerciale est de supplanter la filière chimique dans ses principales applications. Sans espérer égaler la définition d'une pellicule argentique (environ 20 millions de points), les fabricants pourraient y parvenir à partir de 5 millions de pixels. Le traitement numérique du signal permet, en effet, d'augmenter artificiellement la définition de l'image.

Le modèle haut de gamme actuel de Fujifilm, le MX 2900Z, est doté d'un capteur CCD de 2,3 millions de pixels. Le fabricant a réalisé un test comparatif avec un appareil muni d'un Super CCD de 2,16 millions de pixels. Si la différence entre les deux images au format A4 ne saute pas au yeux, un examen attentif révèle d'indéniables différences en matière de netteté et de qualité des couleurs (luminosité, saturation).

Fujifilm annonce le lancement du premier appareil Super CCD pour la première moitié de l'an 2000. En annonçant la mise au point de sa nouvelle technique aussi longtemps avant la mise en vente des premiers appareils l'utilisant, le fabricant japonais a adopté une étonnante stratégie commerciale qui risque de provoquer une réaction attentiste des consommateurs.

Difficile, en effet, d'investir quelque 7 000 francs (1 067 euros) dans un appareil aujourd'hui en sachant qu'il sera largement dépassé dans six mois. La photo numérique semble s'engager dans une voie qui rappelle l'informatique et ses délais d'obsolescence...

Michel Alberganti

Un problème de stockage

Avant la commercialisation de son nouvel appareil, dans six mois, Fujifilm devra résoudre le problème du stockage des photos. En effet, si l'augmentation de la densité des pixels améliore la définition de l'image, elle alourdit aussi le poids des fichiers d'environ 50 %. En choisissant la meilleure résolution, chaque image comprimée occupera environ 1,5 mégaoctet (Mo) de mémoire. Ce qui réduit à 5 photos la capacité de stockage sur les cartes SmartMedia de 8 Mo livrées par le fabricant japonais avec son modèle haut de gamme actuel. Des mémoires additionnelles de 16 et 32 Mo sont proposées en option, mais il faudrait atteindre les 54 Mo pour retrouver l'autonomie de 36 poses des pellicules argentiques. Fujifilm rétorque que les SmartMedia de 64 Mo seront commercialisées à la fin de 1999. Reste à savoir à quel prix. De plus, si ces supports semblent suffisants pour l'enregistrement de photos numériques, ils ne le sont pas pour des séquences animées. C'est dommage, dans la mesure où Fujifilm souligne que son Super CCD est capable de traiter la vidéo.

Un système d'imagerie bon marché tenant sur une seule puce est à l'étude

RÉGNANT aujourd'hui en maîtres sur l'imagerie numérique, les capteurs CCD (*charged coupled devices*) pourraient subir la concurrence d'une autre technologie, celle des CMOS (*complementary metal-oxyde semiconductor*). Ces derniers présentent, en effet, plusieurs avantages sur le CCD. Leur consommation électrique, d'abord ; elle est extrêmement faible, et, avec eux, les batteries d'une caméra numérique, qui s'épuisent aujourd'hui en quelques heures, pourraient durer plusieurs semaines.

Surtout, ces composants sont fabriqués avec le même procédé que les puces des ordinateurs. Ils profitent donc d'un facteur d'échelle considérable, mais aussi de la possibilité d'intégrer dans le capteur lui-même d'autres fonctions électroniques (amplificateurs, contrôles...) et de réaliser ainsi un système d'imagerie complet sur une seule puce. Les coûts de production pourraient ainsi être divisés par deux ou trois par rapport à ceux des capteurs CCD actuels...

Jusqu'à présent, le développement des capteurs CMOS a été freiné par leur manque de sensibilité et de résolution et des problèmes de « bruit » dans la matrice de transistors qui captent la lumière. Aujourd'hui, ces défauts de jeunesse semblent en partie surmontés.

Grâce, notamment, aux efforts consacrés par le coréen Hyundai, qui, à la suite de la chute vertigineuse du prix des mémoires électroniques, a décidé, début 1999, d'affecter une partie de ses installations à la réalisation de capteurs en CMOS.

Avec l'aide de Woodward Yang, professeur de l'université américaine Harvard, l'entreprise a annoncé le développement d'un capteur de 800 par 600 pixels et le lancement d'une fabrication en série utilisant une adaptation à ce nouveau produit du procédé de gravure à 0,5 micron. Interrogé par le magazine sur Internet *TechWeb*, Woodward Yang reconnaît que la qualité obtenue avec le CMOS reste inférieure à celle du CCD, mais estime pouvoir combler l'écart d'ici un ou deux ans.

Dès 1993, un chercheur américain de l'université Stanford, Abbas El-Gamal, a commencé à travailler sur une puce programmable pour image numérique.

> La société Xirlink vient d'annoncer le lancement d'une nouvelle caméra vidéo pour les PC à 99 dollars (environ 600 francs)

Il a reçu des financements d'entreprises telles qu'Intel, Hewlett-Packard, Rockwell et Analog Devices. Il n'est guère étonnant de voir les fabricants de puces pour ordinateurs s'intéresser de près à l'adaptation de leurs composants à l'imagerie numérique au moment où ce marché explose. Fin 1998, le producteur franco-italien de composants ST Microelectronics, ex SGS-Thomson, a racheté pour 23,3 millions de livres (36 millions d'euros, 234 millions de francs) la firme anglaise Vision Group, spécialisée dans les capteurs CMOS.

L'entreprise cite des prévisions de marché qui attribuent à ces derniers des ventes mondiales de 500 millions de dollars (462 millions d'euros, 3 milliards de francs) en 2004.

Dans un premier temps, les concurrents des CCD se contenteront des applications les plus modestes, comme les caméras pour ordinateur ou pour vidéophones et les systèmes de contrôle d'accès tels que l'analyse des empreintes digitales.

En 1998, Hewlett-Packard (HP) s'est ainsi lancé dans la production de capteurs CMOS destinés aux caméras pour PC. Avec une résolution limitée à 300 000 pixels – celle des premiers capteurs CCD pour la photo numérique –, ces composants ont été vendus 25 dollars (23 euros, 151,4 francs) pièce. Cela a permis à Xirlink, l'un des clients de HP, d'annoncer, le 14 septembre, le lancement d'une nouvelle caméra vidéo pour les PC à 99 dollars (91,4 euros, 599,60 francs). On trouve aujourd'hui des appareils de ce type à moins de 500 francs (Quickcam VC de Logitech ou DVCAM de Mustek) lorsque les appareils photo numériques les plus économiques coûtent encore 2 500 francs (DC200+ de Kodak).

Le CMOS finira-t-il par détrôner le CCD ? Dès janvier 1998, le fabricant américain Vivitar avait commercialisé un modèle d'appareil photo numérique utilisant cette technologie, le ViviCam 3100. Doté d'un capteur de 800 000 pixels, l'appareil était, à l'époque, vendu pour 599 dollars (553 euros, 3 628 francs).

Pourtant, début 1999, les nouveaux appareils photo numériques de la marque, les Vivicam 2750 et 2800, étaient dotés d'un capteur... CCD. Preuve, sans doute, que cette technologie reste aujourd'hui le mieux adaptée aux exigences de qualité de la photo. Mais le challenger CMOS n'a certainement pas dit son dernier mot...

M. Al.

LeMonde Job: WMQ1311--0023-0 WAS LMQ1311-23 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:44 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0351 Lcp:700 CMYK

Les anciens combattants de France-Croatie reviennent au Stade de France

La rencontre amicale programmée samedi 13 novembre n'enthousiasme guère les protagonistes. L'équipe de France Espoirs, elle, disputera, le lendemain, contre l'Italie, un match capital pour la qualification aux Jeux olympiques de Sydney

Samedi 13 novembre, à l'heure où huit équipes – dont l'Angleterre – joueront des barrages en vue de l'Euro 2000 (10 juin-2 juillet), les Bleus disputeront, au Stade de France, un match amical face à la Croatie. Les deux équipes s'étaient mesurées lors des demi-finales de la Coupe du monde 1998. A l'époque, la France s'était imposée (2-1) avant d'emporter le trophée. Samedi, ce sont pratiquement les mêmes joueurs qui s'affronteront. C'est que le sélectionneur Roger Lemerre n'a pas le choix : il doit composer avec les champions du monde et tant pis si tous ne lui donnent pas satisfaction. Les Espoirs, qui reçoivent l'Italie, dimanche 14 novembre, avec la perspective d'une qualification aux Jeux olympiques de Sydney (2000), attendront encore avant de franchir le pas.

À CLAIREFONTAINE, les feuilles mortes et les souvenirs se ramassent à la pelle. France-Croatie : la rencontre amicale qui se disputera, samedi 13 novembre, au Stade de France, fait resurgir une page glorieuse de la Coupe du monde 1998. Pourtant, qu'ils semblaient loin ce 8 juillet et cette demi-finale remportée 2-1. En regardant les arbres dénudés du parc et ce froid crachin d'automne qui tambourinait aux fenêtres de leur résidence des Yvelines, les Bleus ont peiné à retrouver la fièvre de ce mois de juillet où un coup de sirocco s'était abattu sur le pays.

FOOTBALL

Le « remake », coincé dans un calendrier déjà chargé, paraissait bien un devoir de mémoire pour les champions du monde. Seul Roger Lemerre était convaincu de sa pertinence, dans le cadre de la préparation à l'Euro 2000, du 10 juin au 2 juillet. *« J'attends de cette confrontation la confirmation que mon groupe a de la qualité,* affirme le sélectionneur national. *Ce sera un match de très haut niveau, pas un match amical. »* Et le patron de souligner la motivation de joueurs balkaniques en mal d'une revanche après cette demi-finale perdue et d'une rédemption après leur piteuse élimination de l'Euro. Mais certains faits ne semblaient guère corroborer l'idée de Croates vengeurs, à commencer par le choix pour hébergement d'un palace en plein Paris, emplacement plus propice au shopping qu'à la concentration.

Les joueurs français n'avaient pas plus le couteau entre les dents. En voyant débarquer mollement, l'un après l'autre, les joueurs, jeudi 11 novembre, l'ambiance semblait plutôt au raout d'anciens combattants qu'à la mobilisation générale. Le retour en équipe de France de Stéphane Guivarc'h, absent depuis la finale de la Coupe du monde, de Robert Pires et de Christian Karembeu ravivaient un peu plus la flamme du souvenir. Lilian Thuram, le buteur de la demi-finale, surnommé depuis par ses pairs « 007 » en raison de sa célèbre mimique, se faisait attendre. Bixente Lizarazu et Christophe Dugarry s'étaient fait excuser pour cause de blessure. Zinedine Zidane ne semblait pas non plus au mieux.

Les sujets de conversation roulaient sur tout sauf sur le match à venir. Robert Pires parlait de son nouveau contrat avec un équipementier anglais. Youri Djorkaeff racontait le retard de la France sur l'Allemagne dans le tri sélectif des ordures. Christian Karembeu narrait ses déboires madrilènes. Chacun était interrogé sur ses projets pour le réveillon de l'an 2000. Même baptisé hâtivement *« dernier match du siècle »* pour l'équipe de France, ce France-Croatie *bis* ne suscitait à l'évidence guère de commentaires. Si loin du Mondial 1998, ce match « in memoriam » rappelait simplement aux champions du monde le temps qui passe et la jeunesse qui s'enfuit. La qualification laborieuse aux championnats d'Europe a suscité des remarques indélicates sur l'âge de quelques-uns des héros.

« J'AI TOUJOURS RÊVÉ DES JO »

Roger Lemerre avait tenté d'injecter du sang neuf en prenant ses fonctions. Il a ensuite fait machine arrière pour revenir aujourd'hui peu ou prou au groupe d'Aimé Jacquet. Pour certains des cadres, cependant, l'Euro 2000 sonne comme une dernière révérence qu'une victoire finale rendrait plus noble encore.

Dans ce contexte, la vraie actualité footballistique de ce week-end ne se jouera pas au Stade de France, samedi, mais à Créteil (Val-de-Marne), dimanche 14 novembre. L'équipe de France Espoirs (moins de vingt-trois ans) y rencontrera l'Italie, en 8es de finale aller du championnat d'Europe. Le match retour se déroulera le mercredi 17 novembre, à Tarente, dans les Pouilles. Le vainqueur se qualifiera pour la phase finale du championnat d'Europe Espoirs, du 27 juin au 3 juillet 2000, et poursuivra sa route vers les Jeux olympiques de Sydney, en septembre.

Rassemblés à 100 mètres du château de l'équipe de France, dans un modeste préfabriqué, les jeunots ne cachent pas leur ambition de remplacer au plus vite les vieillards cacochymes qui y squattent depuis trop longtemps. Même si *« Au-dessus, ça tient la route »*, comme en convenait Mickaël Silvestre, *« Etre en A »* serait une consécration pour le Nantais Mickaël Landreau, comme pour les Marseillais Peter Luccin, Stéphane Dalmat ou William Gallas. Déjà, certains de ces jeunes gens pressés jouent ou, le plus souvent, font banquette dans les plus grands clubs d'Europe : Mickaël Silvestre à Manchester United, Ousmane Dabo à l'Inter Milan, Didier Domi à Newcastle.

Nicolas Anelka a déjà frayé avec l'élite nationale. Thierry Henry et David Trezeguet sont carrément champions du monde. Ces trois-là avaient été mis à la disposition des Espoirs pour cette rencontre capitale. Mais David Trezeguet est blessé. Quant au joueur du Real, il se faisait attendre, jeudi. Lorsque Christian Karembeu est arrivé seul de Madrid, Raymond Domenech, le sélectionneur des Espoirs, s'est même inquiété. *« Pour l'instant, il s'agit d'un simple retard. Nous verrons plus tard »*, commentait-il.

Une longue pratique a rendu l'homme philosophe sur la gestion humaine des jeunes pousses. Raymond Domenech estime la génération *« talentueuse »* mais impatiente. *« Ils sont plus exigeants que leurs aînés quand ils ne jouent pas,* explique-t-il. *En même temps, ils savent qu'il leur manque encore un vécu au plus haut niveau. »* Paradoxalement, les Espoirs ont la possibilité de vivre ce que leurs prestigieux devanciers n'ont jamais connu : les Jeux olympiques. Des 22 champions du monde, seuls Robert Pires, Vincent Candela et Patrick Vieira ont ressenti cette excitation si particulière, à Atlanta, en 1996.

Les Jeux olympiques n'établissent pas de limite d'âge pour les participants au tournoi de football. Le règlement de l'Union européenne de football (UEFA) permet, quant à lui, la présence de trois joueurs de plus de vingt-trois ans par équipe. A Atlanta, Raymond Domenech s'y était refusé, estimant que seuls ceux qui s'étaient qualifiés devaient jouer. Pourtant, même atteints par la limite d'âge, Robert Pires et Florian Maurice, qui était lui aussi à Atlanta, ont déjà fait des propositions de service à Raymond Domenech. *« J'ai toujours rêvé des JO,* avoue pour sa part Christian Karembeu, qui fut athlète avant de devenir footeux. *Si on me le proposait, je ne dirais pas non. »* En football aussi, les jeunes rêvent d'être vieux et les vieux d'être jeunes.

Benoît Hopquin

Le retour de Stéphane Guivarc'h

● **La sélection A pour France-Croatie, samedi 13 novembre au Stade de France.** Gardiens de but : Stéphane Porato (Marseille), Ulrich Ramé (Bordeaux). Défenseurs : Laurent Blanc (Inter Milan), Vincent Candela (AS Rome), Frédéric Déhu (FC Barcelone), Marcel Desailly (Chelsea), Christian Karembeu (Real Madrid), Frank Lebœuf (Chelsea), Lilian Thuram (Parme). Milieux de terrain : Alain Boghossian (Parme), Didier Deschamps (Chelsea), Youri Djorkaeff (Kaiserslautern), Johan Micoud (Bordeaux), Patrick Vieira (Arsenal), Zinedine Zidane (Juventus Turin). Attaquants : Stéphane Guivarc'h (Auxerre), Florian Maurice (Marseille), Robert Pires (Marseille), Tony Vairelles (Lyon), Sylvain Wiltord (Bordeaux).

● **Le programme des Bleus.** Avant de participer à la phase finale de l'Euro 2000 organisée par la Belgique et les Pays-Bas du 10 juin au 2 juillet 2000, les Bleus vont disputer les matches amicaux suivants : France-Pologne (23 février 2000), Ecosse-France (29 mars 2000), Pays-Bas-France (26 avril 2000), Croatie-France (28 mai 2000). L'équipe de France pourrait également participer au tournoi Hassan-II à Casablanca du 4 au 6 juin 2000.

● **La sélection espoirs pour France-Italie, dimanche 14 novembre à Créteil.** Gardiens de but : Mickaël Landreau (Nantes), Bertrand Laquait (Nancy) ; défenseurs : Jérémie Bréchet (Lyon), Philippe Christanval (Monaco), Didier Domi (Newcastle), William Gallas (Marseille), Mickaël Silvestre (Manchester United) ; milieux de terrain : Christian Bassila (Rennes), Ousmane Dabo (Inter Milan), Stéphane Dalmat (Marseille), Peter Luccin (Marseille), Sébastien Piocelle (Nantes), Willy Sagnol (Monaco), Olivier Sorlin (Montpellier) ; attaquants : Nicolas Anelka (Real Madrid), Thierry Henry (Arsenal), Frédéric Kanouté (Lyon), Toifilou Maoulida (Montpellier).

A Glasgow, Ecosse et Angleterre se préparent à livrer bataille

LONDRES
de notre correspondant

« The Battle of Britain » (la Bataille d'Angleterre) : la « une » sportive du *Daily Mail* donne le ton de l'hystérie provoquée en Grande-Bretagne par le match de barrage fratricide aller comptant pour les qualifications à l'Euro 2000 entre l'Ecosse et l'Angleterre, joué samedi 13 novembre, à Glasgow (Ecosse). Des deux côtés du mur d'Hadrien, on ne se fait guère de cadeaux, même si, sur 108 rencontres, les deux nations se sont partagé plus ou moins équitablement les victoires.

« Les Ecossais ne forment pas une équipe de niveau international, mais une équipe juste bonne à sodomiser les moutons » : la presse anglaise insiste en rappelant la triste sortie de Paul Gascoigne après le but marqué contre l'Ecosse, à Wembley, en 1996, lors dernier championnat d'Europe des nations. Les journaux écossais ne sont pas en reste, avec ce commentaire acerbe du tabloïd *Daily Record* : *« Ce n'est pas le peuple Anglais que nous détestons le plus mais c'est l'Angleterre en tant qu'entité, celle qui toujours prit l'Ecosse de haut. »*

UNE PORTÉE POLITIQUE

La tension monte et, avec elle, le prix des billets. La double bataille de Hampden Park et de Wembley, où le match retour aura lieu mercredi 17 novembre, se joue pourtant à guichets fermés. Plus de deux millions de demandes téléphoniques de billets ont été reçues. Résultat : au marché noir, les places se monnaient jusqu'à 30 fois leur prix. Conscient de l'enjeu, le bouquet satellite Sky Sports, fort de l'exclusivité des droits télé, retransmet la rencontre sur son site Internet, une première en Grande-Bretagne. C'est que l'événement à une portée politique inédite. Récemment dotée d'une Assemblée autonome, l'Ecosse entend profiter des matches pour renforcer son image de marque. Quant à l'Angleterre, candidate à l'organisation de la Coupe du monde 2006, elle doit démontrer sa capacité d'organiser sans incidents une rencontre à hauts risques. Or le hooliganisme anglais renaît. Un spectaculaire documentaire de la BBC consacré aux casseurs de Chelsea, diffusé à la veille du match, en atteste. Voilà pourquoi les 8 000 fans anglais attendus à Glasgow seront encadrés par des centaines de bobbies assermentés pour l'occasion par les autorités écossaises.

La Fédération anglaise est encore hantée par le souvenir des incidents provoqués par les supporteurs de l'équipe nationale à Marseille lors de la Coupe du monde 1998. Pour éviter les trafics, les billets commandés ont été portés par coursiers. Et, pour tenter d'enrayer les dérives liées à l'alcoolisme, le coup d'envoi du match a été fixé à 14 heures au lieu de 20 heures, comme le réclamait SkyTV. Mais cela suffira-t-il réellement à endiguer les passions ?

Marc Roche

■ **Les trois autres matches** de barrage opposeront, samedi 13 novembre, la Slovénie à l'Ukraine, l'Eire à la Turquie et Israël au Danemark. Les quatre vainqueurs rejoindront les qualifiés déjà connus : Allemagne, Espagne, France, Italie, Norvège, Portugal, République tchèque, Roumanie, Suède et Yougoslavie auxquels il faut ajouter la Belgique et les Pays-Bas, qualifiés d'office en tant qu'organisateurs.

La sainte croisade de Guy Roux contre les sénateurs

GUY ROUX est en colère. Et, comme toujours en pareil cas, l'homme tient à ce que cela se sache. Raison de cette ire forcément légitime, l'adoption en catimini par les sénateurs, le mercredi 27 octobre, d'un amendement dans le projet de réforme du statut des clubs sportifs. La modification, à ses yeux scélérate, prévoit que les joueurs formés dans un club n'auront plus l'obligation de signer leur premier contrat dans ce club. Il leur suffira de rembourser les frais de leur formation pour se libérer et choisir la destination de leur choix.

« Nous ne faisons pas de l'élevage de poulets, s'insurge l'entraîneur de l'AJ auxerroise. *Si nous formons un joueur, c'est pour qu'il joue d'abord chez nous quelques années, qu'il nous permette de nous maintenir au meilleur niveau. Ensuite, il pourra partir. Cela a été comme ça avec Jean-Marc Ferreri, avec Basile Boli, avec Eric Cantona et avec tous les autres qui leur ont succédé. »* Guy Roux est catégorique : *« C'est la fin de la formation. »*

Les sénateurs ont eu une tout autre approche en votant le texte. L'amendement était placé dans un dispositif plus large visant à protéger les joueurs, notamment mineurs, de l'exploitation des agents, des parents ou de leurs clubs. Il s'inspirait des préconisations de l'arrêt Bosman de la Cour européenne de justice, qui date de 1995, à une époque où les joueurs étaient enfermés dans un carcan contractuel plus contraignant qu'aujourd'hui.

« ILS VEULENT NOUS ACHEVER »

Le texte, déjà voté par l'Assemblée nationale, prévoyait simplement la réduction de la période due au club formateur, de quatre à trois années. *« Qu'ils nous enlèvent un an, ça, on accepte,* explique Guy Roux. *Mais là, ils veulent nous achever. »*

« La décision des sénateurs est irréfléchie, tempête encore l'entraîneur. *Auxerre dépense 8 millions de francs par an pour son centre de formation. Voir partir ses meilleurs éléments pour quelques centaines de milliers de francs serait un coup fatal pour un club qui s'est bâti sur son école de football. » « Alors que les autres pays européens sont en train de nous prendre pour modèle, on veut saborder notre système de formation »*, poursuit-il. D'autres équipes, comme Nantes, partagent la même inquiétude.

Et, afin de couper court à une réputation d'exploiteur, Guy Roux ouvre ses comptes. *« Pendant ses années de formation, un joueur chez nous perçoit entre 15 000 et 100 000 F. A la fin de son apprentissage, le salaire est librement débattu et peut avoisiner 150 000 F. »* Et les recalés, les plus nombreux ? *« Ils trouvent une place en D2 ou dans un club amateur qui leur propose un emploi pour les attirer. »*

Le texte de loi doit repasser en commission mixte paritaire puis à l'Assemblée nationale début décembre. Les responsables du football français ont donc entrepris un intense lobbying pour en faire réviser le contenu. Noël Le Graët, président de la Ligue nationale de football, a rencontré Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Robert Budzynski, dirigeant nantais, a affranchi Jean-Marc Ayrault, son maire et président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale.

Guy Roux n'est pas le moins actif dans cette campagne, faisant jouer ses affinités morvandiotes avec tel ministre, tançant les sénateurs locaux ou rameutant tout ce que son annuaire personnel compte de députés. En n'hésitant pas, chaque fois, à dramatiser : *« Cet amendement, c'est l'extinction d'un métier. Comme pour le bourrelier ou le maréchal-ferrant, bientôt, il faudra se rendre dans un musée pour savoir ce qu'était un formateur de football. »*

B. H.

L'état de santé du champion cycliste Marco Pantani passionne la justice italienne

ARRIVÉ jeudi 11 novembre à 10 heures du matin dans le bureau de Rafaelle Guariniello, procureur adjoint de Turin, le champion cycliste italien Marco Pantani en est ressorti une demi-heure plus tard frappé d'une mise en examen pour « fraude sportive » *(Le Monde* du 12 novembre). Le vainqueur du Tour de France 1998 a toutefois refusé de répondre aux questions du magistrat, comme la loi italienne l'y autorise. *« Je vais poursuivre mes investigations et statuerai dans les prochains jours sur la suite à donner à cette affaire »*, a déclaré au *Monde* le procureur adjoint.

Raffaele Guariniello, qui a démarré son enquête sur le dopage dans le sport italien en août 1998, semble cerner avec beaucoup plus de précisions le « cas » Pantani. Le champion, déjà entendu à titre de témoin, le 3 novembre, par les carabiniers de la brigade antistupéfiants de Florence (Toscane), dans le cadre d'une affaire mettant en cause le professeur Francesco Conconi dont il fut un des clients, intéresse la justice depuis son exclusion du Tour d'Italie 1999 en raison d'un hématocrite (taux de globules rouges dans le sang laissant croire à la consommation d'EPO) supérieur à la norme.

Il y a quelque temps, la presse italienne avait révélé qu'en 1995, lors d'une hospitalisation consécutive à un grave accident survenu au cours de la course Milan-Turin, les médecins de l'hôpital de Turin avaient constaté des variations d'hématocrite pour le moins suspectes. Ainsi, deux jours après son admission, le taux présenté par Marco Pantani s'était écroulé jusqu'à 16 %, alors qu'il était de 60 % au moment de son admission. Des données que le juge Raffaele Guariniello veut éclaicir.

L'équipe cycliste du champion, Mercatone Uno, est passée à la contre-attaque quelques heures après l'audition. Elle a assuré, dans un communiqué, que la *« présumée hypothèse d'utilisation d'EPO est totalement dénuée de tout fondement »*, ajoutant que le dépassement des normes consenties pour l'hématocrite constaté par les médecins de Turin *« pourrait avoir été la conséquence du grave traumatisme subi »*.

Yves Bordenave (avec AFP)

GRAND JURY
RTL Le Monde LCI
PHILIPPE DOUSTE-BLAZY
Débat animé par
OLIVIER MAZEROLLE
avec PATRICK JARREAU - LE MONDE
et PIERRE-LUC SÉGUILLON - LCI
DIMANCHE
18H30
SUR
RTL & LCI

LeMonde Job: WMQ1311--0024-0 WAS LMQ1311-24 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:37 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0352 Lcp:700 CMYK

Fortes pluies dans l'extrême Sud

SAMEDI. La dépression des Baléares engendre encore un temps très perturbé avec des pluies durables et abondantes des Pyrénées-Orientales à l'ouest du Languedoc, accompagnées de vents violents en montagne. En remontant vers le nord, on rentre dans la zone d'influence de l'anticyclone britannique, et le soleil domine au nord de la Loire.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – La Vendée et l'Anjou connaissent quelques débordements nuageux venant du sud. Le ciel y est partagé. Plus au nord, le soleil s'impose malgré quelques cumulus inoffensifs en bord de Manche. Il ne fera pas plus de 11 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Au sud de la Loire, et particulièrement dans le Berry, le ciel vire au gris. Au nord du même fleuve, le soleil brille. Le ciel des Flandres s'ennuage en soirée. Il fera de 7 à 11 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Le sud de la Bourgogne et de la Franche-Comté sont sous un ciel passagèrement nuageux. Ailleurs, le soleil brille généreusement. Il fera de 7 à 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Si les pluies restent faibles et éparses en Poitou-Charentes et dans le nord de l'Aquitaine, elles s'intensifient plus au sud. La limite pluie/neige remonte vers 2 000 mètres dans les Pyrénées. Il fera de 12 à 14 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le sud de l'Ardèche et du Cantal sont exposés à des pluies temporairement modérées. Ailleurs, il ne tombe que quelques gouttes. Il fera de 10 à 14 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les intempéries s'acharnent des Pyrénées-Orientales à l'Aude et à l'Hérault. Mais ce sont toutes les régions qui voient s'abattre de fortes pluies. Il fera de 15 à 17 degrés.

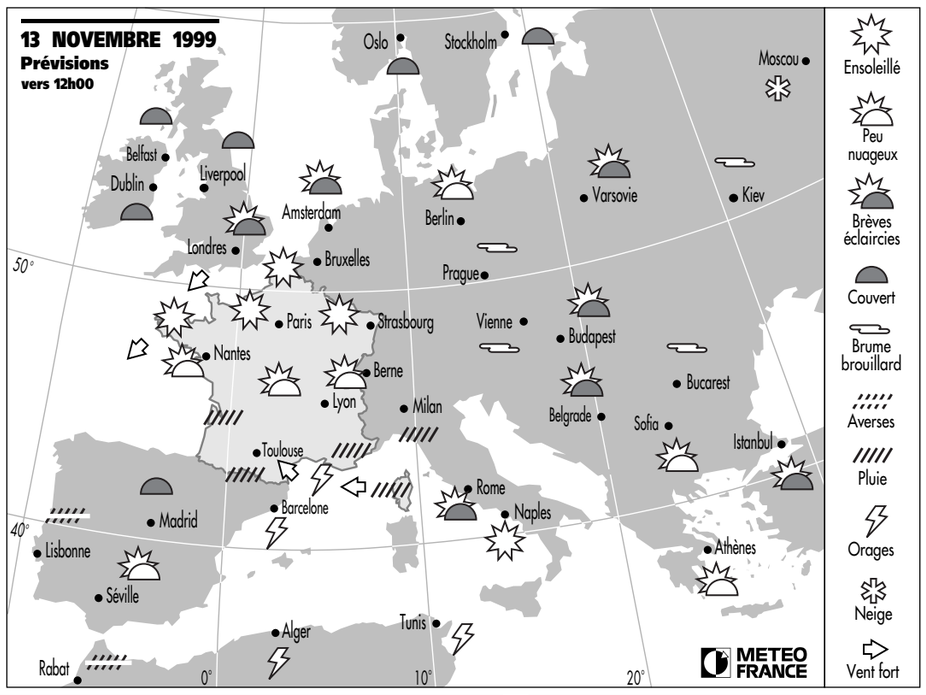

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVIONS.** Sur la ligne Paris-Singapour, assurée par six vols hebdomadaires sans escale, Singapour Airlines utilise désormais un Boeing 747 Megatop, dont les aménagements intérieurs offrent plus d'espace et de confort. Les sièges « économiques » possèdent repose-tête ajustable, repose-pieds et support lombaire, mais aussi écran vidéo et téléphone individuels. Confort exceptionnel en « affaires » avec sièges inclinables et réglables en fonction de la longueur des jambes. Tandis qu'en « première » les fauteuils sont espacés de deux mètres et peuvent se convertir en lits. Réservation au 01-53-65-79-01.

■ **NÉPAL**. Quelque 56 000 bouteilles de bière vides ont été ramassées au pied de l'Everest par un groupe australien de protection de l'environnement. L'ambassade du Népal confirme que l'abandon de canettes ou de bouteilles vides a été interdit dans cette région.

PRÉVISIONS POUR LE 13 NOVEMBRE 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	0/7 S	PAPEETE	22/28 P	KIEV	2/5 C	VENISE	8/12 S	LE CAIRE	15/24 S
AJACCIO	11/17 P	NANTES	6/12 N	POINTE-A-PIT.	22/29 S	LISBONNE	9/14 P	VIENNE	5/7 C	NAIROBI	15/25 S
BIARRITZ	5/13 P	NICE	11/17 P	ST-DENIS-RÉ.	21/28 S	LIVERPOOL	6/9 C	**AMÉRIQUES**		PRETORIA	16/33 S
BORDEAUX	8/14 P	PARIS	1/8 S	**EUROPE**		LONDRES	6/11 N	BRASILIA	19/28 C	RABAT	11/17 P
BOURGES	4/9 N	PAU	3/12 P	AMSTERDAM	3/8 N	LUXEMBOURG	-2/5 S	BUENOS AIR.	12/25 S	TUNIS	15/24 P
BREST	7/11 S	PERPIGNAN	12/16 P	ATHENES	12/17 S	MADRID	1/9 C	CARACAS	25/32 S	**ASIE-OCÉANIE**	
CAEN	3/10 S	RENNES	3/11 S	BARCELONE	11/17 P	MILAN	6/8 P	CHICAGO	6/20 S	BANGKOK	25/32 P
CHERBOURG	6/10 S	ST-ETIENNE	4/11 N	BELFAST	7/8 C	MOSCOU	-8/3 *	LIMA	15/21 S	BEYROUTH	16/22 S
CLERMONT-F.	4/12 P	STRASBOURG	-1/7 S	BELGRADE	5/10 N	MUNICH	-3/6 S	LOS ANGELES	16/22 C	BOMBAY	22/33 S
DIJON	0/8 N	TOULOUSE	11/14 P	BERLIN	2/6 S	NAPLES	11/18 S	MEXICO	9/17 S	DJAKARTA	27/32 C
GRENOBLE	4/15 P	TOURS	4/9 S	BERNE	-2/6 S	OSLO	0/10 C	MONTREAL	1/7 C	DUBAI	23/31 S
LILLE	1/8 S	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	1/6 S	PALMA DE M.	8/18 S	NEW YORK	7/14 S	HANOI	23/24 P
LIMOGES	7/13 P	CAYENNE	22/31 S	BUCAREST	0/11 C	PRAGUE	-2/4 C	SAN FRANCIS.	11/18 C	HONGKONG	21/26 S
LYON	5/12 N	FORT-DE-FR.	25/30 S	BUDAPEST	5/7 N	ROME	11/18 N	SANTIAGO/CHI	10/26 S	JERUSALEM	16/25 S
MARSEILLE	11/16 P	NOUMEA	19/23 P	COPENHAGUE	6/10 N	SEVILLE	8/16 S	TORONTO	3/12 C	NEW DEHLI	14/31 S
				DUBLIN	6/9 C	SOFIA	-2/9 S	WASHINGTON	7/18 S	PEKIN	7/14 P
				FRANCFORT	-1/6 S	ST-PETERSB.	2/8 N	**AFRIQUE**		SEOUL	8/15 S
				GENEVE	5/7 C	STOCKHOLM	3/11 C	ALGER	13/19 P	SINGAPOUR	25/30 P
				HELSINKI	-1/10 N	TENERIFE	15/19 C	DAKAR	24/30 S	SYDNEY	14/23 S
				ISTANBUL	8/13 N	VARSOVIE	-1/5 N	KINSHASA	23/31 S	TOKYO	13/21 S

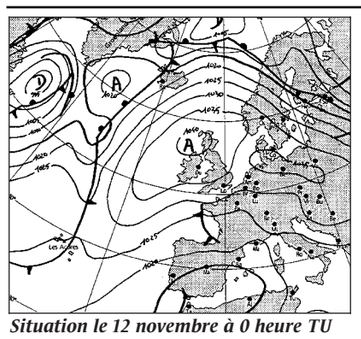

Situation le 12 novembre à 0 heure TU

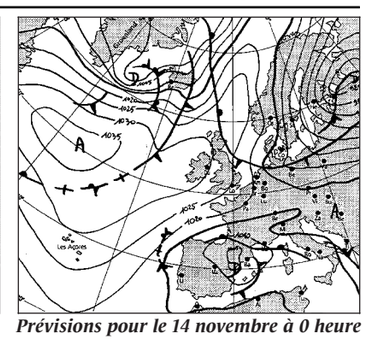

Prévisions pour le 14 novembre à 0 heure

Le caméléon, ou comment changer les couleurs de l'âme

POURQUOI le caméléon change-t-il de couleur ? Sous quelle influence passe-t-il du vert au noir, par quelle stratégie se pare-t-il soudain de teintes irisées ? Dès l'Antiquité, la question captiva les naturalistes. Au point de leur cacher d'autres particularismes tout aussi étonnants, qui font de cet animal arboricole un lézard bien singulier.

Un exemple de cette cécité, le plus flagrant sans doute : *« Toujours la tête haute et la gueule ouverte, il est le seul de tous les animaux qui ne mange ni ne boive, et n'ait pas d'autre aliment que l'air »*, affirmait Pline l'Ancien. *« Le caméléon se nourrit avec ses yeux et avec sa langue »*, énonce plus justement un proverbe de Ceylan. Essentiellement carnivore, le petit reptile consomme même des quantités de nourriture assez impressionnantes. A sa manière, lente et fulgurante à la fois.

Observons-le. Placide, bien fixé à sa branche par ses quatre pattes aux doigts opposables (trois du côté extérieur et deux du côté intérieur pour les « mains », l'inverse pour les « pieds »), il se chauffe au soleil, en veillant, comme tous ses compagnons à sang froid, à se placer perpendiculairement aux rayons. Passe un insecte : le voici aussitôt repéré. Les yeux du caméléon ont en effet la faculté de se déplacer de façon totalement indépendante l'un de l'autre, ce qui lui assure un champ de vision de 360°. Une fois la cible dans la ligne de mire, il ne reste plus qu'à faire le point. Les yeux cessent de se promener en tous sens, et convergent vers l'insecte afin d'en évaluer la distance.

Soudain, la langue passe à l'attaque. Elle qui, au repos, reste sagement repliée en accordéon, elle dont la longueur peut dépasser celle de l'animal (plusieurs dizaines de centimètres pour les espèces les plus courantes) est brusquement projetée en avant. A peine lancée, son extrémité visqueuse vient se coller sur la proie qu'elle ramène à la gueule. Le tout avec une précision jamais démentie, et à la vitesse de l'éclair. On comprend, finalement, que les observateurs aient eu longtemps du mal à percevoir la chose.

Mais pourquoi le caméléon change-t-il de couleur ? Sur ce point, en revanche, les certitudes des Anciens sont plus confondantes. Selon Aristote, l'événement se produisait seulement quand son corps se gonflait. D'autres, tel Ovide, soutenaient qu'il se conformait à la couleur dominante de son environnement. Ainsi, sans doute, devint-il célèbre auprès du grand public. *« Ce petit animal, dont l'enveloppe et la mobilité des yeux, la forme des pieds et presque toute la conformation méritent l'attention (...), n'aurait été connu que des naturalistes si la faculté de présenter, suivant ses divers états, des couleurs plus ou moins variées n'avait attiré sur lui, depuis longtemps, une attention particulière »*, écrit le comte de Lacépède dans son *Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares* (1788).

ÉNIGME CORIACE

Des siècles durant, l'opinion voulut ainsi que l'animal prenne la couleur des objets qui l'entourent (blanc excepté). La légende fut si tenace qu'on aimerait presque, aujourd'hui encore, imaginer le caméléon, posé sur une couverture écossaise, se parer d'un somptueux tartan rouge et noir... Mais la réalité est autre. S'il est vrai que l'inoffensif reptile, pour passer inaperçu de ses prédateurs, excelle à se confondre avec la silhouette des arbres, les livrées qu'il arbore en dilatant plus ou moins les cellules pigmentées situées dans les couches profondes de sa peau sont inhérentes à son espèce. Pas aux teintes de son environnement immédiat.

Alors, pourquoi le caméléon change-t-il de couleur ? Pour quelles raisons les mâles de *Chamaeleo pardalis* (ou caméléon panthère) présentent-ils des différences de peau selon les populations, allant du bleu turquoise au rouge carmin, en passant par le vert vif ? Quelle loi physiologique confère aux femelles de la même espèce, à l'ordinaire revêtues de marron ou de gris, une robe foncée avec des marques orange ou rose vif lorsqu'elles ne sont pas réceptives à l'accouplement ? A quel moment les mâles de *Chamaeleo calyptratus* (ou caméléon casqué du Yémen, ainsi nommé du fait de sa coiffe proéminente), espèce particulièrement agressive et territoriale, perdent-ils leurs teintes habituelles – une alternance de bandes orangées ou dorées sur un fond vert bleuté – pour devenir uniformément noirs ?

Soyons francs : si les naturalistes ont tant tâtonné, c'est que l'énigme était coriace. Aujourd'hui encore, ils en sont réduits aux suppositions. La coloration d'un caméléon, disent-ils, est dictée par un ensemble complexe de facteurs, à la fois externes (température, intensité lumineuse) et internes (état de santé, modifications hormonales). Et aussi par ses états d'âme.

Eh oui ! Telle une jeune fille piquant un fard, sa peau brillante et grenue laisse transparaître ses émotions. Et celles-ci sont multiples ! Etre sensitif et craintif, la moindre saute d'humeur le bouleverserait si fort que son système nerveux entrerait aussitôt en action pour commander à ses cellules pigmentaires de faire jouer les coloris. Il faut ainsi rendre justice à Pline l'Ancien qui, du caméléon, fut le premier à l'écrire : *« Il est, dit-on, le plus timide des animaux et c'est pour cela qu'il change de couleur. »*

Catherine Vincent

Un élevage difficile mais nécessaire

La famille des caméléonidés (classe des reptiles, ordre des squamates) regroupe environ 130 espèces, cantonnées pour l'essentiel en Afrique, dans le sud de l'Europe, à Madagascar, en Inde et sur la péninsule Arabique. Leur élevage en terrarium est un exercice délicat, mais de plus en plus nécessaire. La plupart de ces espèces sont, en effet, menacées de disparition dans leur milieu naturel et il est urgent de constituer des pools de reproducteurs en captivité. A ceux que l'aventure tente, il faut rappeler que les espèces couramment commercialisées sont protégées et inscrites en annexe B du règlement des Communautés européennes du 9 décembre 1996 – ce qui signifie que leur importation est possible, mais contrôlée. Mieux vaut donc acquérir un spécimen né en captivité plutôt que prélevé dans la nature, d'autant plus que celui-ci sera infiniment plus adaptable à la vie en terrarium.

★ *L'Elevage des caméléons*, de Philippe Gérard. Philippe Gérard Editions 1998, 7, rue Rousselet, 75007 Paris. 82 p, 80 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99269

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

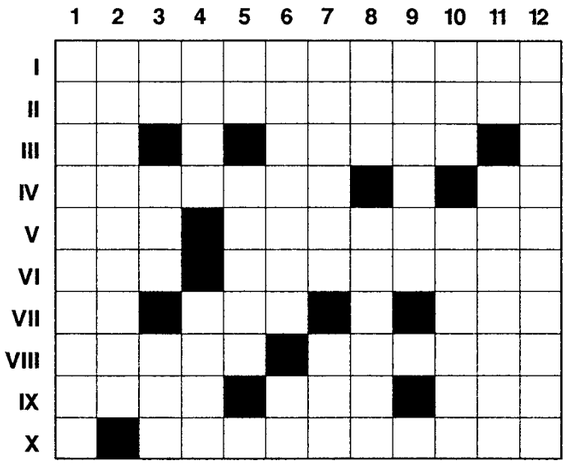

HORIZONTALEMENT

I. C'est seulement après tirage qu'il envisagera l'avenir. – II. Au fond, tout l'intéresse. – III. Saint normand. Prise de force. – IV. Ange puis démon. Petite galette pour gros succès. – V. Stimule le muscle mais fait tomber le sportif. Qui rassemble. – VI. Accueille étudiants et malades. Se suivent régulièrement et encore pour longtemps. – VII. Pour tirer droit. Personnel. Pris sur les plus gros. – VIII. Discrète quand elle est sympathique. Dramatique en scène. – IX. Quatre sur six. Résultat économique. Manque d'énergie. – X. Erreur d'interprétation.

VERTICALEMENT

1. Ramasse tout au passage. – 2. Sensation désagréable dans le pavillon. – 3. Dans la gamme. Soutient le chef. Sa cote suit le mouvement des affaires. – 4. Acteur et réalisateur. Petit ensemble. – 5. Répand la rumeur. Se déplace par réaction. – 6. Aiment les eaux dormantes. Sur chaque point. – 7. Quitte la couche pour passer à table. Apparence extérieure. – 8. Irrité à l'oreille. Foule d'hier. – 9. A Normale-Sup quand il ne dort pas dans des eaux tropicales. – 10. Fournisseur de charpentes. Instrument de communication. – 11. Interjection. De quoi faire une bonne salade. – 12. A inspiré Dürer, Jérôme Bosch et Erasme.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99268

HORIZONTALEMENT

I. Frémissement. – II. Régulier. Boa. – III. Atoll. Il. – IV. Nô (no). Tétraèdre. – V. Quai. Recluse. – VI. Urémie. Pin. – VII. Enfermé. Mena. – VIII. Té. Dopage. Ui. – IX. Tétine. Ilien. – X. Bassinoire.

VERTICALEMENT

1. Franquette. – 2. Retournée. – 3. Ego. AEF. TB. – 4. Multimédia. – 5. Ille. Irons. – 6. Si. Trempes. – 7. Sevré. Ea. – 8. Er. ACP. Gin. 9. Méli-mélo. – 10. Eb. Dune. II. – 11. Noirs. Nuer. – 12. Talée. Aîné.

PHILATÉLIE

Meilleurs vœux

DIX-NEUF ÉLÈVES de première année de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) ont, pendant six mois, travaillé sur un projet de timbre destiné à célébrer l'an 2000, dans le cadre d'une convention passée avec La Poste, supervisée par deux professeurs de l'école, professionnels du timbre : Louis Briat et Guy Coda.

Ainsi La Poste mettra en vente générale, lundi 22 novembre, un timbre à 3 F (0,46 €), dessiné par Dominique Chan, dont le graphisme réussi devrait inciter La Poste à poursuivre l'expérience, plus passionnante que les concours stéréotypés et souvent décevants de dessins d'enfants.

Sans vouloir être désagréable, ce timbre soutient largement la comparaison avec un second timbre à 3 F – à la limite de la redondance avec le précédent –, mis en vente générale le même jour, avec une vignette attenante

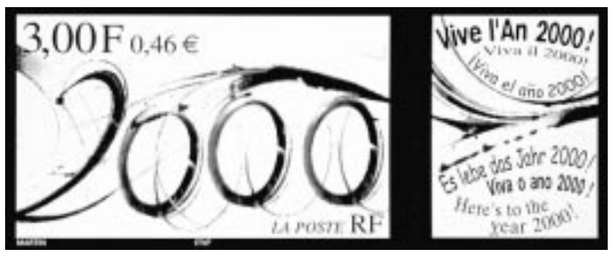

comportant la mention « Vive l'an 2000 ! » en plusieurs langues, dessiné par Patrick Martin.

Ces deux timbres seront mis en vente anticipée au bureau de poste « premier jour » ouvert les samedi 20 et dimanche 21 novembre, à la salle des fêtes de Melun (Seine-et-Marne), lors du Challenge Pasteur, considéré comme un véritable championnat de France de philatélie jeunesse, qui oppose près de quatre-vingts collections en provenance de dix-neuf régions de l'Hexagone.

P. J.

★ Challenge Pasteur : Anny Boyard (tél. : 01-30-62-83-11) ; souvenirs philatéliques : Gérard Halle, CES Politzer, 74, rue de la Déportation, 77190 Dammarie-les-Lys.

EN FILIGRANE

■ **Le Monde des philatélistes.** Dans sa livraison de novembre, *Le Monde des philatélistes* consacre son dossier à la mise en service, en France, des premiers cachets à date et à leur utilisation aux XVIII[e] et XIX[e] siècles. Ces cachets, dont la date fait désormais... foi, succèdent aux simples mentions du nom des bureaux de départ des lettres. Ce numéro comprend un feuillet de timbres de Guinée sur les automobiles De Tomaso (84 pages, en kiosque, 29 F).

■ **Ventes.** Tomy-Anka (27, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 Paris. Tél. : 01-47-70-45-72) clôture sa vente sur offres le 16 novembre. Parmi les plus de 5 000 lots, un millier concernent les cartes postales (prix de départ 500 F [76 €]). Un dessin à l'encre de Chine sur calque de Pierre Gandon, projet pour le timbre sur le cinquantenaire de Clément Ader, démarre à 4 000 F (610 €).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

LeMonde Job: WMQ1311--0025-0 WAS LMQ1311-25 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 09:16 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0353 Lcp:700 CMYK

DISPARITION L'Américain Robert Kramer, qui a donné ses lettres de noblesse au cinéma politique et social, est mort à Rouen, le 10 novembre, à l'âge de soixante ans. Il vivait en France depuis 1980. ● LES THÈMES de ses débuts, dans les années 60, sont ceux des luttes radicales de l'époque : guerre du Vietnam, guérillas sud-américaines, terrorisme, marginalités... En 1967, il participa à la création d'un collectif de réalisateurs, Newsreel. ● VENU EN EUROPE dans le sillage de la révolution portugaise, en 1975, il filme sur tout le continent, avec lucidité et acuité, des documentaires, des courts-métrages pour la télévision, ou des fictions, voulant enregistrer, comme *« un unique et long film »*, *« une histoire en continuel devenir »*. ● *DEUX PROJECTIONS, à Paris, permettront de redécouvrir Ice,* une politique-fiction, et *Doc's Kingdom,* une merveille autobiographique.

La noirceur du temps et les espoirs des hommes dans la caméra de Robert Kramer

Le réalisateur américain, qui a donné ses lettres de noblesse au cinéma politique et social, est mort le 10 novembre, à l'hôpital de Rouen, des suites d'une méningite à l'âge de soixante ans. L'auteur de « Route One/USA » vivait en France depuis 1980

NÉ À NEW YORK en 1939, fils de médecin, Robert Kramer appartient à cette génération d'intellectuels engagés de la côte Est des Etats-Unis qui feront de la lutte pour les droits civiques, puis de l'opposition à la guerre au Vietnam et du soutien aux combats de libération nationale du tiers-monde, le fil conducteur d'une remise en cause de plus en plus profonde de l'*American Way of life* durant les années 60. Avec son ami d'enfance Peter Gessner, fils d'un scénariste *blacklisté* par le maccarthysme, qui enseigne le cinéma à l'université de New York, puis avec la complicité des documentaristes militants Norman Fruchter et Robert Machover, qui disposent d'un matériel de cinéma léger alors introuvable aux Etats-Unis, il participe (sous le pseudonyme de Robert Remark) au montage de documents réalisés par des guérilleros vénézuéliens qui sera diffusé dans les réseaux underground avec comme titre le nom de l'organisation, *FALN* (1965).

L'année suivante, Kramer réalise *In The Country*, discussion sans concession d'un couple sur la situation du mouvement radical aux Etats-Unis. Le film est présenté confidentiellement en Europe grâce à Jonas Mekas au Festival de Pesaro. En 1967, le cinéaste tourne *En marge,* son premier film de « fiction » – mais jamais la distinction entre fiction et documentaire ne lui paraîtra pertinente, sinon pour être remise en question. Présentée à Cannes, cette évocation du terrorisme urbain révolutionnaire obtient le Prix Georges-Sadoul du meilleur film étranger.

> « Mon impression est d'être parti de ma maison, aux Etats-Unis, pour arriver à ma maison, en Europe »

A la fin de la même année, Robert Kramer crée avec Allen Siegal un collectif de réalisateurs militants, Newsreel, dont le manifeste commence par ces mots : *« Nous trouvons que le système actuel d'information télévisée ne correspond pas à nos attentes »* ; il se termine par cet engagement : *« Nous cherchons à réaliser deux choses simultanément. Nous voulons créer et rendre permanent un groupe Newsreel à New York, capable de produire au moins deux films par mois et d'en faire circuler de douze à vingt-quatre copies dans l'ensemble du pays. Et nous voulons élargir le réseau de distribution et stimuler la création de groupes analogues au nôtre. »*

De 1968 à 1972, Newsreel réalisera une soixantaine de films d'interventions, à New York puis en Californie. Kramer s'y installe, participe au mouvement des communautés de la côte Ouest et enseigne un temps à San Francisco. En 1969, Robert Kramer, Norman Fruchter et John Douglas réalisent pour Newsreel *People's War*, au Vietnam du Nord bombardé par l'aviation américaine. La même année, Kramer signe *Ice*, nouveau film de politique-fiction autour d'un groupe d'activistes armés traqués par la police. En 1975, le film-fleuve *Milestones*, cosigné avec Douglas, marque, comme son titre en suggère l'ambition, un repère essentiel dans l'aventure politique, intellectuelle et artistique de cette époque.

En 3 h 15, il met en scène la « tribu » de toutes les alternatives de cette génération pour une réflexion sur la réussite et l'échec des expérimentations d'alors. Dans un même élan, le film met en question les méthodes de mise en scène du cinéma militant de la mouvance Newsreel. Cette interrogation sera reprise de l'autre côté de l'Atlantique, en particulier au cours d'une longue réflexion collective de l'équipe des *Cahiers du cinéma* (nos 258-259, juillet-août 1975). Kramer, qui n'a jamais obtenu et n'obtiendra jamais une reconnaissance officielle aux Etats-Unis, encore moins de l'industrie, lui l'Américain qui ne figure pas dans les dictionnaires américains du cinéma (ni dans celui, supposé faire autorité, de Tavernier et Coursodon) vient en Europe.

Il filme la « révolution des œillets » et ses suites (*Scenes from the Class Struggle in Portugal*, 1977), puis tourne en France une nouvelle fiction autour des fantasmes d'activisme violent dans une ambiance de film noir, *Guns* (1980). La décennie qui commence alors sera celle de la mise à l'épreuve, pas toujours convaincante, des modes classiques de mise en scène avec une série de films tournés en Europe. *A toute allure*, production de l'INA sélectionnée en compétition au Festival de Cannes 1982, est un essai de petite forme qui, à propos d'un couple de jeunes gens dans le décor unique d'une patinoire de banlieue, démontre un bonheur de filmer a minima, « dans le plus simple appareil » (technique, financier, scénaristique...), qui ne donne pas alors tous ses fruits, mais se révélera fécond. Aux antipodes est l'échec de *Diesel*, lourde fable de science-fiction politique tournant à la catastrophe cinématographique. Beaucoup plus tard, le cinéaste décrira le processus qui a engendré ce résultat, dans un long récit publié par *Le Travail de l'art* (n° 4, été 1999), qui reste l'un des témoignages les plus lucides sur la manière dont un film se fait – ou pas. Une autre expérience est menée en 1984 avec *Notre Nazi*, tourné sur le plateau de *Wundkanal*, un film réalisé par Thomas Harlan (le fils de Veit Harlan, l'auteur du *Juif Süss*) avec, dans le rôle principal, un ancien officier nazi, Albert Filber. Troublant jusqu'au malaise extrême, le film de Kramer questionne la relation entre celui qui est filmé, ceux qui filment et ceux qui regardent, dans une mise en abymes qui conduit au psychodrame.

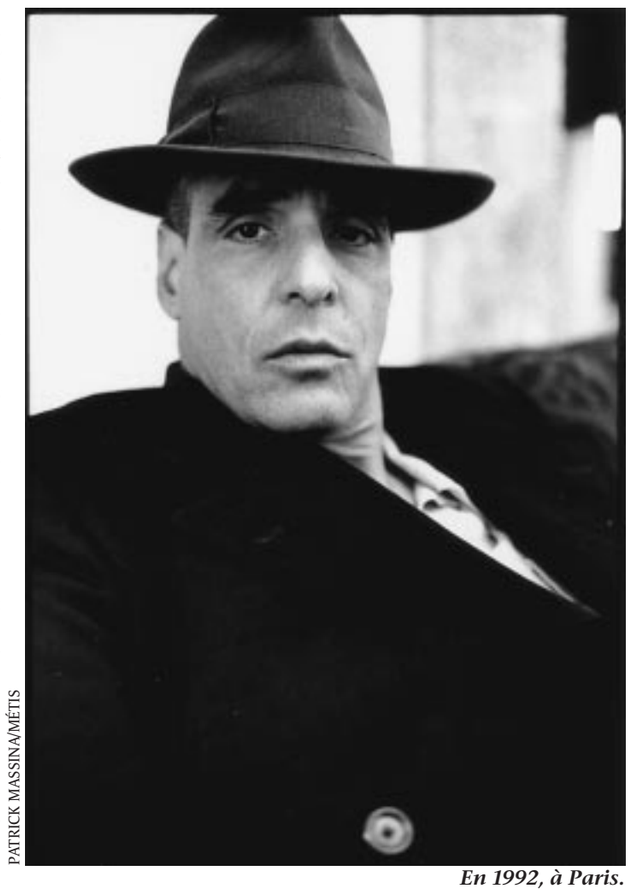

PATRICK MASSINA/MÉTIS

En 1992, à Paris.

Outre des courts métrages pour la télévision (*Un grand jour*, 1981 ; *La Peur*, 1983 ; *Un plan d'enfer*, 1986) et un long essai en vidéo (*X-Country*, 1987), Robert Kramer réalise à Lisbonne une merveille de petit film autobiographique, *Doc's Kingdom*. Son copain et alter ego Paul McIsaac tient le rôle principal. On trouve aussi au générique de cette charade poétique et rieuse sur l'exil quelques-uns des complices essentiels de l'œuvre du réalisateur, depuis le début des années 80 jusqu'aux derniers films : Richard Copans, chef opérateur et bientôt producteur, l'ingénieur du son Olivier Schwob, le contrebassiste et compositeur Barre Philips. Tous participent au grand film qui, quatorze ans après *Milestones*, porte à bon droit comme titre non plus un nom d'objet fixe, mais l'annonce d'une remise en chemin : *Route One/USA*.

Parcourant, avec Doc comme double et interlocuteur, la route qui longe la côte Est des Etats-Unis depuis la frontière canadienne jusqu'à la pointe de la Floride, Robert Kramer traverse la géographie de son pays natal, mais aussi son histoire, son propre passé et son propre imaginaire. Au long de cette balade joyeuse et attentive, inquiète et chaleureuse, les rencontres composent un paysage auquel le cinéma ne cesse de s'ouvrir davantage, pour comprendre, pour agir aussi. Jamais l'expression « cinéma militant », justement dépréciée tant elle a recouvert de pensums, de prêches et de clichés, n'aura mieux retrouvé ses lettres de noblesse : film militant pour la lumière, pour la musique, pour l'étonnement devant le monde, pour le refus de l'injustice et de la bêtise, *Route One/USA* synthétise et magnifie les tentatives des années précédentes, annonce une série de films qui, sans en retrouver l'ampleur, vont multiplier les approches libres et inventives de la réalité et de l'histoire, avec une puissance de suggestion exceptionnelle. Ces films font de Robert Kramer une figure capitale de l'histoire du cinéma contemporain.

En 1990, *Berlin 10/90*, plan-séquence d'une heure dans une salle de bains avec l'auteur seul, réfléchit, au double sens du terme, la chute du mur avec une acuité qui laisse pantois. *Point de départ*, en 1993, profite d'un atelier de formation pour de jeunes cinéastes au Vietnam pour remettre en marche la pensée, par le cinéma, de la réalité d'un pays et de l'imaginaire qu'il a engendré pour une génération d'Occidentaux, et de ce qu'il est possible, et digne, d'en faire aujourd'hui. *Walk The Walk*, en 1996, est sans doute l'un des premiers véritables films européens, essayant de mettre en scène à partir de la trajectoire de trois membres d'une famille éclatée ce qui unit et ce qui sépare les humains de Fos-sur-Mer à Odessa, en passant par Berlin livré au sida et au trafic et par le Caucase en proie à la guerre.

Le Manteau (1996) est une parabole internationaliste sans illusion, où les puissances de la fiction construisent des liens de sens et d'émotion par-delà les siècles et les distances. *Ghosts of Electricity* (1997), réflexion sur la technique et la pensée, est aussi une magnifique déclaration d'amour de Robert Kramer à sa femme, Erika. *Say Kom Sa* (1998), digression libre qui recroise les chemins parcourus durant la décennie, les conduit à s'interroger l'un l'autre avec une volonté modeste et opiniâtre d'avancer toujours. Un film expérimental, un documentaire, une fiction, un conte, un journal, un essai intimiste : tous ces films, différents, composent les multiples facettes d'un art qui avait trouvé les voies d'une pensée critique par le cinéma, de plus en plus riche à force de simplicité. Avec les ans était aussi venu peu à peu, comme une sagesse supérieure, le sens de la beauté qui irradie les plans a priori les plus banals, les fait briller doucement d'un mystère fécond.

Robert Kramer avait écrit un jour : *« Si l'on est vraiment ensemble, l'obscurité du jour est le meilleur moment pour voir. Mais il faut être* vraiment *ensemble. »* Toute sa vie aura été placée sous le signe du partage. Il avait consacré l'année 1998-1999 à l'enseignement, au Studio national des arts contemporains du Fresnoy, à Tourcoing. Un aveugle voyant est le personnage principal du film qu'il venait de terminer dans les ruelles et les bars du quartier entourant l'école, *Cities of the Plain*. Cinéaste en mouvement dont tant de titres évoquent une géographie mobile, il aura, pratiquement seul, pensé avec le cinéma la fluidité contemporaine et la manière dont elle met en question, en circulation, les repères hérités du passé, ceux du pouvoir comme ceux de sa contestation.

Il disait : *« Mon impression est d'être parti de ma maison, aux Etats-Unis, pour arriver à ma maison, en Europe, en passant par d'autres lieux qui sont aussi ma maison. Il me semble que nous avons plusieurs "maisons", et qu'il vaut mieux penser en ces termes, plutôt que de réduire toujours le concept de "ma maison" au lieu le plus petit, le plus fermé. »* Il y a dix ans, commentant sur un autre plan la même interrogation, cinématographique et politique, des relations entre le tout et les parties, il tirait de son propre travail cette description (reprise dans le livre collectif que lui a consacré, aux éditions Lindau, le Festival Cinema Giovani de Turin, sous la direction de Roberto Turigliato) : *« Un jour ou l'autre, tous les films que je fais formeront un unique et long film. Une histoire en continuel devenir, le compte rendu détaillé d'une conscience qui se déplace à travers les lieux et les époques, essayant de survivre, de comprendre, de trouver une maison adéquate, et, au long de tout ce chemin vivant avec les images, la forme-film, comme une unique pratique qui unifie ce projet. »*

Jean-Michel Frodon

Vingt-six films, deux rendez-vous

● **Filmographie :** *In the Country* (1966) ; *En marge* (1967) ; *People's War* (coréalisé avec Norman Fruchter et John Douglas, 1969) ; *Ice* (1969) ; *Milestones* (coréalisé avec John Douglas, 1975) ; *Scenes from the Class Struggle in Portugal* (1977) ; *Guns* (1980) ; *A toute allure* (1982) ; *Notre nazi* (1984) ; *Diesel* (1985) ; *X-Country, An Unexpected Wedding in the Main Mansion of President James Monroe, Virginia* (1987) ; *Doc's Kingdom* (1987) ; *Route One/USA* (1989) ; *Berlin 10/90* (1990) ; *Dear Doc* (1990) ; *Maquette, brouillon de film* (1990) ; *Vidéolettres Robert Kramer/Stephen Dwoskin* (1991) ; *Sous le vent* (1991) ; *Pour Fidel Intrusca Fernandez, Pérou* (1991) ; *Point de départ* (1993) ; *Greg Lemond/Andrew Hampsten* (1993) ; *Walk the Walk* (1996) ; *Le Manteau* (1996) ; *Ghosts of Electricity* (1997) ; *Say Kom Sa* (1998) ; *Cities of the Plain* (1999).

● **Rendez-vous :** projection de *Ice*, suivie d'un débat avec le critique Laurent Roth (mercredi 17 novembre à 20 h 30. L'Ecran, 14, passage de l'Aqueduc, 93200 Saint-Denis. Tél : 01-49-33-66-88) ; projection de *Doc's Kingdom* dans le cadre d'une soirée consacrée à l'exil (jeudi 18 novembre, 19 heures. Forum des images, Forum des Halles, porte Saint-Eustache, 75001 Paris. Tél : 01-44-76-62-00).

Un Américain à Roubaix

VERBATIM

À L'OCCASION *du montage de son film,* Cities of the Plain, *tourné en vidéo digitale dans la région de Roubaix, Robert Kramer avait accordé, en août, un long entretien au critique Patrick Leboutte. Nous publions des extraits de ce texte qui paraîtra le 19 novembre dans la revue* L'Image, le monde.

(...) Peut-être qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui de voyager. Mais d'un autre côté, si le monde est partout identique, cela signifie que tu peux le filmer partout, à partir de n'importe quel endroit. D'une certaine manière, le local renvoie partout au global, plus que jamais.

Ce printemps, j'ai tourné dans le nouveau centre commercial d'Eurolille, qui ressemble à un vaste aéroport international, totalement déprimant, complètement aseptisé. Tu sors du métro et tu plonges dans le négoce. (...) C'est cela le nouveau montage du monde et cela concerne forcément le cinéma.

Le problème n'est plus tant de savoir où filmer, puisque d'une certaine façon tu fais tous les centres commerciaux du monde quand tu tournes ici. Le problème est de savoir comment filmer ce qui là-dedans t'intéresse. (...) Que devient l'être dans ce contexte ? Qu'est-ce qu'il en reste ? Voilà le nouveau champ de travail : filmer ce qui reste.

Dès que je suis arrivé à Roubaix, pour enseigner à l'école du Fresnoy [à Tourcoing], j'ai su que ce territoire posait des questions. Le déclic s'est produit tout de suite. (...) J'ai eu le sentiment que le Nord, et Roubaix en particulier, vivait un moment où la mémoire du passé faisait l'objet d'une transmission véritable qui se manifestait dans la solidarité ou par le biais de communautés porteuses d'une manière spécifique de résister à tout ce qui représente la métropole. Et en même temps, avec un peu de recul, notre recul de mondialistes, de voyageurs, de gens qui lisent, j'ai perçu que tout cela était folklorique, déjà dépassé, qu'à terme tout serait balayé.

Tout au long de ce tournage à Roubaix, j'ai eu l'impression de faire un travail historiographique par rapport à des choses qui d'ici dix ans auraient disparu, et parfois je me disais que, si le film n'était pas bon, au moins j'aurais offert quelques petites archives à la postérité : après tout, c'est une des fonctions du cinéma. (...) Je pense qu'il faut être capable de faire un deuil pour avancer. Il ne faut pas trop de nostalgie. Il faut se mettre dans le courant et voir ce que cela donne. Il faut échapper à la mort, continuer toujours de mettre des jetons sur le tapis et repartir marcher.

En ce sens, je raisonne encore comme un Américain. Je sais que dans la vie, la règle, c'est le mouvement, et l'immobilité l'exception. (...) Je viens d'avoir soixante ans et c'est incroyable cela. (...) Je n'ai jamais pensé dépasser un jour quarante ans. Mon père est mort à cinquante-huit ans, je n'ai aucune référence pour vivre cet âge-là, et donc, la seule référence que j'ai, c'est moi, avec un pied dans une époque dont il ne reste que des chutes et l'autre dans ce qui s'annonce comme une nouvelle civilisation, avec une autre idée du corps, un autre fonctionnement mental, un autre rapport au langage.

Communiquer par e-mail, est-ce vraiment parler ? Quel plaisir apporte la sensualité par images et claviers ? Je me demande si, pour les nouvelles générations, le monde n'est pas définitivement épuisé. Dans ces conditions, je ne sais plus très bien comment parler de transmission. (...) Ce qui est bien, je crois, c'est de vouloir travailler et d'aller au bout de sa pensée. Ensuite, on verra bien.

★ ***L'Image, le monde, une revue en cinéma.*** **Numéro 1, automne 1999, trimestriel (85 F).**

LeMonde Job: WMQ1311--0026-0 WAS LMQ1311-26 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 09:39 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0354 Lcp:700 CMYK

Warp, découvreur de musiques électroniques

Le label britannique fête ses dix ans

UN MAGASIN de disques est un lieu stratégique pour le lancement d'un label. L'histoire du rock est pleine de ces exemples de boutiques – de Rough Trade à Beggars Banquet, de New Rose à Rhino Records (*Le Monde* du 9 novembre) – converties à la production. En 1989, à Sheffield, Rob Mitchell et Steve Beckett, propriétaires, depuis 1987, du magasin Warp Records ont sauté le pas. Non pour publier les albums d'*indie rock* anémique qu'ils vendaient jusqu'alors, mais pour célébrer une révolution, celle des sons inouïs nés dans les clubs de Chicago et de Detroit qui commençaient à bouleverser la scène musicale britannique. Trois doubles compilations – *Influences*, *Classics*, *Remixes* – retracent l'histoire d'un label défricheur, le plus aventureux et constant de la musique électronique.

« *La* house *venue des clubs gays de Chicago,* explique Rob Mitchell, *était pour nous aussi neuve et radicale que si elle avait été créée par des extra-terrestres. Cette musique n'aurait pu exister avant l'invention des sequencers, samplers et boîtes à rythmes qui l'ont enfantée.* » Le nord de l'Angleterre – fort d'une solide culture de la fête, d'une ville (Manchester), d'un groupe (New Order), de DJ (Graham Park, Winston & Parrot) et d'un club (Hacienda) pionniers – va servir de locomotive au reste du Royaume-Uni. Sheffield, son industrie métallurgique sinistrée et ses groupes initiateurs d'une vague synthétique (Human League, Cabaret Voltaire) ne sont pas en reste. Pour entrer dans la « dance », la boutique Warp disposait de quelques atouts. « *Il est facile de savoir ce qu'on aime*, analyse Rob, *moins de savoir ce qu'on doit signer. Tenir un magasin de disques, connaître les réalités du marché nous a permis de garder les pieds sur terre. La notion de nouveauté est d'autre part si importante dans la dance music qu'il était très utile d'être les premiers à recevoir et écouter les disques...* »

WARP

Steve Beckett et Rob Mitchell, créateurs de Warp.

POUR UN PLAISIR PLUS CÉRÉBRAL

Dans leurs pochettes violettes caractéristiques, les premiers disques Warp – les maxis *Track With No Name* des Forgemasters, *Dextrous* des Nightmares On Wax... –, reflétaient le son de l'époque, quand l'énergie festive de l'*acid house* finissante rebondissait sur les « *beep beep* » glacés d'ordinateurs post-industriels. Emergeant de cette vague, deux gamins de dix-sept ans, Gez Varley et Mark Bell (qui travaille aujourd'hui avec Björk), enregistrent sous le nom de LFO l'album *Frequencies,* premier disque majeur publié par Warp. Dans la foulée, le label s'imposera une ambition nouvelle : « *Nous ne voulions plus nous focaliser sur les pistes de danse. Les contraintes de la club culture tuaient la créativité. Plutôt que les maxis, nous avons décidé de privilégier les albums, les artistes et leur développement.* »

Une compilation, *Artificial Intelligence* illustrera ce parti pris, ouvrant la musique électronique à un usage domestique et à un plaisir plus cérébral. Au côté de Black Dog ou Autechre, apparaît Aphex Twin – Richard D. James pour l'état civil –, un des talents les plus saisissants et les plus secrets des années 90. « *Richard était encore au lycée quand il nous a envoyé ses premières maquettes. C'est pour moi un véritable excentrique anglais qui vit en marge et pour qui aucune règle n'est sacrée...* » Compositeur capable de sérénité – ses *Ambient Works* –, de passionnantes explorations rythmiques (l'album *Richard D. James*) comme de dérèglements malsains (les effrayants et délicieux *Come To Daddy* et *Window Licker*), Aphex Twin devrait tenir un rôle prédominant dans les musiques de ce début de siècle.

Plus intéressés par la personnalité des artistes que par des styles musicaux, Rob Mitchell et Steve Beckett ont produit une pléiade d'albums affranchis du carcan de l'électronique pure et dure. Du dub futuriste des Sabres Of Paradise à l'instrumentation jazzy de Red Snapper ou de Squarepusher, du dandy électro-pop finlandais Jimi Tenor aux harmonies naïves de Plaid, des épopées mélancoliques des Boards Of Canada aux musiques de films virtuels de Broadcast... Un risque malgré tout : la tentation de l'abstraction, une prétention qui avait déjà fait beaucoup de mal au rock dit « progressif » des années 70. Rob Mitchell en est conscient. « *Je sens qu'il y a un risque à devenir trop cérébral. Nous voulons trouver à l'avenir des choses plus mordantes, d'une attirance plus immédiate. Pas par cynisme commercial mais pour notre plaisir.* » Pour que Warp, qui va quitter Sheffield pour Londres, garde le tranchant d'une originalité quasiment étymologique. *To Warp* signifie, au sens propre, « déformer » (le bois, la tôle) et « pervertir », au sens figuré.

Stéphane Davet

★ Influences, Classics et Remixes, trois coffrets de 2 CD, distribués par Source/Virgin.

DÉPÊCHES

■ **LES MEILLEURES VENTES : dans le classement IFOP/Tite Live diffusé par le SNEP, pour la semaine du 31 octobre au 6 novembre,** la chanteuse américaine Mariah Carey prend la tête avec *Rainbow* devant le trio de voix mâles à la française, Patrick Bruel (2e) avec *Juste avant,* Florent Pagny (3e) pour *Recréation* et Johnny Hallyday (4e) avec *Sang pour sang.* En cinquième place (onzième la semaine précédente), d'autres vedettes francophones font le succès de *Chacun peut y mettre du sien,* compilation réalisée pour l'association de lutte contre le sida, SolEnSi. Au chapitre des retours événementiels, Eurythmics avec *Peace* monte à la 8e place, tandis que David Bowie avec *Hours* descend du rang 18 au 34. En tête des ventes de single, le dorénavant éternel *Mambo no 5* de Bega Lou, grand succès de l'été.

■ **CHANSON : sous le titre *L'Intégrale de Pierre Perret*** (Adèle/EMI), viennent d'être réédités quinze albums enregistrés entre 1957 (*Moi j'attends Adèle*) et 1992 (*Bercy Madeleine*) par le chanteur et parolier. Les pochettes originales ont été respectées, indique l'éditeur. Par ailleurs, l'ensemble est proposé avec un livret où sont reproduites les paroles de quelque deux cents chansons, dont ces « standards » de la variété française que sont, sur le mode humoristique, *Le Tord-boyaux* (1963), *Tonton Cristobal* (1967), *Le Zizi* (1974), ou, dans une veine plus poétique, *La Cage aux oiseaux* (1971), ou grave *Lily* (1977)... Une vingtaine de ces classiques seront regroupés sur un volume mis en vente séparément.

SÉLECTION DISQUES

CLARA HASKIL

Bach : Toccata et fugue en mi mineur
Schumann : Bunte Blätter
Haydn : Sonate n° 37
Schubert : Sonate D 960

En 1952, la pianiste Clara Haskil venait enfin, à l'âge de cinquante-sept ans, de sortir de l'anonymat. Dans huit ans, elle mourrait des suites d'une chute dans l'escalier de la gare centrale de Bruxelles. Cette mort mit un terme à dix ans de carrière internationale, dix ans d'une gloire que cette pianiste acceptait presque avec regret, elle qui avait été si négligée dans sa jeunesse.

En 1951, elle avait enregistré ses premiers disques pour Philips, dont cette ultime sonate de Schubert que Vladimir Horowitz enregistrait la même année, pour RCA. L'écoute de cette interprétation d'archive, captée lors d'un récital à Hilversum (Pays-Bas), révèle une pianiste tout aussi simple et naturelle qu'en studio, mais plus emportée, plus engagée, plus émouvante encore, bien que les différences entre les deux versions soient ténues. Ce disque est l'unique témoignage qui nous soit parvenu de Clara Haskil aux prises avec une sonate de Haydn. Son jeu y est prodigieux de virtuosité ailée, bondissante, de verve, d'esprit dans les mouvements extrêmes, de sonorité orchestrale, de concentration dans le mouvement lent. Haskil, chaque nouvelle publication d'archives le confirme, est l'une des pianistes les plus singulières, les plus mystérieuses de ce siècle. Son jeu est inexplicablement émouvant : dénuement et virtuosité impalpable y sont intimement mêlés.

Alain Lompech

★ 1 CD Tahra 291. Tahara, 1, allée Georges-Bizet, 95870 Bezons. http//www.tahra.com

RICHARD STRAUSS

Quatre derniers Lieder – Lieder divers avec orchestre
Karita Mattila (soprano), Orchestre philharmonique de Berlin, Claudio Abbado (direction) (1)
Strauss Heroines : « Monologue de la Maréchale » ; « Trio » et « Finale », du Chevalier à la rose ; « Duo de l'acte II », d'Arabella ; « Mondscheinmusik » et « Scène finale », de Capriccio
Renée Fleming, Barbara Bonney (sopranos), Susan Graham (mezzo-soprano), Orchestre philharmonique de Vienne, Christoph Eschenbach (direction) (2)

On se souvient de la joie de Christoph Eschenbach lorsqu'il reçut, au Festival de Ravinia, cet été, la première épreuve de cet enregistrement de scènes extraites des opéras de Richard Strauss. Il est toujours agréable de voir un artiste qui ne fasse pas semblant de ne jamais écouter ses propres enregistrements... En l'occurrence, Christoph Eschenbach retrouvait, à la tête de l'Orchestre philharmonique de Vienne, le rôle d'accompagnateur, au meilleur sens du terme, qui fut le sien, notamment en tant que pianiste, aux côtés de Dietrich Fischer-Dieskau, dans une intégrale Schumann (Deutsche Grammophon) légendaire, où son écoute, son accompagnement des courbes, des intentions, des colorations du grand baryton sont restés un modèle. Les mêmes qualités sont au rendez-vous de ces séances straussiennes. D'un point de vue marketing, c'est un récital Renée Fleming ; d'un point de vue musical, c'est un travail d'équipe, d'ensemble, presque idéal : Fleming et deux grandes voix du moment, Barbara Bonney et Susan Graham. L'absolue entente du « Trio » du *Chevalier à la rose* dit tout, et les scènes monologuées font entendre la merveilleuse musicienne qu'est Renée Fleming et les couleurs presque patinées de sa voix.

Karita Mattila n'a a priori pas le moelleux, la suspension qu'on pense indispensable aux *Quatre derniers Lieder* de Strauss. Son timbre, reconnaissable entre tous, sa ligne presque instrumentale (en quelque sorte une Teresa Stich-Randall, la chaleur en plus) donne une couleur presque surexposée à ces chants généralement enfouis sous des touffeurs automnales. Les aigus, on le sait, ne sont pas le point fort de Mattila, mais à aucun moment ses limites ne gênent l'audition de cette version singulière, à laquelle Claudio Abbado apporte une direction claire, d'une sensibilité elle aussi objective. On ne retrouve ni l'émerveillement hédoniste de Gundula Janowitz avec Karajan (DG) ni la sensualité lasse de Jessye Norman avec Kurt Masur (Philips), mais certainement quelque chose à la croisée de ces deux chemins.

Renaud Machart

★ 1 CD Decca 466 314-2 (1)
★ 1 CD Deutsche Grammophon 445 182-2 (2).

RICHARD STRAUSS

Also sprach Zarathustra

GUSTAV MAHLER

Totenfeier
Orchestre symphonique de Chicago, Pierre Boulez (direction)

Très fin de siècle (XIXe, bien sûr), ce programme inspire à Pierre Boulez une éloquente mise en perspective historique. Son interprétation du célébrissime *Also sprach Zarathustra*, de Richard Strauss, éclaire autant la généalogie du compositeur (animation lisztienne, colorisme wagnérien) que son inscription dans la tendance générale du moment (gigantisme postromantique). Seule la dimension personnelle de Strauss (l'art permanent de la séduction) semble quelque peu négligée, au point qu'*Also sprach Zarathustra* sonne parfois comme du Schoenberg ! Excessivement monumentale (lenteur du tempo et sécheresse des rythmes pointés), la *Totenfeier*, donnée en complément, rappelle encore moins Mahler (celui de la *Deuxième Symphonie*, dont elle constitue l'amorce) que... son époque.

Pierre Gervasoni

★ 1 CD Deutsche Grammophon 457 649-2.

GIACINTO SCELSI

Intégrale des œuvres chorales
New London Choir, Percussive Rotterdam, James Wood (direction)

Le dixième anniversaire de la mort de Scelsi avait donné lieu à un concert d'anthologie lors de la session 1998 de Voix nouvelles à Royaumont. On se réjouit de pouvoir y assister de nouveau par le biais du disque, avec une prise de son qui restitue parfaitement les sensations éprouvées dans le réfectoire aux moines. La pâte moelleuse des *Three Latin Prayers*, la vocalité éructée de *TKRDG*, la granulation vivace de *Sauh III* et *Sauh IV* et les poussières stellaires d'*Yliam* nous touchent toujours autant dans l'interprétation exemplaire du New London Choir.

P. Gi

★ 1 CD Accord « Una Corda » 206 812. Distribué par Universal.

JEF SICARD TRIO

Le Rêve de Claude

Saxophoniste et clarinettiste animé par l'aventure des musiques improvisées en France depuis les années 70, Jef Sicard s'est décidé sur le tard à inscrire son nom à la tête d'un groupe. Il y eut un quartette, ce trio fondé en 1998. Ceux qui lui ont transmis l'amour du jazz, de l'honnêteté musicale, d'un certain jusqu'au-boutisme ont pour nom Ornette Coleman, Eric Dolphy et Roland Kirk. Il les a joués, parfois cités, mais c'est d'abord lui-même, intimement, que Sicard entend jouer. Compositeur rigoureux de thèmes qui cherchent la lisibilité pour provoquer des improvisations ouvertes, Sicard s'intéresse à des ambiances et à des sources musicales (pays celtes, Orient, Brésil...), qu'il relie à l'universalité de la Great Black Music, la grande musique noire. De Sicard on aime la douceur lyrique, le romantisme à fleur de peau (pas de niaiserie, l'émotion), les emportements que ses compagnons de musique soulignent, renforcent parfois – le contrebassiste François Méchali (auteur de trois morceaux qui prolongent ces pistes) et le batteur François Laizeau. Ainsi, *Le Rêve de Claude* se tient en marge du spectaculaire, va à l'épure.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Charlotte records CP188. Distribué par Night and Day.

HORACE ANDY

Living in the Flood

Beaucoup ne connaissent la voix d'Horace Andy qu'à travers les disques du trio trip-hop Massive Attack. Cette figure méconnue du reggae officie pourtant depuis le début des années 60. C'est encore à Massive Attack et au label phonographique Melankolic, créé par le groupe, qu'a été due, en 1997, la réédition des perles cachées du merveilleux *Skylarking*. Les jeunes fans ont cette fois permis à leur aîné d'enregistrer un nouvel album, *Living in the Flood*, qui se laisse bercer par le velours du classicisme rasta. Enregistrées à Kingston, dans les studios historiques de Tuff Gong, ces chansons s'assouplissent de rythmiques sereines et de mélodies toujours émouvantes. L'ancien Clash Joe Strummer a offert le morceau-titre, *Doldrums* et *Right Time* s'essaient à des danses plus sautillantes, mais c'est dans le frémissement et la prière qu'Horace Andy continue d'exceller.

S. D.

★ 1 CD Melankolic 7243848377 2 3. Distribué par Delabel/Virgin.

TECA CALAZANS

Alma de Tupi

Après avoir pioché chez Caetano Veloso, Chico Buarque et quelques autres, après avoir osé s'attaquer à des monuments de la culture brésilienne tels que Villa-Lobos ou Pixinguinha, Teca Calazans revient depuis quelque temps à l'écriture musicale. Sur des textes de Ricardo Vilas, Luis Carlos Sa et Maciel Melo, elle signe six nouvelles compositions et en reprend d'autres datant du temps où elle formait avec Ricardo un fameux duo que Nougaro chouchoutait dans les années 70. Le reste du programme est le fruit d'investigations dans le patrimoine, notamment *Alma de Tupi*, la chanson-titre, fière comme un drapeau, qui fut écrite par Jararaca (*Il n'y a que beauté dans les broussailles du Sertao /Où nos braves Indiens n'ont jamais été esclaves d'une autre nation*). Enregistré à Recife, sa ville natale, tout l'album baigne dans la poétique musicale nordestine. Intimiste, empreint d'une gracieuse délicatesse, il révélera à ceux qui ne le connaissaient pas encore un guitariste aux fluidités enivrantes, originaire, lui aussi, du Nordeste, Nenéu Liberalquino.

Patrick Labesse

★ 1 CD Buda Musique 82987-2. Distribué par Mélodie.

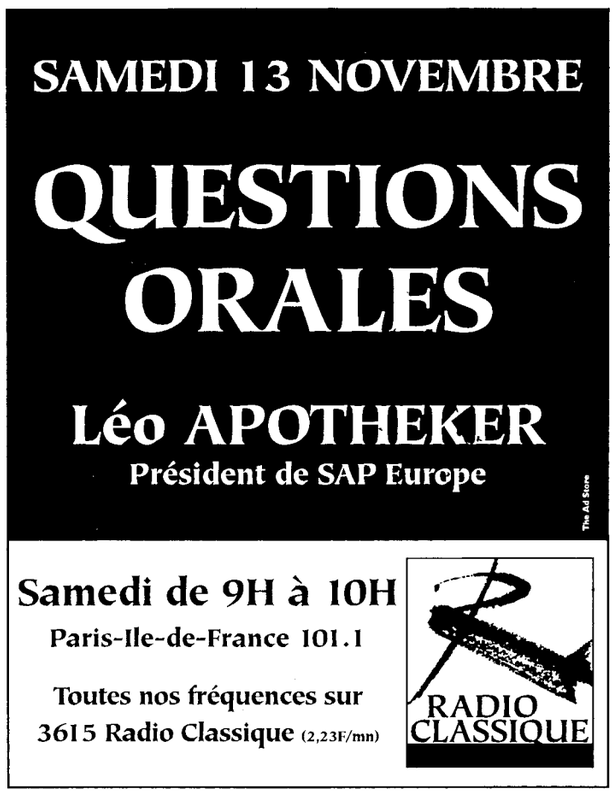

LeMonde Job: WMQ1311--0027-0 WAS LMQ1311-27 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 09:39 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0355 Lcp:700 CMYK

Les voix de l'amour mozartien hantent l'Opéra de Nancy

Début de saison en Lorraine avec « Cosi fan tutte », de Mozart

Coup d'envoi de la saison de Jean-Marie Blanchard à l'Opéra de Nancy et de Lorraine avec une nouvelle production d'un *Cosi fan tutte* sous le soleil semi-voilé de Marivaux. Le metteur en scène Philippe Arlaud a choisi avec sagesse la littéralité visuelle des corps et l'apparence des situations, laissant à Mozart le soin des âmes, servi avec émotion par l'Orchestre de l'Opéra de Nancy, sous la direction de Thomas Hengelbrock.

W. A. MOZART, *Cosi fan tutte*, avec Fiorella Burato (Fiordiligi), Annely Peebo (Dorabella), Christoph Genz (Ferrando), Stephan Genz (Guglielmo), Georg Nigl (Don Alfonso), Maryseult Wieczorek (Despina), Chœur de l'Opéra de Nancy et de Lorraine, Orchestre symphonique et lyrique de Nancy, Thomas Hengelbrock (direction), Philippe Arlaud (mise en scène, décors et lumières).
OPÉRA DE NANCY ET DE LORRAINE, 1, rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy. Tél. : 03-83-85-30-60. De 40 F (6,10 €) à 315 F (48,02 €). Prochaine représentation : le 13 novembre, à 20 heures.

NANCY
de notre envoyée spéciale

Philippe Arlaud, en entomologiste du cœur et de la raison, met la vie en scène comme une éternelle garden-party où les cœurs peuvent commencer à battre puis se briser sans un murmure. Elégance et beauté des costumes, un rien dandy pour ces messieurs, d'une coquetterie tchékhovienne pour ces dames. Il y a une légèreté délicieuse de crème fouettée à cette succession de clichés pastel, à ces lumières tendres et acidulées comme des bonbons. Point de surprise ni de terrible coup du sort, on le sait, dans cette œuvre ratifiée dès l'introduction orchestrale par l'affirmation misogyne du *« Co-si-fan-tu-tte »*... mais un suspense subtil et des abîmes soudains qui ne tiennent qu'à la musique.

Peuplé de jeunes talents, le plateau est visuellement beau mais le ramage n'est pas constamment à la hauteur du plumage. Le timbre sombre de Fiorella Burato (Fiordiligi), d'une aura curieusement tragique, manque encore d'assurance pour aborder les périls des *Come scoglio* et *Per pietà*. L'exquise Dorabella d'Annely Peebo, plus légère que sensuelle, pèche par une certaine uniformité vocale et expressive. Mais le duo des sœurs est piquant et charmeur. L'heureuse surprise, c'est la Despina de Maryseult Wieczorek – une voix qui a du corps, un corps qui connaît la chanson. Cela d'autant que cette initiatrice en amour endosse ici l'amertume et la noirceur initialement dévolues au vieux philosophe Don Alfonso, transformé pour l'heure en jeune nihiliste à la Eugène Onéguine. Il aurait fallu, pour rendre complètement crédible ce personnage-sentence, une trempe vocale plus affirmée que celle de Georg Nigl.

HUMOUR ET POÉSIE

Avec le duo Ferrando-Guglielmo (respectivement Christoph et Stephan Genz) se forme une sorte de trio de collégiens soumis à des jeux de rôle. Difficile de faire scéniquement plus empruntés. On a beau les savoir transis d'amour puis de déception, ce sont encore des amants en culottes courtes ! Certes, Guglielmo le baryton a un timbre chaud, un phrasé souple et naturel, malgré des graves à la rubrique des chiens écrasés, mais il est bien hasardeux de déceler en Ferrando le moindre soupçon de ténor mozartien. Le timbre est joli, délicat, mais l'absence de puissance dans l'aigu et la faible charge expressive d'un *aura amorosa* sont rédhibitoires.

Alors, d'où vient ce sentiment de charme qui persiste après le baisser de rideau ? Sans doute est-ce la réussite d'une mise en scène où humour et poésie s'équilibrent – un humour frais sans dérision, une poésie discrète sans pathos –, les séductions de toutes ces belles dames qui remportent une victoire méritée. Mais c'est surtout l'orchestre, prenant vie et forme mozartiennes sous la direction de Thomas Hengelbrock, qui émeut. Le mordant et le panache ne sont pas toujours au rendez-vous, une certaine sécheresse affecte parfois attaques et finales, un manque de liant se fait jour entre les pupitres ? Certes, mais la musique vit, elle est là, chaleureuse, chantante, on pourrait presque dire aimante. Et ce sont les vents, particulièrement ronds et expressifs, qui auront incarné la voix même de l'amour.

Marie-Aude Roux

Les bons débuts du Tribu Jazz Festival de Dijon

TRIBU JAZZ FESTIVAL, avec Al et Adil El Kabir des Disciples, Under Groove Unit, Renegade Way, Elliott Sharp Tectonics, Cosmik Connection et Laurent de Wilde, mercredi 10 novembre. La Vapeur, L'Usine, Dijon.

DIJON
de notre envoyé spécial

Les responsables du Tribu Jazz Festival, organisé à Dijon du 8 au 12 novembre, n'ont pas annulé la performance hip-hop d'Al et Adil El Kabir des Disciples, mercredi 10 novembre, à La Vapeur. Dans cette salle rock, disposant de locaux de répétitions et gérée en régie municipale, le rap est pourtant provisoirement suspendu en raison d'incidents (armes à feu, bagarres) survenus fin octobre lors d'un concert. Sobrement, Adil El Kabir viendra expliquer que le hip-hop se doit d'abord d'être un acte créatif musical, pas obligatoirement synonyme de violence. Et d'enchaîner sur une prestation de belle tenue (trois chanteurs, un DJ) où les boucles rythmiques ne perdent pas le sens du swing, où les mots tombent justes, sans démonstration pour dire les dérives du business rap *(Marchands d'galère)*, les dictatures économiques et sociales.

En maintenant cette performance, l'association Zutique, organisatrice de ce premier Tribu Jazz Festival, a préservé la cohérence d'une soirée qui a reflété les relations neuves entre le jazz, le funk et l'électronique voulue par le directeur artistique Fred Ménard. Avec un budget de 280 000 francs (42 685,72 €) dont 70 000 francs (10 671,43 €) qui viennent de la municipalité et de la direction régionale des affaires culturelles, l'équilibre devra beaucoup à la billetterie et au bar. Le tout est bien assuré par une vingtaine de jeunes bénévoles qui cassent leur tirelire pour la cause.

À LA VAPEUR ET À L'USINE

A La Vapeur, Under Groove Unit succède au hip-hop. Ses sept musiciens ont écouté le hard bop des années 50, le jazz-rock des Headhunters d'Herbie Hancock et y mêlent scratches et glissements contrôlés aux platines (DJ Cool B). C'est surtout sur des reprises qu'ils se font la main. Les thèmes sont de Jackie McLean ou Kenny Dorham – pas facile ; leur *Caravan* ne tombe pas dans les sempiternelles circonvolutions exotiques et ils abordent avec intelligence *Blue in Green*, épure en suspension écrite par le pianiste Bill Evans sur le disque le plus célèbre de l'histoire du jazz, *Kind of Blue*, de Miles Davis. Une découverte, en dépit parfois d'un manque d'animation.

Renegade Way monte sur scène après avoir demandé que l'on ne fume pas dans la salle. La consigne est respectée. Le groupe a des allures de *all stars* avec ses trois saxophonistes – Steve Coleman, Greg Osby, tous deux altistes, et Ravi Coltrane au ténor (Gary Thomas, annoncé, est resté en chemin). Renegade Way est pris fermement en main par Steve Coleman. Il amorce les thèmes, relance, sollicite les souffles. Greg Osby, complice des débuts de Coleman, se faufile aisément. Ravi Coltrane peine parfois à trouver sa place. Si un *all stars* inscrit nettement dans ses actes la notion de défi, elle est absente ici. Coleman ne fait pas de cadeau mais c'est pour favoriser le dépassement, l'éclat. Miles Davis poussait ainsi ses solistes.

A L'Usine, autre lieu du festival, un rien friche industrielle (*Le Monde* du 28 octobre), il est presque 1 heure quand Elliott Sharp installe ses motifs rythmiques et des événements sonores produits par sa guitare basse à huit cordes et de courtes phrases de saxophone. Là, les membres de Tribu ont encore un peu à apprendre. La musique de Sharp, exigeante, expérimentale, nécessite une disponibilité des sens que la programmation tardive, la disposition scénique (au-delà du troisième rang, on ne voit rien et Elliott Sharp a beaucoup à montrer) et le volume de la sonorisation n'ont pas permis. Les musiques improvisées expérimentales y ont perdu.

Sylvain Siclier

INSTANTANÉ

LES SORTILÈGES INTACTS DU KUTIYATTAM

D'emblée, une histoire s'amorce sous les doigts des musiciens. Frappes et caresses des tambours *mizhavou* (jarres appareillées) forment deux syllabes distribuées en phrases brèves, infiniment variées. A l'avant-scène, deux servants ont tendu entre leurs mains un rectangle de soie rouge, le temps de laisser entrer en un tourbillon les personnages chamarrés. Chacun se racontera des yeux et des mains, réservant la voix à de rares exhortations. Les musiciens devanceront imperceptiblement leurs gestes, suivant les mouvances du récit, maintenant de bout en bout un rythme fracassant, obsédant.

Ce soir, la troupe de *kutiyattam* Margi de Trivandrum (capitale du Kérala, dans le sud de l'Inde) donne un épisode de l'épopée du *Ramayana,* qui voit le jardin royal dévasté par Hanuman, le dieu-singe. Sankukarna, le maître jardinier (Margi Madhu – grandiose) est un couard, proche cousin d'Arlequin, baratineur emporté par des mains bavardes. Visage d'un vert soutenu, il fait la roue, en oiseau exotique tendu dans sa parade amoureuse vers les spectateurs. Le roi, Ravana (Margi Raman), entre en scène sous le signe du feu et du soleil. Parade guerrière cette fois, elle aussi évocatrice du monde animal. La servante Vijaya (Margi Sati) aux yeux miroirs sous des sourcils d'orage, fait défiler les sentiments en roulements de tonnerre et cillements éclair.

Autrefois, une représentation de *kutiyattam,* théâtre rituel antérieur au khatakali, pouvait durer un mois, un seul acte emplir une semaine, une simple phrase donner lieu à un solo d'une vingtaine de minutes. La science du détail, la complexité des mimiques a besoin de temps. Et le temps est venu à manquer au *kutiyattam* même au Kérala, où la troupe Margi est l'une des dernières à le pratiquer. Sa venue à Paris est un événement auquel peu de gens de théâtre paraissent avoir été sensibles. C'est un grand dommage. Car les éblouissants interprètes du Margi montrent comment le *kuttiyattam* a su capter il y a plus de quinze siècles des émotions qui sont toujours les nôtres.

Jean-Louis Perrier

★ Kutiyattam. Théâtre de la Ville, salle des Abbesses. 31, rue des Abbesses, Paris 18e . Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F (14,48 €) et 140 F (21,34 €). A 20 h 30, jusqu'au 13 novembre.

SORTIR

PARIS

Le Grand Zebrock
Du rap, du punk rock, du reggae, du hip-hop, du funk, de la danse free style, des graffs... les musiques et les expressions des cultures urbaines sont au Grand Zebrock, rendez-vous annuel en Seine-Saint-Denis des groupes de demain et des associations, labels et structures du secteur. Concerts, rencontres et performances diverses d'Usual Ruffneck, de Homeboys, Absolute, Sawa, 109, Legalizik, Driss, Casey & Cherio, Dub Action, Rachdi Zgaren & the Family, DJ D-Namit, exposition collective de photographes, etc.
Forum culturel, 1-5, place de la Libération, 93 Le Blanc-Mesnil. Le 13, de 10 heures à 24 heures. Tél. : 01-49-87-50-50. 50 F.
Lagrene, Escoudé, Luc
Les trois astres du manche à six cordes à la Cité de la Musique : Bireli Lagrene, le Tsigane de Strasbourg et Sylvain Luc, le titan du Labourd, en duo ; Christian Escoudé, celui d'Angoulême, en quartette et quatuor. Pour les jeunes guitaristes, c'est donc obligatoire. Et tous les autres doivent se sentir obligés. A signaler, Titi Winterstein en ouverture de cette soirée ainsi que le 13 à 16 h 30 et le 14 à 15 heures, Mihaly Dresch Quartet.
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 13, à 20 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 120 F.
Ellery Eskelin, Andrea Parkins, Jim Black
Ce trio, formé en 1994, est l'un des projets les plus aboutis du saxophoniste new-yorkais Ellery Eskelin, où le jazz improvisé, la composition, le mélange des genres forment un tout souvent étonnant. Aux machines à échantillonnage et à l'accordéon, Andrea Parkins et, à la batterie, Jim Black.
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 13, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 50 F à 80 F.
Jude
Son premier album, *No One Is Really Beautiful,* a révélé ce chanteur américain, impressionnant parolier, capable de transcender des formes communes comme de s'aventurer en territoire plus inattendu – le funk (*Rick James*). Sur scène, présence, puissance, finesse l'imposent d'autant mieux comme un talent majeur.
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. Le 13, à 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00.
Rétrospective Alexander J. Seiler
Dix films du réalisateur suisse Alexander J. Seiler (né en 1928 à Zurich) sont présentés au Centre culturel suisse : un septième art engagé tant d'un point de vue social et politique que littéraire et esthétique. En 1963, il obtient la Palme d'or du court métrage à Cannes pour *A fleur d'eau*. Parmi les films présentés figurent notamment *Les Italiens* (1964), *Portrait du compositeur Oskar Sala* (1966), *Concours d'exécution musicale* (1967), *Notre maître* (1971), *Travail et travailleurs en Suisse 1914-1974, Un conte de Suisse* (1979) *Un film en fragments* (1981), *Une chronique de l'automne 1989 en Suisse* (1989).
Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, Paris-3e . Mo Rambuteau. Du 13 au 21 novembre. Tél. : 01-42-71-38-38. 10 F la séance et 50 F le cycle.

Publicité

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Ceiling Zero
de Howard Hawks. Américain, 1936, noir et blanc (1 h 35).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).
Rio Bravo
de Howard Hawks. Américain, 1959, copie neuve (2 h 21).
Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGES

Art en détention, Camp de Khiam, Liban sud
Entre art et artisanat, la création dans les camps de détention.
Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges/10, rue de Turenne, Paris 4e. Mo Chemin-Vert. Tél. : 01-42-78-21-00. De 11 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 13 novembre au 6 janvier. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Quatuor Takacs
Intégrale des quatuors à cordes de Beethoven : *Quatuors à cordes op. 18 no 4, op. 59 no 1 et op. 132.*
Les Abbesses, 31, rue des Abbesses, Paris 18e. Mo Abbesses. Le 13, à 17 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.
Cinéma muet en concert
Enoch Arden (William Christy Cabanne, 1915), d'après le poème éponyme d'Alfred Tennyson, musique de Strauss, avec François Marthouret (récitant), Nicholas Angelich (piano).
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er . Mo Louvre. Le 13, à 20 heures ; le 14, à 16 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. 70 F.
Orchestre national de Lille
Stravinsky : *Variations sur « Vom Himmel hoch ».* Chostakovitch : *Concerto pour violoncelle et orchestre no 1.* Milhaud : *Les Choéphores.* Edith Scob (récitante), Salomé Haller (soprano), Karina Ohanyan (mezzo-soprano), Sviatoslav Smirnov (baryton-basse), Mstislav Rostropovich (violoncelle), chœur régional Vittoria d'Ile-de-France, Jean-Claude Casadesus (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Le 13, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 450 F.
Huseyin Sermet (piano)
Brahms : *Ballades op. 10.* Chopin : *Ballade op. 52.* Liszt : *Sonate pour piano.*
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Mo Bourg-la-Reine. Le 13, à 20 h 45. Tél. : 01-46-61-19-03. 145 F.
Xavier Richardeau Quintet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er . Mo Châtelet. Le 13, à 20 h 30 et 22 h 30. Tél. : 01-42-33-22-88.
Voodoo Glows Skulls
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 13, à 19 heures. Tél. : 01-47-00-57-59. 116 F.
Scene Asian London Underground
Maison des arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mo Créteil-Préfecture. Le 13, à 20 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. 100 F.
Anne Sylvestre
Théâtre André-Malraux, place des Arts, 92 Rueil-Malmaison. Le 13, à 20 h 45. Tél. : 01-47-32-24-42. 125 F.
Festival de fanfares
Avec Spirit Pan African Brass Company, Toups Bebey et les Paris Pan-African.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 13, à 20 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. 100 F.

LeMonde Job: WMQ1311--0028-0 WAS LMQ1311-28 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:08 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0356 Lcp:700 CMYK

La presse marocaine salue la chute de Driss Basri

Le limogeage du ministre de l'intérieur suscite quelques commentaires plus ou moins acides dans les journaux du royaume. La plupart d'entre eux se réjouissent du départ de celui qui exerça sur les médias, pendant de longues années, une lourde censure

LA PRESSE marocaine n'a pas pleuré Driss Basri, limogé mardi 9 novembre, par le roi Mohammed VI. Quelques rares titres lui ont rendu hommage, sans trop insister ; les autres ne se sont pas privés d'accabler celui qui, des années durant, censurait la presse.

Au total, elle a pris acte du changement avec des commentaires plus ou moins acides selon la ligne du journal. *« Driss Basri a été derrière la falsification de toutes les élections* (...), *caractérisées par la corruption, la vente des sièges et l'intervention des trafiquants de drogue qui voulaient corrompre la plus haute instance législative de l'Etat »*, écrit *El Alam*, le journal en langue arabe du parti de l'Istiqlal, l'un des sept partis de la coalition gouvernementale.

« C'ÉTAIT ÉCRIT »

Le quotidien, qui s'était bien gardé de s'attaquer au ministre de l'intérieur lorsque ce dernier faisait office de « premier ministre bis », dénonce dans son édition de mardi *« l'ère noire des prisons »* et *« la mainmise sans précédent sur les médias publics »* de l'ancien ministre de l'intérieur. Et *El Alam* de conclure : le remplacement de M. Basri va faire entrer le Maroc *« dans une ère nouvelle, celle de la modernité et de l'Etat de droit »*.

Quotidien des socialistes de l'USFP (le parti du premier ministre Abderrahmane Youssoufi), *Libération* savait trouver naguère des mérites à M. Basri et n'hésitait pas, à l'occasion, à louer son sens de l'Etat. Ces compliments sont bien oubliés désormais que M. Basri est évincé du pouvoir. Dans un éditorial intitulé *« C'était écrit »*, le journal souligne, sous la plume de son directeur de la rédaction, Mohamed El Gahs, que *« l'homme qui s'en va prenait de la place, beaucoup de place, depuis trop longtemps dans la vie politique et publique de ce pays »*. *« M. Basri,* ajoute l'éditorialiste du quotidien socialiste, *avait une conception politique* [...] *autoritaire, archaïque* [...] *qui n'était pas la meilleure manière de mettre en place les bases d'une vie politique démocratique, pluraliste et moderne. »*

Des jugements aussi sévères n'appartiennent pas à la tradition du *Matin du Sahara*, le quotidien officiel de la monarchie. S'il consacre comme l'ensemble de ses confrères sa « une » à la révolution de palais que vient de connaître le royaume, le journal se garde bien d'accabler M. Basri. Usant d'une langue de bois traditionnelle dans ses colonnes, l'éditorialiste du *Matin*, Abdelhafid Rouissi, enterre rapidement M Basri – un homme qui *« a eu l'insigne honneur de servir aux côtés de notre vénéré souverain S. M. Hassan II et de participer à l'approfondissement des réflexions et au mûrissement des réformes »* – avant de faire l'éloge du tandem appelé à le remplacer : Ahmed Midaoui et Fouad Ali El Himma, secrétaire d'Etat. *« Leur sens du réalisme qui sous-tend, chez eux, un certain franc-parler, leur discours à la sobriété reconnue forgent autour d'eux un courant de sympathie évident »*, affirme le journaliste.

Bouc émissaire facile, étrillé par la plupart des titres de la presse marocaine, Driss Basri n'était qu'un ministre, souligne de son côté *Al Bayane*. Non sans courage, le quotidien des anciens communistes fait observer dans une phrase terminée par des points de suspension lourds de sens : *« Il ne faut pas oublier que l'homme ne représentait pas que lui-même... »* Le fait est que M. Basri avait un patron qu'il a servi pendant plus de vingt ans avec un dévouement rare, Hassan II. Sans doute est-il encore trop tôt pour rappeler cette évidence. Même dans le Maroc de Mohammed VI.

Jean-Pierre Tuquoi

DANS LA PRESSE

RTL
Alain Duhamel

■ Entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, il y a trêve provisoire et pas armistice permanente. Les deux hommes ont cependant bien compris que la cohabitation est populaire, que les Français souhaitent qu'elle aille à son terme mais qu'elle ne peut être viable que si elle reste courtoise, sinon affectueuse, et si le gouvernement peut gouverner et le président présider. De toute façon, il n'est pas question qu'un climat comme celui que nous venons de traverser dure deux années. Lionel Jospin et Jacques Chirac ont en commun une qualité, la pugnacité, et un défaut, l'impatience. La crise deviendrait inévitable si un répit n'intervenait pas. Il n'est pas possible qu'il y ait à la fois stéréophonie et schizophrénie : Jacques Chirac et Lionel Jospin ne peuvent pas parler à l'unisson dès qu'il s'agit de questions internationales et s'agresser, parfois bassement, quand il s'agit de questions intérieures.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Il faut savoir terminer une guerre ! Surtout lorsque celle-ci a été si maladroitement engagée que ses généraux risquent de succomber au ridicule avant même que de l'avoir perdue. Ou bien le beefsteack britannique est dangereux ou bien il ne l'est pas ! S'il l'est, pourquoi la France s'est-elle contentée, il y a plusieurs mois, de s'abstenir lorsque les quinze ministres de l'agriculture ont pris à Bruxelles la décision de lever l'embargo sur le bœuf britannique ? Pourquoi mégoter quelques conditions supplémentaires de traçabilité et d'étiquetage ? Si, en revanche, il ne présente aucun danger réel, pourquoi l'avis réservé de quelques scientifiques de l'Agence française de sécurité alimentaire devrait-il l'emporter sur l'avis favorable et unanime des experts scientifiques de la Communauté européenne ? Pourquoi prendre le risque de compromettre la construction européenne ? Pourquoi surtout prendre le risque d'un boycott des produits agricoles français ? Pourquoi ? Parce que les dirigeants français, après le drame du sang contaminé, redoutent un accident. Parce que ces mêmes dirigeants ont voulu flatter le chauvinisme de leurs électeurs. Parce que Matignon redoute, si le gouvernement hisse le drapeau blanc, d'être aussitôt taxé de défaitisme par l'Elysée.

LE POINT
Bernard-Henri Lévy

■ Que va faire maintenant DSK ? Va-t-il, comme tant d'autres, devoir attendre des mois, peut-être des années, que cette justice devenue folle veuille bien, après l'avoir sali, consentir à le blanchir ? C'est l'opinion générale. C'est l'avis de ceux, en tout cas, qui tiennent pour évident que l'ancien ministre est dans l'incapacité, par exemple, de se présenter à la Mairie de Paris. Je pense l'inverse. Et il y a deux raisons au moins qui font que, à mes yeux, il se doit au contraire, plus que jamais, d'être candidat. La première est qu'affronter les électeurs serait la seule façon, non seulement pour lui mais pour chacun, de sortir de ce cercle terrible et de réaffirmer haut et fort, en son principe, la présomption d'innocence. La seconde est que, lorsque, en démocratie, apparaît un conflit si manifeste entre les trois pouvoirs, c'est à leur maître commun, au seul souverain qui tienne, c'est-à-dire au peuple, de s'en instituer l'arbitre. Dominique Strauss-Kahn avait mille raisons de livrer cette bataille électorale. Il en a désormais mille et une. Et cette « une », c'est l'obligation de trancher le nœud gordien qui, en même temps qu'il l'étrangle, annonce un dévoiement de l'esprit des lois.

RFI
Dominique Burg

■ Les Français bombent le torse. Eux, ils savent ce qu'est la gastronomie. La nourriture fait partie de l'identité de ce peuple. Elle a quelque chose à voir avec l'idée qu'il se fait de la nation. Et c'est bien là que pointe le danger. Passons sur le fait que la France est loin d'être irréprochable. Elle oublie un peu vite qu'il arrive de trouver des petites bêtes dans le fromage, de vilains déchets dans le poulet, et de bien nuisibles graisses dans nos si souvent mauvais steacks-frites. Il y a plus ennuyeux. A trop flatter le chauvinisme culinaire, on nourrit le chauvinisme tout court.

Le Monde A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 9 h 10 et à 14 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

Les rumeurs du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Un dimanche sur quatre à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

www.senat.fr/grp/rdse/page/forum/index.htm

A l'initiative de deux sénateurs, une proposition de loi est élaborée par des centaines d'internautes

LES SÉNATEURS Pierre Laffitte (UDF) et René Trégouët (RPR) ont lancé, depuis le 11 octobre, une expérience inédite, en demandant aux internautes de donner leur avis sur une proposition de loi visant à *« généraliser dans l'administration l'usage d'Internet et de logiciels libres »*. Pour cela, ils ont publié sur le Web une première mouture de leur texte et ouvert un forum de discussion.

La proposition aborde différents aspects de l'implantation des technologies nouvelles dans les services publics, mais un article a retenu en priorité l'attention des internautes : *« Les administrations de l'Etat, des collectivités locales et des services administratifs* [...] *ne peuvent utiliser que des logiciels libres de droits et dont le code-source est disponible. »* En clair, il s'agit d'imposer le système d'exploitation gratuit Linux de préférence aux systèmes payants tels que Windows de Microsoft, puis de favoriser l'introduction de logiciels dont les auteurs autorisent la duplication illimitée et laissent leur code-source « ouvert », ce qui permet à d'autres de les modifier, de les réparer et de les améliorer.

René Trégouët, lui-même internaute et propriétaire d'un site Web personnel *(www.tregouet.org)*, se présente comme un partisan résolu mais pragmatique des logiciels libres : *« Ils vont rééquilibrer l'ensemble du marché face au quasi-monopole actuel de Microsoft. »* Ce choix est aussi un impératif de sécurité : *« Il ne faut pas que l'administration se retrouve dépendante d'une entreprise privée omnipotente. »* Enfin, l'aspect financier est essentiel : *« Dans le Rhône, nous installons une plate-forme d'accès au savoir pour les écoles. Tout fonctionnera sous Linux : nous économiserons 10 millions de francs en droits de licence. »*

En un mois, le forum a reçu près de quatre-vingt-dix mille visiteurs, et plus de huit cents commentaires et suggestions, souvent très constructifs. Quelques militants de l'Internet « non marchand » sont un peu surpris de se retrouver dans le même camp que des hommes politiques de droite, mais jouent le jeu du travail en commun. Il y a bien sûr des opposants : des libertaires s'insurgent contre ce nouvel exemple de dirigisme, et des consultants informatiques rejettent en bloc *« l'idéologie du logiciel libre »*, qui selon eux est anti-économique et nuira à la prospérité du secteur.

Au total, la majorité des intervenants soutiennent sans réserve l'initiative des sénateurs. Tous vont recevoir un questionnaire qui permettra de passer à la seconde phase de la consultation : la rédaction en commun de la version finale de la proposition.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

VIRUS AUTOMATIQUE

■ Selon la société informatique Networks Associates, un virus informatique d'un nouveau genre circulant sur Internet, baptisé par ses auteurs « Bubbleboy », en référence à un épisode de la série télévisée « Seinfeld », a été détecté aux Etats-Unis. Contrairement aux virus connus à ce jour, il peut infecter un ordinateur automatiquement, sans que l'utilisateur ait à ouvrir un fichier attaché au message électronique. Il s'attaque aux PC équipés de Windows et des logiciels Internet Explorer et Outlook Express de Microsoft. – (AP.)

DROITS MUSICAUX

■ Les sociétés d'auteurs Sacem et SDRM ont signé un accord provisoire de versement de droits avec Netradio, qui diffuse des programmes musicaux via Internet. Compte tenu de la faiblesse des recettes de Netradio dans sa phase de lancement, la rémunération due aux sociétés d'auteurs ne sera pas proportionnelle à ses revenus, mais prendra la forme d'un forfait mensuel. L'accord est limité aux territoires de compétence de la Sacem : France, Monaco et Luxembourg.

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à 360 F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE*

Offre valable jusqu'au 31/12/99

ABONNEZ-VOUS ET DEVENEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

* Pour tout abonnement d'une durée de 1an.

Oui, je souhaite m'abonner au *Monde* pour la durée suivante :

☐ 3 MOIS - 562 F (au lieu de 585 F*) ☐ 6 MOIS - 1 086 F (au lieu de 1 170 F*) ☐ 1 AN - 1 980 F (au lieu de 2340 F* Soit 360 F d'économie)

* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement)

je joins mon règlement soit : _____ F 901 MQ 001

☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*

☐ par carte bancaire N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Date de validité |_|_|_|_| Signature :

☐ M. ☐ Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : |_|_|_|_|_|

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 190 F	2 960 F	« Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « Le Monde » 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 **Pour les abonnements souscrits aux USA :** INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03
3 mois	598 F	790 F	

Offre valable jusqu'au 31/12/99

• **Pour tout renseignement concernant :** le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• **Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021** (0,99 F TTC/mn)

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

Le secret de la longévité *par Alain Rollat*

PATRICK POIVRE D'ARVOR a fait grand cas, mercredi, dans son journal de 20 heures, de la découverte, en Australie, d'une espèce de résineux que les botanistes croyaient disparue depuis les temps dinosauriens et dont la protection exige désormais des mesures de prophylaxie exceptionnelles. Le reportage consacré à cette fantastique trouvaille insistait donc sur la nécessité de se désinfecter les pieds avant d'approcher ce chef-d'œuvre de la nature. C'était un clin d'œil à l'anniversaire que Jean-Pierre Pernaut célébrait ensuite à l'occasion du centième numéro de « Combien ça coûte », l'émission de TF 1 qui se flatte de posséder le secret de la longévité : *« Nous avons brisé le tabou de l'argent, imposé un style nouveau, mélange de journalisme et de décontraction. Les journalistes s'amusent en dénichant des informations étonnantes, avec une règle d'or : rester du côté des consommateurs. »* Vue du côté des consommateurs, la séquence la plus décontractée de ce « Combien ça coûte », encore plus jubilatoire que les précédents, n'avait pas de prix : les nombreux admirateurs de M. Pernaut étaient gracieusement invités à se rincer l'œil sur les entrejambes, filmés en gros plans, d'avenantes strip-teaseuses.

Quant à la séquence la plus journalistique de cette exploration du marché du sexe, elle passait du gros au détail avec une rigueur irréprochable. Elle informait très précisément sur les revenus d'Erika, la star du strip-tease à Toulouse : cette gagneuse palpe 1 800 francs par soirée. C'était sans doute un clin d'œil gratuit destiné à amuser Nadine, cette consommatrice des Restos du cœur dont M. Poivre d'Arvor avait aussi fait grand cas, cette chômeuse de trente-six ans, mère de trois enfants, qui venait de raconter aux vrais journalistes de TF 1 qu'elle essayait de survivre avec 550 francs par mois.

On n'a toujours pas compris, en revanche, ce qu'il faudra se désinfecter, dorénavant, pour approcher « Combien ça coûte », ce chef-d'œuvre autoproclamé d'éternité télévisuelle. Nous l'apprendrons peut-être de la bouche de l'humoriste qui était là par obligation promotionnelle, qui a fait semblant de s'amuser pour vendre son recueil de *Pensées, répliques, textes et anecdotes* (paru au Cherche Midi), mais dont M. Pernaut s'est bien gardé de citer la réflexion la plus appropriée à ces séquences en rase-mottes : *« Il est devenu impossible de caricaturer la télé. On ne peut rejoindre une telle bassesse et en sortir indemne. »* Sa présence sur le plateau prouvait le contraire, mais il est vrai que Jean Yanne est vacciné depuis longtemps contre le mauvais goût.

LeMonde Job: WMQ1311--0029-0 WAS LMQ1311-29 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 09:39 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0357 Lcp:700 CMYK

VENDREDI 12 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.10 Imbert - Julliard. **LCI**
21.55 L'Ecole face à la différence sociale. **Forum Planète**
22.55 Cinéma, le Néoréalisme. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invité : Jean-Louis Murat ; Sophie Moniotte. **Canal +**
19.00 Tracks. **Arte**
19.30 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**
20.50 Thalassa. La Conquête de l'est. En direct. **France 3**
21.00 Recto Verso. Avec Bernard Tapie. **Paris Première**
21.05 Top bab. Ben Harper. **Canal Jimmy**
22.00 Faut pas rêver. **France 3**
23.05 Bouillon de culture. Fin de siècle : mœurs et comportements. Invités : Jean-Christophe Rufin ; Danièle Thompson ; Thierry Vimal ; François Reynaert. **France 2**
23.10 Sans aucun doute. La guerre entre voisins. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

20.30 Guerre des paysans. **Planète**
20.30 Les Authentiques. **Odyssée**
20.45 Lieux mythiques. [7 et 8/10]. **Histoire**
21.45 Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. [2/6]. **Histoire**
21.55 Aventures en Amazonie. [2/2]. **Planète**
22.10 Grand format. La Dernière Cigarette. **Arte**
22.30 Les Nomades de Sibérie. **Planète**
22.45 La Renaissance. [5 et 6/6]. **Histoire**
22.50 Volcan de glace. **Odyssée**
23.20 Les Mystères du vagabond des mers. **Odyssée**
23.25 A la redécouverte du monde. Australie. **TMC**
23.35 Les Grandes Expositions. Puvis de Chavannes. **Planète**
0.00 Danseurs de claquettes à Harlem. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

19.00 Football. Championnat de D 2 (19e journée). Le Mans - Toulouse. **Eurosport**
23.00 Supercross. Supercross de Paris-Bercy (1re soirée). **Eurosport**

DANSE

20.45 La Légende de Joseph. Ballet. Chorégraphie de J. Neumeier. Musique de Strauss. Par le Wiener Staatsopernballet. L'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. H. Hollreiser. **Mezzo**
22.15 La Nuit transfigurée. Ballet. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Schoenberg. Par le Nerdelands Dans Theater. **Mezzo**

MUSIQUE

20.15 Préludes, de Debussy (1). Avec Cécile Ousset, piano. « *Variations pour piano* », de Beethoven. **Muzzik**
23.00 Rockpalast, BB King Bluesband. A Bonn, en 1994. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

20.30 Miséricorde. Jean Baudin [1 et 2/2]. **Festival**
20.45 Voleurs d'enfance. Peter Kosminsky. **Arte**
23.00 Au-delà du désespoir. John Erman. ○. **Téva**

COURTS MÉTRAGES

0.50 Le Rire du bourreau. Elsa Chabrol. Avec Catherine Bost-Broé. **France 2**

SÉRIES

20.45 Stargate SG-1. Portés disparus. **Série Club**
20.55 P.J. Dimanche. **France 2**
21.30 Au-delà du réel, l'aventure continue. Sélection pas très naturelle. **Série Club**
21.30 Au-delà du réel. Expérience contrôlée. **13ème RUE**
21.55 Avocats et associés. L'affaire Cindy. **France 2**
22.30 New York Undercover. Dernier combat. ○. Le coup de filet. **13ème RUE**
0.30 Chapeau melon et bottes de cuir. Le club de l'enfer. **M 6**

FILMS

18.10 Fantôme à vendre ■■ René Clair (Grande-Bretagne, 1935, N., 85 min) ○. **Cinétoile**
18.25 L'Héroïque Parade ■■ Carol Reed (GB, 1944, N., v.o., 115 min) ○. **Ciné Classics**
19.35 Key Largo ■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., 90 min) ○. **Cinétoile**
20.30 L'Escadron noir ■■ Raoul Walsh (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
21.00 Trois vies et une seule mort ■■ Raoul Ruiz (France, 1995, 125 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
21.05 Le Port de l'angoisse ■■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 100 min) ○. **Cinétoile**
21.25 Week-end en famille ■■ Jodie Foster (Etats-Unis, 1995, 100 min) ○. **RTBF 1**
22.40 Requiem ■■ Alain Tanner (Suisse, 1998, 100 min) ○. **Canal + Vert**
22.45 Les Fugitifs ■■ Francis Veber (France, 1986, 85 min) ○. **Cinétoile**
22.55 Robocop ■■ Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1987, v.o., 105 min) ♻. **Ciné Cinémas 1**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

23.50 Le Cottage enchanté ■■ **John Cromwell. Avec Robert Young, Dorothy McGuire** (EU, 1945, N., v.o., 100 min) ○. **Ciné Classics**
0.25 Donnie Brasco ■■ Mike Newell (Etats-Unis, 1996, v.o., 125 min) ♻. **Ciné Cinémas 3**
0.30 La Lumière des étoiles mortes ■■ Charles Matton (France, 1993, 110 min) ○. **Cinéstar 1**
2.10 Ma femme est une sorcière ■■ René Clair (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 75 min) ○. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.25 Exclusif.
19.00 Etre heureux comme...
19.05 Le Bigdil.
19.55 L'Air d'en rire.
19.57 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.45 5 millions pour l'an 2000.
20.50 Trafic infos.
20.55 100% Johnny.
23.10 Sans aucun doute. La guerre entre voisins.

FRANCE 2

17.40 et 22.50 **Un livre, des livres.**
17.45 Cap des Pins
18.20 Hartley, cœurs à vif ○.
19.10 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.15 Qui est qui.
19.50 Un gars, une fille ○.
20.00 Journal, Météo.
20.55 P.J. Dimanche ○.
21.55 Avocats et associés. ○
22.55 Bouche à oreille.
23.05 Bouillon de culture. Fin de siècle : mœurs et comportements.
0.25 Journal, Météo.
0.50 Le Rire du bourreau. Court métrage. Elsa Chabrol ○.
1.20 Millennium ♻.

FRANCE 3

18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la.
20.35 Tout le sport.
20.50 Thalassa. La Conquête de l'est.
22.00 Faut pas rêver.
23.00 Météo, Soir 3.
23.20 L'Elève. Film. Olivier Schatzky ○.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
17.45 C'est ouvert le samedi.
18.15 Flash infos.
18.20 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Alice et Martin Film. André Téchiné. ○.
23.00 A armes égales Film. Ridley Scott. ○.

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 «Gloomy Sunday». L'hymne suicidaire.
20.45 Voleurs d'enfance. Téléfilm. Peter Kosminsky ○.
22.10 Grand format. La Dernière Cigarette.
23.35 Un tueur Film. Juliusz Machulski (v.o.). ○.

M 6

18.25 Stargate SG-1 ○.
19.15 Unisexe.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer ○.
20.40 Politiquement rock.
20.55 Peur blanche. Téléfilm. Olivier Chavarot. ○.
22.45 Players, les maîtres du jeu ○.
23.40 Total Security ○.
0.30 Chapeau melon et bottes de cuir.

RADIO

FRANCE-CULTURE

21.20 Expresso, Poésie sur parole. André Breton.
21.30 Multidiffusion.
22.10 Carnet de notes. Ukraine : rave dans la centrale nucléaire de Kazentip.
22.30 Surpris par la Nuit. Musiques d'Ukraine.

FRANCE-MUSIQUES

20.05 Concert franco-allemand. Donné par l'Orchestre symphonique allemand de Berlin, dir. Ion Marin, Stella Doufexis, mezzo-soprano, Roman Trekel, baryton : *Les Préludes*, de Liszt ; *Klavierlieder* (orchestré par Hans-Werner Henze), de Wagner ; *Léonore 3* (ouverture), de Beethoven.
22.30 Alla breve.
22.45 Jazz Club.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Concerto pour clavecin, 2 flûtes et cordes* Wq 38, de C.P.E Bach, par les Amis de Philippe, dir. Ludger Rémy.
20.40 Anton Arenski, compositeur.
22.40 L'Amour de Danae. Opéra de Strauss. Par le Chœur et l'Orchestre Philharmonique de Vienne, dir. Clemens Krauss, Paul Schöffler (Jupiter), Josef Traxel (Merkur), Annelies Kupper (Danae).

Le Monde TELEVISION

ARTE

20.45 Voleurs d'enfance

Voleurs d'enfance est un téléfilm dur, très dur, à la limite du supportable parfois, qui raconte le malheur d'une fillette abusée sexuellement. Certains n'iront pas jusqu'au bout de cette fiction réalisée par Peter Kosminsky, objet d'une controverse en Grande-Bretagne. Même si le réalisateur a su éviter tout voyeurisme et traiter avec retenue les scènes d'abus sexuels, cette tragédie est d'autant plus éprouvante qu'elle est issue d'une histoire vraie. On pourrait penser que Kosminsky a trop forcé la dose, mais tous les faits ont été vérifiés auprès des différents partenaires sociaux qui ont croisé le parcours de l'adolescente. Lors de sa diffusion sur ITV, en 1997, une ligne ouverte le soir même a recueilli plus de 25 000 appels de détresse. Arte ouvrira également des lignes ; des médecins, assistants sociaux, répondront aux questions. Fallait-il pour autant programmer ce film en prime time ?

FRANCE 2

0.50 Le Rire du bourreau

Quarante-cinq ans après avoir été torturée puis déportée par un Français au service de la Gestapo, une femme est appelée au tribunal pour témoigner et reconnaître son bourreau. Elsa Chabrol, en mettant en scène cette histoire vraie, trouve les moyens d'un regard original sur le problème de la mémoire, si souvent évoqué ces dernières années. Un court-métrage réussi.

SAMEDI 13 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10Le Monde des idées. Thème : Le défi du XXIe siècle. Invité : Edgar Morin. **LCI**
21.00 Culture et télévision, la confusion des sentiments. Invités : Laure Adler ; Marcel Bluwal ; Marc Lecarpentier ; Louise Merteau ; Juliette Raabe. **Forum Planète**
22.00 Hailé Sélassié, roi des rois. **Forum Planète**
23.00 L'Eau Potable, à quel prix ? **Forum Planète**

MAGAZINES

13.55 Les Documents de Savoir plus. Infirmière aujourd'hui. **France 2**
14.15 Bouillon de culture. Fin de siècle : mœurs et comportements. **TV 5**
16.15 TV 5 Questions. Invités : Shimon Peres et Felipe Gonzales. **TV 5**
18.15 Argent public. DCN-Toulon : l'arsenal des galères. L'argent de l'alcool. Le football et les municipalités. Le mystère des anciens combattants. Djibouti, le reportage que vous ne verrez pas. Invité : André Santini. **TV 5**
18.45 Union libre. Michel Leeb. **France 2**
19.00 T.V. +. **Canal +**
19.00 Recto Verso. Bernard Tapie. **Paris Première**
21.05 Thalassa. Aux couleurs de la mer. **TV 5**
21.40 Metropolis. Günter Kunert. Tel-Aviv, ville culturelle. Vladimir Velikovic. Dora Koch-Stetter. **Arte**
21.55 Planète Terre. Chemins de fer [4/7]. **TMC**
22.15 Envoyé spécial. Allergies alimentaires : les enfants en première ligne. Pour quelques degrés de plus. Violons d'Amazonie. *Post-scriptum* : Bébés sur ordonnance. **TV 5**
23.25 Tout le monde en parle. **France 2**

DOCUMENTAIRES

17.15 Yougoslavie, suicide d'une nation européenne. [2/6]. **Histoire**
18.05 Caravaniers de Mauritanie. **Planète**
18.15 Le Temps des cathédrales. [1 et 2/9]. **Histoire**
18.35 Hockey sur glace, le sport national canadien. [1/4]. **Planète**
19.05 Les Secrets de la guerre secrète. La guerre des cerveaux. **Odyssée**
20.10 Le Cinéma muet. [1/5]. **Ciné Classics**
20.15 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. [2/6]. Le Far-West. **Odyssée**
20.30 Un siècle pour le meilleur et pour le pire. [2/3]. Révolution, nationalisme et terrorisme. **Planète**
20.40 Les Monstres sacrés d'Hollywood. Bette Davis. **Ciné Classics**
20.45 L'Aventure humaine. Il était une fois la Mésopotamie : le pays entre les deux fleuves. **Arte**
21.10 Tueurs en série. C. Wood et G. Graham, les amantes meurtrières [1 et 2/2]. **Odyssée**
21.25 Cinq colonnes à la une. **Planète**
22.45 Le Dos au mur. Ou l'histoire secrète de la chute du Mur de Berlin. **Histoire**
23.25 L'Europe des pèlerinages. [11/11]. Medjugorje. **Odyssée**
23.55 Un siècle d'écrivains. Hermann Hesse. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

13.00 Tennis. Tournoi messieurs de Stockholm : demi-finales. **Eurosport**
14.05 Rugby. Championnat Elite 1 : Brive - Narbonne. **Canal +**
15.00 Football. Euro 2000 (barrage aller) : Ecosse - Angleterre. **Pathé Sport**
16.30 Aérobic. Championnats du monde professionnels : finales. **Eurosport**
16.55 Football. Match amical : Metz - Vérone. **RTL 9**
19.00 Football. Euro 2000 (barrage aller) : Slovénie - Ukraine. **Eurosport**
20.30 Supercross. Paris-Bercy. **Paris Première**
20.30 Basket-ball. Championnat Pro A : Le Mans - Cholet. **Pathé Sport**
20.35 Football. Match amical : France - Croatie. **TF 1**
20.40 Football. Match amical : Italie - Belgique. **RTBF 1**
23.15 Tennis. Tournoi féminin de Philadelphie : demi-finales. **Eurosport**
3.00 Boxe. Championnat du monde WBA-WBC-IBF des poids lourds : Evander Holyfield - Lennox Lewis. Championnat du monde WBA des lourds-légers : Fabrice Tiozzo - Ken Murphy. **Canal +**

MUSIQUE

15.25 Hommage à Lester Bowie. Jazz à Vienne 1995. **Paris Première**
17.00 Wynton Marsalis at the Usher Hall. Avec l'Orchestre symphonique de la BBC, dir. Jerzy Maksymiuk. **Muzzik**
17.30 Richard Strauss. *Don Quichotte.* Avec Mstislav Rostropovitch, violoncelle ; Ulrich Koch, alto. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan. **Mezzo**
18.30 Danses et rhapsodies. Avec Mikhail Rudy, piano. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Mariss Jansons. **Mezzo**
19.30 Brahms par Masur. Par l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig. **Muzzik**
21.05 Le Palais. Opéra de Sallinen. Dir. Okko Kamu. **Mezzo**
21.50 Nuits d'été, de Berlioz. Avec Barbara Hendricks, soprano et l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jesus Lopez Cobos. **Muzzik**
0.45 Vladimir Ashkenazy. Avec le Royal Philharmonic Orchestra. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

18.50 Une femme dans la tourmente. Serge Moati. **Ciné Cinémas**
19.50 Rendez-vous sur la Lune. Philip Spink. **Disney Channel**
20.30 Le Pantalon. Yves Boisset. **Festival**
20.35 L'Antre de Frankenstein. Peter Werner [1/2]. **Ciné Cinémas**
20.55 Le Roi en son moulin. Jacob Berger. **France 3**
21.50 Bliss. Marc Evans. ○. **13ème RUE**
22.20 Les Gens d'en face. Jesus Garay. **Festival**
22.40 La Cible témoin. Jack Ersgard. ○. **TF 1**
22.40 Les Clients d'Avrenos. Philippe Venault. **Arte**
0.05 L'Enfance sacrifiée de Gemma. Julian Jarrold. **Festival**
0.25 L'Androïde. Richard Kletter. ○. **13ème RUE**

SÉRIES

17.10 Chapeau melon et bottes de cuir. Le dernier des sept. **M 6**
17.30 Jesse. Barko, The Holiest Dog in the World. **Téva**
17.45 La Cour de récré. Série noire pour fille en bleu. **Disney Channel**
18.00 Buffy contre les vampires. Pleine lune. **Série Club**
18.05 Cadfael. Les Ailes du corbeau. **Festival**
18.10 Amicalement vôtre. Le lendemain matin. **M 6**
18.45 The Practice. La défense. **Série Club**
19.05 Beverly Hills. La flèche de Cupidon. **TF 1**
20.00 Ally McBeal. You Never Can Tell (v.o.). **Téva**
20.05 Mister Bean. Les malheurs de Mister Bean. **France 3**
20.05 Les Simpson. Sbartacus. ○. **Canal +**
20.20 Animorphs. Entre amis. **Canal J**
20.50 Les Chroniques de San Francisco. [1 et 2/6]. **Téva**
20.50 Le Caméléon. M. Lee. **M 6**
21.45 Buffy contre les vampires. Le bal de fin d'année. ○. **M 6**
23.35 Oz. Vivre sainement (v.o.). **Série Club**
0.00 Sex and the City. Models and Mortals. **Téva**

FILMS

13.05 Le Lion ■ Jack Cardiff (GB, 1962, 95 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
13.10 Robocop ■■ Paul Verhoeven (EU, 1987, v.o., 100 min) ♻. **Ciné Cinémas 1**
14.20 Casablanca ■■ Michael Curtiz (EU, 1942, N., 105 min) ○. **Cinétoile**
16.05 Passage pour Marseille ■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 110 min) ○. **Cinétoile**
17.45 L'Escadron noir ■■ Raoul Walsh (EU, 1940, N., v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
17.55 Le Grand Sommeil ■■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1946, N., 115 min) ○. **Cinétoile**
23.00 Vampires ■■ John Carpenter (EU, 1998, 103 min) ♻. **Canal +**
23.00 L'Héroïque Parade ■■ Carol Reed (GB, 1944, N., v.o., 120 min) ○. **Ciné Classics**
23.00 Mesure d'urgence ■ Michael Apted (Etats-Unis, 1996, 115 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
23.00 Mississippi Burning ■ Alan Parker (Etats-Unis, 1988, 125 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
23.00 Fantômes contre fantômes ■ Peter Jackson (EU, 1996, v.o., 110 min) ♻. **Ciné Cinémas 3**
23.35 Le Faucon maltais ■■ John Huston (EU, 1941, N., v.o., 100 min) ○. **Cinétoile**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

0.50 Les Virtuoses ■■ **Mark Herman. Avec Pete Postlethwaithe, Stephen Tompkinson** (GB, 1997, v.o., 105 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
1.00 Le Cottage enchanté ■■ John Cromwell (EU, 1945, N., v.o., 95 min) ○. **Ciné Classics**
1.15 Key Largo ■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 90 min) ○. **Cinétoile**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

2.45 Quand la ville dort ■■■ **John Huston. Avec Sterling Hayden, Louis Calhern** (EU, 1950, N., v.o., 110 min) ○. **Cinétoile**
4.35 Le Tour du monde en 80 jours ■■ Michael Anderson (Etats-Unis, 1956, 120 min) ○. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.45 Nom de code TKR ○.
16.40 Dingue de toi ○.
17.15 Hercule ○.
18.00 Sous le soleil ○.
19.03 Etre heureux comme...
19.05 Beverly Hills ○.
19.58 Bloc mode.
20.00 Journal, Météo.
20.35 Football. France - Croatie.
22.40 Hollywood Night. La Cible témoin. Téléfilm. Jack Ersgard ○.
0.15 Les Dessous de Palm Beach. A boue... de souffle. ○.

FRANCE 2

15.20 La Nouvelle Tribu. Téléfilm. Roger Vadim [1 et 2/2]. ○.
18.35 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.45 Union libre.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Hymne aux enfants du disco.
23.25 Tout le monde en parle.
1.10 100 ans de sport.
1.15 Journal, Météo.
1.40 Rince ta baignoire. La timidité : atout ou entrave ?

FRANCE 3

15.40 Couleur pays.
18.10 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.48 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Mister Bean ○.
20.35 Tout le sport.
20.55 Le Roi en son moulin. Téléfilm. Jacob Berger ○.
22.30 Questions d'enfants. [6/6]. Parler.
23.25 Météo, Soir 3.
23.55 Un siècle d'écrivains. Hermann Hesse, être poète ou rien du tout.
0.40 Plumes et paillettes.

CANAL +

14.05 Rugby. Brive - Narbonne.
16.10 Football NFL. Washington Redsins - Buffalo Bills.
▶ En clair jusqu'à 20.40
17.04 Entre chien et chat ○.
17.05 A la une ○.
17.30 Décode pas Bunny.
18.05 Vision d'Escaflowne. [10/26] ○.
18.30 Les Renés ○.
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson ○.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.39 Samedi comédie.
20.40 H. Une histoire de vacances ○.
21.05 Spin City. Le héros du jour ○.
21.25 Seinfeld. La mangue ○.
21.45 South Park. Les scouts juifs ○.
22.10 Total Recall 2070. Génétiquement incorrect ○.
22.50 Surprises.
23.00 Vampires ■■ Film. John Carpenter. ♻.
0.45 Cantique de la racaille Film. Vincent Ravalec ♻.

LA CINQUIÈME/ARTE

15.30 Pi égale 3,14...
16.00 Sur les chemins du monde. La Montagne du sort. **16.55** Jangal. [10/13]. **17.25** Va savoir.
18.05 Daktari ○.
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 13 novembre 1949.
19.45 Arte info.
20.00 Le Dessous des cartes.
20.10 Météo.
20.15 Black Adder ○.
20.45 L'Aventure humaine. Il était une fois la Mésopotamie. Le pays entre les deux fleuves.
21.40 Metropolis.
22.40 Les Clients d'Avrenos. Téléfilm. Philippe Venault. ○.
0.20 Music Planet. This Song's for You.
1.20 La Veuve tatouée. Téléfilm. Lars Molin ○.

M 6

15.10 Les Mystères de l'Ouest ○.
16.10 Mission impossible, 20 ans après ○.
17.10 Chapeau melon et bottes de cuir ○.
18.10 Amicalement vôtre ○.
19.10 Turbo.
19.40 Warning.
19.50 Mieux vaut prévenir.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Plus vite que la musique.
20.40 Cinésix.
20.50 La Trilogie du samedi. Le Caméléon. M. Lee ○. **21.45** Buffy contre les vampires. Le bal de fin d'année ○. **22.40** Profiler. Victimes par procuration ○.
23.30 Au-delà du réel. Dans une autre vie ○.
0.25 Poltergeist, les aventuriers du surnaturel. L'étrange héritage ♻.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Voie carrossable.
20.50 Expresso.
21.00 Mauvais genre. James Lee Burke.
22.05 Fiction.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.30 Le Premier Cercle. Opéra d'Amy. Par le Chœur et l'Orchestre national de Lyon, dir. Michel Plasson.
23.00 Le Bel Aujourd'hui. Musique et texte - Schoenberg.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Soirées. Le jeune Schubert. *Trio Sonatensatz*, de Schubert, par les Beaux Arts Trio ; *Ave Regina*, de Hadyn, par le Chœur du St John's College de Cambridge ; Œuvres de Salieri, Schubert, Kozeluh...
22.00 Da Capo. Geza Andal. Œuvres de Bartok, R. Schumann ; Berlioz, Chopin, Mozart.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
♻ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde TELEVISION

FRANCE-MUSIQUES

19.30 L'univers de Charachka : Le Premier Cercle

Gilbert Amy, né en 1936, a composé cet opéra à partir du livret qu'il a habilement tiré de l'œuvre d'Alexandre Soljenitsyne, *Le Premier Cercle*. Créé le 13 octobre à l'Opéra de Lyon, qu'Amy dirige depuis quinze ans, cet opéra a d'abord été accueilli avec politesse puis plus chaleureusement par le public. Sa diffusion à la radio devrait en révéler tout le lyrisme.

ARTE

20.45 Il était une fois la Mésopotamie

Initiation vivante à la civilisation mésopotamienne, qui façonna et féconda quelques-uns de nos grands mythes, ce document a été réalisé, avec l'aide du professeur Remo Mugnaioni, par Jean-Claude Lubtchansky. Se fondant sur les ouvrages de l'assyriologue Jean Bottéro, il croise à la fois les découvertes des chercheurs et la chronique des dieux et des rois.

FRANCE 3

22.30 Questions d'enfants

L'enfant accède au langage entre un an et demi et deux ans et demi. La langue maternelle s'imprègne à raison de plusieurs milliers de mots en quelques mois. Dernier et passionnant volet de la série de Daniel Peressini er Brigitte Thévenot, concoctée avec la collaboration du pédiatre Aldo Naouri, qui fournit un intéressant point de vue sur le rôle du père dans l'acquisition du langage chez l'enfant.

LeMonde Job: WMQ1311--0030-0 WAS LMQ1311-30 Op.: XX Rev.: 12-11-99 T.: 10:59 S.: 111,06-Cmp.:12,11, Base : LMQPAG 15Fap:100 N°:0358 Lcp:700 CMYK

Le Monde
SAMEDI 13 NOVEMBRE 1999

Alain Juppé assure que le RPR n'a pas bénéficié d'« emplois fictifs » de la Ville de Paris

Il s'est expliqué pour la première fois devant le juge Desmure

QUINZE MOIS après sa mise en examen dans l'enquête sur le financement du RPR, l'ancien premier ministre Alain Juppé s'est expliqué pour la première fois devant le juge d'instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure. Au cours d'un interrogatoire de cinq heures, mercredi 10 novembre, celui qui fut, de 1988 à 1995, secrétaire général du mouvement gaulliste a affirmé n'avoir appris que tardivement l'existence d'un système de prise en charge des salaires de permanents du parti par des entreprises privées et s'être efforcé de régulariser cette situation. M. Juppé a, en revanche, contesté la qualification d'*« emplois fictifs »* pour les employés du RPR qui étaient rémunérés par la Ville de Paris, sous couvert de fonctions diverses au sein de l'administration municipale. *« Pour les salariés de la Ville de Paris que je pouvais rencontrer au RPR*, a-t-il déclaré au juge, *ils avaient tous par ailleurs, pour moi, une activité réelle à la Ville. »*

Mis en examen pour *« prise illégale d'intérêt, recel d'abus de biens sociaux et recel d'abus de confiance »*, M. Juppé est soupçonné d'avoir été le bénéficiaire, sinon le responsable d'un mode de financement occulte ayant consisté à user des ressources offertes par la municipalité parisienne dans l'intérêt de son parti, alors qu'il était à la fois le chef du RPR et l'adjoint aux finances de la capitale. L'enquête s'est ainsi attachée à la situation de plusieurs cadres gaullistes affectés auprès de lui, mais qui disposaient de fonctions officielles dans l'administration parisienne.

Noredine et Farida Cherkaoui, présentés comme des collaborateurs directs de M. Juppé au siège du RPR, rue de Lille, ont assuré aux enquêteurs n'avoir *« jamais travaillé »* pour la Ville de Paris alors qu'ils avaient été recrutés, l'un par la mairie du 18e arrondissement, l'autre par le cabinet du maire. M. Juppé a indiqué au juge être intervenu pour le recrutement de M. Cherkaoui à la demande d'un élu de l'arrondissement pour les besoins d'un centre culturel. Il a assuré n'avoir *« pas connu »* la situation exacte de Mme Cherkaoui, notamment chargée de l'organisation de ses déplacements.

Interrogé sur les salaires versés à des permaments par des sociétés privées – dont la plupart disposaient alors de contrats avec la Ville de Paris –, l'ancien premier ministre a expliqué qu'il n'avait été informé de l'existence de cette pratique qu'au mois de septembre 1993, insistant sur la surcharge de ses emplois du temps depuis son entrée, en mars 1993, dans le gouvernement d'Edouard Balladur, à la tête du Quai d'Orsay. Auparavant, les trésoriers successifs du RPR auraient, selon lui, laissé ce système se perpétuer en considérant – à tort – que ces prises en charge pouvaient s'assimiler à des dons en nature dans le cadre du financement légal des formations politiques. En 1992, l'obligation légale d'inscrire le nom des personnes morales donatrices avait mis en évidence cette anomalie. La nomination au poste de trésorier, au printemps 1993, de Jacques Oudin, magistrat de la Cour des comptes, puis d'un directeur financier devaient alors contribuer, selon M. Juppé, à *« professionnaliser »* le RPR. Ces deux cadres dirigeants l'auraient alors alerté sur cette difficulté, à laquelle il affirme avoir demandé de remédier. Cette période de régularisation, a-t-il dit, aurait duré trois mois.

Au soir de l'annonce de sa mise en examen, le 25 août 1998, M. Juppé avait déclaré, sur TF 1, qu'il avait *« donné pour instructions précises à ceux qui avaient la charge de gérer au quotidien le RPR de se mettre en conformité avec la loi »*, ajoutant : *« Si on a mis trop de temps, il y a peut-être là, en effet, quelque chose qui peut m'être reproché. »* L'ex-premier ministre avait également assuré : *« J'assume mes responsabilités durant toute cette période et c'est dans cet esprit que je suis prêt à répondre à toutes les questions devant le juge »*. Convoqué le 21 octobre suivant, il avait toutefois sollicité d'emblée l'annulation de la procédure du juge Desmure. La Cour de cassation a rejeté sa requête, écartant néanmoins les qualifications de *« détournement de fonds publics »* et d'*« abus de confiance aggravé »* initialement retenues par le juge (*Le Monde* du 2 juillet 1999).

L'enquête sur ce mode de financement du RPR a jusqu'ici conduit à la mise en examen de trois trésoriers successifs du parti – Robert Galley, Jacques Boyon et Jacques Oudin –, ainsi que de deux anciens directeurs du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris, Michel Roussin et Rémy Chardon. Dans un rapport daté du 25 mars, la police judiciaire avait estimé à 20 millions de francs le préjudice causé à la Ville de Paris par la prise en charge indûe de collaborateurs du RPR, entre 1990 et 1995, soit à une époque où M. Chirac était encore le maire de la capitale.

Hervé Gattegno

Des dizaines de morts et de disparus dans l'effondrement d'un immeuble en Italie

ROME
de notre correspondant

Il n'y a plus guère d'espoir de retrouver des survivants dans les décombres de l'immeuble qui s'est écroulé dans la nuit du mercredi 10 au jeudi 11 novembre, à Foggia, dans les Pouilles (sud-est de l'Italie). Dans la matinée, le bilan provisoire de cette catastrophe faisait état d'au moins 30 morts, 40 disparus et 10 blessés. Les sauveteurs continuent de fouiller à la main les gravats de cet édifice de cinq étages qui, peu après 3 heures du matin, s'est écroulé complètement, se réduisant à un amas de ferraille et de béton de quelques mètres de hauteur.

Quelques locataires de cet immeuble comportant vingt-six appartements avaient entendu peu avant le drame des craquements et des bruits inhabituels et les pompiers avaient été alertés. Mais ces derniers sont arrivés trop tard. Le bâtiment s'est effondré en quelques secondes, comme un château de cartes.

Le président du conseil, Massimo D'Alema, et le ministre de l'intérieur, Rosa Russo Jervolino, se sont rendus sur les lieux. Une double enquête a été ouverte : judiciaire, pour déterminer les responsabilités pénales, et administrative, afin de rechercher les causes de cette tragédie. Les premières hypothèses font état d'un affaissement de la structure sans doute provoqué par la rupture d'un ou de plusieurs piliers porteurs. Pour quelles raisons ? Ce sera à l'enquête de le déterminer. Soit il s'agit d'une déficience dans la construction, mauvais ciment ou armature métallique insuffisante ; soit d'un affaissement du terrain provoqué par les pluies abondantes de ces derniers jours. L'édifice avait à peine trente ans.

Selon des chiffres officiels, 3,5 millions d'immeubles en Italie sont « à risques » : ils sont vétustes ou leur sécurité est incertaine car ils ont été construits dans les années du boom immobilier avec des matériaux de mauvaise qualité.

Michel Bôle-Richard

DÉPÊCHES

■ **MNEF : le bureau de la fédération de Paris du PS a décidé,** mercredi 10 novembre, de réunir un conseil fédéral à la mi-décembre pour adopter, en vue des investitures et des alliances pour les élections municipales, une « Charte de l'action collective ». Cité dans le dossier de la MNEF, Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire de la fédération, a affirmé qu'il avait *« le sentiment de n'avoir commis aucune faute »*, mais qu'il était *« prêt à débattre, sans tabou, de toutes les questions* [le] *concernant »*.

■ **PARIS : Daniel Cohn-Bendit ira soutenir,** dimanche 14 novembre, Denis Baupin, porte-parole des Verts et candidat à l'élection législative partielle dans le 20e arrondissement de Paris, indiquent les Verts dans un communiqué publié jeudi 11 novembre.

Aux ventes Sotheby's à New York, des prix records pour Picasso et Modigliani

NEW YORK
de notre envoyé spécial

Après *La Femme assise dans un jardin* de Picasso, mercredi 10 novembre, c'est un tableau de Modigliani qui a tenu la vedette, le 11 novembre, lors des ventes d'automne de la maison Sotheby's, qui inaugurait ses locaux agrandis de plusieurs étages au 1 334 York Avenue à New York.

Démarrage en fanfare avec la dispersion, le 10 novembre, de la collection d'Eleonore et Daniel Saidenberg, les marchands américains de Picasso à partir de 1955. *La Femme assise dans un jardin,* de 1938, s'est approchée du record obtenu par maître Binoche, à Paris, en 1989, au plus haut du marché, avec *Les Noces de Pierrette*, tableau adjugé 300 millions de francs (soit 52 millions de dollars) à une société japonaise, et considéré comme le Picasso le plus cher à ce jour. Mis à prix 30 millions de dollars, *La Femme assise dans un jardin*, portrait de Dora Maar, a été âprement disputé par deux enchérisseurs par téléphone, Diana D. Brooks, présidente de Sotheby's tenant l'un des combinés. C'est son client anonyme qui l'a emporté pour 45 millions de dollars (49,5 millions avec les frais), sous les applaudissements des 1 400 *happy few* réunis pour l'occasion. L'ensemble de la collection ne s'est pas mal vendu (totalisant 70,33 millions de dollars), mais rares furent les œuvres réellement disputées.

La soirée du 11 novembre était consacrée aux tableaux impressionnistes et modernes. *« Un grand plaisir »*, selon Charles Moffet, un des experts chargés de la vente. *« Le plus grand depuis 1990 »*, a ajouté Diana D. Brooks. Au centre de la fête, une *Belle Romaine*. Née en 1917 sous le pinceau de Modigliani, la dame a beaucoup voyagé. Elle a même été vendue à Paris, en 1987, pour l'équivalent de 7 petits millions de dollars (42 millions de francs). A New York, douze ans plus tard, elle en vaut 16,7 (100 millions de francs). Un record mondial pour un tableau de Modigliani. Qui l'a acheté ? Mystère. Les responsables de Sotheby's indiquent seulement que les enchérisseurs sont américains, et nouveaux venus sur le marché. Des jeunes, enrichis par Wall Street ? Pourquoi pas. Modigliani est le type même de l'artiste que l'on aime lorsqu'on a trente ans. Pour apprécier vraiment Cézanne, il faut un peu plus de maturité. C'est sans doute pour cela que le *Pichet en grès*, une merveille peinte en 1893, n'a pas suscité autant d'entousiasme.

LA VENTE A CONNU QUELQUES RATÉS

Certes, il a fait à peu près le même prix, 16,5 millions de dollars. Mais au terme d'une adjudication lente et pénible. Estimé au pire à 18 millions de dollars, il a commencé à achopper à 12. Un effort, et le voilà à 12,5. Un silence. 13. Diana D. Brooks fronce les sourcils : 13,5. Les têtes se tournent en tous sens pour tenter d'identifier l'enchérisseur. A 15, mille quatre cents personnes retiennent leur souffle. Adjugé : on respire. Après un premier lot, *Route de Gennevilliers* de Sisley, parti au double de son estimation, la vente a connu quelques ratés.

Un Gauguin, de la période de Pont-Aven, estimé 4 millions de dollars (24 millions de francs), retiré à 3,4. Un Monet, estimé 16 millions de dollars (96 millions de francs), vendu 15 à contre-cœur. Sursaut avec la célébrissime statue de la petite danseuse de Degas, record mondial, à 12,3 millions de dollars (74 millions de francs). Douche froide avec un autre Degas, ravalé par manque d'amateur. Un second Gauguin, *Vaches au bord de la mer*, tombe aussi à l'eau. Un Picasso de la période rose, trop souvent passé sur le marché, y reste aussi, invendu à 9,2 millions de dollars (55 millions de francs). Bref, lorsqu'arriva le Modigliani, l'ambiance était un peu tendue.

Son adjudication fut un tel soulagement qu'une personne, toute seule, se mit à applaudir dans la salle. La pièce était loint d'être jouée. Un Ernst de 1942 ? Ravalé. Le Bonnard qui suivait : aussi. Tension à nouveau. Arrive le Chagall, un des très bons tableaux peints avant la première guerre mondiale. Estimée au plus bas à 9 millions de dollars (54 millions de francs), la toile stagne à 7,5 : le jeune « auctioneer » Tobias Meyer jette un regard en coin à la patronne puis adjuge, petitement. Le Bonnard qui suit : invendu. Le Foujita et le Picasso : soldés. Le rythme du marteau s'accélère à mesure que la salle se vide. C'est devant la *Belle Romaine*, revenue saluer son public, peinte par un artiste maudit, que l'on apprit que les ventes, dopées par Wall Street, avaient, en deux jours de vacation, permis à Sotheby's d'engranger 242,7 millions de dollars. Soit approximativement 1,5 milliard de francs.

Harry Bellet

Merck restreint les indications d'un médicament contre l'hypertension

ATLANTA
de notre envoyé spécial

La firme pharmaceutique américaine Merck a annoncé, mercredi 10 novembre, à Atlanta, qu'elle allait profondément modifier les conditions de commercialisation du Cozaar lorsque ce médicament est prescrit pour lutter contre l'insuffisance cardiaque. Cette décision inattendue a été rendue publique dans le cadre du 72e congrès annuel de l'American Heart Association (AHA), la plus importante réunion mondiale de spécialistes des maladies cardiovasculaires. Elle a coïncidé avec la publication faite, dans la soirée du 10 novembre, lors de la clôture du congrès de l'AHA, des résultats d'une étude visant à comparer les vertus thérapeutiques du Cozaar (ou Losartan) à celle du Lopril (ou Captopril) de la firme Bristol-Myers Squibb.

Ces deux médicaments font partie de la famille des antagonistes de l'angiotensine et sont, à ce titre, indiqués dans le traitement de l'hypertension artérielle. Plus récemment commercialisé dans cette indication que le Lopril, le Cozaar – en vente en France depuis 1995 – est aujourd'hui consommé, selon Merck, par six millions de malades hypertendus à travers le monde, ce qui en fait le plus largement prescrit des anti-hypertenseurs de cette famille thérapeutique. Commercialisé dans vingt-six pays comme traitement de l'insuffisance cardiaque, le Cozaar l'est en tant que médicament de « première intention » dans vingt-et-un d'entre eux. Parmi les principaux figurent la Belgique, le Danemark, le Luxembourg, l'Espagne, la Finlande, Israël, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine, le Brésil, la Russie, la Roumanie et la Hongrie. Cette molécule est d'autre part commercialisée en seconde intention, toujours contre l'insuffisance cardiaque, en Allemagne, en Australie, en Suède et en Norvège.

ÉTUDE AUPRÈS DE 3 000 MALADES

« Sur la base d'une étude publiée le 15 mars 1997 dans l'hebdomadaire médical britannique The Lancet, *nous avons fait le pari fou que notre produit pourrait être supérieur au médicament de référence du traitement de l'insuffisance cardiaque »*, confie-t-on chez Merck. Baptisée « Elite », l'étude de 1997 avait été menée auprès de 722 personnes. Elle avait conclu que le Cozaar était associé à des taux de mortalité nettement inférieurs à ceux liés à l'usage du Lopril (32 % contre 46 %) et qu'il réduisait de 64 % le risque de mort subite.

C'est dans ce contexte qu'avait été bâtie, à la demande Merck et sous la responsabilité du professeur Bertram Pitt (université du Michigan) l'étude « Elite II », qui a été menée durant deux ans auprès de 3 152 personnes souffrant d'insuffisance cardiaque, une pathologie grave et handicapante qui impose une surveillance étroite et des traitements adaptés. *« "Elite II" n'a pas confirmé les avantages que l'étude précédente avait permis d'espérer en terme de réduction de la mortalité*, a déclaré le professeur Pitt en clôture du Congrès de l'AHA. *Ceci nous démontre notamment que, pour avoir des résultats incontestables lors des essais cliniques de médicaments, il nous faut travailler sur de grands groupes de patients. »*

Si le Cozaar semble mieux toléré que le Lopril, les responsables de l'étude ont recensé, durant deux ans, un total de 280 morts dans le groupe de personnes ainsi traitées, contre 250 dans le groupe Lopril, soit des proportions respectives de 17,7 % et 15,9 %, ce qui ne constitue pas une différence *« statistiquement significative »*. Les taux de mort subite ou d'arrêt cardiaque ayant pu conduire à une réanimation ont été respectivement de 142 contre 115.

Au vu de ces résultats, les responsables de Merck ont jugé qu'ils n'étaient aucunement en situation de demander une autorisation de commercialisation aux Etats-Unis où aucun des médicaments de cette famille n'est actuellement commercialisé dans le traitement de l'insuffisance cardiaque. Ils ont aussi immédiatement fait savoir qu'ils allaient demander la modification du cadre de commercialisation du Cozaar dans 21 des 26 pays où il est officiellement prescrit comme *« médicament de première intention de l'insuffisance cardiaque »*, ce qui ne pourra plus, demain, être le cas. *« Cozaar est une excellente possibilité de traitement de l'hypertension artérielle que les médecins peuvent continuer à prescrire en confiance, compte tenu des preuves dont nous disposons quant à son efficacité et à sa bonne tolérance »*, a déclaré mercredi 10 novembre le docteur Edward M. Scolnik, responsable de la recherche chez Merck.

Jean-Yves Nau

Tirage du *Monde* daté vendredi 12 novembre 1999 : 459 933 exemplaires. 1 - 3

Michel
del Castillo
Colette,
une certaine France
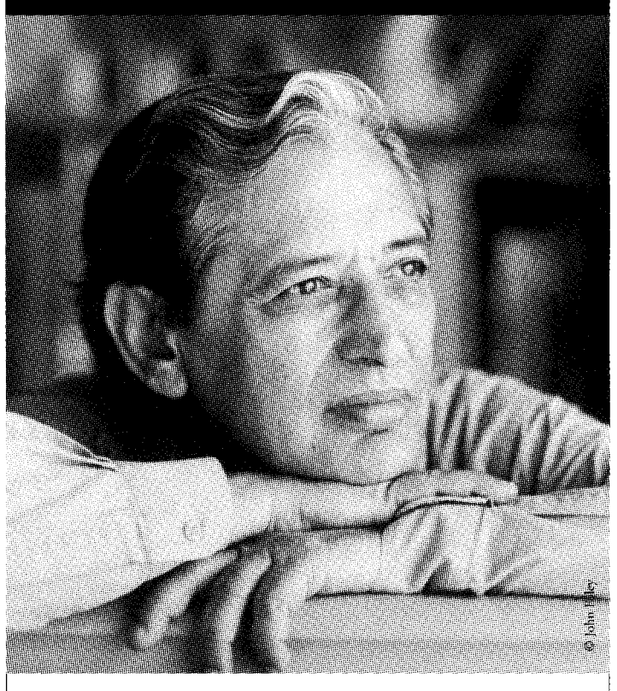
© John Foley
PRIX FEMINA
ESSAI
Stock